

Description des variables

Pour toute consultation, cliquer sur la variable souhaitée.

No de variable	Identificateur	Description
1	ZJHR	Année du recensement
Individu		
Démographie / Religion		
2	ALTJ	Age - Catégories
3	GESL	Sexe
4	NATI	Nationalité
5	ZIVL	Etat civil
6	KONF	Religion
7	SPRA1	Langue principale
8	GORTK	Lieu de naissance - Catégories
9	WO5K	Lieu du domicile il y a 5 ans - Catégories
Formation		
10	HABGH	Niveau le plus élevé de formation achevée
11	ERLB1	Profession apprise
Profession / Position sociale		
12	EZUX	Situation professionnelle
13	PENS	Durée hebdomadaire du travail
14	PBER1	Activité professionnelle
15	ISCO1	Activité professionnelle selon ISCO
16	STHB	Situation dans la profession
17	WART1	Branche d'activité économique
18	REFO	Forme juridique de l'entreprise
19	AORT	Lieu de travail ou d'études - Catégories
20	WEGZ	Durée du trajet du domicile au lieu de travail ou d'études
21	WEGH	Fréquence du trajet aller-retour du domicile au lieu de travail ou d'études
22	VEMI	Moyen de transport principal
23	SOPK	Catégorie socio-professionnelle
24	TREI2	Prestige d'après l'échelle de Treiman
Personne de référence dans le ménage privé		
Démographie / Religion		
25	RALTJ	Population selon l'âge de la personne de référence dans le ménage privé - Catégories
26	RGESL	Population selon le sexe de la personne de référence dans le ménage privé
27	RNATI	Population selon la nationalité de la personne de référence dans le ménage privé
28	RZIVL	Population selon l'état civil de la personne de référence dans le ménage privé
29	RKONF	Population selon la religion de la personne de référence dans le ménage privé
30	RSPRA1	Population selon la langue principale de la personne de référence dans le ménage privé
Formation		
31	RHABGH	Population selon le niveau le plus élevé de formation achevée de la personne de référence dans le ménage privé

No de variable	Identificateur	Description
Personne de référence dans le ménage privé (suite)		
Profession / Position sociale		
32	RESCH	Population selon la situation professionnelle de la personne de référence dans le ménage privé
33	RPENS	Population selon la durée hebdomadaire du travail de la personne de référence dans le ménage privé
34	RPBER1	Population selon l'activité professionnelle de la personne de référence dans le ménage privé
35	RSTHB	Population selon la situation dans la profession de la personne de référence dans le ménage privé
36	RWART1	Population selon la branche d'activité économique de la personne de référence dans le ménage privé
37	RREFO	Population selon la forme juridique de l'entreprise dans laquelle travaille la personne de référence dans le ménage privé
38	RAGDE	Population selon le lieu de travail ou d'études de la personne de référence dans le ménage privé – Catégories
39	RWEGZ	Population selon la durée du trajet du domicile au lieu de travail ou d'études de la personne de référence dans le ménage privé
40	RWEGH	Population selon la fréquence du trajet aller-retour du domicile au lieu de travail ou d'études de la personne de référence dans le ménage privé
41	RVEMI	Population selon le moyen de transport principal de la personne de référence dans le ménage privé
42	RSOPK	Population selon la catégorie socio-professionnelle de la personne de référence dans le ménage privé
Partenaire de la personne de référence dans le ménage privé		
Démographie / Religion		
43	ZALTJ	Population selon l'âge du partenaire de la personne de référence dans le ménage privé – Catégories
44	ZGESL	Population selon le sexe du partenaire de la personne de référence dans le ménage privé
45	ZNATI	Population selon la nationalité du partenaire de la personne de référence dans le ménage privé
46	ZZIVL	Population selon l'état civil du partenaire de la personne de référence dans le ménage privé
47	ZKONF	Population selon la religion du partenaire de la personne de référence dans le ménage privé
48	ZSPRA1	Population selon la langue principale du partenaire de la personne de référence dans le ménage privé
Formation		
49	ZHABGH	Population selon le niveau le plus élevé de formation achevée du partenaire de la personne de référence dans le ménage privé

No de variable	Identificateur	Description
Partenaire de la personne de référence dans le ménage privé (suite)		
Profession / Position sociale		
50	ZESCH	Population selon la situation professionnelle du partenaire de la personne de référence dans le ménage privé
51	ZPENS	Population selon la durée hebdomadaire du travail du partenaire de la personne de référence dans le ménage privé
52	ZPBER1	Population selon l'activité professionnelle du partenaire de la personne de référence dans le ménage privé
53	ZSTHB	Population selon la situation dans la profession du partenaire de la personne de référence dans le ménage privé
54	ZWART1	Population selon la branche d'activité économique du partenaire de la personne de référence dans le ménage privé
55	ZREFO	Population selon la forme juridique de l'entreprise dans laquelle travaille le partenaire de la personne de référence dans le ménage privé
56	ZAGDE	Population selon le lieu de travail ou d'études du partenaire de la personne de référence dans le ménage privé
57	ZWEGZ	Population selon la durée du trajet du domicile au lieu de travail ou d'études du partenaire de la personne de référence dans le ménage privé
58	ZWEGH	Population selon la fréquence du trajet aller-retour du domicile au lieu de travail ou d'études du partenaire de la personne de référence dans le ménage privé
59	ZVEMI	Population selon le moyen de transport principal du partenaire de la personne de référence dans le ménage privé
60	ZSOPK	Population selon la catégorie socio-professionnelle du partenaire de la personne de référence dans le ménage privé
Ménage		
61	HHTP	Type de ménage
62	RPHH	Personne de référence dans le ménage
63	STHH	Situation dans le ménage
64	APER	Nombre de personnes dans le ménage
65	STH2	Nombre de (beaux-)enfants dans le ménage privé
66	STH3_4	Présence de (beaux-)parents et autres apparentés dans le ménage privé
67	STH5	Présence de non-apparentés dans le ménage privé
68	AL00_04	Nombre d'enfants âgés de 0 à 4 ans dans le ménage privé
69	AL05_09	Nombre d'enfants âgés de 5 à 9 ans dans le ménage privé
70	AL10_14	Nombre d'enfants âgés de 10 à 14 ans dans le ménage privé
71	AL15_19	Nombre d'enfants âgés de 15 à 19 ans dans le ménage privé
72	AL20	Nombre d'enfants célibataires âgés de 20 à 24 ans dans le ménage privé
73	AL25	Présence d'enfants célibataires âgés de 25 à 29 ans dans le ménage privé
74	AL30	Présence d'enfants célibataires âgés de 30 ans et plus dans le ménage privé
75	AP65	Nombre de personnes de 65 ans et plus dans le ménage
76	AP80	Nombre de personnes de 80 ans et plus dans le ménage
77	IA14	Nombre d'enfants d'âge scolaire dans le ménage privé
78	LEHR	Nombre d'apprentis dans le ménage privé
79	IAUS	Nombre de personnes en formation en tout (même si actives occupées) dans le ménage privé
80	ETTO	Nombre de personnes actives occupées dans le ménage privé (en tout)
81	ELOS	Présence de chômeurs dans le ménage privé (en tout)
82	RENT	Nombre de rentiers/ères, retraités/es (non actifs occupés) dans le ménage privé
83	AUSL	Nombre de personnes étrangères dans le ménage privé (en tout)

No de variable	Identificateur	Description
Logement		
84	WBTYP	Statut d'occupation
85	WMIET	Loyer mensuel
86	WAPTO	Nombre de personnes sur l'enregistrement-logement
87	WAPRA	Nombre de pièces d'habitation par personne sur l'enregistrement-logement
88	WAPFL	Surface du logement par personne sur l'enregistrement-logement
Bâtiment		
89	GGART	Type de bâtiments
90	GBAUP	Epoque de construction
91	GAZWT	Nombre d'unités-logement dans le bâtiment
92	GHEIZ	Type de chauffage
Géographie		
93	KANT	Cantons
94	GROSSREG	Les grandes régions de la Suisse
95	SPR93	Régions linguistiques
96	AGGLO	Agglomérations selon la définition de 2000

Année du recensement

Le recensement fédéral de la population, qui se fait tous les dix ans sur l'ensemble du territoire de la Confédération depuis 1850, a pour base légale la loi du 3 février 1860 sur le recensement fédéral de la population, loi révisée en 1988. Comme il le fait régulièrement depuis 1870, le Conseil fédéral fixe par ordonnance la date du recensement. Le recensement de la population en 1970, 1980, 1990 et 2000 a eu respectivement lieu le 1^{er} décembre 1970, le 2 décembre 1980, le 4 décembre 1990 et le 5 décembre 2000. La population recensée comptait 6'269'783 individus en 1970, 6'365'960 en 1980, 6'873'687 en 1990 et 7'288'010 en 2000.

Population de référence: population résidente (voir définition sous point 2.1.2.: *Quelques définitions de base*).

Code	Description	1970		1980		1990		2000	
		Fréquence	%valide	Fréquence	%valide	Fréquence	%valide	Fréquence	%valide
1970	Année de recensement: 1970	313473	100,0						
1980	Année de recensement: 1980			318290	100,0				
1990	Année de recensement: 1990					343672	100,0		
2000	Année de recensement: 2000							364401	100,0
	Total de référence	313473	100,0	318290	100,0	343672	100,0	364401	100,0
	Total	313473	—	318290	—	343672	—	364401	—

Source: Recensements de la population, échantillon de 5%.

REMARQUE

Le recensement de la population est important notamment aux niveaux économique et politique. Concernant ce dernier point, on relèvera que le recensement de la population est déterminant pour la répartition des sièges au Conseil national.

Age - Catégories

L'âge est une variable de base du recensement. Grâce à elle, on sait comment la population se répartit entre jeunes et personnes âgées. La pyramide des âges qui en résulte est importante, car bien des décisions, notamment au niveau de la politique sociale, sont prises sur sa base.

Dans le cadre du recensement, le calcul de l'âge se fonde habituellement non sur la date de naissance exacte, auquel cas ce serait l'âge au dernier anniversaire, appelé encore âge en années révolues ou âge révolu, qui serait retenu, mais uniquement sur l'année de naissance. Dans ce deuxième cas de figure on retient pour âge « la différence de millésime entre l'année d'observation, dans le cadre présent l'année du recensement, et l'année de naissance; on obtient alors l'âge atteint durant l'année civile de l'événement, appelé encore âge atteint ».¹

Population de référence: population résidente.

Code	Description	1970		1980		1990		2000	
		Fréquence	%valide	Fréquence	%valide	Fréquence	%valide	Fréquence	%valide
-1	INAP	248	—	572	—	609	—	550	—
1	0 à 4 ans	24295	7,8	17535	5,5	19767	5,8	19509	5,4
2	5 à 9 ans	25655	8,2	19706	6,2	19350	5,6	21269	5,8
3	10 à 14 ans	23265	7,4	23899	7,5	18952	5,5	21316	5,9
4	15 à 19 ans	22729	7,3	25634	8,1	21311	6,2	21184	5,8
5	20 à 24 ans	25483	8,1	24010	7,6	26858	7,8	21438	5,9
6	25 à 29 ans	25932	8,3	23624	7,4	30212	8,8	24352	6,7
7	30 à 34 ans	22558	7,2	25667	8,1	28116	8,2	29546	8,1
8	35 à 39 ans	20890	6,7	24168	7,6	25569	7,5	31654	8,7
9	40 à 44 ans	19699	6,3	20416	6,4	25803	7,5	28276	7,8
10	45 à 49 ans	18856	6,0	19650	6,2	24151	7,0	25374	7,0
11	50 à 54 ans	16127	5,1	18215	5,7	19590	5,7	24773	6,8
12	55 à 59 ans	16693	5,3	17263	5,4	18328	5,3	22359	6,1
13	60 à 64 ans	15804	5,0	14275	4,5	16415	4,8	17386	4,8
14	65 à 69 ans	13134	4,2	13926	4,4	14914	4,3	15511	4,3
15	70 à 74 ans	10095	3,2	12440	3,9	11282	3,3	13635	3,7
16	75 à 79 ans	6569	2,1	8958	2,8	9876	2,9	11421	3,1
17	80 ans et plus	5441	1,7	8332	2,6	12569	3,7	14848	4,1
	Total de référence	313225	100,0	317718	100,0	343063	100,0	363851	100,0
	Total	313473	—	318290	—	343672	—	364401	—

Source: Recensements de la population, échantillon de 5%.

INAP: se sont vues attribuer ce code les personnes pour lesquelles l'information sur l'âge demeurerait un élément trop sensible.

Spécificités:

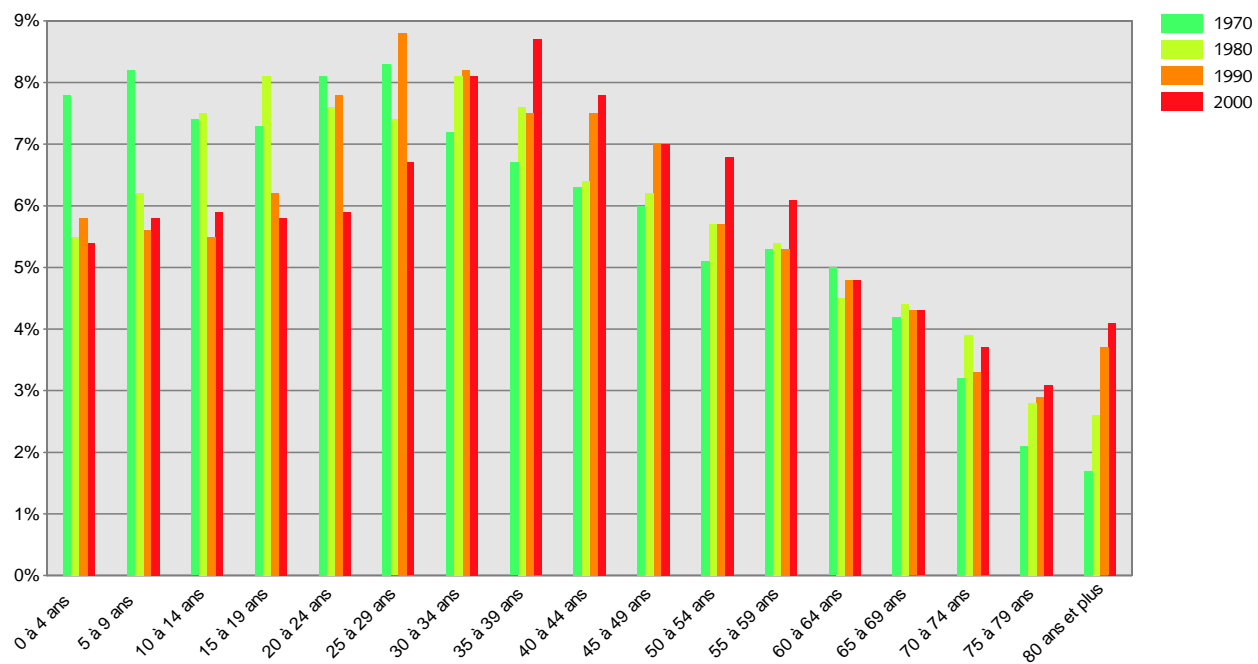
Les recensements de 1970, 1980, 1990 et 2000 ayant respectivement eu lieu le 1er décembre 1970, le 2 décembre 1980, le 4 décembre 1990 et le 5 décembre 2000, les individus nés le jour du recensement ou après n'apparaissent pas dans les chiffres dudit recensement. C'est le cas, par exemple, d'un bébé qui est né le 28 décembre de l'année où le recensement a eu lieu. Pour les personnes nées en décembre après la date du recensement, il y a décalage puisqu'elles sont recensées avec celles qui sont nées plus tôt dans l'année: par exemple, une personne qui n'a ses 17 ans révolus que le 19 décembre de l'année du recensement est cependant classée avec les personnes qui ont 17 ans révolus le jour du recensement. Ce principe est aussi valable pour les groupes d'âges quinquennaux, tels qu'adoptés ici, et autres groupes d'âges.

Dans les données originales les données sont classées par année.

¹ Calot, Gérard en coll. avec Alain Confesson, Jean-Paul Sardon, Erminio Baranzini, Stéphane Cotter et Philippe Wanner. 1998. Deux siècles d'histoire démographique suisse: album graphique de la période 1860-2050. Pp. 209, Berne: Office fédéral de la statistique, Observatoire démographique européen.

Age - Catégories

ALTJ



Recensements de la population, échantillon de 5%.

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Sexe

Le sexe est une des variables de base du recensement. L'information concernant le sexe des personnes résidant en Suisse permet de connaître la proportion de femmes et d'hommes dans la population.

Population de référence: population résidante.

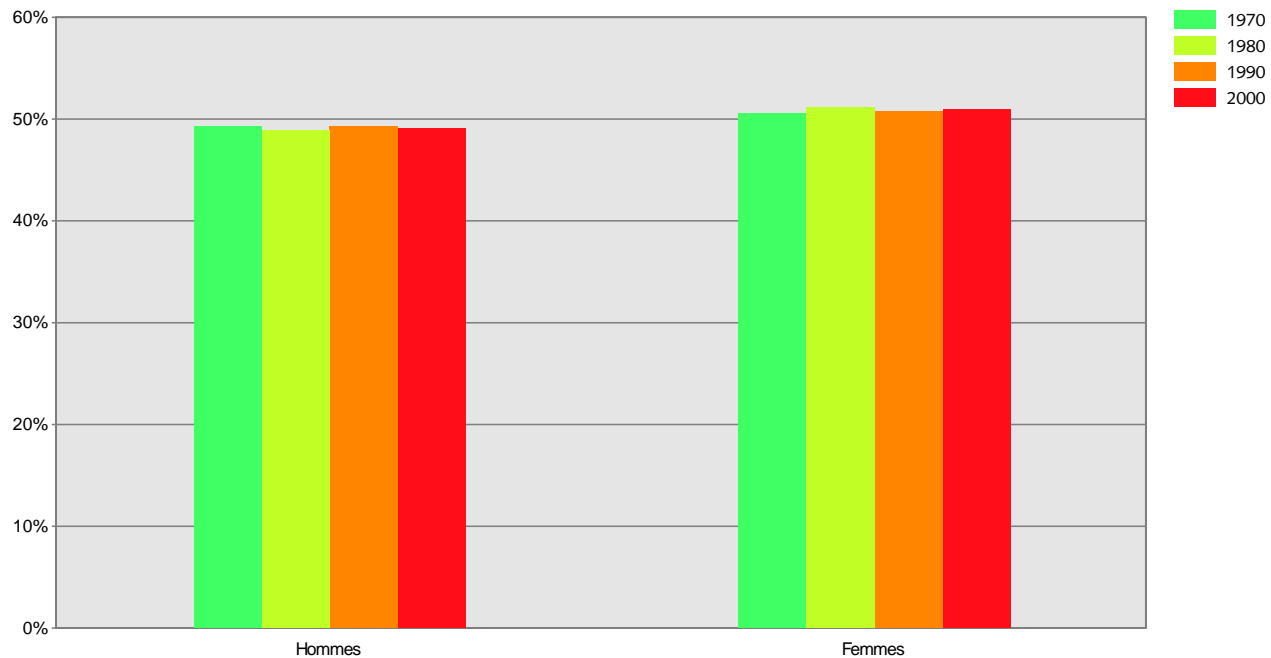
Code	Description	1970		1980		1990		2000	
		Fréquence	%valide	Fréquence	%valide	Fréquence	%valide	Fréquence	%valide
-1	INAP	133	—	320	—	212	—	114	—
1	Hommes	154596	49,3	155532	48,9	169472	49,3	178996	49,1
2	Femmes	158744	50,6	162438	51,1	173988	50,7	185291	50,9
	Total de référence	313340	100,0	317970	100,0	343460	100,0	364287	100,0
	Total	313473	—	318290	—	343672	—	364401	—

Source: Recensements de la population, échantillon de 5%.

INAP: se sont vues attribuer ce code les personnes pour lesquelles l'information sur le sexe demeure un élément trop sensible.

Sexe

GESL



Recensements de la population, échantillon de 5%.

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Nationalité

Par nationalité il faut entendre la nationalité que la personne possède au moment du recensement. Les personnes ayant simultanément un passeport suisse et un passeport d'un autre pays sont comptées comme suisses.

Population de référence: population résidente.

Code	Description	1970		1980		1990		2000	
		Fréquence	%valide	Fréquence	%valide	Fréquence	%valide	Fréquence	%valide
-1	INAP	810	—	1161	—	1271	—	487	—
8100	Suisse	259444	83,0	270883	85,4	281121	82,1	289788	79,6
8200	Europe	51926	16,6	44375	14,0	56272	16,4	64847	17,8
8300	Reste du monde	1293	0,4	1871	0,6	5008	1,5	9279	2,5
	Total de référence	312663	100,0	317129	100,0	342401	100,0	363914	100,0
	Total	313473	—	318290	—	343672	—	364401	—

Source: Recensements de la population, échantillon de 5%.

INAP: se sont vues attribuer ce code les personnes pour lesquelles l'information sur la nationalité demeurait un élément trop sensible.

Spécificités:

La nationalité d'une personne étant une information sensible, un regroupement des données s'imposait. Dans la catégorie 8200 "Europe" se trouvent les pays suivants: Belgique, Danemark, République fédérale d'Allemagne, Finlande, France, Grèce, Royaume-Uni, Italie, Croatie, Bosnie et Herzégovine, Slovénie, Macédoine, Liechtenstein, Pays-Bas, Autriche, Pologne, Portugal, Roumanie, Suède, Espagne, Slovaquie, République tchèque, Turquie, Hongrie, Albanie, Andorre, Bulgarie, Irlande, Islande, Luxembourg, Malte, Monaco, Norvège, Saint-Marin, Cité du Vatican, Chypre, Estonie, Lettonie, Lituanie, Moldova, Russie, Ukraine et Bélarus.

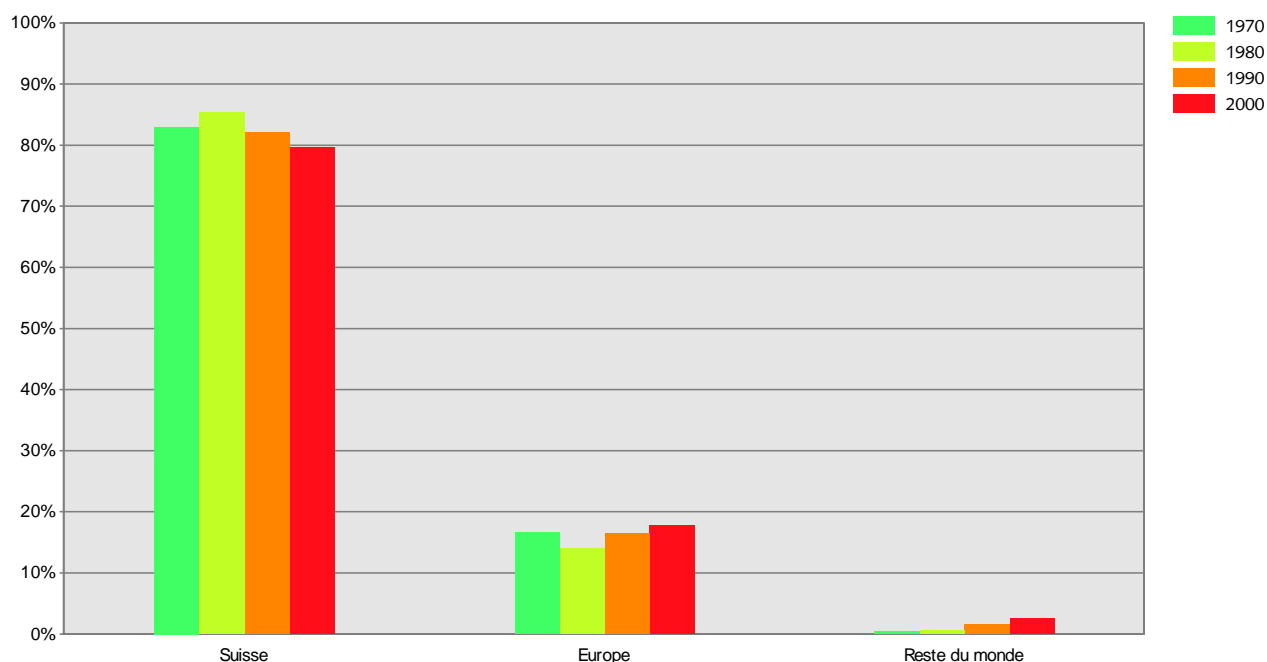
Lors des recensements de 1970 et 1980, les personnes apatrides se sont vues attribuer leur ancien pays d'origine. En 1990, les personnes apatrides et celles ayant donné le nom d'un Etat inconnu ou n'ayant donné aucune indication quant à leur nationalité ont été classées dans deux catégories distinctes qui ont été regroupées en 8300 "Reste du monde". En 2000, les personnes apatrides constituaient une catégorie distincte qui a été classée en 8300 "Reste du monde" lors du regroupement des données.

Pour la première fois lors d'un recensement, les Suisses ont dû indiquer en 2000 le mode d'acquisition de la nationalité suisse (par la naissance ou par naturalisation) et pour les personnes possédant un passeport suisse et un passeport d'un autre pays leur deuxième nationalité.

Les données originales harmonisées sur la nationalité sont plus détaillées et classées en 40 catégories (voir la "Liste des nationalités").

Nationalité

NATI



Recensements de la population, échantillon de 5%.

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Etat civil

La classification selon l'état civil est établie d'après la situation de droit et non d'après la situation de fait, ce qui signifie que les époux séparés ont été comptés avec les personnes mariées, que la séparation ait été prononcée ou non.

Population de référence: population résidente

Code	Description	1970		1980		1990		2000	
		Fréquence	%valide	Fréquence	%valide	Fréquence	%valide	Fréquence	%valide
-1	INAP	202	—	220	—	232	—	131	—
1	Célibataire	141537	45,2	138721	43,6	144957	42,2	153672	42,2
2	Marié(e) (y. c.séparé(e))	149377	47,7	150254	47,2	163137	47,5	169473	46,5
3	Veuf/veuve	16657	5,3	18922	5,9	20594	6,0	20720	5,7
4	Divorcé(e)	5700	1,8	10173	3,2	14752	4,3	20405	5,6
	Total de référence	313271	100,0	318070	100,0	343440	100,0	364270	100,0
	Total	313473	—	318290	—	343672	—	364401	—

Source: Recensements de la population, échantillon de 5%.

INAP: se sont vues attribuer ce code les personnes pour lesquelles l'information sur l'état civil demeurait un élément trop sensible.

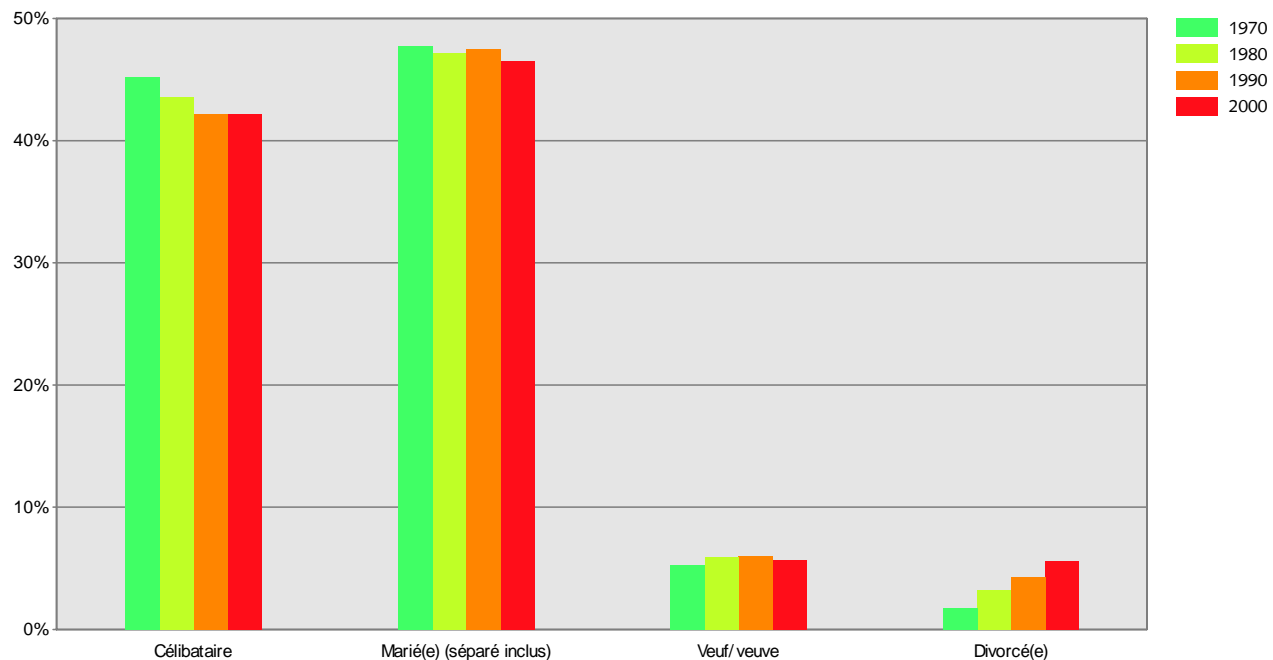
Spécificités:

Les personnes vivant ensemble sans être mariées ont été recensées d'après leur état civil.

Pour la première fois lors du recensement de 2000, il a été demandé aux personnes mariées, veuves ou divorcées d'indiquer l'année de leur dernier changement d'état civil.

Etat civil

ZIVL



Recensements de la population, échantillon de 5%.

© Office fédéral de la statistique (OFS)

KONF

Religion

La religion est l'un des éléments traditionnels du recensement suisse.

La question relative à la religion a été légèrement modifiée à partir du recensement de 1990 et porte depuis lors sur l'Eglise ou la communauté religieuse à laquelle les personnes appartiennent, alors que dans les recensements précédents elle portait sur l'appartenance religieuse.

Population de référence: population résidente

Code	Description	1970		1980		1990		2000	
		Fréquence	%valide	Fréquence	%valide	Fréquence	%valide	Fréquence	%valide
-1	INAP	105	—	83	—	50	—	29	—
1	Protestants	147588	47,1	140759	44,2	137157	39,9	126632	34,8
2	Catholiques	154694	49,3	151734	47,7	158494	46,1	151747	41,6
3	Autres confessions	6417	2,0	10183	3,2	17455	5,1	29464	8,1
4	Sans confession	4669	1,5	15531	4,9	30516	8,9	56529	15,5
	Total de référence	313368	100,0	318207	100,0	343622	100,0	364372	100,0
	Total	313473	—	318290	—	343672	—	364401	—

Source: Recensements de la population, échantillon de 5%.

INAP: se sont vues attribuer ce code les personnes pour lesquelles l'information sur la religion demeurait un élément trop sensible.

Spécificités:

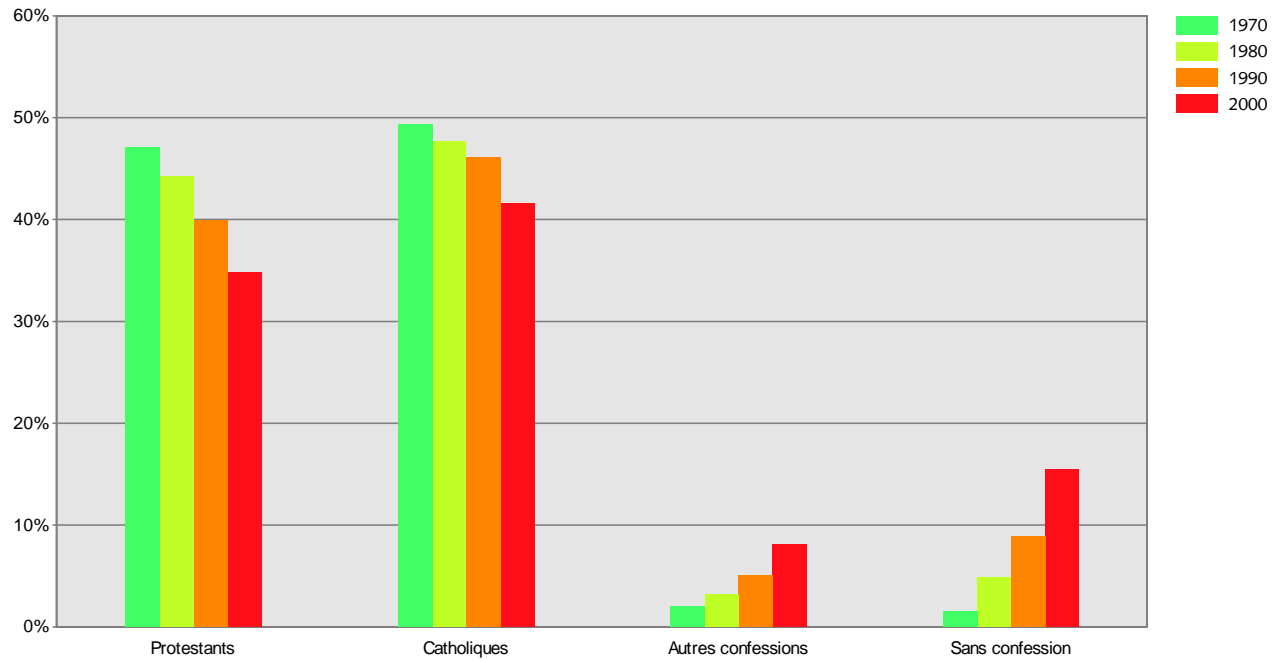
Dans le tableau ci-dessus, les « sans-indications » sont recodés dans la catégorie des « sans confession ».

Les données originales harmonisées sont classées dans les 14 catégories suivantes:

111	Eglise évangélique réformée
112	Eglise évangélique méthodiste
113	Communautés néo-apostoliques
114	Témoins de Jéhovah
115	Autres Eglises et communautés protestantes
120	Eglise catholique romaine
130	Eglise catholique-chrétienne
140	Eglises chrétiennes-orthodoxes
150	Autres communautés chrétiennes
200	Communauté de confession juive
300	Communautés islamiques
400	Autres Eglises et communautés religieuses
500	Aucune appartenance
000	Sans indication

Religion

KONF



Recensements de la population, échantillon de 5%.

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Langue principale

La langue dans laquelle une personne pense et qu'elle maîtrise le mieux est considérée comme langue principale. Les personnes bilingues ont dû opérer un choix et n'indiquer qu'une seule langue principale. Lors des recensements de 1970 et de 1980, il était demandé quelle était la langue maternelle de la personne recensée, alors qu'en 1990 et 2000 on lui demandait quelle était sa langue principale (voir ci-dessus). Lorsque plusieurs langues ont été indiquées, la priorité a été donnée à la langue parlée habituellement dans la région considérée ou à la langue de la personne de référence du ménage. Pour les enfants qui ne parlent pas encore, c'est la langue de la mère qui a été considérée.

Population de référence: population résidente

Code	Description	1970		1980		1990		2000	
		Fréquence	%valide	Fréquence	%valide	Fréquence	%valide	Fréquence	%valide
-1	INAP	220	—	230	—	258	—	65	—
1	Allemand	203920	65,1	206922	65,1	218523	63,6	231979	63,7
2	Français	56385	18,0	58697	18,5	65505	19,1	74409	20,4
3	Italien et romanche	39505	12,6	33516	10,5	28306	8,2	25417	7,0
4	Autres langues	13443	4,3	18925	6,0	31080	9,1	32531	8,9
	Total de référence	313253	100,0	318060	100,0	343414	100,0	364336	100,0
	Total	313473	—	318290	—	343672	—	364401	—

Source: Recensements de la population, échantillon de 5%.

INAP: se sont vues attribuer ce code les personnes pour lesquelles l'information sur la langue principale demeurait un élément trop sensible.

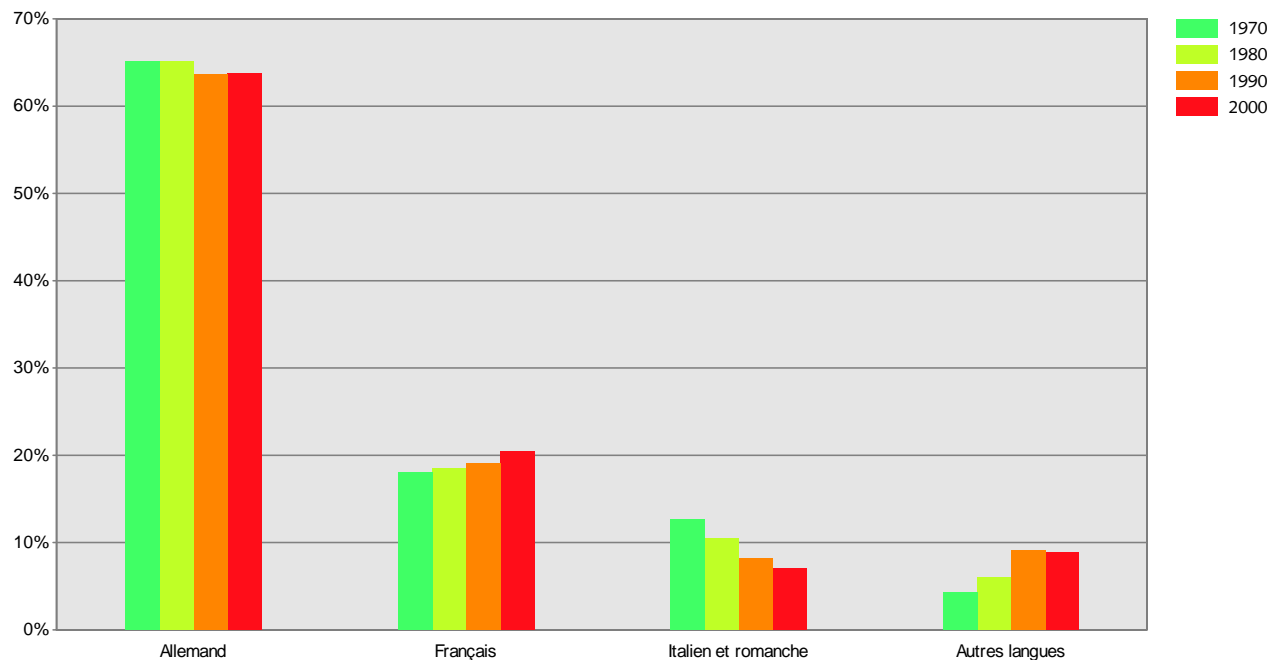
Spécificités:

Dans les publications officielles, italien et romanche sont comptés séparément. C'est pour une raison de protection des données que ces deux langues ont été réunies ici.

Les données originales harmonisées sont réparties en 13 catégories (voir la "Liste des langues").

Langue principale

SPRA1



Recensements de la population, échantillon de 5%.

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Lieu de naissance - Catégories

Le lieu de naissance est la commune de domicile au moment de la naissance ou, pour les personnes nées à l'étranger, le pays. Dans le cas d'une naissance dans un établissement hospitalier (maternité, clinique), il fallait indiquer la commune de domicile de la mère au moment de la naissance. La catégorisation du lieu de naissance par rapport au lieu de résidence au moment du recensement permet de se faire une idée des migrations intérieures de la population, ainsi que de l'immigration.

Population de référence: population résidente.

Code	Description	1970		1980		1990		2000	
		Fréquence	%valide	Fréquence	%valide	Fréquence	%valide	Fréquence	%valide
0	Sans indication					3574	1,0	15938	4,4
1	Même commune	118848	37,9	99891	31,4	102981	30,0	106965	29,4
2	Même canton, autre commune	68014	21,7	87319	27,4	87950	25,6	88509	24,3
3	Autre canton	70857	22,6	77961	24,5	79280	23,1	74828	20,5
4	A l'étranger	55754	17,8	53119	16,7	69887	20,3	78161	21,4
	Total de référence	313473	100,0	318290	100,0	343672	100,0	364401	100,0
	Total	313473	—	318290	—	343672	—	364401	—

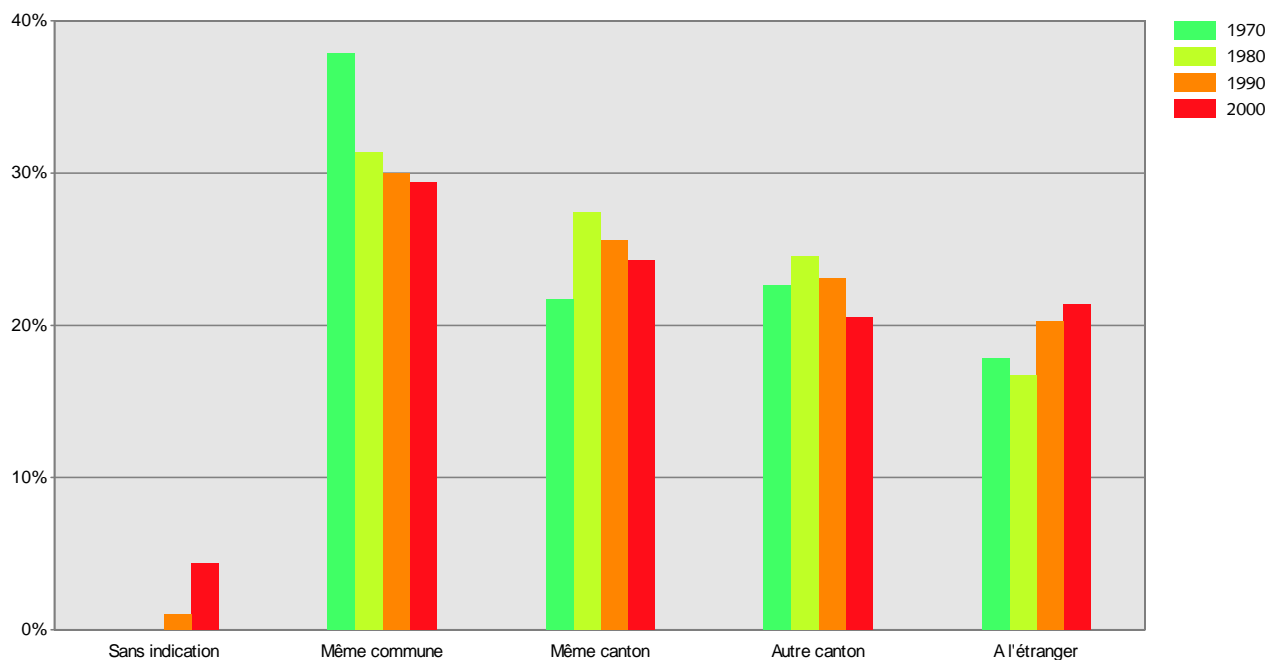
Source: Recensements de la population, échantillon de 5%.

Spécificités:

L'harmonisation des réponses pour les recensements de 1970, 1980 et 1990 est basée sur l'état de la liste des communes au 4 décembre 1990. Ceci implique que des données existent pour le canton du Jura dès 1970. De ce fait, un habitant de Delémont qui, lors du recensement de 1970, a déclaré être né à Moutier a été considéré comme étant né dans un autre canton. Pour le recensement de 2000, c'est l'état de la liste des communes au 5 décembre 2000 qui est pris en compte pour la codification des réponses dans les différentes catégories décrites dans le tableau ci-dessus. Dans les données originales, la commune de naissance ou le pays est disponible.

Lieu de naissance - Catégories

GORTK



Recensements de la population, échantillon de 5%.

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Lieu de domicile il y a 5 ans - Catégories

La catégorisation du lieu de domicile d'il y a cinq ans par rapport au lieu de domicile au moment du recensement permet de se faire une idée de la mobilité résidentielle de la population et d'obtenir quelques points de repère concernant les migrations intérieures, ainsi que l'immigration récente.

Population de référence: population résidente exceptés les enfants de moins de 5 ans.

Code	Description	1970		1980		1990		2000	
		Fréquence	%valide	Fréquence	%valide	Fréquence	%valide	Fréquence	%valide
-1	INAP	24298	—	17555	—	19779	—	19513	—
0	Sans indication			11854	3,9	3646	1,1	11127	3,2
1	Même adresse	216359	74,8	184870	61,5	206165	63,7	204671	59,3
2	Autre adresse dans la même commune			39121	13,0	37409	11,5	50631	14,7
3	Même canton, autre commune	32060	11,1	34707	11,5	38203	11,8	44801	13,0
4	Autre canton	24084	8,3	20096	6,7	20081	6,2	19368	5,6
5	A l'étranger	16672	5,8	10087	3,4	18389	5,7	14290	4,1
	Total de référence	289175	100,0	300735	100,0	323893	100,0	344888	100,0
	Total	313473	—	318290	—	343672	—	364401	—

Source: Recensements de la population, échantillon de 5%.

INAP: se sont vus attribuer ce code les enfants de moins de 5 ans ainsi que les personnes pour lesquelles l'information sur le lieu de domicile il y a cinq ans demeurerait un élément trop sensible.

Spécificités:

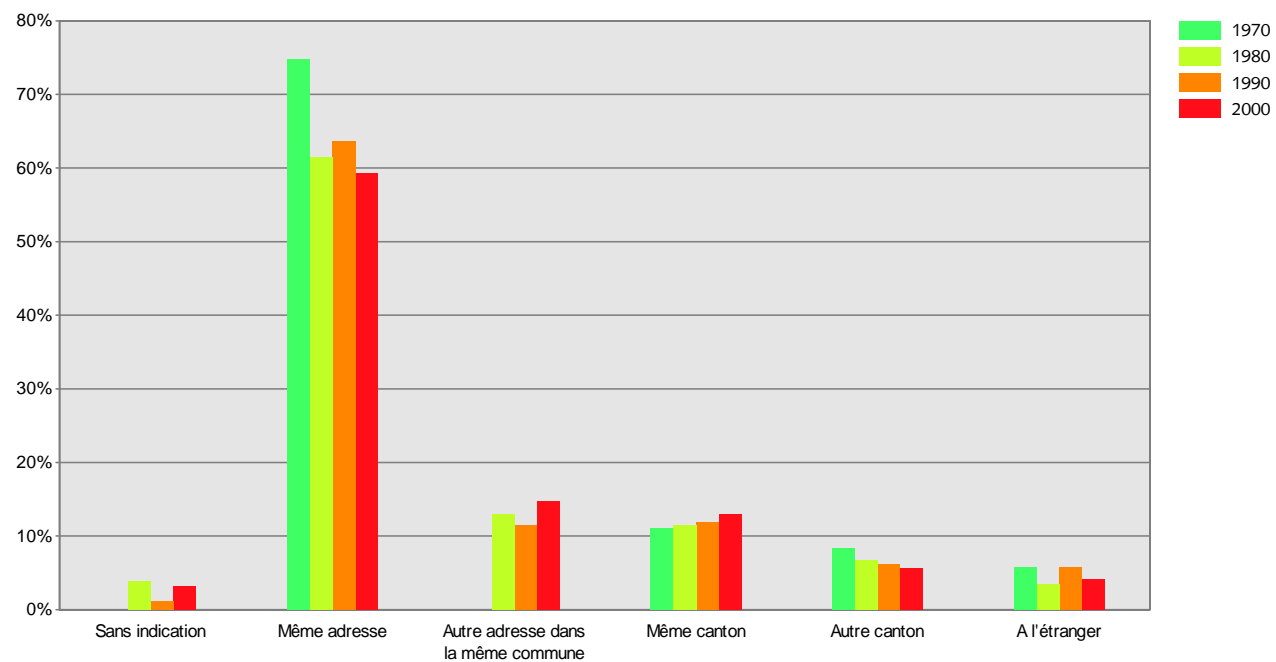
Lors du recensement de 1970, les possibilités de réponse étaient plus restreintes qu'en 1980, 1990 et 2000 et n'ont donné lieu à aucune différence entre les deux situations suivantes: 1) Même adresse et 2) Autre adresse dans la même commune; ces deux possibilités de réponse qui, en 1970, ne formaient qu'une seule et même catégorie de réponses dont le label était "Commune de domicile actuelle" ont été codées en 1 = "Même adresse". Pour une comparaison des données des 4 recensements il faut recoder en 1 = "Même adresse" les valeurs 2 = "Autre adresse dans la même commune" des recensements de 1980, 1990 et 2000.

L'harmonisation des réponses pour les recensements de 1970, 1980 et 1990 est basée sur l'état de la liste des communes au 4 décembre 1990, alors que pour le recensement de 2000, c'est l'état de la liste des communes au 5 décembre 2000 qui est prise en compte pour la codification des réponses dans les différentes catégories décrites dans le tableau ci-dessus. Ceci implique que des données existent pour le canton du Jura dès 1970. De ce fait, un habitant de Delémont qui, lors du recensement de 1970, a déclaré avoir habité à Moutier cinq ans auparavant a été considéré comme ayant résidé dans un autre canton.

Dans les données originales, la commune de domicile ou le pays est disponible.

Lieu de domicile il y a 5 ans - Catégories

WO5K



Recensements de la population, échantillon de 5%.

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Niveau le plus élevé de formation achevée

La formation est l'une des variables les plus intéressantes pour décrire une population.

L'information sur le niveau le plus élevé de la formation achevée ne concerne que les personnes de 15 ans et plus qui, au moment du recensement, ne fréquentaient plus d'établissement d'enseignement.

Population de référence: population résidente âgée de 15 ans et plus, exceptées les personnes encore en formation.

Code	Description	1970		1980		1990		2000	
		Fréquence	%valide	Fréquence	%valide	Fréquence	%valide	Fréquence	%valide
-1	INAP	83690	—	75812	—	73428	—	62327	—
0	Sans indication	7137	3,1	9701	4,0	12451	4,6	26498	8,8
1	Aucune formation scolaire ou professionnelle	761	0,3	11369	4,7	8799	3,3	12781	4,2
2	Ecole obligatoire	85042	37,0	93209	38,4	79846	29,5	77304	25,6
3	Autre formation	13637	5,9	3103	1,3	2012	0,7		
4	Apprentissage professionnel	80277	34,9	91930	37,9	123620	45,7	110978	36,7
5	Maturité	14177	6,2	10234	4,2	10076	3,7	23845	7,9
6	Haute école professionnelle	22539	9,8	12985	5,4	20423	7,6	27649	9,2
7	Haute école spécialisée, université, haute école	6213	2,7	9947	4,1	13017	4,8	23019	7,6
	Total de référence	229783	100,0	242478	100,0	270244	100,0	302074	100,0
	Total	313473	—	318290	—	343672	—	364401	—

Source: Recensements de la population, échantillon de 5%.

INAP: se sont vues attribuer ce code toutes les personnes de moins de 15 ans ainsi que celles qui sont encore en formation.

Spécificités:

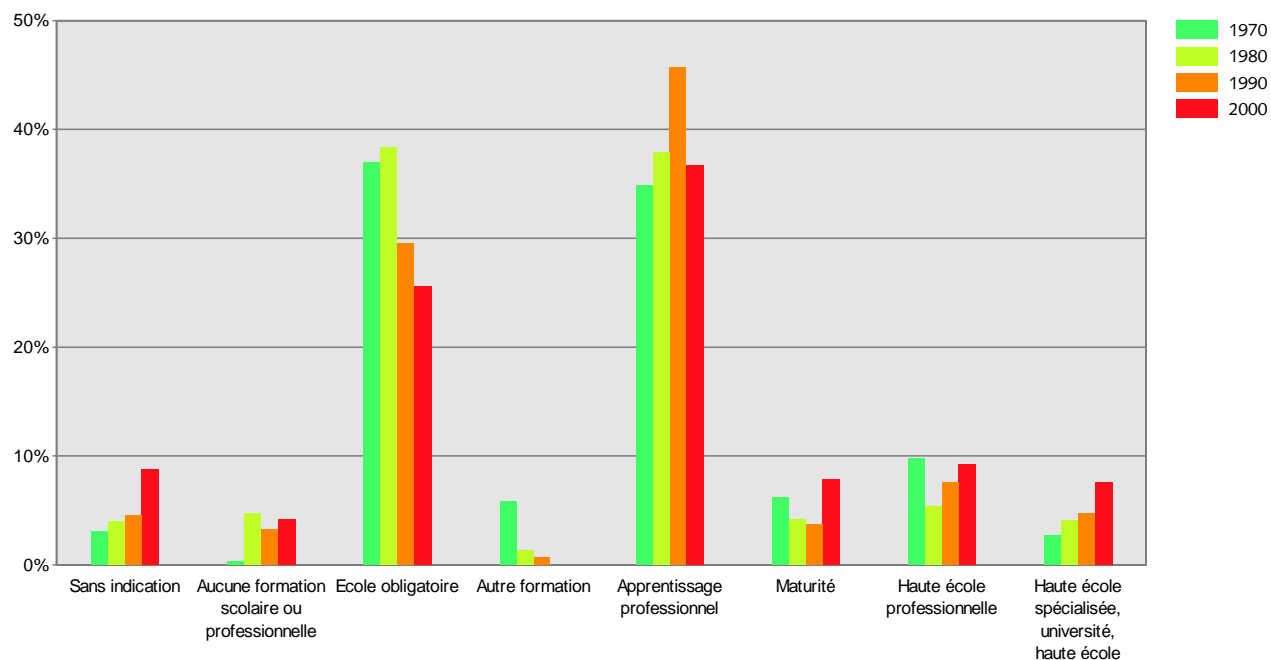
La catégorie "Autre formation" n'existe pas dans le cadre du recensement de 2000.

La réglementation de l'instruction publique et de la formation ayant partiellement changé au cours des dernières décennies, que ce soit au niveau de la Confédération, des cantons ou des organisations compétentes, la comparabilité des données des quatre recensements s'en trouve restreinte.

Dans les données originales, d'autres variables du recensement permettent de tenir compte du cursus des personnes en cours de formation.

Niveau le plus élevé de formation achevée

HABGH



Recensements de la population, échantillon de 5%.

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Profession apprise

Par profession apprise on entend la formation professionnelle que la personne a suivie et achevée. Les formations achevées sont ensuite regroupées dans une classification professionnelle. Suite au développement économique de la Suisse et des nouvelles professions qui en ont résulté, cette classification professionnelle a subi de nombreuses modifications depuis le recensement de 1900, époque à laquelle cette information a été récoltée pour la première fois.²

Population de référence: population résidante de 16 ans et plus pour les recensements de 1970, 1980 et 1990 et population résidante de 15 ans et plus pour le recensement de 2000.

Code	Description	1970		1980		1990		2000	
		Fréquence	%valide	Fréquence	%valide	Fréquence	%valide	Fréquence	%valide
-1	INAP	73233	—	61193	—	58117	—	62117	—
0	Sans indication	136812	56,9	130912	50,9	108842	38,1	122756	40,6
1	Activités professionnelles en rapport avec la nature	7175	3,0	3985	1,5	7291	2,6	6927	2,3
2	Activités professionnelles dans le secteur de l'industrie et des arts et métiers	45977	19,1	47776	18,6	58957	20,6	58890	19,5
3	Professions du secteur tertiaire	44078	18,3	71419	27,8	93149	32,6	108919	36,0
4	Activités professionnelles non attribuables	6198	2,6	3005	1,2	17316	6,1	4792	1,6
	Total de référence	240240	100,0	257097	100,0	285555	100,0	302284	100,0
	Total	313473	—	318290	—	343672	—	364401	—

Source: Recensements de la population, échantillon de 5%.

INAP: se sont vues attribuer ce code les personnes de moins de 16 ans pour les recensements de 1970, 1980 et 1990 et toutes celles de moins de 15 ans pour le recensement de 2000.

Spécificités:

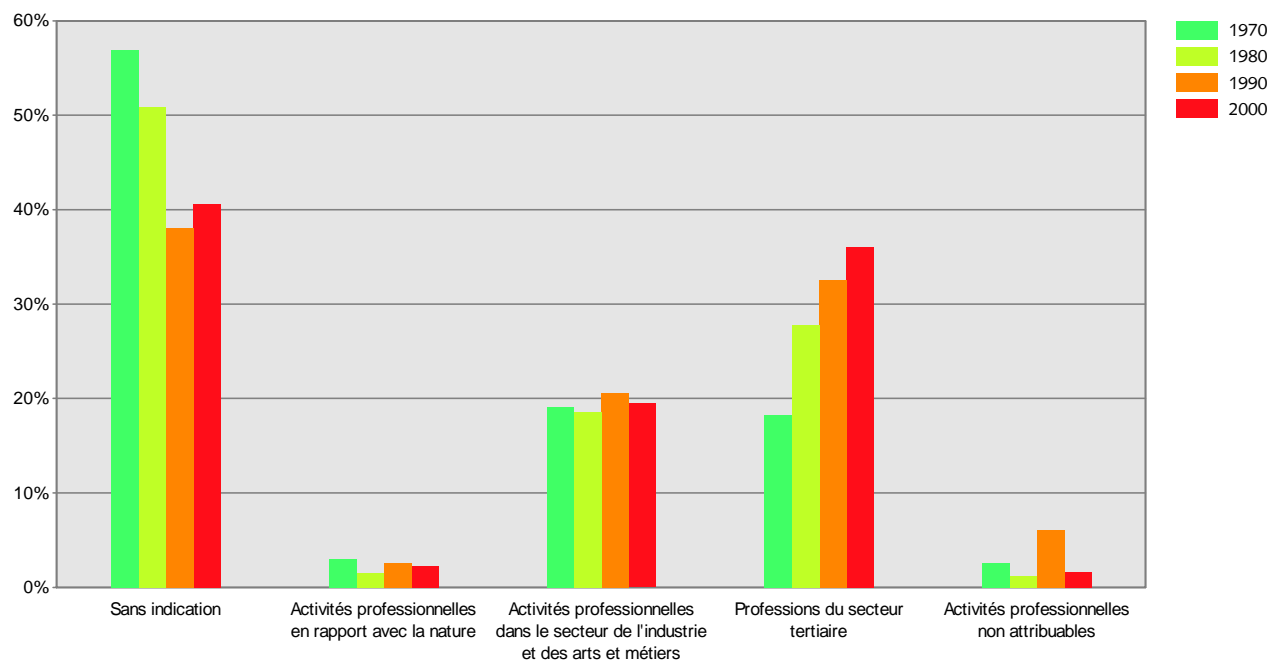
La classification professionnelle se présente comme suit:

Division de profession: code à un chiffre
 Classe de profession: code à deux chiffres
 Groupe de profession: code à trois chiffres
 Genre de profession: code à cinq chiffres

Dans les données originales, la profession apprise est codée sur cinq chiffres; pour des raisons de protection des données cette codification n'a pas pu être gardée, les données ont donc été regroupées sur le niveau de la "Division de profession" codée sur un chiffre.

La classification professionnelle valable pour le recensement de 2000 ne correspond pas à celle des recensements de 1970, 1980 et 1990. Une liste établie par l'Office fédéral de la statistique permet de transcoder les groupes de professions à trois chiffres des recensements de 1970 et 1980 pour les adapter aux genres de profession recensés en 2000: c'est ce qui a été fait dans le cadre de l'harmonisation des données des recensements de 1970, 1980, 1990 et 2000. Entre les recensements de 1990 et 2000, la classification des professions a évolué pour devenir plus détaillée encore et prendre ainsi en compte les professions récemment apparues.

² "Manuel de la Banque de données des professions, Neuchâtel, Office fédéral de la statistique, N° 001-0017, 2003" qui donne une liste des professions individuelles détaillée et complète. Ce manuel peut être consulté en ligne à l'adresse suivante: http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/infothek/nomenklaturen/blank/blank/sbn_2000/02.ContentPar.0001.DownloadFile.tmp/Manuel%20de%20la%20Banque%20de%20données%20des%20professions.pdf



Recensements de la population, échantillon de 5%.

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Situation professionnelle

Conformément à la terminologie internationale, on distingue la population active de la population non active. Par population active, on entend toutes les personnes âgées de quinze ans et plus travaillant au minimum six heures par semaine dans une branche d'activité et recevant en contrepartie une rémunération sous quelque forme que ce soit. Font également partie de la population active les membres d'une même famille travaillant dans l'entreprise du conjoint, du père ou d'un autre parent, de même que les apprenti(e)s et les personnes au chômage ou en quête d'un emploi. Font partie de la population non active les personnes qui n'exercent pas d'activité lucrative et qui ne sont pas au chômage. On distingue les catégories suivantes:

- les personnes en formation (fréquentant une école à plein temps ou une école à temps partiel, ou faisant des études), et qui n'exercent pas d'activité lucrative,
- les retraités (hommes âgés de 65 ans ou plus, femmes âgées de 62 ans ou plus) et les rentiers (p. ex. les bénéficiaires d'une rente AI),
- les personnes en âge de travailler (c'est-à-dire les hommes âgés de 15 à 64 ans et les femmes âgées de 15 à 61 ans) dont l'activité est centrée exclusivement sur leur foyer,
- les enfants en âge préscolaire,
- les « autres personnes non actives », soit les personnes en âge de travailler (c'est-à-dire les hommes âgés de 15 à 64 ans et les femmes âgées de 15 à 61 ans) qui ont déclaré être « ni occupées, ni en quête d'un emploi ».

En cas de réponse multiple, la situation professionnelle est définie selon l'ordre de priorité suivant: actif occupé – sans emploi, au chômage – écolier/étudiant – rentier/retraité – travaux ménagers dans son propre ménage – autre personne non active.

Population de référence: population résidente.

Code	Description	1970		1980		1990		2000	
		Fréquence	%valide	Fréquence	%valide	Fréquence	%valide	Fréquence	%valide
	Personne active								
1	Un/plusieurs emploi(s) à temps partiel	18235	5,8	22499	7,1	31760	9,2	42666	11,7
2	Emploi à temps complet	131371	41,9	130668	41,1	145482	42,3	134638	36,9
3	Sans emploi, au chômage	257	0,1	1259	0,4	3881	1,1	7751	2,1
4	Actif occupé sans autre indication							8423	2,3
	Personne non active								
5	Travaux ménagers dans son propre ménage	42068	13,4	37948	11,9	31742	9,2	42765	11,7
6	En formation (école, études)	49691	15,9	52548	16,5	47229	13,7	53936	14,8
7	En âge préscolaire	34302	10,9	24234	7,6	25719	7,5	23849	6,5
8	Rentier/ère, retraité/e	35575	11,3	47236	14,8	54348	15,8	32716	9,0
9	Autre situation	1974	0,6	1898	0,6	3511	1,0	17657	4,8
	Total de référence	313473	100,0	318290	100,0	343672	100,0	364401	100,0
	Total	313473	—	318290	—	343672	—	364401	—

Source: Recensements de la population, échantillon de 5%.

Spécificités:

Lors des recensements de 1970 et 1980, la valeur seuil de l'activité économique était de six heures hebdomadaires alors qu'elle a été ramenée à une heure pour les recensements de 1990 et 2000 pour être à l'unisson avec les normes internationales. Dans le tableau ci-dessus, les personnes qui lors des recensements de 1990 et 2000 ont déclaré travailler entre une et cinq heures ont été recodées dans la catégorie "Autre situation".

Lors du recensement de 2000, l'ordre de priorité pour déterminer la situation professionnelle a quelque peu changé par rapport aux trois recensements précédents et est le suivant occupé – sans emploi, au chômage – écolier/étudiant – activité bénévole – travaux ménagers dans son propre ménage – rentier/retraité – autre personne non active. Ce nouvel ordre de priorité a pour conséquence une augmentation du nombre de personnes effectuant des travaux ménagers dans leur propre ménage et une diminution du nombre de rentiers/retraités.

Les personnes en quête d'un emploi sont, par définition, les individus âgés de quinze ans au minimum qui, lors du recensement, ont déclaré n'être ni écolier ni étudiant et n'exercer aucune activité rémunérée, mais être en quête d'un emploi stable.

La catégorie "Personne active sans autre précision" n'existe que pour le recensement de 2000.

Les retraités sont les individus qui ont déclaré être en retraite. Pour les recensements de 1970, 1980 et 1990, ont été assimilées aux retraités toutes les personnes ayant atteint l'âge de la retraite. Au vu de cette définition et pour des raisons de comparabilité des données de ces quatre recensements, cette assimilation de toutes les personnes ayant atteint l'âge de la retraite a impliqué, pour les recensements de 1970 et de 1980, un reclassement des femmes mariées de 62 ans et plus dans la classe des retraité(e)s, ces personnes ayant été auparavant comptées dans la catégorie des ménagères quand elles ne touchaient pas une propre rente. En ce qui concerne les données du recensement de 2000, aucune recodification n'a été faite et des personnes âgées de plus de 65 ans se trouvent donc parmi les personnes actives.

La limite d'âge pour certains groupes de personnes ayant varié au cours des quatre recensements, voici un tableau récapitulatif de la situation:

Code	Description	Recensement de 1970	Recensement de 1980	Recensement de 1990	Recensement de 2000
1210	Personne en quête d'un emploi	17	16	15	15
1220	Futur emploi garanti	—	16	15	15
2200	Rentier/ère, retraité/e	18	18	15	15
2311	Travaux ménagers dans son propre ménage	16	15	15	15
2321	Personne en âge préscolaire	Enfant de moins de 8 ans sans indication du lieu de l'école	Enfant de moins de 8 ans sans indication du lieu de l'école	Enfant de moins de 8 ans sans indication du lieu de l'école	Enfant de moins de 7 ans sans indication du lieu de l'école
2322	Personne en âge scolaire (moins de 15 ans)	Tous les enfants de 8-14 ans ainsi que ceux de 6-7 ans quand le lieu de l'école est donné. Les personnes actives de 13-14 ans ont été ajoutées à cette catégorie.	Tous les enfants de 8-14 ans ainsi que ceux de 5-7 ans quand le lieu de l'école est donné.	Tous les enfants de 8-14 ans ainsi que ceux de 5-7 ans quand le lieu de l'école est donné.	Tous les enfants de 7-14 ans ainsi que ceux de 5-6 ans quand le lieu de l'école est donné.

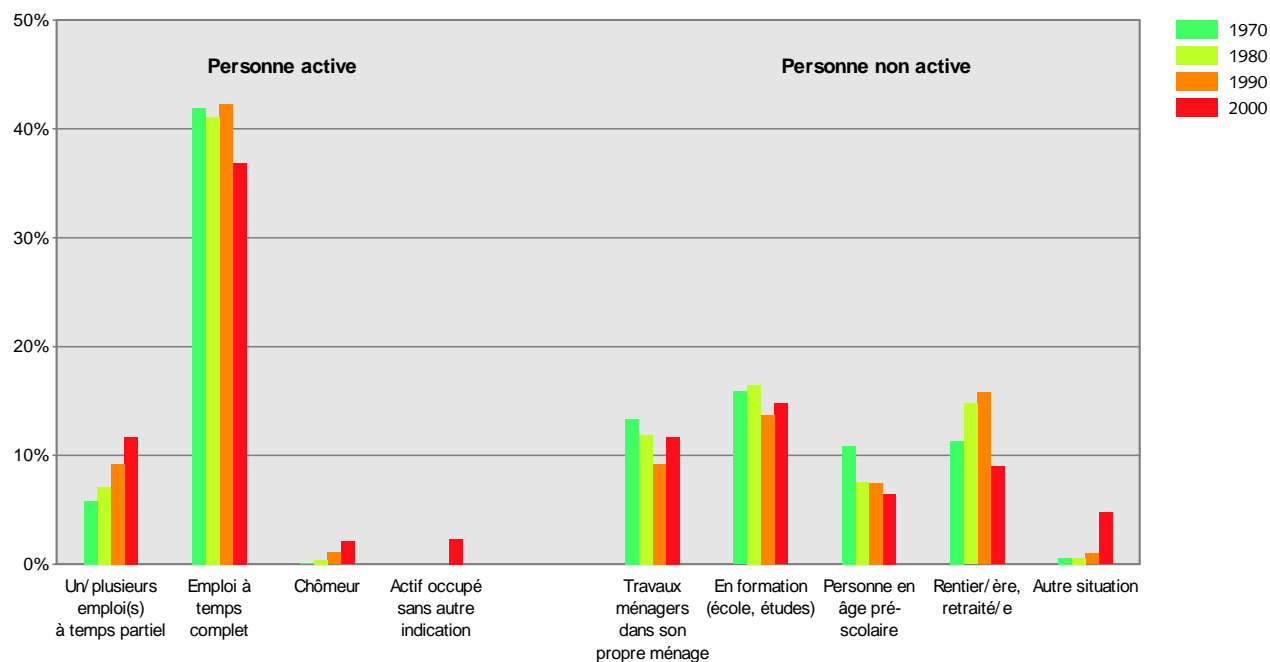
La comparaison des données des quatre recensements pour les catégories indiquées dans le tableau ci-dessus doit donc être faite avec prudence: cela ne concerne toutefois que des catégories bien spécifiques.

A noter encore que cette variable est déterminante pour une série d'autres variables relatives à l'activité économique ou aux études telles que: AORT "Lieu de travail ou d'études", ERLB1 "Profession apprise", PBER1 "Activité professionnelle", ISCO1 "Activité professionnelle selon ISCO", STHB "Situation dans la profession", PENS "Durée hebdomadaire du travail", WART1 "Branche d'activité économique", REFO "Forme juridique de l'entreprise", WEGZ "Durée du trajet du domicile au lieu de travail ou d'études", WEGH "Fréquence du trajet aller-retour du domicile au lieu de travail ou d'études", VEMI "Moyen de transport principal".

L'activité professionnelle de la personne de référence du ménage et celle de son partenaire sont enregistrées respectivement dans les variables RESCH et ZESCH, variables dont les catégories sont moins détaillées que celles présentées dans le tableau ci-dessus.

Situation professionnelle

EZUX



Recensements de la population, échantillon de 5%.

© Office fédéral de la statistique (OFS)

PENS

Durée hebdomadaire du travail

La durée hebdomadaire du travail indique le nombre d'heures qu'une personne consacre, par semaine, à une activité économique. La durée hebdomadaire du travail est toujours arrondie. Les activités économiques demandant moins de six heures de travail par semaine n'ont pas été prises en considération.

Population de référence: population résidente active occupée travaillant au minimum six heures par semaine.

Code	Description	1970		1980		1990		2000	
		Fréquence	%valide	Fréquence	%valide	Fréquence	%valide	Fréquence	%valide
-1	INAP	163867	—	165123	—	166430	—	187097	—
1	Temps partiel, peu d'heures (6-24 heures)	7712	5,2	11730	7,7	18227	10,3	23834	13,4
2	Temps partiel, beaucoup d'heures (25 heures et plus)	9420	6,3	6839	4,5	10089	5,7	16372	9,2
3	Temps partiel, sans indication du nombre d'heures travaillées	1103	0,7	3930	2,6	3444	1,9	2460	1,4
4	A plein temps	131371	87,8	130668	85,3	145482	82,1	134638	75,9
	Total de référence	149606	100,0	153167	100,0	177242	100,0	177304	100,0
	Total	313473	—	318290	—	343672	—	364401	—

Source: Recensements de la population, échantillon de 5%.

INAP: se sont vues attribuer ce code les personnes non actives, les personnes sans emploi, au chômage, les personnes actives occupées qui, lors des recensements de 1990 et 2000, travaillaient moins de six heures par semaine ainsi que les personnes qui, lors du recensement de 2000, n'ont donné aucune indication sur la durée hebdomadaire de leur travail.

Spécificités:

Les limites des différentes classes ayant varié au cours des recensements de 1970, 1980, 1990 et 2000, voici un tableau récapitulatif de ces limites à travers le temps:

Code	Description du PUS	Recensement de 1970	Recensement de 1980	Recensement de 1990	Recensement de 2000
1	Temps partiel, peu d'heures (6-24 heures)	6 à 19 heures hebdomadaires	6 à 24 heures hebdomadaires	6 à 24 heures hebdomadaires	6 à 24 heures hebdomadaires
2	Temps partiel, beaucoup d'heures (25 heures et plus)	20 heures hebdomadaires et plus	25 à 39 heures hebdomadaires	25 heures hebdomadaires et plus	25 heures hebdomadaires et plus

Au vu des différences de limites de ces deux classes, il convient d'être prudent dans l'analyse des données de cette variable.

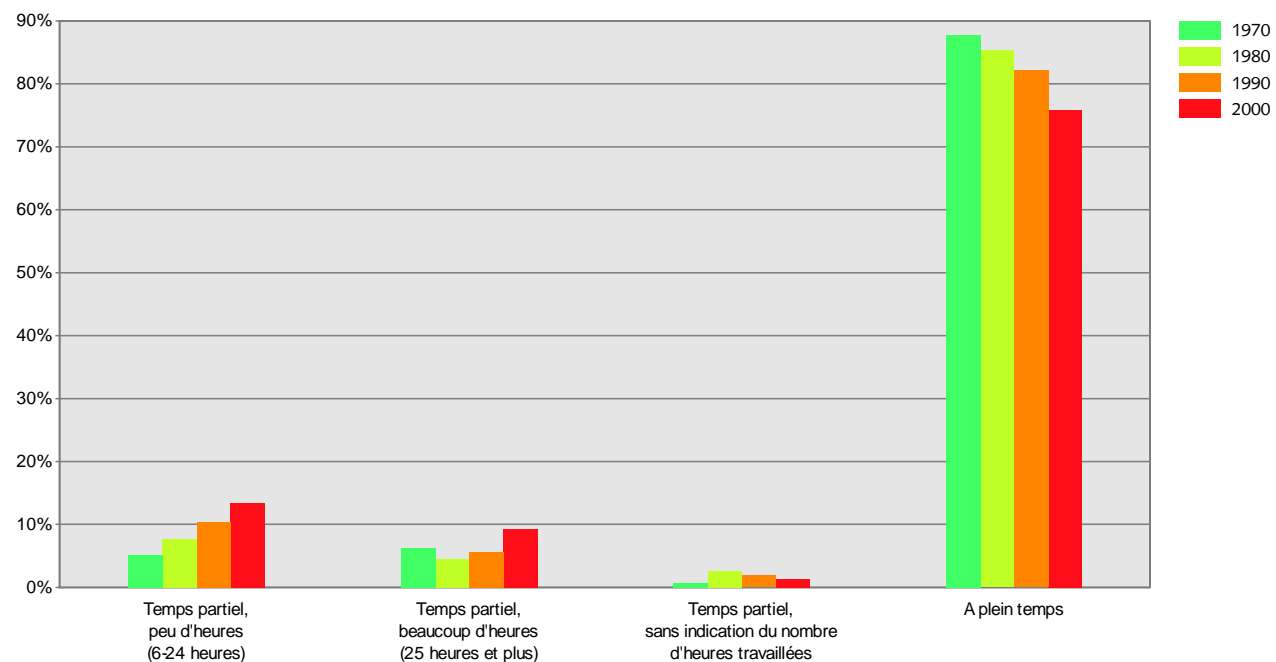
REMARQUE

Dans le cadre des recensements fédéraux sur la population, la définition du travail à plein temps est élastique, car elle peut correspondre tout aussi bien à un temps de travail de 40 heures hebdomadaires qu'à un temps de travail de 60 heures hebdomadaires; pour plus de détails sur cette question se référer à l'ESPA (Enquête Suisse sur la Population Active)³.

³ "L'enquête suisse sur la population active (ESPA): Concepts - Bases méthodologiques - Considérations pratiques, Neuchâtel, Office fédéral de la statistique, N° 180-0401, 2004". Cette publication peut être consultée en ligne à l'adresse suivante: http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/arbeits_und_loehne_erwerbseinkommen/blank/publikationen.Document.51472.html

Durée hebdomadaire du travail

PENS



Recensements de la population, échantillon de 5%.

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Activité professionnelle

Par activité professionnelle, on entend ici la profession exercée par une personne active occupée ou la dernière profession exercée par une personne en quête d'un emploi. L'activité professionnelle est une variable importante, car elle diffère fréquemment de la profession apprise sanctionnée comme telle par un diplôme.⁴

Pour l'année 2000, seules les personnes actives occupées devaient indiquer leur activité professionnelle.

Population de référence: population résidante active.

Code	Description	1970		1980		1990		2000	
		Fréquence	%valide	Fréquence	%valide	Fréquence	%valide	Fréquence	%valide
-1	INAP	163610	—	163864	—	162549	—	178674	—
0	Sans indication							50621	27,3
1	Activités professionnelles en rapport avec la nature	11824	7,9	10046	6,5	7883	4,4	5012	2,7
2	Activités professionnelles dans le secteur de l'industrie et des arts et métiers	57136	38,1	52275	33,9	44437	24,5	31177	16,8
3	Professions du secteur tertiaire	75885	50,6	87726	56,8	104370	57,6	98917	53,3
4	Activités professionnelles non attribuables	5018	3,3	4379	2,8	24433	13,5		
	Total de référence	149863	100,0	154426	100,0	181123	100,0	185727	100,0
	Total	313473	—	318290	—	343672	—	364401	—

Source: Recensements de la population, échantillon de 5%.

INAP: se sont vues attribuer ce code les personnes non actives, les personnes actives occupées qui, lors des recensements de 1990 et 2000, travaillaient moins de six heures par semaine et pour le recensement de 2000 les personnes sans emploi, au chômage.

Spécificités:

La classification professionnelle se présente comme suit:

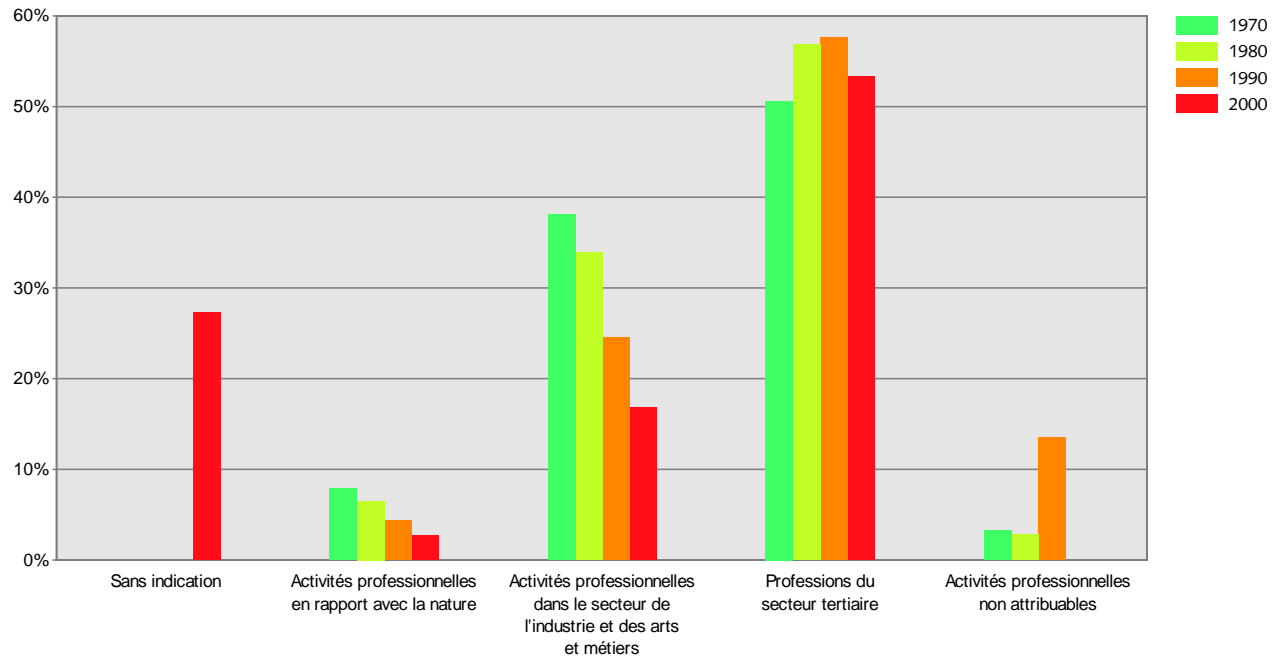
Division de profession: code à un chiffre
 Classe de profession: code à deux chiffres
 Groupe de profession: code à trois chiffres
 Genre de profession: code à cinq chiffres

Dans les données originales, la profession exercée est codée sur cinq chiffres; pour des raisons de protection des données et de comparaison avec la profession apprise, cette codification n'a pas pu être gardée, les données ont donc été regroupées sur le niveau de la "Division de profession" codée sur un chiffre.

La classification professionnelle valable pour le recensement de 2000 ne correspond pas à celle des recensements de 1970, 1980 et 1990. Une liste établie par l'Office fédéral de la statistique permet de transcoder les groupes de professions à trois chiffres des recensements de 1970 et 1980 pour les adapter aux genres de profession recensés en 2000: c'est ce qui a été fait dans le cadre de l'harmonisation des données des recensements de 1970, 1980, 1990 et 2000. Entre les recensements de 1990 et 2000, la classification des professions a évolué pour devenir plus détaillée encore et prendre ainsi en compte les professions récemment apparues.

Les catégories de l'activité professionnelle présentées dans le tableau ci-dessus étant très grossières, elles ne sont pas adaptées à l'étude de la mobilité professionnelle; les données de l'activité professionnelle codées en ISCO étant plus détaillées elles constituent une bonne alternative. Cependant, pour ce type d'étude, les données originales sont sans doute plus satisfaisantes.

⁴ "Manuel de la Banque de données des professions, Neuchâtel, Office fédéral de la statistique, N° 001-0017, 2003" qui donne une liste des professions individuelles détaillée et complète. Ce manuel peut être consulté en ligne à l'adresse suivante: http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/infothek/nomenklaturen/blank/blank/sbn_2000/02.ContentPar.0001.DownloadFile.tmp/Manuel%20de%20la%20Banque%20de%20données%20des%20professions.pdf



Recensements de la population, échantillon de 5%.

© Office fédéral de la statistique (OFS)

ISCO1

Activité professionnelle selon ISCO

L'ISCO est la "Classification internationale type des professions" (en anglais "International Standard Classification of Occupations") publiée par le Bureau international du travail (BIT). La dernière révision de cette classification a été effectuée en 1988. Le but de cette classification est de faciliter les comparaisons internationales et d'offrir, « aux pays désireux de se doter d'une classification nationale des professions ou de réviser celle qu'ils possèdent déjà, un modèle dont ils puissent utilement s'inspirer ». ⁵

Une liste établie par l'Office fédéral de la statistique permet de transcoder les genres de profession codés sur cinq chiffres du "Manuel de la Banque de données des professions" ⁶ pour les adapter à la "Classification internationale type des professions: ISCO 88" du Bureau international du travail.

Population de référence: population résidante active.

Code	Description	1970		1980		1990		2000	
		Fréquence	%valide	Fréquence	%valide	Fréquence	%valide	Fréquence	%valide
-1	INAP	164399	—	165747	—	166141	—	178939	—
0	Autres, sans indication	76	0,1	66	0,0	31	0,0	50740	27,4
1	Membres de l'exécutif et des corps législatifs, cadres supérieurs de l'administration publique	6327	4,2	7477	4,9	13536	7,6	14522	7,8
2	Professions intellectuelles et scientifiques	7347	4,9	12751	8,4	16016	9,0	18723	10,1
3	Professions intermédiaires	18648	12,5	19769	13,0	29025	16,3	29059	15,7
4	Employés de type administratif	23777	15,9	27487	18,0	23110	13,0	18362	9,9
5	Personnel des services et vendeurs de magasin et de marché	18339	12,3	19909	13,1	20987	11,8	18489	10,0
6	Agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture et de la pêche	10651	7,1	9271	6,1	7255	4,1	4611	2,5
7	Artisans et ouvriers des métiers de type artisanal	41283	27,7	36099	23,7	29505	16,6	19249	10,4
8	Conducteurs d'installations et de machines, ouvriers de l'assemblage	12213	8,2	10677	7,0	8447	4,8	6580	3,5
9	Ouvriers et employés non qualifiés	10413	7,0	9037	5,9	29619	16,7	5127	2,8
	Total de référence	149074	100,0	152543	100,0	177531	100,0	185462	100,0
	Total	313473	—	318290	—	343672	—	364401	—

Source: Recensements de la population, échantillon de 5%.

INAP: se sont vues attribuer ce code les personnes non actives, les personnes actives occupées qui, lors des recensements de 1990 et 2000, travaillaient moins de six heures par semaine et pour 2000 les personnes sans emploi, au chômage

Spécificités:

Le transcodage des genres de profession se base sur les données originales des recensements et non sur leur version regroupée telle qu'elle apparaît dans la variable PBER relative à l'"Activité professionnelle" selon la "Nomenclature des professions de Suisse".

La "Classification internationale type des professions" se présente comme suit (entre parenthèses est indiqué le nombre total de groupes de chaque niveau):

Grands groupes (10): code à un chiffre

Sous-grands groupes (28): code à deux chiffres

Sous-groupes (116): code à trois chiffres

Groupes de bases (390): code à quatre chiffres

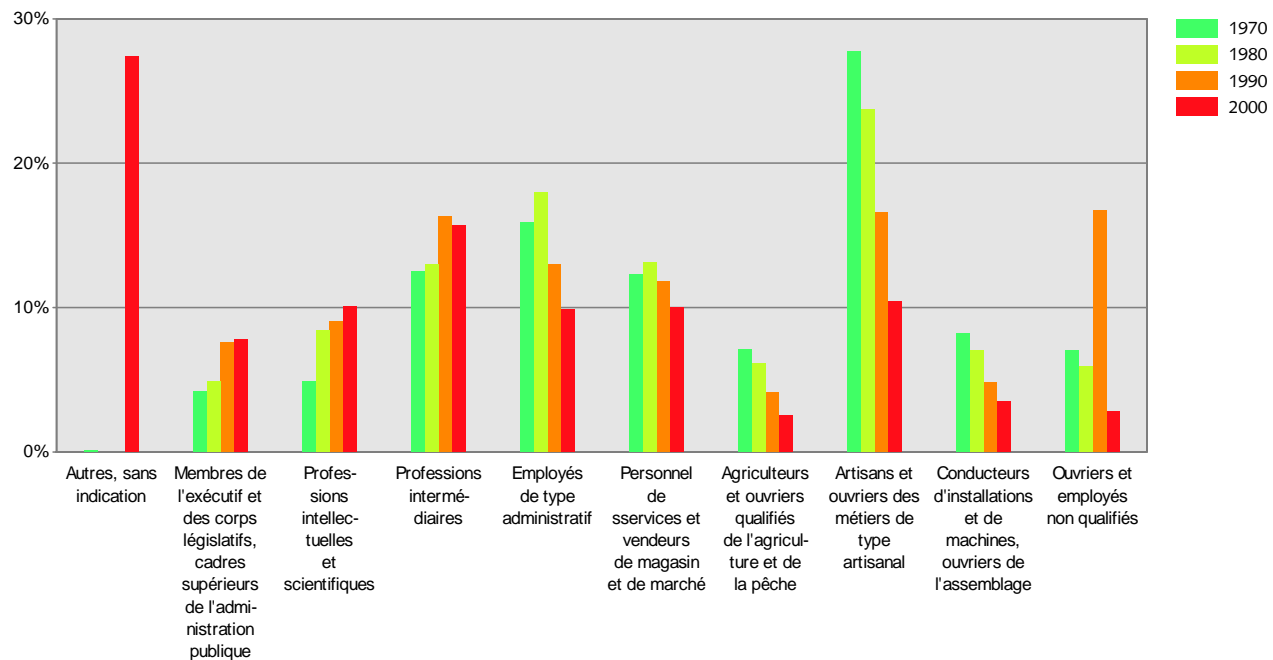
Dans les données originales la profession exercée est codée sur quatre chiffres; pour des raisons de protection des données, celles-ci ont été regroupées au niveau du "Grand groupe", codé sur un chiffre, dont elles dépendaient.

⁵ BIT, "Classification internationale type des professions: CIP-88", Genève, Bureau international du Travail, 1991, p. V.

⁶ "Manuel de la Banque de données des professions, Neuchâtel, Office fédéral de la statistique, N° 001-0017, 2003" qui donne une liste des professions individuelles détaillée et complète. Ce manuel peut être consulté en ligne à l'adresse suivante: http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/infothek/nomenklaturen/blank/blank/sbn_2000/02.ContentPar.0001.DownloadFile.tmp/Manuel%20de%20la%20Banque%20de%20données%20des%20professions.pdf

Activité professionnelle selon ISCO

ISCO1



Recensements de la population, échantillon de 5%.

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Situation dans la profession

La situation dans la profession donne un aperçu de la place qu'une personne active occupe sur le marché du travail. Dans le cas d'une personne au chômage, c'est la situation dans le dernier emploi qui est prise en considération, sauf pour le recensement de 2000 car seules les personnes actives occupées devaient répondre à cette question.

« Les indépendants sont des personnes qui exercent une activité professionnelle à leur compte, que ce soit à titre individuel ou d'employeur.

Les collaborateurs dans l'entreprise familiale sont des personnes ayant déclaré être occupées dans l'entreprise d'un membre de leur famille.

Les directeurs et les employés dirigeants comptent des personnes exerçant une fonction de cadre supérieur. Il s'agit par exemple de fondés de pouvoir, de directeurs gérants, de médecins-chefs, de fonctionnaires supérieurs, de professeurs d'université, de conseillers fédéraux, de conseillers d'Etat, de maires, de juges d'appel, de procureurs, d'avocats, etc. ».7En 2000, sont aussi comptés dans cette catégorie les salariés propriétaires de leur propre entreprise.

Entrent dans la catégorie des « employés dans d'autres fonctions » tous les autres salariés.

Population de référence: population résidente active.

Code	Description	1970		1980		1990		2000	
		Fréquence	%valide	Fréquence	%valide	Fréquence	%valide	Fréquence	%valide
-1	INAP	164034	—	164217	—	163091	—	179080	—
0	Sans indication					7685	4,3	16039	8,7
1	Indépendants	15623	10,5	14938	9,7	18750	10,4	20199	10,9
2	Collaborateurs dans l'entreprise familiale	6574	4,4	5773	3,7	5435	3,0	3982	2,1
3	Apprenti(e)s	7094	4,7	9189	6,0	9645	5,3	8961	4,8
4	Directeurs, employés dirigeants	5909	4,0	9015	5,9	9779	5,4	15304	8,3
5	Employés dans d'autres fonctions	114239	76,4	115158	74,7	129287	71,6	120836	65,2
	Total de référence	149439	100,0	154073	100,0	180581	100,0	185321	100,0
	Total	313473	—	318290	—	343672	—	364401	—

Source: Recensements de la population, échantillon de 5%.

INAP: se sont vues attribuer ce code les personnes non actives les personnes actives occupées qui, lors des recensements de 1990 et 2000, travaillaient moins de six heures par semaine et pour 2000 les personnes sans emploi, au chômage.

Spécificités:

La limite d'âge inférieure pour la classe des indépendants et celle des directeurs, employés dirigeants a varié au cours des quatre recensements. Pour les indépendants, cette limite inférieure était de 18 ans en 1970, de 16 ans en 1980, de 18 ans en 1990 et de 15 ans en 2000 et respectivement de 19 ans, 17 ans, 21 ans et 15 ans pour les directeurs, employés dirigeants.

La situation dans la profession étant auto-déclarée, cela pose des problèmes car les catégories ne sont pas toujours bien connues des personnes recensées.

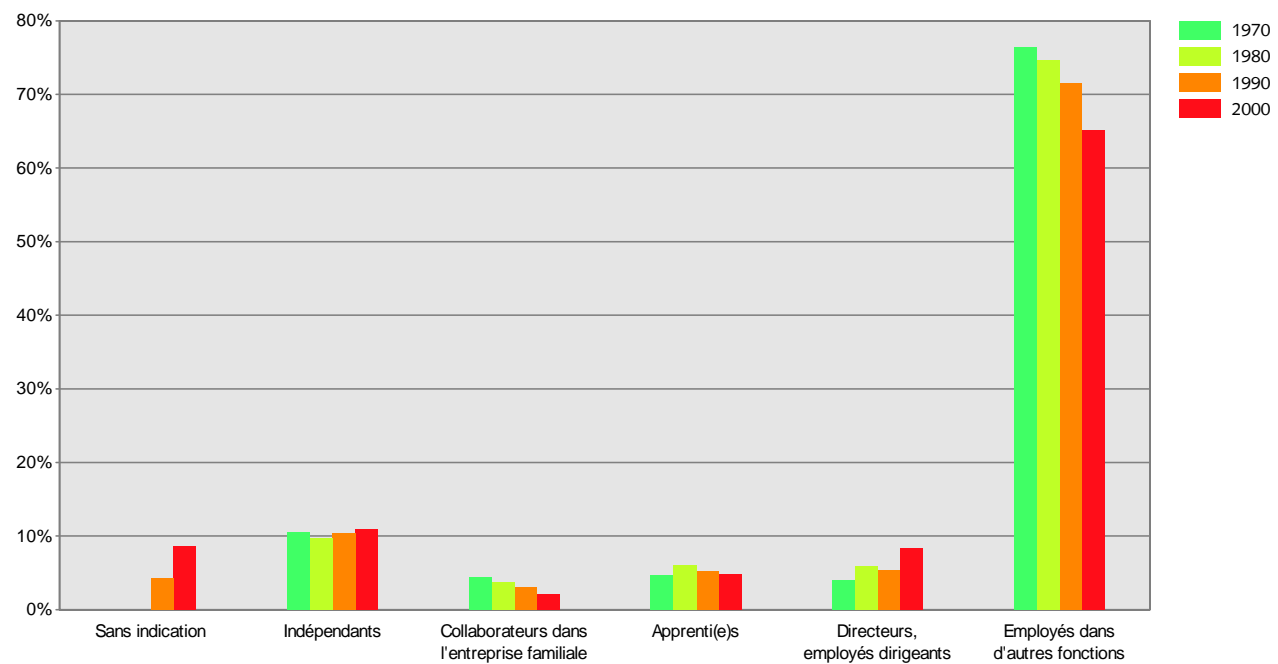
Le tableau ci-après donne la codification de la situation dans la profession selon les données harmonisées des recensements de 1970, 1980 et 1990 et selon le recensement de 2000 et indique de quelle manière ces différentes catégories ont été recodées dans le tableau ci-dessus:

Recensements de 1970, 1980 et 1990	Recensement de 2000	PUS 2000
1 Indépendants	1 Indépendants	1 Indépendants
N'EXISTE PAS	2 Salariés propriétaires de l'entreprise	4 Directeurs, employés dirigeants
2 Collaborateur dans l'entreprise familiale	3 Collaborateurs familiaux	2 Collaborateurs dans l'entreprise familiale
3 Apprenti	4 Apprentis	3 Apprentif(e)s
4 Cadre supérieur	5 Salariés avec fonction dirigeante	4 Directeurs, employés dirigeants
5 Employé avec d'autres fonctions	6 Salariés sans fonction dirigeante	5 Employés dans d'autres fonctions
0 Personnes non actives	9 Personnes sans emploi, non actives	-1 INAP
9 Situation professionnelle inconnue	0 Sans indication	0 Sans indication

⁷ "Recensement fédéral de la population 1990. Structure de la population." 1993. Fascicule 9049. Pp. XVIII-XIX. Berne: Office fédéral de la statistique.

Situation dans la profession

STHB



Recensements de la population, échantillon de 5%.

© Office fédéral de la statistique (OFS)

WART1

Branche d'activité économique

Point de départ numéro un de beaucoup d'analyses, la branche d'activité économique est très importante du point de vue de la statistique. Largement connus, les secteurs primaire, secondaire et tertiaire renferment encore de grandes disparités, que les niveaux inférieurs appréhendent mieux.

Dans le cadre des recensements, les activités économiques auxquelles se consacrent les personnes actives occupées sont déterminées avec le Registre des entreprises et des établissements sur la base de l'adresse de l'entreprise indiquée par le répondant.

Population de référence: population résidente active occupée travaillant au minimum six heures par semaine.

Code	Description	1970		1980		1990		2000	
		Fréquence	%valide	Fréquence	%valide	Fréquence	%valide	Fréquence	%valide
-1	INAP	163867	—	165123	—	166430	—	178674	—
1	Secteur primaire	11526	7,7	9607	6,3	7243	4,1	6321	3,4
2	Secteur secondaire	70316	47,0	59674	39,0	54309	30,6	41928	22,6
3	Secteur tertiaire	67709	45,3	82193	53,7	109241	61,6	112157	60,4
4	Secteur inconnu	55	0,0	1693	1,1	6449	3,6	25321	13,6
	Total de référence	149606	100,0	153167	100,0	177242	100,0	185727	100,0
	Total	313473	—	318290	—	343672	—	364401	—

Source: Recensements de la population, échantillon de 5%.

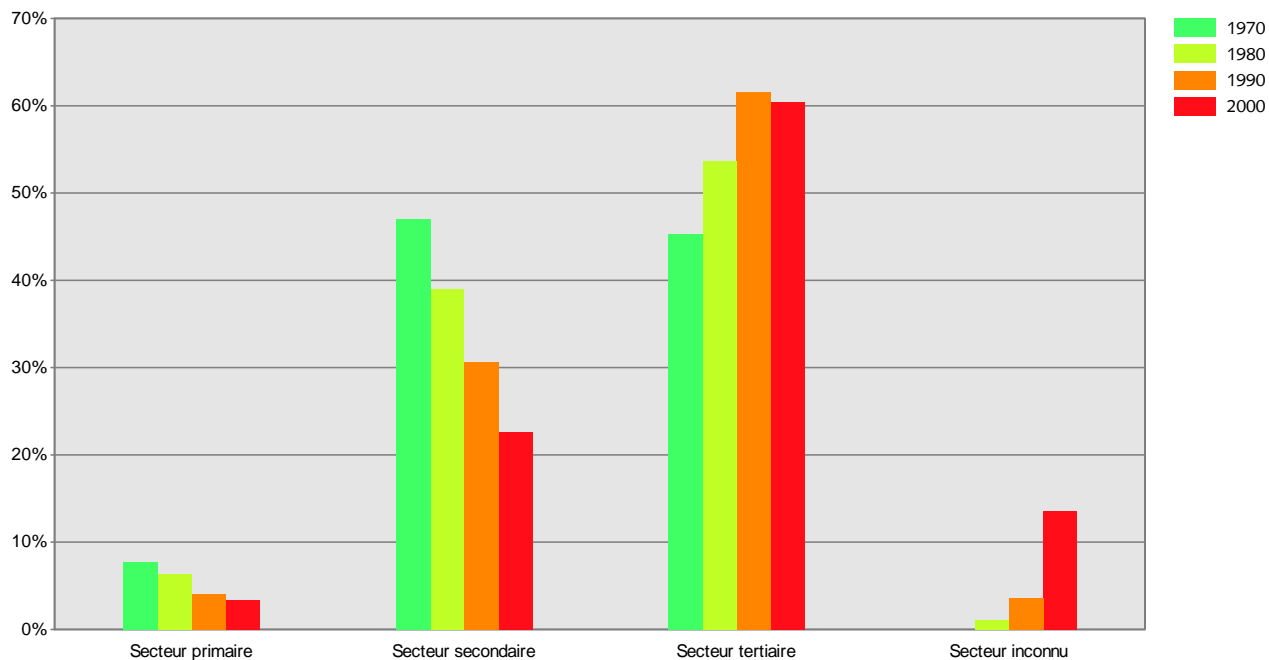
INAP: se sont vues attribuer ce code les personnes non actives, les personnes au chômage ainsi que les personnes actives occupées qui, lors des recensements de 1990 et 2000, travaillaient moins de six heures par semaine.

Spécificités:

Pour une analyse plus détaillée des branches d'activité économique, il faut se reporter aux données originales qui comptent 90 catégories (voir la "Liste des branches d'activité économique").

Branche d'activité économique

WART1



Recensements de la population, échantillon de 5%.

© Office fédéral de la statistique (OFS)

REFO

Forme juridique de l'entreprise

« Les formes juridiques des établissements dans lesquels les personnes actives occupées travaillent ont été déterminées avec le Registre des entreprises et des établissements sur la base de l'adresse de l'entreprise indiquée par le répondant.

La distinction entre secteur public et secteur privé se fonde sur les formes juridiques ».⁸

Population de référence: population résidente active occupée travaillant au minimum six heures par semaine.

Code	Description	1970		1980		1990		2000	
		Fréquence	%valide	Fréquence	%valide	Fréquence	%valide	Fréquence	%valide
-1	INAP	163867	—	165123	—	166430	—	204619	—
1	Entreprise privée	129865	86,8	128495	83,9	133208	75,2	132794	83,1
2	Confédération	6525	4,4	7120	4,6	7908	4,5	4058	2,5
3	Canton (district inclus)	6163	4,1	8773	5,7	10851	6,2	10410	6,5
4	Commune	6452	4,3	8057	5,3	10002	5,6	11375	7,1
5	Administrations et organisations internationales	601	0,4	722	0,5	15173	8,6	1145	0,7
	Total de référence	149606	100,0	153167	100,0	177242	100,0	159782	100,0
	Total	313473	—	318290	—	343672	—	364401	—

Source: Recensements de la population, échantillon de 5%.

INAP: se sont vues attribuer ce code les personnes non actives ou au chômage, les personnes actives occupées qui, lors des recensements de 1990 et 2000, travaillaient moins de six heures par semaine, ainsi que les personnes actives occupées qui, lors du recensement de 2000, n'ont pas indiqué l'adresse complète de l'entreprise qui les emploie.

Spécificités:

Font partie des administrations et organisations internationales: les ambassades, les consulats et les entreprises étrangères telles que les compagnies ferroviaires et les compagnies aériennes.

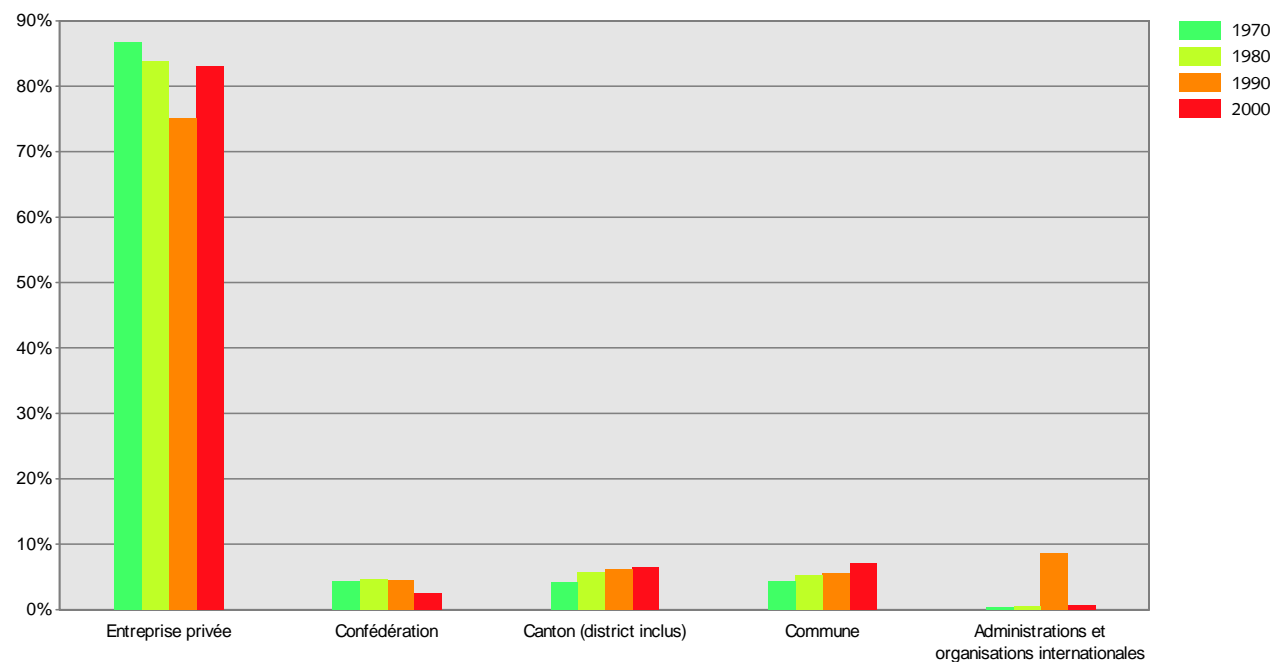
REMARQUE

Pour le recensement de 1990, les entreprises pour lesquelles la forme juridique (8.2 %) était inconnue ont été attribuées aux administrations et organisations internationales. Pour le recensement de 2000, ces cas ont été recodés en -1 = "INAP".

⁸ "Recensement fédéral de la population 1990." 1993. Structure de la population. Fascicule 9049. Pp. XXI. Berne: Office fédéral de la statistique.

Forme juridique de l'entreprise

REFO



Recensements de la population, échantillon de 5%.

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Lieu de travail ou d'études - Catégories

Par lieu de travail ou d'études, on entend la commune politique ou le pays sur le territoire desquels s'exerce l'activité professionnelle ou se font les études. La catégorisation du lieu de travail ou d'études est le résultat de la comparaison du lieu de travail ou d'études avec le lieu de domicile. Grâce à cette catégorisation on peut appréhender la mobilité quotidienne des actifs occupés et des écoliers/étudiants.

Population de référence: population résidente active occupée travaillant au minimum 6 heures par semaine et écoliers et étudiants

Code	Description	1970		1980		1990		2000	
		Fréquence	%valide	Fréquence	%valide	Fréquence	%valide	Fréquence	%valide
-1	INAP	114176	—	112575	—	119201	—	124249	—
0	Sans indication							21906	9,1
1	Même commune	145754	46,5	132873	64,6	116115	51,7	105687	44,0
2	Même canton, autre commune	44888	14,3	61092	29,7	81031	36,1	88188	36,7
3	Autre canton ou à l'étranger	8655	2,8	11750	5,7	27325	12,2	24371	10,1
	Total de référence	199297	100,0	205715	100,0	224471	100,0	240152	100,0
	Total	313473	—	318290	—	343672	—	364401	—

Source: Recensements de la population, échantillon de 5%.

INAP: se sont vues attribuer ce code les personnes actives occupées qui, lors des recensements de 1990 et 2000, travaillaient moins de six heures par semaine, les personnes au chômage, ainsi que toutes les personnes non actives autres que les écoliers ou étudiants.

Spécificités:

L'harmonisation des réponses pour les recensements de 1970, 1980 et 1990 est basée sur l'état de la liste des communes au 4 décembre 1990. Ceci implique que des données existent pour le canton du Jura dès le 1970 et a pour résultat que, par exemple, un habitant de Delémont qui travaillait à Moutier en 1970 a été considéré comme travaillant dans un autre canton. Pour le recensement de 2000 c'est l'état des communes au 5 décembre 2000 qui a été pris en compte.

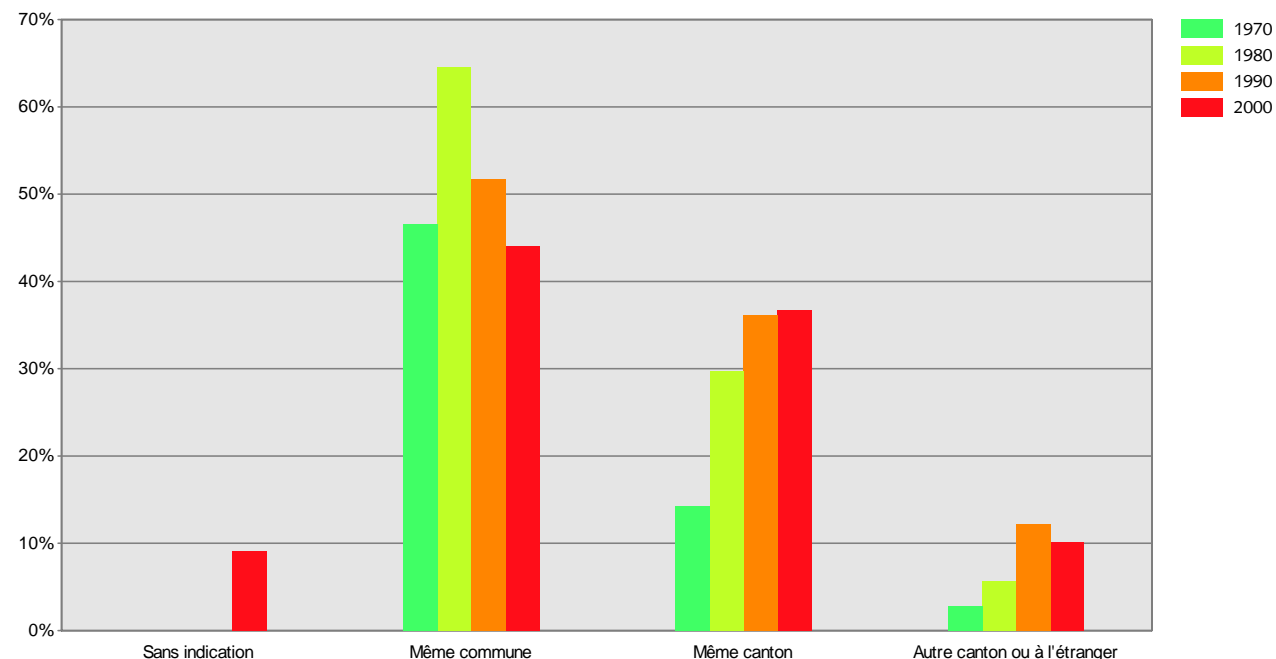
Si une personne a plusieurs emplois à temps partiel, c'est alors le lieu de travail de l'activité principale que le répondant devait indiquer.

Lors des recensements de 1970, 1980 et 1990, les étudiants travaillant au moins 6 heures par semaine en plus de leurs études ont été assimilés à des personnes actives occupées; en principe, ces étudiants devaient alors indiquer leur lieu de travail et non leur lieu d'études. En ce qui concerne le recensement de 2000, les personnes qui étaient à la fois actives occupées et en formation ont dû indiquer les deux lieux.

Dans les données originales, les communes ou pays de travail ou d'études eux-mêmes sont disponibles.

Lieu de travail ou d'études - Catégories

AORT



Durée du trajet du domicile au lieu de travail ou d'études

L'accroissement considérable de la mobilité en Suisse donne un intérêt particulier à cette information. La durée du trajet entre le domicile et le lieu de travail ou d'études est celle d'un aller simple. « Par lieu de travail ou d'études, on entend la commune politique sur le territoire de laquelle s'exerce l'activité professionnelle ou se font les études ».⁹ Pour les personnes se rendant à leur lieu de travail ou d'études à l'intérieur même de leur commune de domicile (voir la variable AORT "Lieu de travail ou d'études"), les indications relevées ici donnent aux villes d'une certaine importance des indications sur l'ampleur des navettes de travailleurs, d'écoliers et d'étudiants sur leur territoire.

Population de référence: population résidente active occupée travaillant au minimum six heures par semaine et écoliers et étudiants.

Code	Description	1970		1980		1990		2000	
		Fréquence	%valide	Fréquence	%valide	Fréquence	%valide	Fréquence	%valide
-1	INAP	114176	—	112575	—	119201	—	124249	—
0	Sans indication	13422	6,7	20338	9,9	11520	5,1	48196	20,1
1	Aucun trajet	31909	16,0	22511	10,9	24461	10,9	15802	6,6
2	Jusqu'à ¼ h	85028	42,7	88772	43,2	95541	43,0	90856	37,8
3	Plus de ¼ h jusqu'à ½ h	48250	24,2	50224	24,4	58703	26,2	56754	23,6
4	Plus de ½ h jusqu'à 1 h	16918	8,5	20653	10,0	28600	12,7	24262	10,1
5	Plus de 1 h	3770	1,9	3217	1,6	4646	2,1	4282	1,8
	Total de référence	199297	100,0	205715	100,0	224471	100,0	240152	100,0
	Total	313473	—	318290	—	343672	—	364401	—

Source: Recensements de la population, échantillon de 5%.

INAP: se sont vues attribuer ce code les personnes actives occupées qui, lors des recensements de 1990 et 2000, travaillaient moins de six heures par semaine, les personnes au chômage, ainsi que toutes les personnes non actives autres que les écoliers ou étudiants.

Spécificités:

Si une personne a plusieurs emplois à temps partiel, c'est le lieu de travail de l'activité principale que le répondant devait indiquer.

Lors des recensements de 1970, 1980 et 1990, les étudiants travaillant au moins six heures par semaine en plus de leurs études ont été assimilés à des personnes actives occupées; en principe, ces étudiants devaient alors indiquer ont dû indiquer les deux lieux. En ce qui concerne le recensement de 2000, c'est le lieu de travail qui a été retenu pour les personnes qui étaient à la fois actives occupées et en formation.

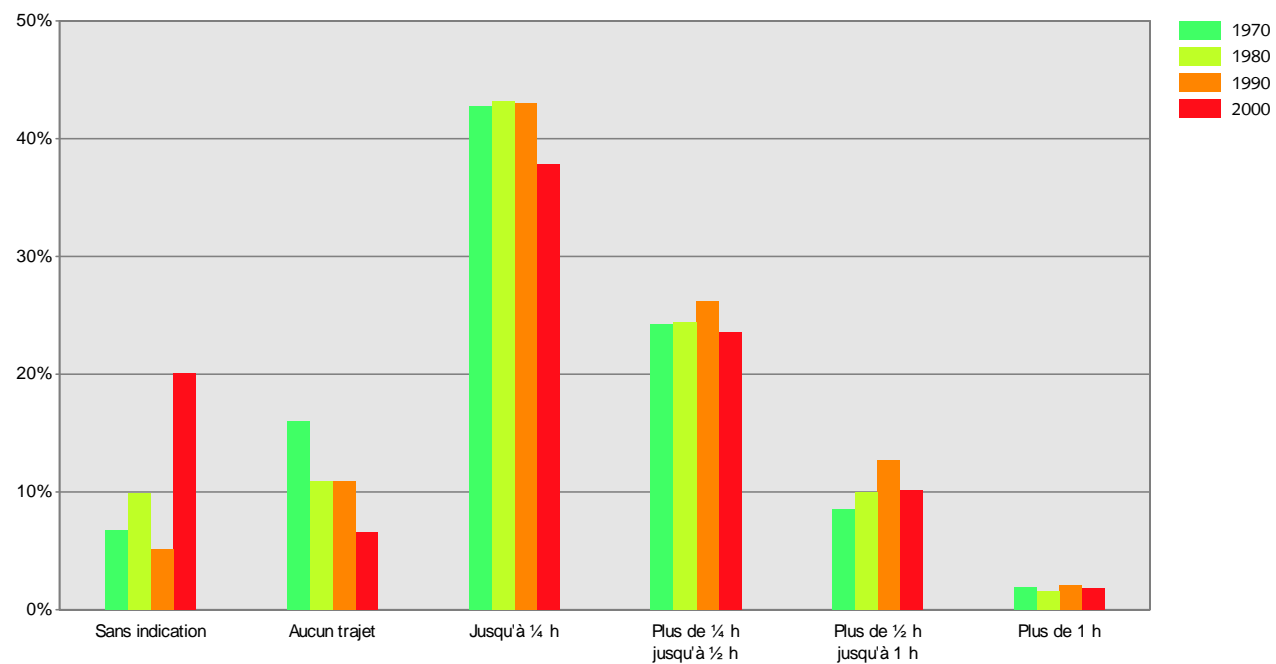
Dans les données originales les durées du trajet du domicile au lieu de travail et la durée du trajet du domicile au lieu d'études sont codées dans deux variables distinctes. Les répondants doivent indiquer l'adresse exacte du lieu de travail ou d'étude.

Dans la catégorie « aucun trajet » sont classées les personnes ayant répondu comme travaillant à la maison ou n'ayant pas de lieu de travail fixe.

⁹ "Recensement fédéral de la population 1980: Suisse, Navetteurs." Fascicule 711. Pp. 7. Berne: Office fédéral de la statistique, 1984.

Durée du trajet du domicile au lieu de travail ou d'études

WEGZ



Recensements de la population, échantillon de 5%.

© Office fédéral de la statistique (OFS)

WEGH

Fréquence du trajet aller-retour du domicile au lieu de travail ou d'études

La fréquence du trajet aller-retour du domicile au lieu de travail ou d'études permet de distinguer les personnes qui font une fois par jour seulement le trajet aller-retour du domicile au lieu de travail ou d'études de celles qui le font plusieurs fois.

Population de référence: population résidente active occupée travaillant au minimum six heures par semaine et écoliers et étudiants.

Code	Description	1970		1980		1990		2000	
		Fréquence	%valide	Fréquence	%valide	Fréquence	%valide	Fréquence	%valide
-1	INAP	114176	—	112575	—	119201	—	124249	—
0	Sans indication ou aucun trajet	49367	24,8	53537	26,0	56465	25,2	52354	21,8
1	Une fois par jour	46143	23,2	57400	27,9	70609	31,5	103828	43,2
2	Deux fois et plus par jour	103787	52,1	94778	46,1	97397	43,4	83970	35,0
	Total de référence	199297	100,0	205715	100,0	224471	100,0	240152	100,0
	Total	313473	—	318290	—	343672	—	364401	—

Source: Recensements de la population, échantillon de 5%.

INAP: se sont vues attribuer ce code les personnes actives occupées qui, lors des recensements de 1990 et 2000, travaillaient moins de six heures par semaine, les personnes au chômage, ainsi que toutes les personnes non actives autres que les écoliers ou étudiants.

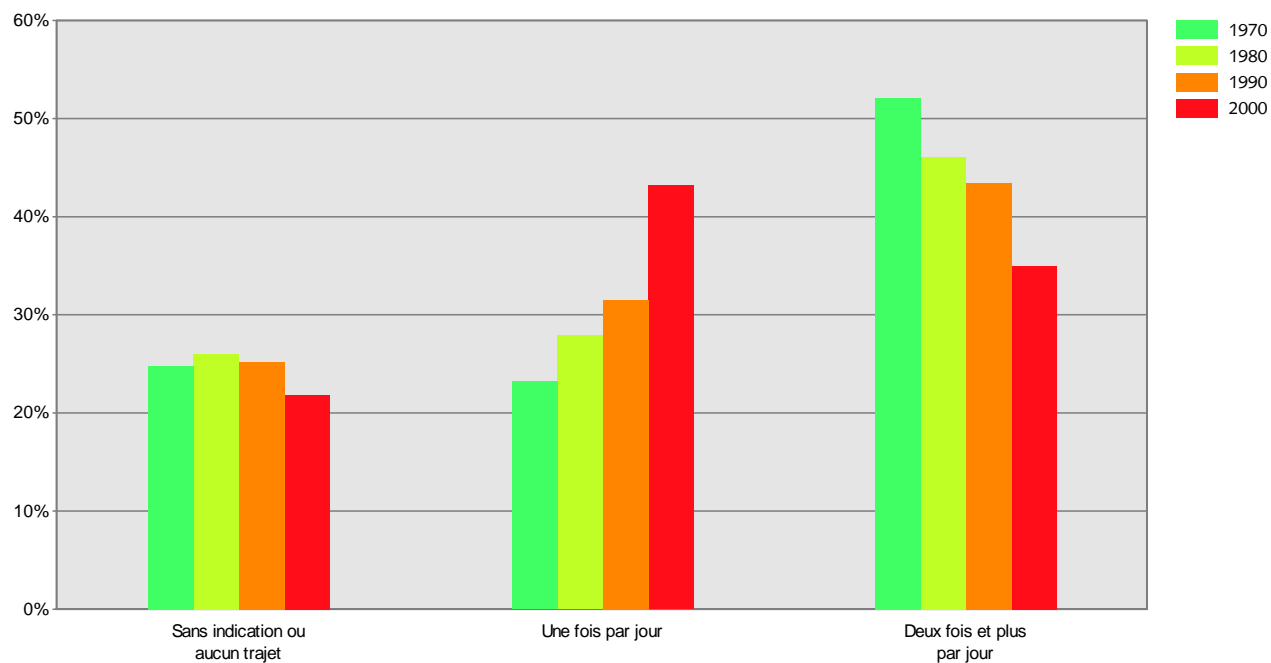
Spécificités:

Dans les données originales, la fréquence du trajet aller-retour du domicile au lieu de travail et la fréquence du trajet aller-retour du domicile au lieu d'études sont codées dans deux variables distinctes.

Dans la catégorie « aucun trajet » sont classées les personnes ayant répondu comme travaillant à la maison ou n'ayant pas de lieu de travail fixe.

Fréquence du trajet aller-retour du domicile au lieu de travail ou d'études

WEGH



Recensements de la population, échantillon de 5%.

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Moyen de transport principal

Les personnes professionnellement actives ou scolarisées / aux études devaient indiquer tous les moyens de transport utilisés pour se rendre jusqu'à leur lieu de travail ou d'études. Un algorithme a ensuite déterminé le moyen de transport principal.

Population de référence: population résidente active occupée travaillant au minimum six heures par semaine et écoliers et étudiants.

Code	Description	1970		1980		1990		2000	
		Fréquence	%valide	Fréquence	%valide	Fréquence	%valide	Fréquence	%valide
-1	INAP	114176	—	112575	—	119201	—	124249	—
0	Sans indication	9808	4,9	14999	7,3	9354	4,2	31365	13,1
1	Aucun trajet	31909	16,0	22511	10,9	24461	10,9	15802	6,6
2	Uniquement à pied	59160	29,7	46096	22,4	32756	14,6	31987	13,3
10	Train	11969	6,0	12936	6,3	20775	9,3	22518	9,4
30	Tram, autobus urbain, trolleybus	26743	13,4	28330	13,8	36919	16,4	31803	13,2
60	Voiture	34758	17,4	55145	26,8	73998	33,0	83540	34,8
70	Deux-roues	24950	12,5	25698	12,5	26208	11,7	23137	9,6
	Total de référence	199297	100,0	205715	100,0	224471	100,0	240152	100,0
	Total	313473	—	318290	—	343672	—	364401	—

Source: Recensements de la population, échantillon de 5%.

INAP: se sont vues attribuer ce code les personnes actives occupées qui, lors des recensements de 1990 et 2000, travaillaient moins de six heures par semaine, les personnes au chômage, ainsi que toutes les personnes non actives autres que les écoliers ou étudiants.

Spécificités:

Dans la catégorie « aucun trajet » sont classées les personnes ayant répondu comme travaillant à la maison ou n'ayant pas de lieu de travail fixe.

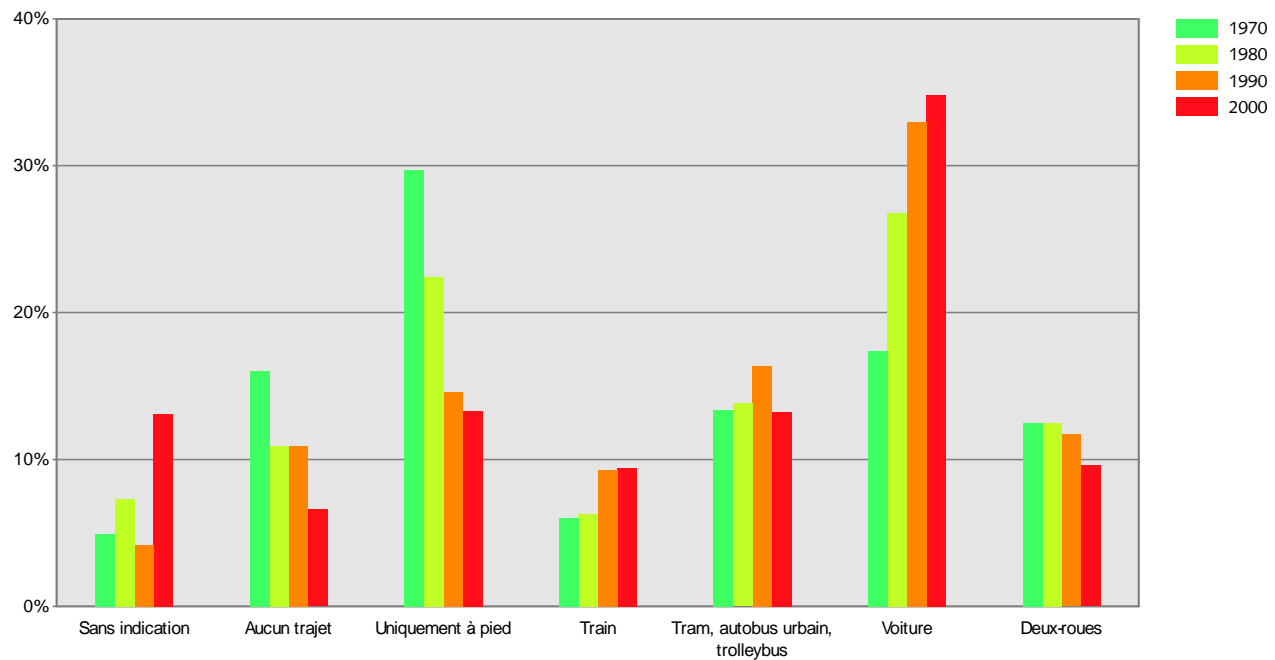
Pour le recensement de 1970, seul le moyen de transport principal était demandé. Lors du recensement de 1980 le moyen de transport principal ainsi que les moyens de transport annexes étaient demandés. Pour les recensements de 1990 et 2000, tous les moyens de transport devaient être indiqués. Pour ces deux derniers recensements, le moyen de transport principal a été déterminé à l'aide d'un algorithme selon qu'il s'agisse d'un moyen de transport public ou privé et selon la vitesse de celui-ci. Les regroupements effectués ici sont basés sur le moyen de transport principalement utilisé. Les données originales informent sur tous les moyens de transports utilisés et sont réparties dans les 14 catégories suivantes:

- 01 Aucun trajet
- 02 Aucun moyen de transport, tout le trajet à pied
- 10 Train
- 13 Train + tram, bus, car postal
- 15 Train + voiture (conducteur, passager)
- 18 Train + vélo, vélomoteur
- 30 Tram, bus, car postal
- 35 Tram, bus, car postal + voiture (conducteur, passager)
- 38 Tram, bus, car postal + vélo, vélomoteur
- 40 Autre moyen de transport public
- 50 Car de l'entreprise, bus scolaire
- 60 Voiture (conducteur ou passager)
- 70 Moto
- 90 Vélo, vélomoteur

Dans les données originales, les moyens de transport utilisés pour aller du domicile au lieu de travail et les moyens de transport utilisés pour aller du domicile au lieu d'études sont codés dans deux variables distinctes.

Moyen de transport principal

VEMI



Recensements de la population, échantillon de 5%.

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Catégorie socio-professionnelle

La nécessité de diviser la population en groupes relativement cohérents, se distinguant les uns des autres par leur comportement économique, social et culturel, a conduit au classement de la totalité de la population résidante en catégories socio-professionnelles. Ces catégories ont été constituées à partir de l'activité professionnelle, de la situation dans la profession, du niveau le plus élevé de la formation achevée et de la profession apprise.¹⁰

Population de référence: population résidante.

Code	Description	1970		1980		1990		2000	
		Fréquence	%valide	Fréquence	%valide	Fréquence	%valide	Fréquence	%valide
-1	INAP	313473	—	588	—	455	—	443	—
1	Dirigeants et professions libérales			2954	0,9	3762	1,1	6291	1,7
3	Autres indépendants			13618	4,3	16034	4,7	16802	4,6
4	Professions intellectuelles et d'encadrement			10814	3,4	14807	4,3	15333	4,2
5	Professions intermédiaires			14277	4,5	32899	9,6	30634	8,4
6	Non-manuels qualifiés: employés			37401	11,8	40614	11,8	36528	10,0
7	Manuels qualifiés: ouvriers			22981	7,2	22133	6,4	14678	4,0
8	Travailleurs non qualifiés			46662	14,7	38486	11,2	22517	6,2
9	Personnes actives occupées non attribuables			4014	1,3	9767	2,8	46773	12,9
10	Chômeurs			1117	0,4	3833	1,1	7695	2,1
20	Personnes non actives			163864	51,6	160882	46,9	166707	45,8
	Total de référence			317702	100,0	343217	100,0	363958	100,0
	Total	313473	—	318290	—	343672	—	364401	—

Source: Recensements de la population, échantillon de 5%.

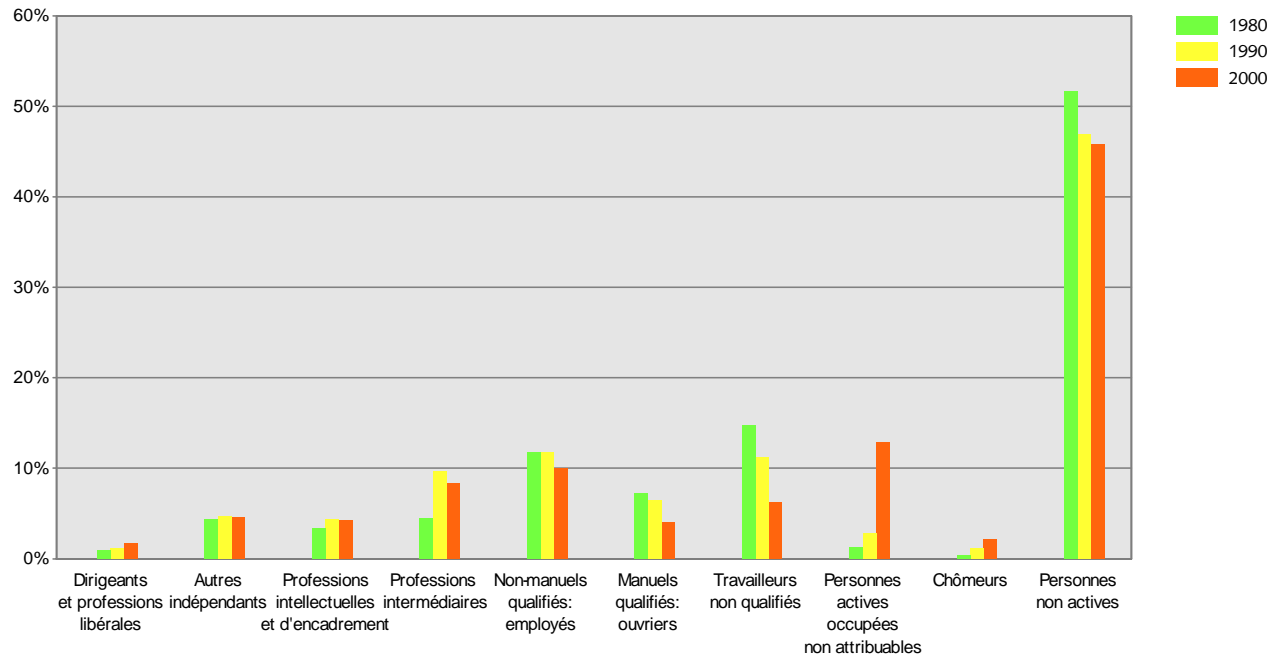
INAP: se sont vues attribuer ce code toutes les personnes appartenant à l'échantillon tiré du recensement de 1970, ainsi que les personnes pour lesquelles l'information sur la catégorie socio-professionnelle demeurerait un élément trop sensible.

Spécificités:

Les personnes non actives ont été regroupées dans la catégorie 20; si on désire les distinguer il faut utiliser la variable EZUX.

Les catégories socio-professionnelles n'existent pas pour le recensement de 1970, car lors de ce recensement les données nécessaires à la construction de ces catégories ont été constituées sur la base de principes considérablement différents.

¹⁰ Joye, D.: La structure sociale de la Suisse. Catégories socio-professionnelles, Berne, Office fédéral de la statistique, N° 001-9015, 1996.



Recensements de la population, échantillon de 5%.

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Prestige d'après l'échelle de Treiman

L'échelle de Treiman est un indicateur de position sociale basé sur la profession qui permet des comparaisons internationales. Cette classification qui date de 1977 place les personnes sur une échelle allant de 0 à 100 où 0 signifie "pas de prestige" et 100 "beaucoup de prestige". Dans le tableau ci-dessous, l'échelle de Treiman a été regroupée en dix catégories.¹¹

Population de référence: population résidente.

Code	Description	1970		1980		1990		2000	
		Fréquence	%valide	Fréquence	%valide	Fréquence	%valide	Fréquence	%valide
-1	INAP	163994	—	165244	—	164860	—	227467	—
0	Prestige de 0 à 9	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0
1	Prestige de 10 à 19	6354	4,3	5374	3,5	25341	14,2	1488	1,1
2	Prestige de 20 à 29	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0
3	Prestige de 30 à 39	15229	10,2	13901	9,1	13815	7,7	10586	7,7
4	Prestige de 40 à 49	59141	39,6	52149	34,1	44975	25,2	40698	29,7
5	Prestige de 50 à 59	49960	33,4	54730	35,8	54729	30,6	40486	29,6
6	Prestige de 60 à 69	6908	4,6	9645	6,3	15673	8,8	24729	18,1
7	Prestige de 70 à 79	7371	4,9	10909	7,1	15037	8,4	13788	10,1
8	Prestige de 80 à 89	4516	3,0	6338	4,1	9242	5,2	5159	3,8
9	Prestige de 90 à 100	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0
	Total de référence	149479	100,0	153046	100,0	178812	100,0	136934	100,0
	Total	313473	—	318290	—	343672	—	364401	—

Source: Recensements de la population, échantillon de 5%.

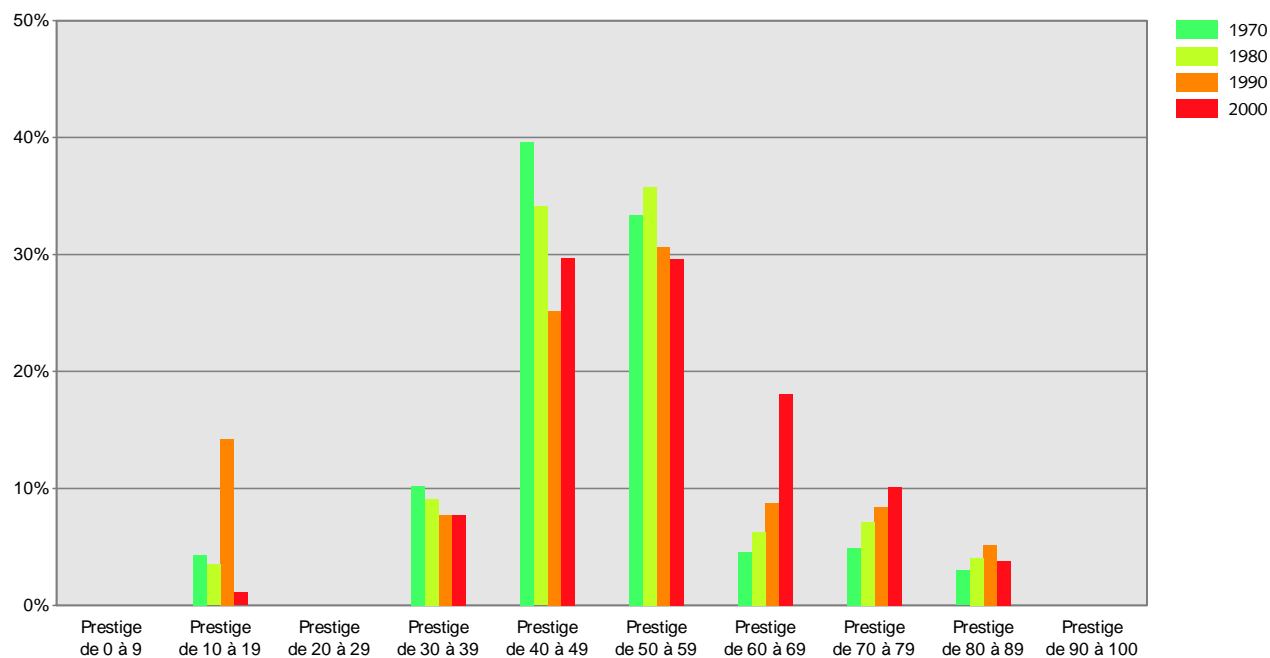
INAP: se sont vues attribuer ce code les personnes qui ne sont pas actives professionnellement, ainsi que toutes les personnes qui sont au chômage.

Spécificités:

La conversion des codes des professions de l'ISCO 88 dans l'échelle de Treiman a été effectuée par Harry Ganzeboom: les personnes intéressées consulteront la page internet <http://www.fss.uu.nl/soc/hg/pisa/index.htm>

Prestige d'après l'échelle de Treiman

TREI2



Recensements de la population, échantillon de 5%.

© Office fédéral de la statistique (OFS)

¹¹ Treiman D.J., Occupational Prestige in Comparative Perspective, New York: Academic Press, 1977.

Population selon l'âge de la personne de référence - Catégories

Rappel: Pour chaque ménage privé, une personne de référence a été désignée. Depuis le recensement de 1990, celle-ci est déterminée selon un algorithme complexe (voir ci-dessous la rubrique REMARQUE), ce qui a pour conséquence que la personne de référence ne coïncide pas forcément avec celle qui s'est auto-déclarée chef de ménage. Par définition, une personne de référence est au minimum âgée de 15 ans. Il n'y a pas de personne de référence dans un ménage collectif.

L'âge est une variable de base du recensement. Grâce à elle, on sait comment la population se répartit entre jeunes et personnes âgées. La pyramide des âges qui en résulte est importante, car bien des décisions, notamment au niveau de la politique sociale, sont prises sur sa base.

Dans le cadre du recensement, le calcul de l'âge se fonde habituellement non sur la date de naissance exacte, auquel cas ce serait l'âge au dernier anniversaire, appelé encore âge en années révolues ou âge révolu, qui serait retenu, mais uniquement sur l'année de naissance. Dans ce deuxième cas de figure on retient « pour âge la différence de millésime entre l'année d'observation, dans le cadre présent l'année du recensement, et l'année de naissance; on obtient alors l'âge atteint durant l'année civile de l'événement, appelé encore âge atteint ».¹²

ATTENTION: Le tirage a été effectué sur les individus et non sur les ménages ou les logements (cf. § 2.3.2).

Population de référence: population résidante dans les ménages privés.

Code	Description	1970		1980		1990		2000	
		Fréquence	%valide	Fréquence	%valide	Fréquence	%valide	Fréquence	%valide
-1	INAP	12998	—	10251	—	12040	—	14917	—
1	15 à 29 ans	36839	12,3	34354	11,2	38411	11,6	28044	8,0
2	30 à 44 ans	112458	37,4	118701	38,5	127204	38,4	137987	39,5
3	45 à 64 ans	110339	36,7	108064	35,1	115911	35,0	132773	38,0
4	65 ans et plus	40839	13,6	46920	15,2	50106	15,1	50680	14,5
	Total de référence	300475	100,0	308039	100,0	331632	100,0	349484	100,0
	Total	313473	—	318290	—	343672	—	364401	—

Source: Recensements de la population, échantillon de 5%.

INAP: se sont vues attribuer ce code les personnes pour lesquelles l'information sur l'âge de la personne de référence demeurait un élément trop sensible ainsi que celles qui vivent dans un ménage collectif.

Spécificités:

Les recensements de 1970, 1980, 1990 et 2000 ayant respectivement eu lieu le 1er décembre 1970, le 2 décembre 1980, le 4 décembre 1990 et le 5 décembre 2000, les individus nés le jour du recensement ou après n'apparaissent pas dans les chiffres dudit recensement. Pour les personnes nées en décembre après la date du recensement, il y a décalage puisqu'elles sont recensées avec celles qui sont nées plus tôt dans l'année: par exemple, une personne qui n'a ses 17 ans révolus que le 19 décembre de l'année du recensement est cependant classée avec les personnes qui ont 17 ans révolus le jour du recensement. Ce principe est aussi valable pour les groupes d'âges quinquennaux, tels qu'adoptés ici, et autres groupes d'âges.

Dans les données originales les données sont classées par année.

REMARQUE

La personne de référence d'un ménage est définie d'après les critères de priorité suivants:

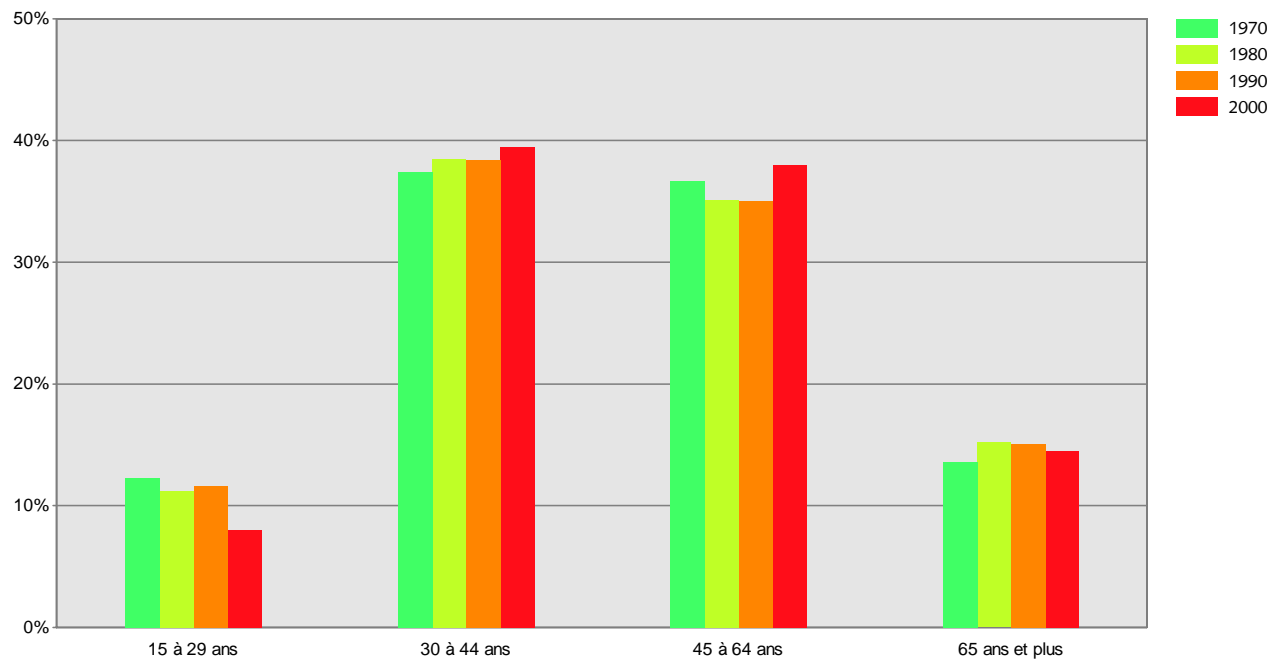
- 1) La personne de référence est toujours un chef de ménage
- 2) une personne de plus de 20 ans est choisie de préférence à une personne de moins de 20 ans.
- 3) une personne active occupée à plein temps est choisie de préférence à une personne active occupée à temps partiel, à une personne active non occupée, à une personne rentière ou retraitée, ou à une personne en formation ou à une personne non active.
- 4) une personne occupant une fonction dirigeante est choisie de préférence à une personne exerçant à titre indépendant, à un cadre moyen, à un collaborateur dans sa propre société de capitaux (critère supplémentaire qui n'existait pas avant le recensement de 2000), à un(e) employé(e), à un(e) ouvrier(ère), à un membre de la famille travaillant dans l'entreprise familiale, à un(e) apprenti(e).
- 5) une personne plus âgée est choisie de préférence à une personne plus jeune.

Pour les recensements de 1970, 1980 et 1990, le sexe constituait également un critère (l'homme ayant priorité sur la femme). Ce critère, abandonné lors du recensement de 2000, se trouvait entre les critères 3 et 4 mentionnés ci-dessus.

¹² Calot, Gérard en coll. avec Alain Confesson, Jean-Paul Sardon, Erminio Baranzini, Stéphane Cotter et Philippe Wanner. 1998. Deux siècles d'histoire démographique suisse: album graphique de la période 1860-2050. Pp. 209, Berne: Office fédéral de la statistique, Observatoire démographique européen.

Population selon l'âge de la personne de référence - Catégories

RALTJ



Recensements de la population, échantillon de 5%.

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Population selon le sexe de la personne de référence

Rappel: Pour chaque ménage privé, une personne de référence a été désignée. Depuis le recensement de 1990, celle-ci est déterminée selon un algorithme complexe (voir ci-dessous la rubrique REMARQUE), ce qui a pour conséquence que la personne de référence ne coïncide pas forcément avec celle qui s'est auto-déclarée chef de ménage. Par définition, une personne de référence est au minimum âgée de 15 ans. Il n'y a pas de personne de référence dans un ménage collectif ou administratif.

Le sexe est une des variables de base du recensement.

ATTENTION: Le tirage a été effectué sur les individus et non sur les ménages ou les logements (cf. § 2.3.2).

Population de référence: population résidante dans les ménages privés.

Code	Description	1970		1980		1990		2000	
		Fréquence	%valide	Fréquence	%valide	Fréquence	%valide	Fréquence	%valide
-1	INAP	13183	—	10822	—	12234	—	14960	—
1	Hommes	265871	88,5	264497	86,0	275330	83,1	253623	72,6
2	Femmes	34419	11,5	42971	14,0	56108	16,9	95818	27,4
	Total de référence	300290	100,0	307468	100,0	331438	100,0	349441	100,0
	Total	313473	—	318290	—	343672	—	364401	—

Source: Recensements de la population, échantillon de 5%.

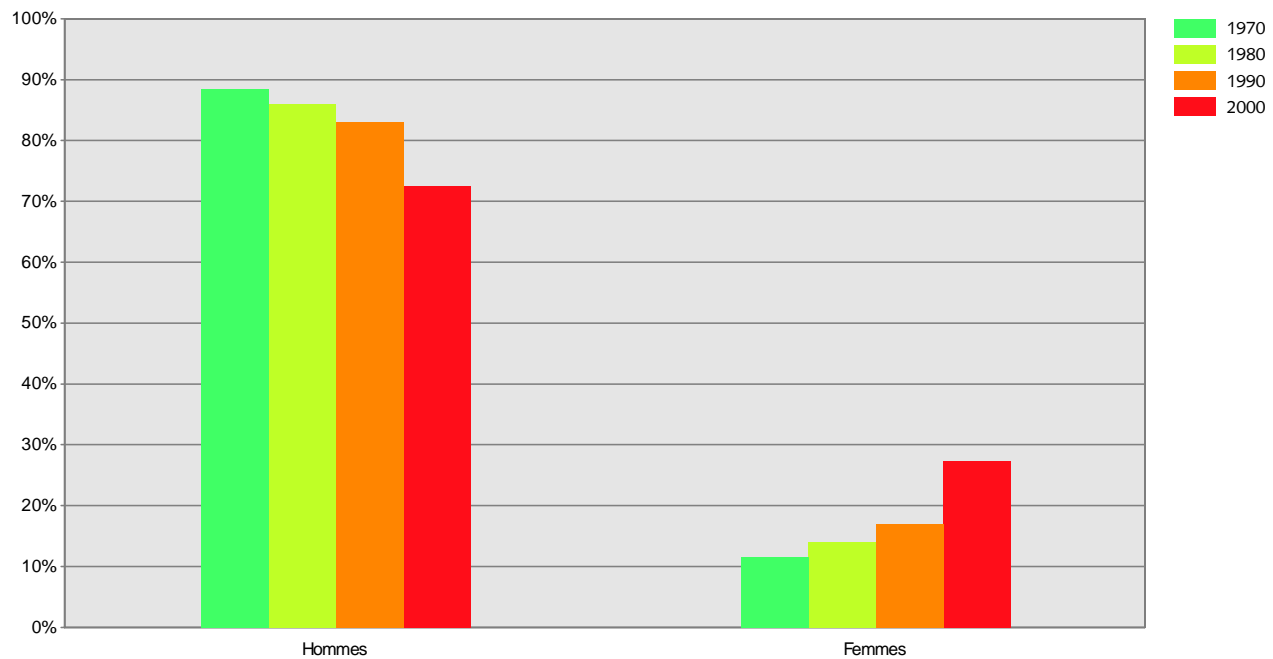
INAP: se sont vues attribuer ce code les personnes pour lesquelles l'information sur le sexe de la personne de référence demeurait un élément trop sensible ainsi que les personnes qui vivent dans un ménage collectif.

REMARQUE

La personne de référence d'un ménage est définie d'après les critères de priorité suivants:

- 1) La personne de référence est toujours un chef de ménage
- 2) une personne de plus de 20 ans est choisie de préférence à une personne de moins de 20 ans.
- 3) une personne active occupée à plein temps est choisie de préférence à une personne active occupée à temps partiel, à une personne active non occupée, à une personne rentière ou retraitée, ou à une personne en formation ou à une personne non active.
- 4) une personne occupant une fonction dirigeante est choisie de préférence à une personne exerçant à titre indépendant, à un cadre moyen, à un collaborateur dans sa propre société de capitaux (critère supplémentaire qui n'existait pas avant le recensement de 2000), à un(e) employé(e), à un(e) ouvrier(ère), à un membre de la famille travaillant dans l'entreprise familiale, à un(e) apprenti(e).
- 5) une personne plus âgée est choisie de préférence à une personne plus jeune.

Pour les recensements de 1970, 1980 et 1990, le sexe constituait également un critère (l'homme ayant priorité sur la femme). Ce critère, abandonné lors du recensement de 2000, se trouvait entre les critères 3 et 4 mentionnés ci-dessus.



Recensements de la population, échantillon de 5%.

© Office fédéral de la statistique (OFS)

RNATI

Population selon la nationalité de la personne de référence

Rappel: Pour chaque ménage privé, une personne de référence a été désignée. Depuis le recensement de 1990, celle-ci est déterminée selon un algorithme complexe (voir ci-dessous la rubrique REMARQUE), ce qui a pour conséquence que la personne de référence ne coïncide pas forcément avec celle qui s'est auto-déclarée chef de ménage. Par définition, une personne de référence est au minimum âgée de 15 ans. Il n'y a pas de personne de référence dans un ménage collectif ou administratif.

Par nationalité il faut entendre la nationalité que la personne possède au moment du recensement. Les personnes ayant simultanément un passeport suisse et un passeport d'un autre pays sont comptées comme Suisses.

ATTENTION: Le tirage a été effectué sur les individus et non sur les ménages ou les logements (cf. § 2.3.2).

Population de référence: population résidante dans les ménages privés.

Code	Description	1970		1980		1990		2000	
		Fréquence	%valide	Fréquence	%valide	Fréquence	%valide	Fréquence	%valide
-1	INAP	13099	—	10415	—	12171	—	14783	—
1	Suisse	251996	83,9	258271	83,9	266451	80,4	276020	78,9
2	Etranger	48378	16,1	49604	16,1	65050	19,6	73598	21,1
	Total de référence	300374	100,0	307875	100,0	331501	100,0	349618	100,0
	Total	313473	—	318290	—	343672	—	364401	—

Source: Recensements de la population, échantillon de 5%.

INAP: se sont vues attribuer ce code les personnes pour lesquelles l'information sur la nationalité de la personne de référence demeurait un élément trop sensible, ainsi que celles qui vivent dans un ménage collectif.

Spécificités:

La nationalité d'une personne étant une information sensible, un regroupement des données s'imposait. Les deux catégories présentées dans le tableau ci-dessus ont donc été créées à partir des données originales.

Lors des recensements de 1970 et 1980, les personnes apatrides se sont vues attribuer leur ancien pays d'origine. En 1990, les personnes apatrides et celles ayant donné le nom d'un Etat inconnu ou n'ayant donné aucune indication quant à leur nationalité ont été classées dans deux catégories distinctes qui ont été regroupées en 2 "Etranger". En 2000, les personnes apatrides constituaient une catégorie distincte qui a été classée en 2 "Etranger" lors du regroupement des données.

Pour la première fois lors d'un recensement, les Suisses ont dû indiquer en 2000 le mode d'acquisition de la nationalité suisse (par la naissance ou par naturalisation) et pour les personnes possédant un passeport suisse et un passeport d'un autre pays leur deuxième nationalité.

Les données originales harmonisées sur la nationalité sont ventilées en 40 catégories (voir la "Liste des nationalités").

REMARQUE

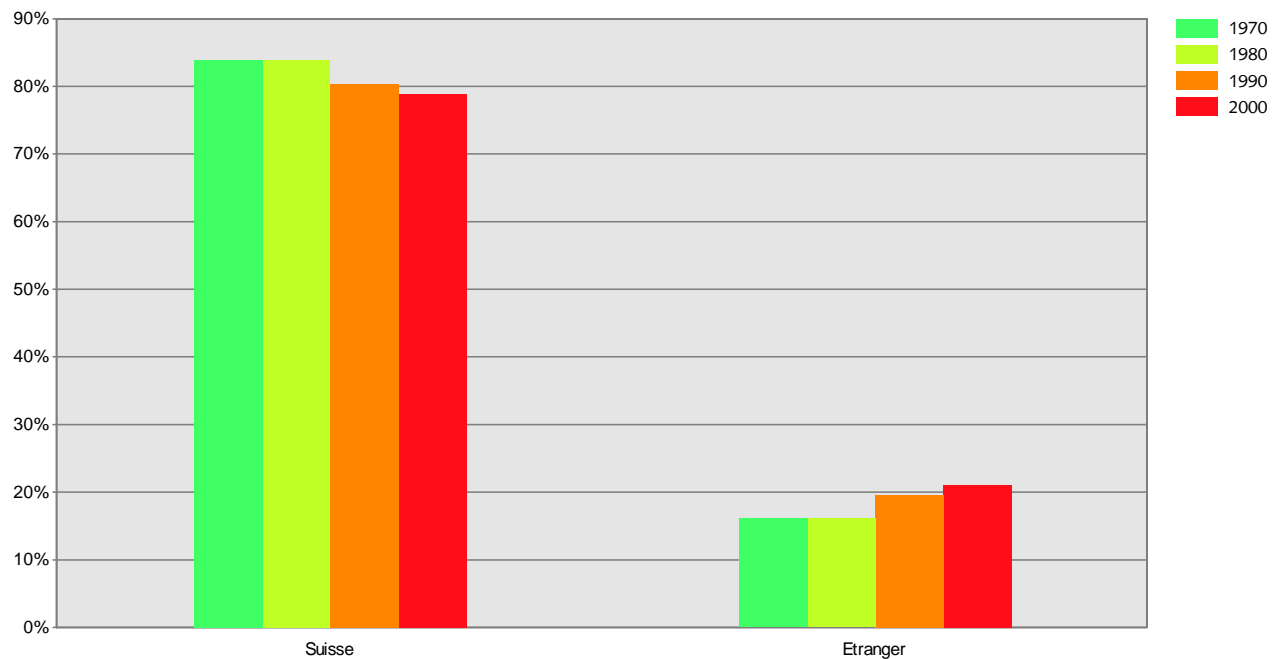
La personne de référence d'un ménage est définie d'après les critères de priorité suivants:

- 1) La personne de référence est toujours un chef de ménage
- 2) une personne de plus de 20 ans est choisie de préférence à une personne de moins de 20 ans.
- 3) une personne active occupée à plein temps est choisie de préférence à une personne active occupée à temps partiel, à une personne active non occupée, à une personne rentière ou retraitée, ou à une personne en formation ou à une personne non active.
- 4) une personne occupant une fonction dirigeante est choisie de préférence à une personne exerçant à titre indépendant, à un cadre moyen, à un collaborateur dans sa propre société de capitaux (critère supplémentaire qui n'existait pas avant le recensement de 2000), à un(e) employé(e), à un(e) ouvrier(ère), à un membre de la famille travaillant dans l'entreprise familiale, à un(e) apprenti(e).
- 5) une personne plus âgée est choisie de préférence à une personne plus jeune.

Pour les recensements de 1970, 1980 et 1990, le sexe constituait également un critère (l'homme ayant priorité sur la femme). Ce critère, abandonné lors du recensement de 2000, se trouvait entre les critères 3 et 4 mentionnés ci-dessus.

Population selon la nationalité de la personne de référence

RNATI



Recensements de la population, échantillon de 5%.

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Population selon l'état civil de la personne de référence

Rappel: Pour chaque ménage privé, une personne de référence a été désignée. Depuis le recensement de 1990, celle-ci est déterminée selon un algorithme complexe (voir ci-dessous la rubrique REMARQUE), ce qui a pour conséquence que la personne de référence ne coïncide pas forcément avec celle qui s'est auto-déclarée chef de ménage. Par définition, une personne de référence est au minimum âgée de 15 ans. Il n'y a pas de personne de référence dans un ménage collectif ou administratif. Les personnes vivant ensemble sans être mariées ont été recensées d'après leur état civil.

La classification selon l'état civil est établie d'après la situation de droit et non d'après la situation de fait, ce qui signifie que les époux séparés ont été comptés avec les personnes mariées, que la séparation ait été prononcée ou non.

ATTENTION: Le tirage a été effectué sur les individus et non sur les ménages ou les logements (cf. § 2.3.2).

Population de référence: population résidante dans les ménages privés.

Code	Description	1970		1980		1990		2000	
		Fréquence	%valide	Fréquence	%valide	Fréquence	%valide	Fréquence	%valide
-1	INAP	12907	—	10155	—	11935	—	14678	—
1	Célibataire	18719	6,2	31570	10,2	42496	12,8	50543	14,5
2	Marié(e) (y. c. séparé(e))	253449	84,3	241542	78,4	249001	75,1	254676	72,8
3	Veuf/veuve, divorcé(e)	28398	9,4	35023	11,4	40240	12,1	44504	12,7
	Total de référence	300566	100,0	308135	100,0	331737	100,0	349723	100,0
	Total	313473	—	318290	—	343672	—	364401	—

Source: Recensements de la population, échantillon de 5%.

INAP: se sont vues attribuer ce code les personnes pour lesquelles l'information sur l'état civil de la personne de référence demeurerait un élément trop sensible ainsi que celles qui vivent dans un ménage collectif.

Spécificités:

Les personnes vivant ensemble sans être mariées ont été recensées d'après leur état civil.

Pour des raisons de protection des personnes recensées, les catégories originales "Veuf/veuve" et "Divorcé/e" ont été regroupées en une seule catégorie dans le tableau ci-dessus.

Pour la première fois lors du recensement de 2000, il a été demandé aux personnes mariées, veuves ou divorcées d'indiquer l'année de leur dernier changement d'état civil.

REMARQUE

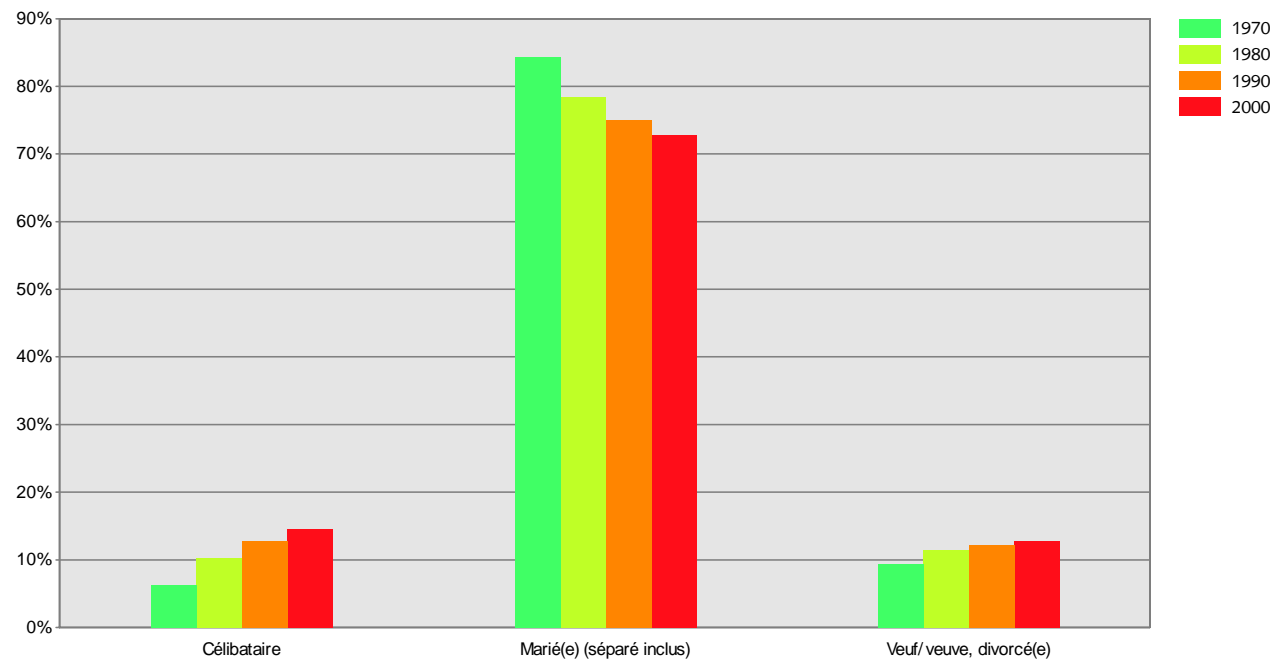
La personne de référence d'un ménage est définie d'après les critères de priorité suivants:

- 1) La personne de référence est toujours un chef de ménage
- 2) une personne de plus de 20 ans est choisie de préférence à une personne de moins de 20 ans.
- 3) une personne active occupée à plein temps est choisie de préférence à une personne active occupée à temps partiel, à une personne active non occupée, à une personne rentière ou retraitée, ou à une personne en formation ou à une personne non active.
- 4) une personne occupant une fonction dirigeante est choisie de préférence à une personne exerçant à titre indépendant, à un cadre moyen, à un collaborateur dans sa propre société de capitaux (critère supplémentaire qui n'existait pas avant le recensement de 2000), à un(e) employé(e), à un(e) ouvrier(ère), à un membre de la famille travaillant dans l'entreprise familiale, à un(e) apprenti(e).
- 5) une personne plus âgée est choisie de préférence à une personne plus jeune.

Pour les recensements de 1970, 1980 et 1990, le sexe constituait également un critère (l'homme ayant priorité sur la femme). Ce critère, abandonné lors du recensement de 2000, se trouvait entre les critères 3 et 4 mentionnés ci-dessus.

Population selon l'état civil de la personne de référence

RZIVL



Recensements de la population, échantillon de 5%.

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Population selon la religion de la personne de référence

Rappel: Pour chaque ménage privé, une personne de référence a été désignée. Depuis le recensement de 1990, celle-ci est déterminée selon un algorithme complexe (voir ci-dessous la rubrique REMARQUE), ce qui a pour conséquence que la personne de référence ne coïncide pas forcément avec celle qui s'est auto-déclarée chef de ménage. Par définition, une personne de référence est au minimum âgée de 15 ans. Il n'y a pas de personne de référence dans un ménage collectif ou administratif.

La religion est l'une des questions traditionnelles du recensement suisse.

La question relative à la religion a été légèrement modifiée depuis le recensement de 1990 et porte depuis lors sur l'Eglise ou la communauté religieuse à laquelle les personnes appartiennent, alors que dans les recensements précédents elle portait sur l'appartenance religieuse.

ATTENTION: Le tirage a été effectué sur les individus et non sur les ménages ou les logements (cf. § 2.3.2).

Population de référence: population résidante dans les ménages privés.

Code	Description	1970		1980		1990		2000	
		Fréquence	%valide	Fréquence	%valide	Fréquence	%valide	Fréquence	%valide
-1	INAP	12974	—	10169	—	11910	—	14663	—
1	Protestants	146676	48,8	137593	44,7	132412	39,9	121027	34,6
2	Catholiques	142378	47,4	144484	46,9	152861	46,1	147942	42,3
3	Autres confessions	6298	2,1	9638	3,1	16355	4,9	29086	8,3
4	Sans confession	5147	1,7	16406	5,3	30134	9,1	51683	14,8
	Total de référence	300499	100,0	308121	100,0	331762	100,0	349738	100,0
	Total	313473	—	318290	—	343672	—	364401	—

Source: Recensements de la population, échantillon de 5%.

INAP: se sont vues attribuer ce code les personnes pour lesquelles l'information sur la religion de la personne de référence demeurait un élément trop sensible, ainsi que celles qui vivent dans un ménage collectif.

Spécificités:

Dans le tableau ci-dessus, les « sans-indications » sont recodés dans la catégorie des « sans confession ».

Les données originales harmonisées sont classées dans les 14 catégories suivantes:

- 111 Eglise évangélique réformé
- 112 Eglise évangélique méthodiste
- 113 Communautés néo-apostoliques
- 114 Témoins de Jéhovah
- 115 Autres Eglises et communautés protestantes
- 120 Eglise catholique romaine
- 130 Eglise catholique-chrétienne
- 140 Eglises chrétiennes-orthodoxes
- 150 Autres communautés chrétiennes
- 200 Communauté de confession juive
- 300 Communautés islamiques
- 400 Autres Eglises et communautés religieuses
- 500 Aucune appartenance
- 000 Sans indication

REMARQUE

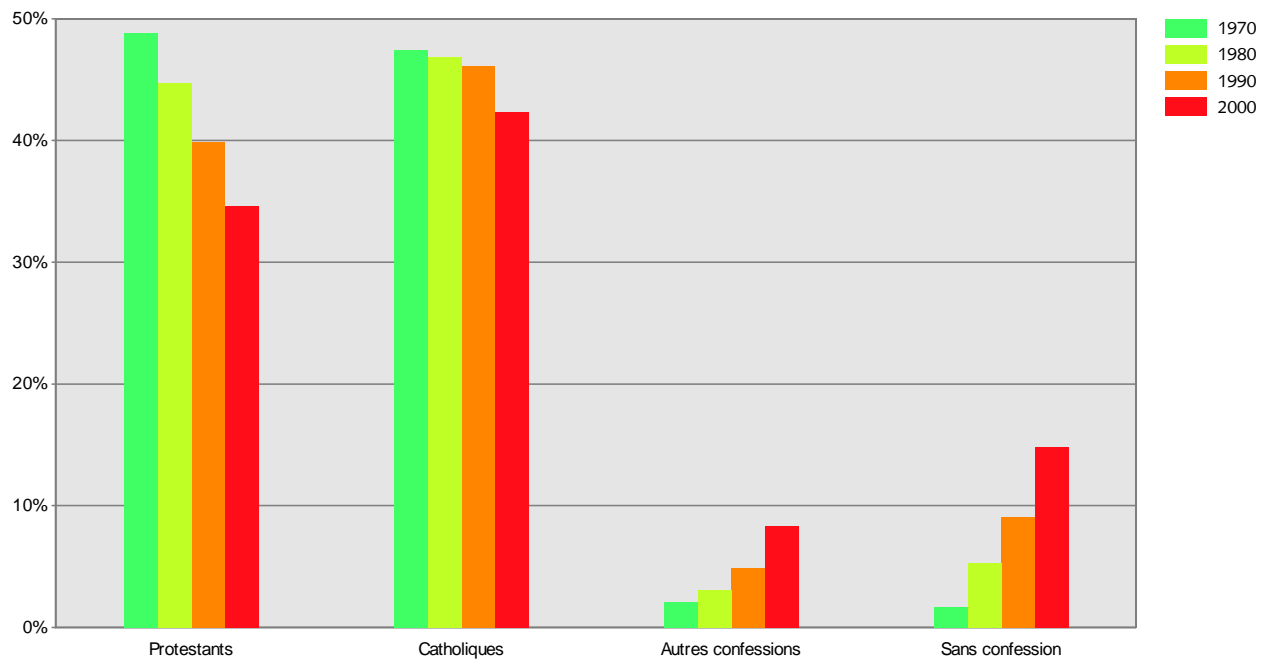
La personne de référence d'un ménage est définie d'après les critères de priorité suivants:

- 1) La personne de référence est toujours un chef de ménage
- 2) une personne de plus de 20 ans est choisie de préférence à une personne de moins de 20 ans.
- 3) une personne active occupée à plein temps est choisie de préférence à une personne active occupée à temps partiel, à une personne active non occupée, à une personne rentière ou retraitée, ou à une personne en formation ou à une personne non active.
- 4) une personne occupant une fonction dirigeante est choisie de préférence à une personne exerçant à titre indépendant, à un cadre moyen, à un collaborateur dans sa propre société de capitaux (critère supplémentaire qui n'existait pas avant le recensement de 2000), à un(e) employé(e), à un(e) ouvrier(ère), à un membre de la famille travaillant dans l'entreprise familiale, à un(e) apprenti(e).
- 5) une personne plus âgée est choisie de préférence à une personne plus jeune.

Pour les recensements de 1970, 1980 et 1990, le sexe constituait également un critère (l'homme ayant priorité sur la femme). Ce critère, abandonné lors du recensement de 2000, se trouvait entre les critères 3 et 4 mentionnés ci-dessus.

Population selon la religion de la personne de référence

RKONF



Recensements de la population, échantillon de 5%.

© Office fédéral de la statistique (OFS)

RSPRA1

Population selon la langue principale de la personne de référence

Rappel: Pour chaque ménage privé, une personne de référence a été désignée. Depuis le recensement de 1990, celle-ci est déterminée selon un algorithme complexe (voir ci-dessous la rubrique REMARQUE), ce qui a pour conséquence que la personne de référence ne coïncide pas forcément avec celle qui s'est auto-déclarée chef de ménage. Par définition, une personne de référence est au minimum âgée de 15 ans. Il n'y a pas de personne de référence dans un ménage collectif ou administratif.

La langue dans laquelle une personne pense et qu'elle maîtrise le mieux est considérée comme langue principale. Les personnes bilingues ont dû opérer un choix et n'indiquer qu'une seule langue principale. Lors des recensements de 1970 et de 1980, il était demandé quelle était la langue maternelle de la personne recensée, alors qu'en 1990 et 2000 on lui demandait quelle était sa langue principale (voir ci-dessus). Lorsque plusieurs langues ont été indiquées, la priorité a été donnée à la langue parlée habituellement dans la région considérée.

ATTENTION: Le tirage a été effectué sur les individus et non sur les ménages ou les logements (cf. § 2.3.2).

Population de référence: population résidante dans les ménages privés.

Code	Description	1970		1980		1990		2000	
		Fréquence	%valide	Fréquence	%valide	Fréquence	%valide	Fréquence	%valide
-1	INAP	13098	—	10290	—	12100	—	14856	—
1	Allemand	197250	65,7	199368	64,7	208856	63,0	219496	62,8
2	Français	54102	18,0	55074	17,9	61119	18,4	68789	19,7
3	Italien et romanche	38526	12,8	36085	11,7	32031	9,7	27445	7,9
4	Autres langues	10497	3,5	17473	5,7	29566	8,9	33815	9,7
	Total de référence	300375	100,0	308000	100,0	331572	100,0	349545	100,0
	Total	313473	—	318290	—	343672	—	364401	—

Source: Recensements de la population, échantillon de 5%.

INAP: se sont vues attribuer ce code les personnes pour lesquelles l'information sur la langue principale de la personne de référence demeurait un élément trop sensible, ainsi que les personnes qui vivent dans un ménage collectif.

Spécificités:

Dans les publications officielles, italien et romanche sont considérés séparément. C'est pour une raison de protection des données que ces deux langues ont été réunies ici.

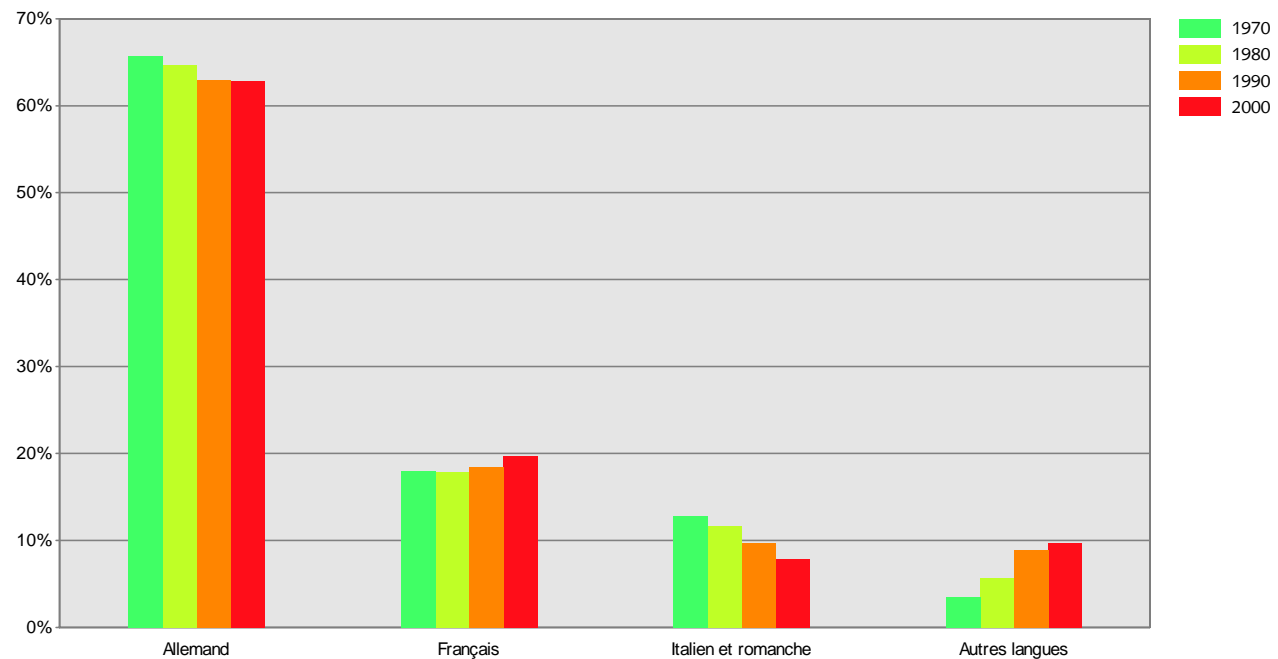
Les données originales harmonisées sont réparties en 13 catégories (voir la "Liste des langues").

REMARQUE

La personne de référence d'un ménage est définie d'après les critères de priorité suivants:

- 1) La personne de référence est toujours un chef de ménage
- 2) une personne de plus de 20 ans est choisie de préférence à une personne de moins de 20 ans.
- 3) une personne active occupée à plein temps est choisie de préférence à une personne active occupée à temps partiel, à une personne active non occupée, à une personne rentière ou retraitée, ou à une personne en formation ou à une personne non active.
- 4) une personne occupant une fonction dirigeante est choisie de préférence à une personne exerçant à titre indépendant, à un cadre moyen, à un collaborateur dans sa propre société de capitaux (critère supplémentaire qui n'existait pas avant le recensement de 2000), à un(e) employé(e), à un(e) ouvrier(ère), à un membre de la famille travaillant dans l'entreprise familiale, à un(e) apprenti(e).
- 5) une personne plus âgée est choisie de préférence à une personne plus jeune.

Pour les recensements de 1970, 1980 et 1990, le sexe constituait également un critère (l'homme ayant priorité sur la femme). Ce critère, abandonné lors du recensement de 2000, se trouvait entre les critères 3 et 4 mentionnés ci-dessus.



Recensements de la population, échantillon de 5%.

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Population selon le niveau le plus élevé de formation achevée de la personne de référence

Rappel: Pour chaque ménage privé, une personne de référence a été désignée. Depuis le recensement de 1990, celle-ci est déterminée selon un algorithme complexe (voir ci-dessous la rubrique REMARQUE), ce qui a pour conséquence que la personne de référence ne coïncide pas forcément avec celle qui s'est auto-déclarée chef de ménage. Par définition, une personne de référence est au minimum âgée de 15 ans. Il n'y a pas de personne de référence dans un ménage collectif ou administratif.

La formation est l'une des variables les plus intéressantes pour décrire une population. L'information sur le niveau le plus élevé de la formation achevée ne concerne que les personnes de 15 ans et plus qui, au moment du recensement, ne fréquentaient plus d'établissement d'enseignement.

ATTENTION: Le tirage a été effectué sur les individus et non sur les ménages ou les logements (cf. § 2.3.2).

Population de référence: population résidante dans les ménages privés dont la personne de référence est âgée de 15 ans et plus, à l'exception des personnes de référence encore en formation.

Code	Description	1970		1980		1990		2000	
		Fréquence	%valide	Fréquence	%valide	Fréquence	%valide	Fréquence	%valide
-1	INAP	13660	—	11366	—	13225	—	15356	—
0	Sans indication	691	0,2	1959	0,6	4059	1,2	24072	6,9
1	Aucune formation scolaire ou professionnelle	370	0,1	10782	3,5	8282	2,5	9677	2,8
2	Ecole obligatoire	88259	29,4	100132	32,6	78305	23,7	69760	20,0
3	Autre formation	15197	5,1	2676	0,9	2021	0,6		
4	Apprentissage professionnel	125084	47,1	132659	43,2	159863	48,4	137057	39,3
5	Maturité	17160	5,7	9434	3,1	9748	2,9	21547	6,2
6	Haute école professionnelle	37888	12,6	28261	9,2	42928	13,0	49851	14,3
7	Haute école spécialisée, université, haute école	15164	5,1	21021	6,8	25241	7,6	37081	10,6
	Total de référence	299813	100,0	306924	100,0	330447	100,0	349045	100,0
	Total	313473	—	318290	—	343672	—	364401	—

Source: Recensements de la population, échantillon de 5%.

INAP: se sont vues attribuer ce code toutes les personnes de référence encore en formation, ainsi que toutes les personnes qui vivent dans un ménage collectif.

Spécificités:

La catégorie "Autre formation" n'existe pas dans le cadre du recensement de 2000.

La réglementation de l'instruction publique et de la formation ayant partiellement changé au cours des dernières décennies, que ce soit au niveau de la Confédération, des cantons ou des organisations compétentes, la comparabilité des données des quatre recensements s'en trouve restreinte.

Dans les données originales, d'autres variables du recensement permettent de tenir compte du cursus des personnes en cours de formation.

REMARQUE

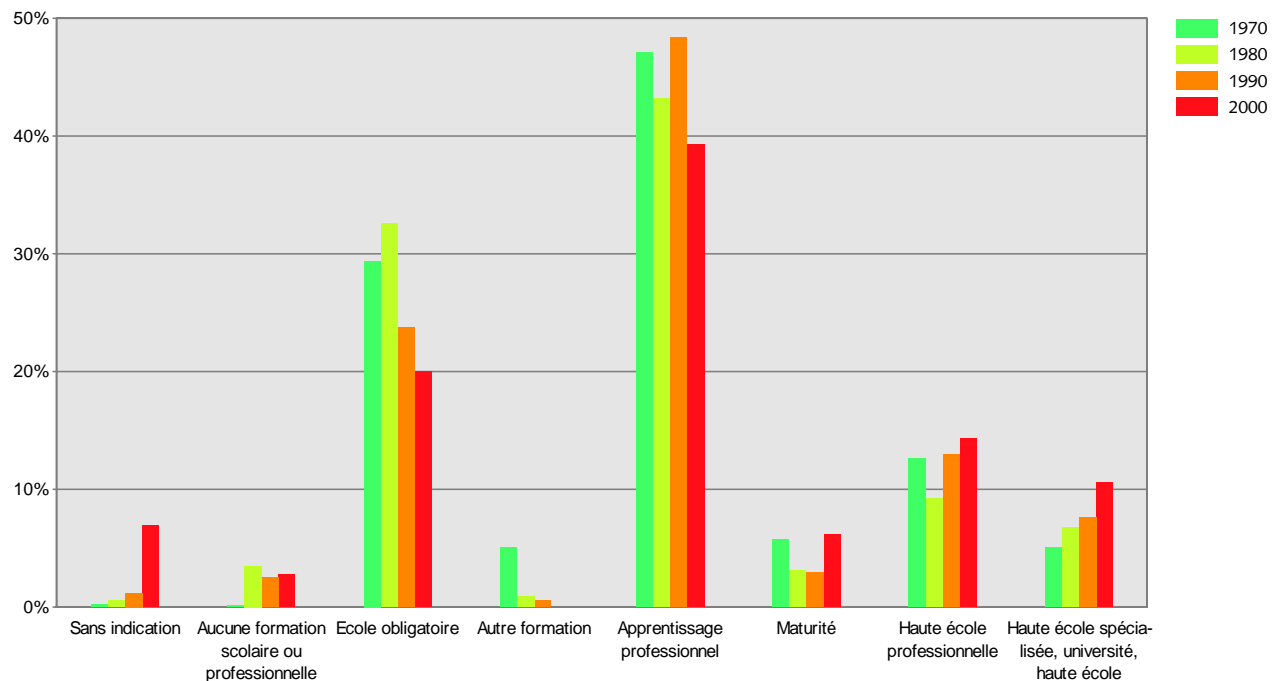
La personne de référence d'un ménage est définie d'après les critères de priorité suivants:

- 1) La personne de référence est toujours un chef de ménage
- 2) une personne de plus de 20 ans est choisie de préférence à une personne de moins de 20 ans.
- 3) une personne active occupée à plein temps est choisie de préférence à une personne active occupée à temps partiel, à une personne active non occupée, à une personne rentière ou retraitée, ou à une personne en formation ou à une personne non active.
- 4) une personne occupant une fonction dirigeante est choisie de préférence à une personne exerçant à titre indépendant, à un cadre moyen, à un collaborateur dans sa propre société de capitaux (critère supplémentaire qui n'existait pas avant le recensement de 2000), à un(e) employé(e), à un(e) ouvrier(ère), à un membre de la famille travaillant dans l'entreprise familiale, à un(e) apprenti(e).
- 5) une personne plus âgée est choisie de préférence à une personne plus jeune.

Pour les recensements de 1970, 1980 et 1990, le sexe constituait également un critère (l'homme ayant priorité sur la femme). Ce critère, abandonné lors du recensement de 2000, se trouvait entre les critères 3 et 4 mentionnés ci-dessus.

Population selon le niveau le plus élevé de formation achevée de la personne de référence

RHABGH



Recensements de la population, échantillon de 5%.

© Office fédéral de la statistique (OFS)

RESCH

Population selon la situation professionnelle de la personne de référence

Rappel: Pour chaque ménage privé, une personne de référence a été désignée. Depuis le recensement de 1990, celle-ci est déterminée selon un algorithme complexe (voir ci-dessous la rubrique REMARQUE), ce qui a pour conséquence que la personne de référence ne coïncide pas forcément avec celle qui s'est auto-déclarée chef de ménage. Par définition, une personne de référence est au minimum âgée de 15 ans. Il n'y a pas de personne de référence dans un ménage collectif ou administratif.

Conformément à la terminologie internationale, on distingue la population active de la population non active. Par population active, on entend toutes les personnes âgées de 15 ans et plus travaillant au minimum six heures par semaine dans une branche d'activité et recevant en contrepartie une rémunération sous quelque forme que ce soit. Font également partie de la population active les membres d'une même famille travaillant dans l'entreprise du conjoint, du père ou d'un autre parent, de même que les apprenti(e)s et les personnes au chômage ou en quête d'un emploi. Font partie de la population non active les personnes qui n'exercent pas d'activité lucrative et qui ne sont pas au chômage. On distingue les catégories suivantes:

- les personnes en formation (fréquentant une école à plein temps ou une école à temps partiel, ou faisant des études), et qui n'exercent pas d'activité lucrative,
- les retraités (hommes âgés de 65 ans ou plus, femmes âgées de 62 ans ou plus) et les rentiers (p. ex. les bénéficiaires d'une rente AI),
- les personnes en âge de travailler (c'est-à-dire les hommes âgés de 15 à 64 ans et les femmes âgées de 15 à 61 ans) dont l'activité est centrée exclusivement sur leur foyer,
- les enfants en âge préscolaire,
- les « autres personnes non actives », soit les personnes en âge de travailler (c'est-à-dire les hommes âgés de 15 à 64 ans et les femmes âgées de 15 à 61 ans) qui ont déclaré être « ni occupées, ni en quête d'un emploi ».

La situation professionnelle est déduite de l'activité principale. En cas de réponse multiple, c'est l'ordre de priorité suivant qui fait foi: actif – chômeur – écolier/étudiant – rentier/retraité – travaux ménagers dans son propre ménage – autre personne non active.

ATTENTION: Le tirage a été effectué sur les individus et non sur les ménages ou les logements (cf. § 2.3.2).

Population de référence: population résidante dans les ménages privés.

Code	Description	1970		1980		1990		2000	
		Fréquence	%valide	Fréquence	%valide	Fréquence	%valide	Fréquence	%valide
-1	INAP	12887	—	10098	—	11881	—	14609	—
	Personne active								
1110	Personne active occupée à plein temps	248273	82,6	239838	77,8	252551	76,1	239065	68,3
1121	Personne active occupée à temps partiel (1 ou plusieurs ?)	12567	4,2	13793	4,5	18289	5,5	30326	8,7
1200	Sans emploi, au chômage	204	0,1	1053	0,3	2288	0,7	5350	1,5
1300	Personne active sans autre indication							8894	2,5
	Personne non active								
2100	En formation à partir de 15 ans	872	0,3	2049	0,7	1967	0,6	2259	0,6
2200	Rentier/ère, retraité/e	36621	12,2	48528	15,7	52412	15,8	19503	5,6
2300	Autre personne non active	2049	0,7	2931	1,0	4284	1,3	44395	12,7
	Total de référence	300586	100,0	308192	100,0	343672	100,0	349792	100,0
	Total	313473	—	318290	—	343672	—	364401	—

Source: Recensements de la population, échantillon de 5%.

INAP: se sont vues attribuer ce code les personnes qui vivent dans un ménage collectif.

Spécificités:

Lors des recensements de 1970 et 1980, la valeur seuil de l'activité économique était de six heures hebdomadaires alors qu'elle a été ramenée à une heure pour les recensements de 1990 et 2000 pour être à l'unisson avec les normes internationales. Dans le tableau ci-dessus, les personnes qui lors des recensements de 1990 et 2000 ont déclaré travailler entre une et cinq heures ont été recodées dans la catégorie "Autre personne non active".

Lors du recensement de 2000, l'ordre de priorité pour déterminer la situation professionnelle a quelque peu changé par rapport aux trois recensements précédents et est le suivant: actif – chômeur – écolier/étudiant – activité bénévole – travaux ménagers dans son propre ménage – rentier/retraité – autre personne non active. Ce nouvel ordre de priorité a pour conséquence une augmentation du nombre de personnes exerçant une activité bénévole ou effectuant des travaux ménagers dans son propre ménage et une diminution du nombre de rentiers/retraités.

Les personnes en quête d'un emploi sont, par définition, les individus âgés de 15 ans au minimum qui, lors du recensement, ont déclaré n'être ni écolier ni étudiant et n'exercer aucune activité rémunérée, mais être en quête d'un emploi stable ou avoir un emploi futur garanti.

La catégorie "Personne active sans autre précision" n'existe que pour le recensement de 2000.

Les retraités sont les individus qui ont déclaré être en retraite. Pour les recensements de 1970, 1980 et 1990, ont été assimilées aux retraités toutes les personnes ayant atteint l'âge de la retraite. Au vu de cette définition et pour des raisons de comparabilité des données de ces recensements, cette assimilation de toutes les personnes ayant atteint l'âge de la retraite a impliqué, pour les recensements de 1970 et de 1980, un reclassement des femmes mariées de 62 ans et plus dans la classe des retraité(e)s, ces personnes ayant été auparavant comptées dans la catégorie des ménagères quand elles ne touchaient pas une propre rente. En ce qui concerne les données du recensement de 2000, aucune recodification n'a été faite et des personnes âgées de plus de 65 ans se trouvent donc parmi les personnes actives.

La limite d'âge pour certains groupes de personnes ayant varié au cours des quatre recensements, voici un tableau récapitulatif de la situation:

Code	Description	Recensement de 1970	Recensement de 1980	Recensement de 1990	Recensement de 2000
1210	Personne active non occupée, en quête d'un emploi	17	16	15	15
1220	Personne active non occupée, mais futur emploi garanti	—	16	15	—
2200	Rentier/ère, retraité/e	18	18	15	15
2311	Travaux ménagers dans son propre ménage	16	15	15	15
2321	Personne en âge préscolaire	Enfant de moins de 8 ans sans indication du lieu de l'école	Enfant de moins de 8 ans sans indication du lieu de l'école	Enfant de moins de 8 ans sans indication du lieu de l'école	Enfant de moins de 7 ans sans indication du lieu de l'école
2322	Personne en âge scolaire (moins de 15 ans)	Tous les enfants de 8-14 ans ainsi que ceux de 6-7 ans quand le lieu de l'école est donné. Les personnes actives de 13-14 ans ont été ajoutées à cette catégorie.	Tous les enfants de 8-14 ans ainsi que ceux de 5-7 ans quand le lieu de l'école est donné.	Tous les enfants de 8-14 ans ainsi que ceux de 5-7 ans quand le lieu de l'école est donné.	Tous les enfants de 7-14 ans ainsi que ceux de 5-6 ans quand le lieu de l'école est donné.

La comparaison des données des quatre recensements pour les catégories indiquées dans le tableau ci-dessus doit donc être faite avec une grande prudence: cela ne concerne toutefois que des catégories bien spécifiques.

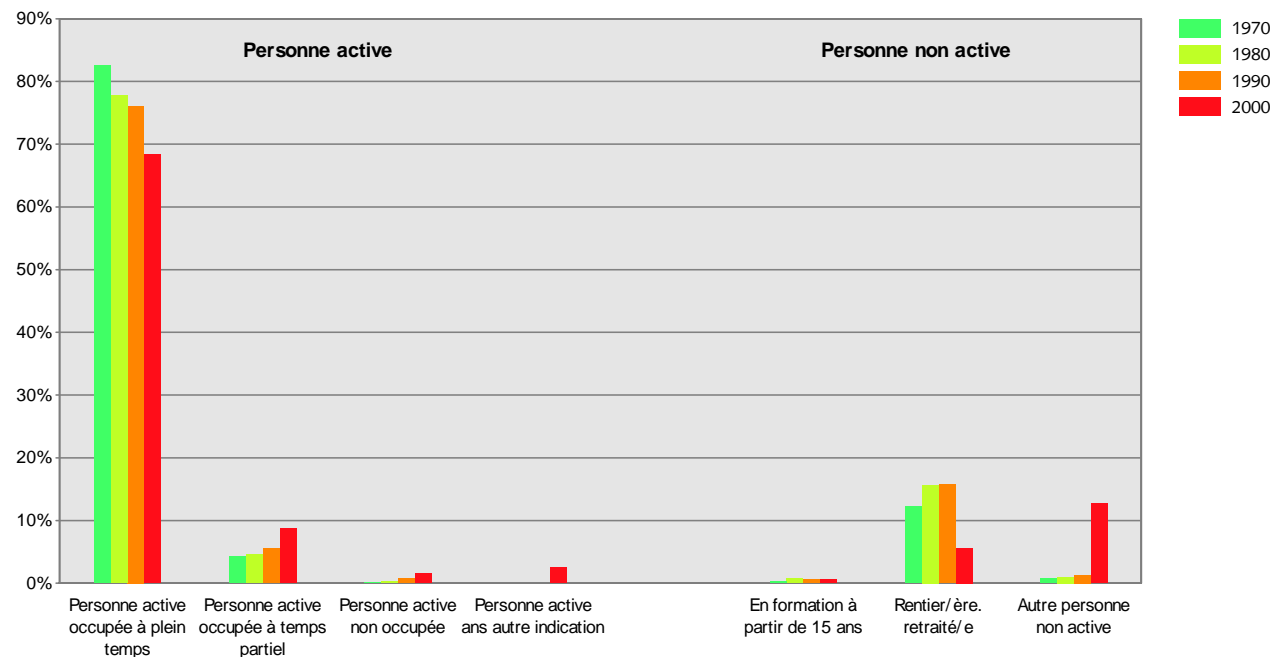
A noter encore que cette variable est déterminante pour une série d'autres variables relatives à l'activité économique ou aux études telles que: RAGDE "Lieu de travail ou d'études", RPBER1 " Activité professionnelle", RSTHB "Situation dans la profession principale", RPENS "Durée hebdomadaire du travail", RWART1 "Branche d'activité économique", RREFO "Forme juridique de l'entreprise", RWEGZ "Durée du trajet du domicile au lieu de travail ou d'études", RWEHG "Fréquence du trajet aller-retour du domicile au lieu de travail ou d'études", RVEMI " Moyen de transport principal".

REMARQUE

La personne de référence d'un ménage est définie d'après les critères de priorité suivants:

- 1) La personne de référence est toujours un chef de ménage
- 2) une personne de plus de 20 ans est choisie de préférence à une personne de moins de 20 ans.
- 3) une personne active occupée à plein temps est choisie de préférence à une personne active occupée à temps partiel, à une personne active non occupée, à une personne rentière ou retraitée, ou à une personne en formation ou à une personne non active.
- 4) une personne occupant une fonction dirigeante est choisie de préférence à une personne exerçant à titre indépendant, à un cadre moyen, à un collaborateur dans sa propre société de capitaux (critère supplémentaire qui n'existait pas avant le recensement de 2000), à un(e) employé(e), à un(e) ouvrier(ère), à un membre de la famille travaillant dans l'entreprise familiale, à un(e) apprenti(e).
- 5) une personne plus âgée est choisie de préférence à une personne plus jeune.

Pour les recensements de 1970, 1980 et 1990, le sexe constituait également un critère (l'homme ayant priorité sur la femme). Ce critère, abandonné lors du recensement de 2000, se trouvait entre les critères 3 et 4 mentionnés ci-dessus.



Recensements de la population, échantillon de 5%.

© Office fédéral de la statistique (OFS)

RPENS

Population selon la durée hebdomadaire du travail de la personne de référence

Rappel: Pour chaque ménage privé, une personne de référence a été désignée. Depuis le recensement de 1990, celle-ci est déterminée selon un algorithme complexe (voir ci-dessous la rubrique REMARQUE), ce qui a pour conséquence que la personne de référence ne coïncide pas forcément avec celle qui s'est auto-déclarée chef de ménage. Par définition, une personne de référence est au minimum âgée de 15 ans. Il n'y a pas de personne de référence dans un ménage collectif ou administratif.

Le temps consacré par une personne à une activité économique est donné par l'indication temps partiel ou plein temps.

ATTENTION: Le tirage a été effectué sur les individus et non sur les ménages ou les logements (cf. § 2.3.2).

Population de référence: population résidente dans les ménages privés dont la personne de référence est active occupée, avec au minimum 6 heures de travail par semaine.

Code	Description	1970		1980		1990		2000	
		Fréquence	%valide	Fréquence	%valide	Fréquence	%valide	Fréquence	%valide
-1	INAP	52633	—	64659	—	72832	—	86116	—
0	Sans indication							8894	3,2
1	A temps partiel	12567	4,8	13793	5,4	18289	6,8	30326	10,9
2	A plein temps	248273	95,2	239838	94,6	252551	93,2	239065	85,9
	Total de référence	260840	100,0	253631	100,0	270840	100,0	278285	100,0
	Total	313473	—	318290	—	343672	—	364401	—

Source: Recensements de la population, échantillon de 5%.

INAP: se sont vues attribuer ce code les personnes de référence non actives ou au chômage, les personnes de référence actives occupées qui, lors des recensements de 1990 et 2000, travaillaient moins de six heures par semaine, ainsi que les personnes qui vivent dans un ménage collectif.

Spécificités:

Lors des recensements de 1990 et 2000, les personnes ayant une activité économique dont la durée était de une à cinq heures par semaine ont aussi été prises en compte dans la population active occupée, ce qui n'avait pas été le cas en 1970 et 1980; afin de faciliter la comparabilité des données des quatre recensements, ces personnes ont été recodées en -1 = "INAP".

Les limites des différentes classes ayant varié au cours des recensements de 1970, 1980, 1990 et 2000, voici un tableau récapitulatif de ces limites à travers le temps:

Code	Description du PUS	Recensement de 1970	Recensement de 1980	Recensement de 1990	Recensement de 2000
1	Temps partiel, peu d'heures (6-24 heures)	6 à 19 heures hebdomadaires	6 à 24 heures hebdomadaires	6 à 24 heures hebdomadaires	6 à 24 heures hebdomadaires
2	Temps partiel, beaucoup d'heures (25 heures et plus)	20 heures hebdomadaires et plus	25 à 39 heures hebdomadaires	25 heures hebdomadaires et plus	25 heures hebdomadaires et plus

Au vu des différences de limites de ces deux classes, il convient d'être prudent dans l'analyse des données de cette variable.

Dans le cadre des recensements fédéraux sur la population, la définition du travail à plein temps est élastique, car elle peut correspondre tout aussi bien à un temps de travail de 40 heures hebdomadaires qu'à un temps de travail de 60 heures hebdomadaires; pour plus de détails sur cette question on se référera à l'ESPA)¹³.

REMARQUE

La personne de référence d'un ménage est définie d'après les critères de priorité suivants:

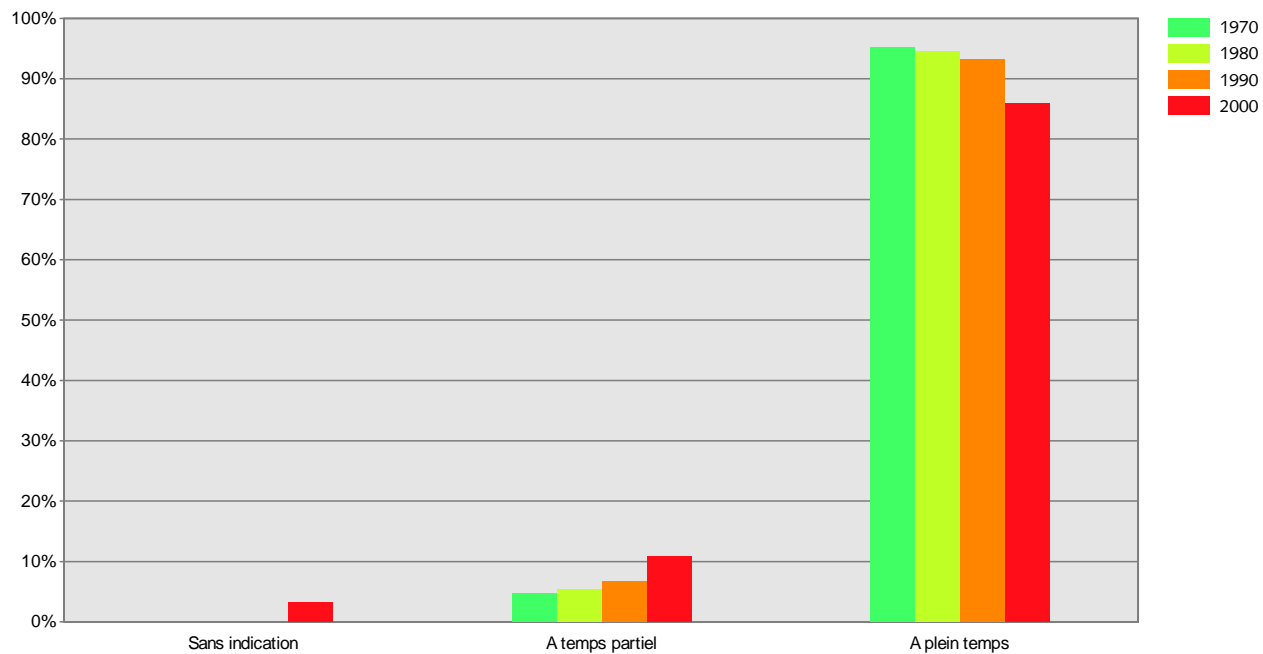
- 1) La personne de référence est toujours un chef de ménage
- 2) une personne de plus de 20 ans est choisie de préférence à une personne de moins de 20 ans.
- 3) une personne active occupée à plein temps est choisie de préférence à une personne active occupée à temps partiel, à une personne active non occupée, à une personne rentière ou retraitée, ou à une personne en formation ou à une personne non active.
- 4) une personne occupant une fonction dirigeante est choisie de préférence à une personne exerçant à titre indépendant, à un cadre moyen, à un collaborateur dans sa propre société de capitaux (critère supplémentaire qui n'existait pas avant le recensement de 2000), à un(e) employé(e), à un(e) ouvrier(ère), à un membre de la famille travaillant dans l'entreprise familiale, à un(e) apprenti(e).
- 5) une personne plus âgée est choisie de préférence à une personne plus jeune.

¹³ "L'enquête suisse sur la population active (ESPA): Concepts - Bases méthodologiques - Considérations pratiques, Neuchâtel, Office fédéral de la statistique, N° 180-0401, 2004". Cette publication peut être consultée en ligne à l'adresse suivante: http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/arbeits_und_e/loehne_erwerbseinkommen/blank/publikationen.Document.51472.html

Pour les recensements de 1970, 1980 et 1990, le sexe constituait également un critère (l'homme ayant priorité sur la femme). Ce critère, abandonné lors du recensement de 2000, se trouvait entre les critères 3 et 4 mentionnés ci-dessus.

Population selon la durée hebdomadaire du travail de la personne de référence

RPENS



Recensements de la population, échantillon de 5%.

© Office fédéral de la statistique (OFS)

RPBER1

Population selon l'activité professionnelle de la personne de référence

Rappel: Pour chaque ménage privé, une personne de référence a été désignée. Depuis le recensement de 1990, celle-ci est déterminée selon un algorithme complexe (voir ci-dessous la rubrique REMARQUE), ce qui a pour conséquence que la personne de référence ne coïncide pas forcément avec celle qui s'est auto-déclarée chef de ménage. Par définition, une personne de référence est au minimum âgée de 15 ans. Il n'y a pas de personne de référence dans un ménage collectif ou administratif.

Par activité professionnelle, on entend ici l'activité exercée par une personne active occupée ou la dernière activité exercée par une personne en quête d'un emploi. L'activité professionnelle est une variable importante, car elle diffère fréquemment de la profession apprise et sanctionnée comme telle par un diplôme.¹⁴

ATTENTION: Le tirage a été effectué sur les individus et non sur les ménages ou les logements (cf. § 2.3.2).

Population de référence: population résidante dans les ménages privés dont la personne de référence est active.

Code	Description	1970		1980		1990		2000	
		Fréquence	%valide	Fréquence	%valide	Fréquence	%valide	Fréquence	%valide
-1	INAP	52429	—	63606	—	70544	—	86116	—
0	Sans indication							65154	23,4
1	Activités professionnelles en rapport avec la nature	27556	10,6	20720	8,1	15951	5,8	10756	3,9
2	Activités professionnelles dans le secteur de l'industrie et des arts et métiers	112076	42,9	102563	40,3	83963	30,7	60316	21,7
3	Professions du secteur tertiaire	114872	44,0	125944	49,5	147310	53,9	142059	51,0
4	Activités professionnelles non attribuables	6540	2,5	5457	2,1	25904	9,5		
	Total de référence	261044	100,0	254684	100,0	273128	100,0	278285	100,0
	Total	313473	—	318290	—	343672	—	364401	—

Source: Recensements de la population, échantillon de 5%.

INAP: se sont vues attribuer ce code les personnes de référence non actives, les personnes de référence actives occupées qui, lors des recensements de 1990 et 2000, travaillaient moins de six heures par semaine, ainsi que les personnes qui vivent dans un ménage collectif.

Spécificités:

La classification professionnelle se présente comme suit:

Division de profession: code à un chiffre
Classe de profession: code à deux chiffres
Groupe de profession: code à trois chiffres
Genre de profession: code à cinq chiffres

Dans les données originales, la profession exercée est codée sur cinq chiffres; pour des raisons de protection des données et de comparaison avec la profession apprise, cette codification n'a pas pu être gardée, les données ont donc été regroupées sur le niveau de la "Division de profession" codée sur un chiffre.

La classification professionnelle valable pour le recensement de 2000 ne correspond pas à celle des recensements de 1970, 1980 et 1990. Une liste établie par l'Office fédéral de la statistique permet de transcoder les groupes de professions à trois chiffres des recensements de 1970 et 1980 pour les adapter aux genres de profession recensés en 2000: c'est ce qui a été fait dans le cadre de l'harmonisation des données des recensements de 1970, 1980, 1990 et 2000. Entre les recensements de 1990 et 2000, la classification des professions a évolué pour devenir plus détaillée encore et prendre ainsi en compte les professions récemment apparues.

Les catégories de l'activité professionnelle présentées dans le tableau ci-dessus étant très grossières, elles ne sont pas adaptées à l'étude de la mobilité professionnelle; les données de l'activité professionnelle codées en ISCO étant plus détaillées elles constituent une bonne alternative. Cependant, pour ce type d'étude, les données originales sont sans doute plus satisfaisantes.

REMARQUE

La personne de référence d'un ménage est définie d'après les critères de priorité suivants:

- 1) La personne de référence est toujours un chef de ménage
- 2) une personne de plus de 20 ans est choisie de préférence à une personne de moins de 20 ans.
- 3) une personne active occupée à plein temps est choisie de préférence à une personne active occupée à temps partiel, à une personne active non occupée, à une personne rentière ou retraitée, ou à une personne en formation ou à une personne non active.

¹⁴ "Manuel de la Banque de données des professions, Neuchâtel, Office fédéral de la statistique, N° 001-0017, 2003" qui donne une liste des professions individuelles détaillée et complète. Ce manuel peut être consulté en ligne à l'adresse suivante: http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/infothek/nomenklaturen/blank/blank/sbn_2000/02.ContentPar.0001.DownloadFile.tmp/Manuel%20de%20la%20Banque%20de%20données%20des%20professions.pdf

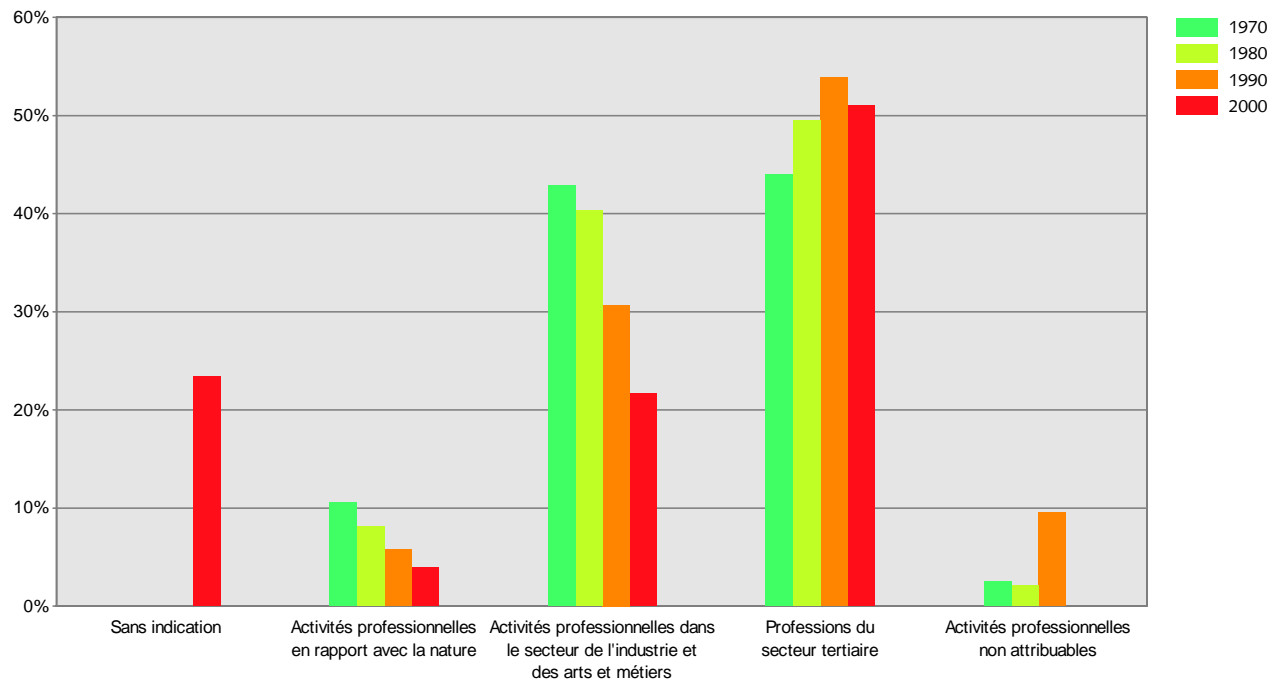
4) une personne occupant une fonction dirigeante est choisie de préférence à une personne exerçant à titre indépendant, à un cadre moyen, à un collaborateur dans sa propre société de capitaux (critère supplémentaire qui n'existait pas avant le recensement de 2000), à un(e) employé(e), à un(e) ouvrier(ère), à un membre de la famille travaillant dans l'entreprise familiale, à un(e) apprenti(e).

5) une personne plus âgée est choisie de préférence à une personne plus jeune.

Pour les recensements de 1970, 1980 et 1990, le sexe constituait également un critère (l'homme ayant priorité sur la femme). Ce critère, abandonné lors du recensement de 2000, se trouvait entre les critères 3 et 4 mentionnés ci-dessus.

Population selon l'activité professionnelle de la personne de référence

RPBER1



Recensements de la population, échantillon de 5%.

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Population selon la situation dans la profession de la personne de référence

Rappel: Pour chaque ménage privé, une personne de référence a été désignée. Depuis le recensement de 1990, celle-ci est déterminée selon un algorithme complexe (voir ci-dessous la rubrique REMARQUE), ce qui a pour conséquence que la personne de référence ne coïncide pas forcément avec celle qui s'est auto-déclarée chef de ménage. Par définition, une personne de référence est au minimum âgée de 15 ans. Il n'y a pas de personne de référence dans un ménage collectif ou administratif.

La situation dans la profession donne un aperçu de la place qu'une personne active occupe sur le marché du travail. Dans le cas d'une personne au chômage, c'est la situation dans le dernier emploi qui est prise en considération, sauf pour le recensement de 2000 où ces personnes sont classées avec les personnes non actives.

Les indépendants sont des personnes qui exercent une activité professionnelle à leur compte, que ce soit à titre individuel ou d'employeur ». ¹⁵ Entrent dans la catégories des « salariés et autres collaborateurs » les collaborateurs dans l'entreprise familiale, les apprenti(e)s, les directeurs et les employés dirigeants ainsi que tous les autres salariés.

ATTENTION: Le tirage a été effectué sur les individus et non sur les ménages ou les logements (cf. § 2.3.2).

Population de référence: population résidante dans les ménages privés dont la personne de référence est active.

Code	Description	1970		1980		1990		2000	
		Fréquence	%valide	Fréquence	%valide	Fréquence	%valide	Fréquence	%valide
-1	INAP	52495	—	63614	—	70794	—	86331	—
0	Sans indication					7190	2,6	19080	6,9
1	Indépendants	54275	20,8	44686	17,5	46799	17,2	43547	15,7
2	Salariés et autres collaborateurs	206703	79,2	209990	82,5	218889	80,2	215443	77,5
	Total de référence	260978	100,0	254676	100,0	272878	100,0	278070	100,0
	Total	313473	—	318290	—	343672	—	364401	—

Source: Recensements de la population, échantillon de 5%.

INAP: se sont vues attribuer ce code les personnes de référence non actives, les personnes de référence actives occupées qui, lors des recensements de 1990 et 2000, travaillaient moins de six heures par semaine, ainsi que les personnes qui vivent dans un ménage collectif.

Spécificités:

La limite d'âge inférieure pour la classe des indépendants et celle des directeurs, employés dirigeants a varié au cours des quatre recensements. Pour les indépendants, cette limite inférieure était de 18 ans en 1970, de 16 ans en 1980, de 18 ans en 1990 et de 15 ans en 2000 et respectivement de 19 ans, 17 ans, 21 ans et 15 ans pour les directeurs, employés dirigeants.

La situation dans la profession étant auto-déclarée, cela pose des problèmes car les catégories ne sont pas toujours bien connues des personnes recensées.

Le tableau ci-après donne la codification de la situation dans la profession selon les données harmonisées des recensements de 1970, 1980 et 1990 et selon le recensement de 2000 et indique de quelle manière ces différentes catégories ont été recodées dans le tableau ci-dessus:

Recensements de 1970, 1980 et 1990	Recensement de 2000	PUS 2000
1 Indépendants	1 Indépendants	1 Indépendants
N'EXISTE PAS	2 Salariés propriétaires de l'entreprise	4 Directeurs, employés dirigeants
2 Collaborateur dans l'entreprise familiale	3 Collaborateurs familiaux	2 Collaborateurs dans l'entreprise familiale
3 Apprenti	4 Apprentis	3 Apprenti(e)s
4 Cadre supérieur	5 Salariés avec fonction dirigeante	4 Directeurs, employés dirigeants
5 Employé avec d'autres fonctions	6 Salariés sans fonction dirigeante	5 Employés dans d'autres fonctions
0 Personnes non actives	9 Personnes sans emploi, non actives	-1 INAP
9 Situation professionnelle inconnue	0 Sans indication	0 Sans indication

REMARQUE

La personne de référence d'un ménage est définie d'après les critères de priorité suivants:

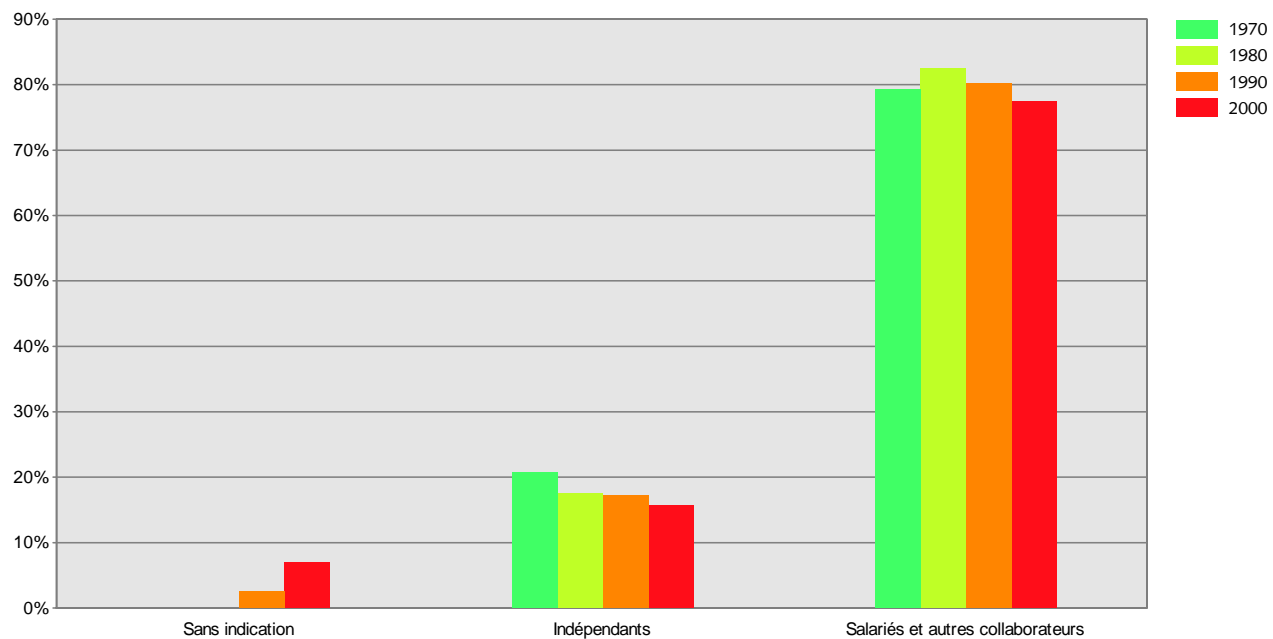
- 1) La personne de référence est toujours un chef de ménage
- 2) une personne de plus de 20 ans est choisie de préférence à une personne de moins de 20 ans.
- 3) une personne active occupée à plein temps est choisie de préférence à une personne active occupée à temps partiel, à une personne active non occupée, à une personne rentière ou retraitée, ou à une personne en formation ou à une personne non active.
- 4) une personne occupant une fonction dirigeante est choisie de préférence à une personne exerçant à titre indépendant, à un cadre moyen, à un collaborateur dans sa propre société de capitaux (critère supplémentaire qui n'existait pas avant le recensement de 2000), à un(e) employé(e), à un(e) ouvrier(ère), à un membre de la famille travaillant dans l'entreprise familiale, à un(e) apprenti(e).
- 5) une personne plus âgée est choisie de préférence à une personne plus jeune.

¹⁵ Recensement fédéral de la population 1990. 1993. Structure de la population. Fascicule 9049. Pp. XVIII-XIX. Berne: Office fédéral de la statistique.

Pour les recensements de 1970, 1980 et 1990, le sexe constituait également un critère (l'homme ayant priorité sur la femme). Ce critère, abandonné lors du recensement de 2000, se trouvait entre les critères 3 et 4 mentionnés ci-dessus.

Population selon la situation dans la profession de la personne de référence

RSTHB



RWART1

Population selon la branche d'activité économique de l'entreprise dans laquelle travaille la personne de référence

Rappel: Pour chaque ménage privé, une personne de référence a été désignée. Depuis le recensement de 1990, celle-ci est déterminée selon un algorithme complexe (voir ci-dessous la rubrique REMARQUE), ce qui a pour conséquence que la personne de référence ne coïncide pas forcément avec celle qui s'est auto-déclarée chef de ménage. Par définition, une personne de référence est au minimum âgée de 15 ans. Il n'y a pas de personne de référence dans un ménage collectif ou administratif.

Point de départ numéro un de beaucoup d'analyses, la branche d'activité économique est très importante du point de vue de la statistique. Largement connus, les secteurs primaire, secondaire et tertiaire renferment encore de grandes disparités, que les niveaux inférieurs appréhendent mieux.

Dans le cadre des recensements, les activités économiques auxquelles se consacrent les personnes actives occupées sont déterminées en fonction du lieu de travail indiqué.

ATTENTION: Le tirage a été effectué sur les individus et non sur les ménages ou les logements (cf. § 2.3.2).

Population de référence: population résidante dans les ménages privés dont la personne de référence est active occupée, avec au minimum six heures de travail par semaine.

Code	Description	1970		1980		1990		2000	
		Fréquence	%valide	Fréquence	%valide	Fréquence	%valide	Fréquence	%valide
-1	INAP	52633	—	64659	—	72832	—	86116	—
1	Secteur primaire	26987	10,3	20002	7,9	14572	5,4	12606	4,5
2	Secteur secondaire	131241	50,3	110779	43,7	96752	35,7	77959	28,0
3	Secteur tertiaire	102558	39,3	121217	47,8	151619	56,0	157204	56,5
4	Secteur inconnu	54	0,0	1633	0,6	7897	2,9	30516	11,0
	Total de référence	260840	100,0	253631	100,0	270840	100,0	278285	100,0
	Total	313473	—	318290	—	343672	—	364401	—

Source: Recensements de la population, échantillon de 5%.

INAP: se sont vues attribuer ce code les personnes de référence non actives ou au chômage, les personnes de référence actives occupées qui, lors des recensements de 1990 et 2000, travaillaient moins de six heures par semaine, ainsi que les personnes qui vivent dans un ménage collectif.

Spécificités:

Pour une analyse sérieuse, il faut se reporter aux données originales qui comptent 90 catégories (voir la "Liste des branches d'activité économique").

REMARQUE

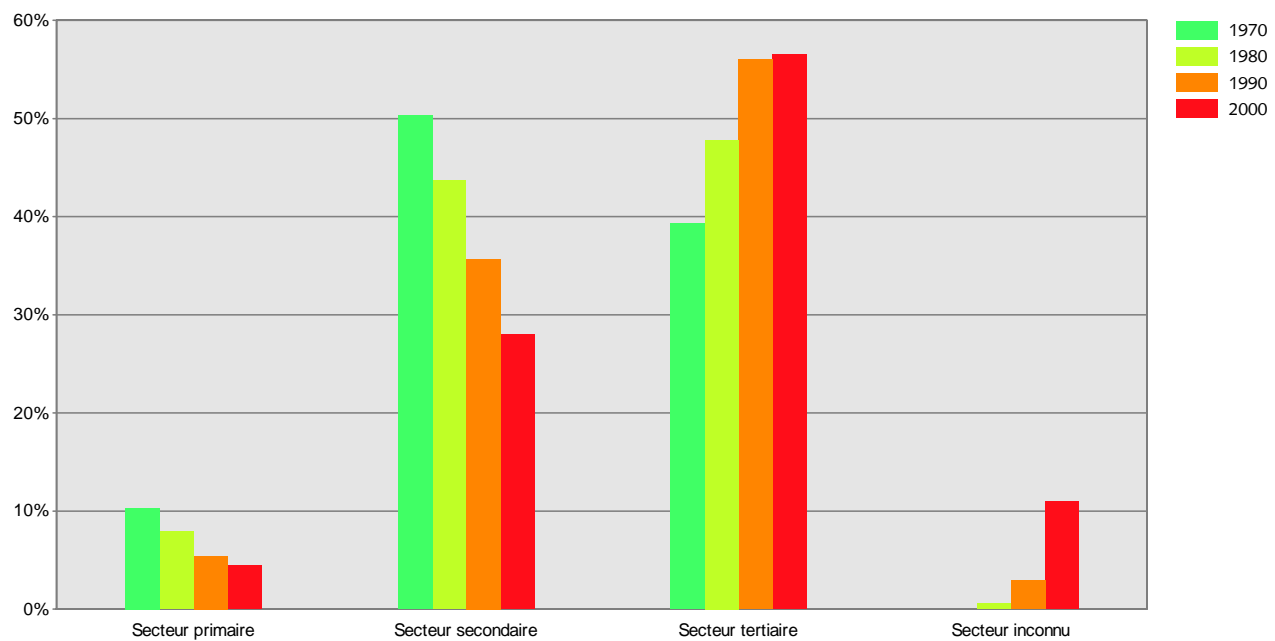
La personne de référence d'un ménage est définie d'après les critères de priorité suivants:

- 1) La personne de référence est toujours un chef de ménage
- 2) une personne de plus de 20 ans est choisie de préférence à une personne de moins de 20 ans.
- 3) une personne active occupée à plein temps est choisie de préférence à une personne active occupée à temps partiel, à une personne active non occupée, à une personne rentière ou retraitée, ou à une personne en formation ou à une personne non active.
- 4) une personne occupant une fonction dirigeante est choisie de préférence à une personne exerçant à titre indépendant, à un cadre moyen, à un collaborateur dans sa propre société de capitaux (critère supplémentaire qui n'existait pas avant le recensement de 2000), à un(e) employé(e), à un(e) ouvrier(ère), à un membre de la famille travaillant dans l'entreprise familiale, à un(e) apprenti(e).
- 5) une personne plus âgée est choisie de préférence à une personne plus jeune.

Pour les recensements de 1970, 1980 et 1990, le sexe constituait également un critère (l'homme ayant priorité sur la femme). Ce critère, abandonné lors du recensement de 2000, se trouvait entre les critères 3 et 4 mentionnés ci-dessus.

Population selon la branche d'activité économique de la personne de référence

RWART1



Recensements de la population, échantillon de 5%.

© Office fédéral de la statistique (OFS)

RREFO

Population selon la forme juridique de l'entreprise dans laquelle travaille la personne de référence

Rappel: Pour chaque ménage privé, une personne de référence a été désignée. Depuis le recensement de 1990, celle-ci est déterminée selon un algorithme complexe (voir ci-dessous la rubrique REMARQUE), ce qui a pour conséquence que la personne de référence ne coïncide pas forcément avec celle qui s'est auto-déclarée chef de ménage. Par définition, une personne de référence est au minimum âgée de 15 ans. Il n'y a pas de personne de référence dans un ménage collectif ou administratif.

« Les formes juridiques des établissements dans lesquels les personnes actives occupées travaillent ont été déterminées selon les lieux de travail indiqués. La distinction entre secteur public et secteur privé se fonde sur les formes juridiques ». ¹⁶

ATTENTION: Le tirage a été effectué sur les individus et non sur les ménages ou les logements (cf. § 2.3.2).

Population de référence: population résidante dans les ménages privés dont la personne de référence est active occupée, avec au minimum six heures de travail par semaine.

Code	Description	1970		1980		1990		2000	
		Fréquence	%valide	Fréquence	%valide	Fréquence	%valide	Fréquence	%valide
-1	INAP	52633	—	64659	—	72832	—	118074	—
1	Entreprise privée	220444	84,5	208501	82,2	202327	74,7	205992	83,6
2	Confédération	16282	6,2	15785	6,2	15106	5,6	6736	2,7
3	Canton (district inclus)	10622	4,1	14394	5,7	16296	6,0	15763	6,4
4	Commune	12212	4,7	13608	5,4	15061	5,6	16209	6,6
5	Administrations et organisations internationales	1280	0,5	1343	0,5	22050	8,1	1627	0,7
	Total de référence	260840	100,0	253631	100,0	270840	100,0	246327	100,0
	Total	313473	—	318290	—	343672	—	364401	—

Source: Recensements de la population, échantillon de 5%.

INAP: se sont vues attribuer ce code les personnes de référence non actives ou au chômage, les personnes de référence actives occupées qui, lors des recensements de 1990 et 2000, travaillaient moins de six heures par semaine, les personnes de référence actives occupées qui, lors du recensement de 2000, n'ont pas indiqué la forme juridique de l'entreprise qui les emploie, ainsi que les personnes qui vivent dans un ménage collectif.

Spécificités:

Font partie des administrations et organisations internationales: les ambassades, les consulats et les entreprises étrangères telles que les compagnies ferroviaires et les compagnies aériennes.

REMARQUE

La personne de référence d'un ménage est définie d'après les critères de priorité suivants:

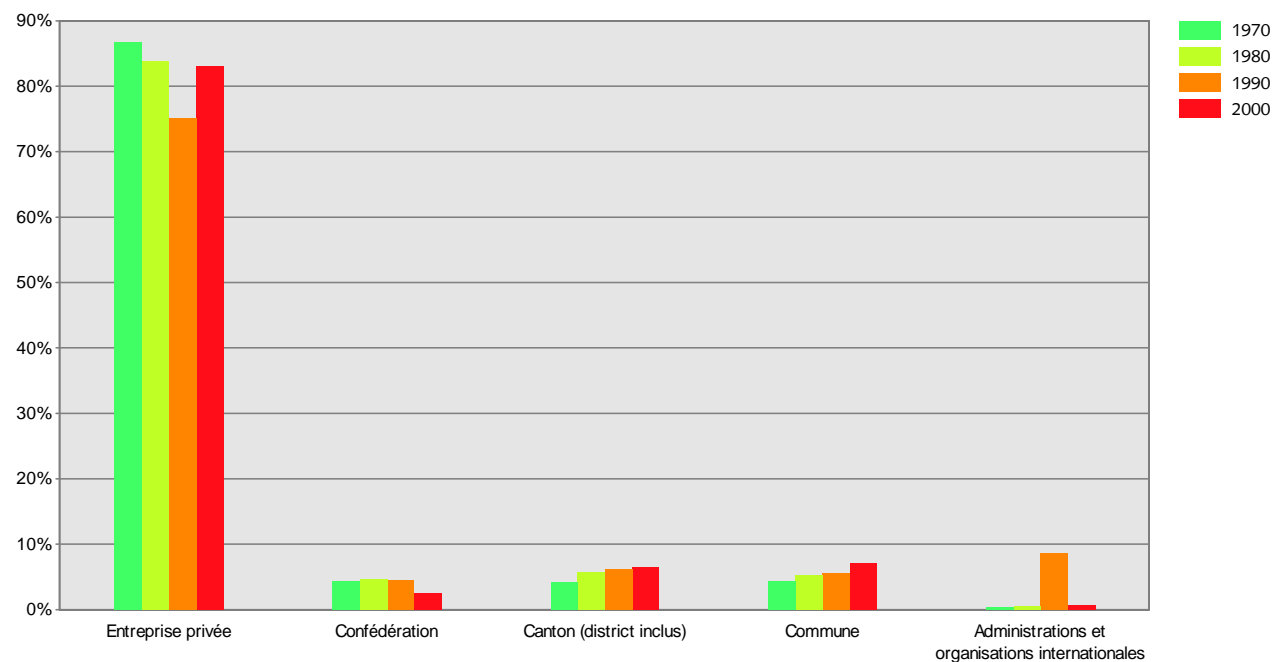
- 1) La personne de référence est toujours un chef de ménage
- 2) une personne de plus de 20 ans est choisie de préférence à une personne de moins de 20 ans.
- 3) une personne active occupée à plein temps est choisie de préférence à une personne active occupée à temps partiel, à une personne active non occupée, à une personne rentière ou retraitée, ou à une personne en formation ou à une personne non active.
- 4) une personne occupant une fonction dirigeante est choisie de préférence à une personne exerçant à titre indépendant, à un cadre moyen, à un collaborateur dans sa propre société de capitaux (critère supplémentaire qui n'existait pas avant le recensement de 2000), à un(e) employé(e), à un(e) ouvrier(ère), à un membre de la famille travaillant dans l'entreprise familiale, à un(e) apprenti(e).
- 5) une personne plus âgée est choisie de préférence à une personne plus jeune.

Pour les recensements de 1970, 1980 et 1990, le sexe constituait également un critère (l'homme ayant priorité sur la femme). Ce critère, abandonné lors du recensement de 2000, se trouvait entre les critères 3 et 4 mentionnés ci-dessus.

¹⁶ Recensement fédéral de la population 1990. 1993. Structure de la population. Fascicule 9049. Pp. XXI. Berne: Office fédéral de la statistique.

Forme juridique de l'entreprise

REFO



Recensements de la population, échantillon de 5%.

© Office fédéral de la statistique (OFS)

RAGDE

Population selon le lieu de travail ou d'études de la personne de référence - Catégories

Rappel: Pour chaque ménage privé, une personne de référence a été désignée. Depuis le recensement de 1990, celle-ci est déterminée selon un algorithme complexe (voir ci-dessous la rubrique REMARQUE), ce qui a pour conséquence que la personne de référence ne coïncide pas forcément avec celle qui s'est auto-déclarée chef de ménage. Par définition, une personne de référence est au minimum âgée de 15 ans. Il n'y a pas de personne de référence dans un ménage collectif ou administratif.

Par lieu de travail ou d'études, on entend la commune politique sur le territoire de laquelle s'exerce l'activité professionnelle ou se font les études. La catégorisation du lieu de travail ou d'études est le résultat de la comparaison du lieu de travail ou d'études avec le lieu de résidence. Grâce à cette catégorisation on peut appréhender la mobilité quotidienne des actifs et des étudiants.

ATTENTION: Le tirage a été effectué sur les individus et non sur les ménages ou les logements (cf. § 2.3.2).

Population de référence: population résidante dans les ménages privés dont la personne de référence est étudiante ou active occupée avec au minimum six heures de travail par semaine.

Code	Description	1970		1980		1990		2000	
		Fréquence	%valide	Fréquence	%valide	Fréquence	%valide	Fréquence	%valide
-1	INAP	51761	—	62610	—	70865	—	83857	—
0	Sans indication					9836	3,6	17060	6,1
1	Même commune	177773	67,9	149679	58,5	124698	45,7	110365	39,3
2	Même canton	69575	26,6	86950	34,0	109296	40,1	115900	41,3
3	Autre canton ou à l'étranger	14364	5,5	19051	7,5	28977	10,6	37129	13,2
	Total de référence	261712	100,0	255680	100,0	272807	100,0	280544	100,0
	Total	313473	—	318290	—	343672	—	364401	—

Source: Recensements de la population, échantillon de 5%.

INAP: se sont vues attribuer ce code les personnes de référence actives occupées qui, lors des recensements de 1990 et 2000, travaillaient moins de six heures par semaine, les personnes de référence au chômage, toutes les personnes de référence non actives autres que les étudiants, ainsi que toutes les personnes qui vivent dans un ménage collectif.

Spécificités:

L'harmonisation des réponses pour les recensements de 1970, 1980 et 1990 est basée sur l'état de la liste des communes au 4 décembre 1990, alors que pour le recensement de 2000 c'est l'état des communes au 5 décembre 2000 qui a été pris en compte. Ceci implique que des données existent pour le canton du Jura dès le recensement de 1970 et a pour résultat que, par exemple, un habitant de Delémont qui travaillait à Moutier en 1970 a été considéré comme travaillant dans un autre canton.

Si une personne a plusieurs emplois à temps partiel, c'est le lieu de travail de l'activité principale qui est pris en compte.

Lors des recensements de 1970, 1980 et 1990, les étudiants travaillant au moins six heures par semaine en plus de leurs études ont été assimilés à des personnes actives occupées; en principe, ces étudiants devaient alors indiquer leur lieu de travail et non leur lieu d'études. En ce qui concerne le recensement de 2000, c'est le lieu de travail qui a été retenu pour les personnes qui étaient à la fois actives occupées et en formation.

Dans les données originales, les communes de travail ou d'études elles-mêmes sont disponibles et sont codées dans deux variables distinctes.

REMARQUE

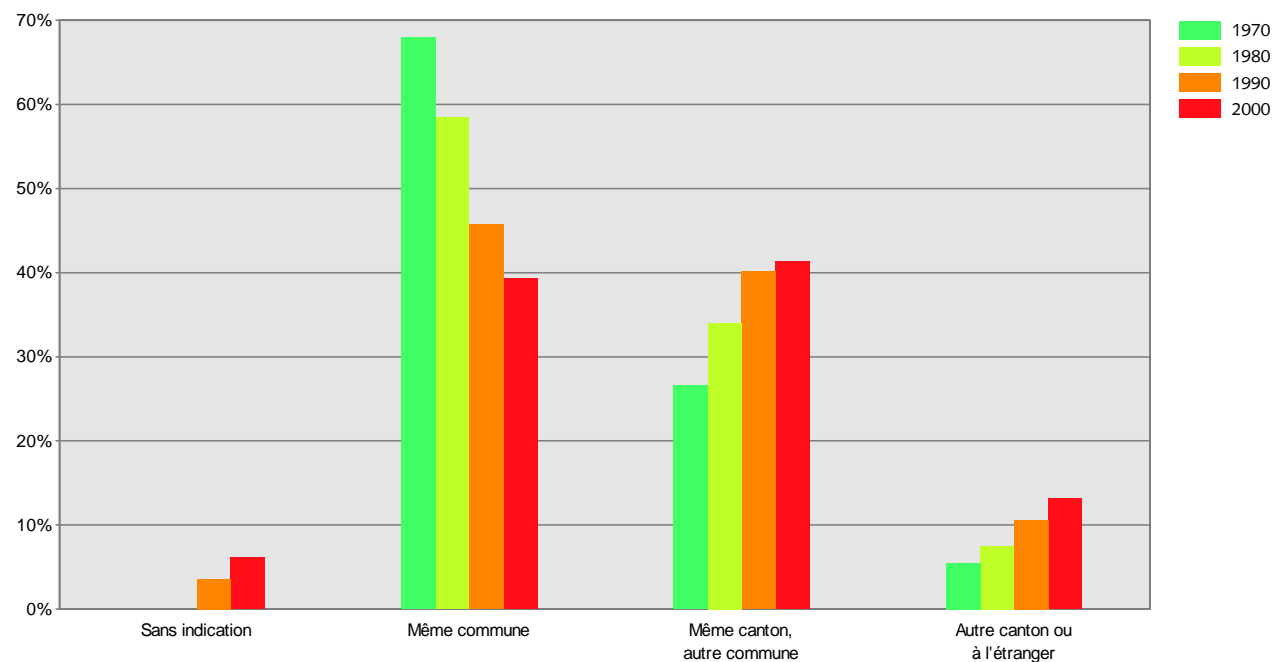
La personne de référence d'un ménage est définie d'après les critères de priorité suivants:

- 1) La personne de référence est toujours un chef de ménage
- 2) une personne de plus de 20 ans est choisie de préférence à une personne de moins de 20 ans.
- 3) une personne active occupée à plein temps est choisie de préférence à une personne active occupée à temps partiel, à une personne active non occupée, à une personne rentière ou retraitée, ou à une personne en formation ou à une personne non active.
- 4) une personne occupant une fonction dirigeante est choisie de préférence à une personne exerçant à titre indépendant, à un cadre moyen, à un collaborateur dans sa propre société de capitaux (critère supplémentaire qui n'existait pas avant le recensement de 2000), à un(e) employé(e), à un(e) ouvrier(ère), à un membre de la famille travaillant dans l'entreprise familiale, à un(e) apprenti(e).
- 5) une personne plus âgée est choisie de préférence à une personne plus jeune.

Pour les recensements de 1970, 1980 et 1990, le sexe constituait également un critère (l'homme ayant priorité sur la femme). Ce critère, abandonné lors du recensement de 2000, se trouvait entre les critères 3 et 4 mentionnés ci-dessus.

Population selon le lieu de travail ou d'études de la personne de référence - Catégories

RAGDE



Recensements de la population, échantillon de 5%.

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Population selon la durée du trajet du domicile au lieu de travail ou d'études de la personne de référence

Rappel: Pour chaque ménage privé, une personne de référence a été désignée. Depuis le recensement de 1990, celle-ci est déterminée selon un algorithme complexe (voir ci-dessous la rubrique REMARQUE), ce qui a pour conséquence que la personne de référence ne coïncide pas forcément avec celle qui s'est auto-déclarée chef de ménage. Par définition, une personne de référence est au minimum âgée de 15 ans. Il n'y a pas de personne de référence dans un ménage collectif ou administratif.

L'accroissement considérable de la mobilité en Suisse donne un intérêt particulier à cette information.

La durée du trajet entre le domicile et le lieu de travail ou d'études est celle d'un aller simple. « Par lieu de travail ou d'études, on entend la commune politique sur le territoire de laquelle s'exerce l'activité professionnelle ou se font les études ».¹⁷ Pour les personnes se rendant à leur lieu de travail ou d'études à l'intérieur même de leur commune de domicile, les indications relevées ici donnent aux villes d'une certaine importance des indications sur l'ampleur des navettes de travailleurs et d'étudiants sur leur territoire.

ATTENTION: Le tirage a été effectué sur les individus et non sur les ménages ou les logements (cf. § 2.3.2).

Population de référence: population résidente dans les ménages privés dont la personne de référence est étudiante ou active occupée avec au minimum six heures de travail par semaine.

Code	Description	1970		1980		1990		2000	
		Fréquence	%valide	Fréquence	%valide	Fréquence	%valide	Fréquence	%valide
-1	INAP	51761	—	62610	—	70865	—	130163	—
0	Sans indication	15897	6,1	25647	10,0	12390	4,5	1112	0,5
1	Aucun trajet	50854	19,4	33554	13,1	34167	12,5	25267	10,8
2	Jusqu'à ¼ h	104695	40,0	105508	41,3	112592	41,3	101460	43,3
3	Plus de ¼ h jusqu'à ½ h	62994	24,1	62224	24,3	72714	26,7	70707	30,2
4	Plus de ½ h jusqu'à 1 h	21162	8,1	24148	9,4	34670	12,7	30570	13,1
5	Plus de 1 h	6110	2,3	4599	1,8	6274	2,3	5122	2,2
	Total de référence	261712	100,0	255680	100,0	272807	100,0	234238	100,0
	Total	313473	—	318290	—	343672	—	364401	—

Source: Recensements de la population, échantillon de 5%.

INAP: se sont vues attribuer ce code les personnes de référence actives occupées qui, lors des recensements de 1990 et 2000, travaillaient moins de six heures par semaine, les personnes de référence au chômage, toutes les personnes de référence non actives autres que les étudiants, ainsi que toutes les personnes qui vivent dans un ménage collectif.

Spécificités:

Si une personne a plusieurs emplois à temps partiel, c'est le lieu de travail de l'activité principale que le répondant devait indiquer.

Lors des recensements de 1970, 1980 et 1990, les étudiants travaillant au moins six heures par semaine en plus de leurs études ont été assimilés à des personnes actives occupées; en principe, ces étudiants devaient alors indiquer ont dû indiquer les deux lieux. En ce qui concerne le recensement de 2000, c'est le lieu de travail qui a été retenu pour les personnes qui étaient à la fois actives occupées et en formation.

Dans les données originales, la durée du trajet du domicile au lieu de travail et la durée du trajet du domicile au lieu d'études sont codées dans deux variables distinctes.

Dans la catégorie « aucun trajet » sont classées les personnes ayant répondu comme travaillant à la maison ou n'ayant pas de lieu de travail fixe.

REMARQUE

La personne de référence d'un ménage est définie d'après les critères de priorité suivants:

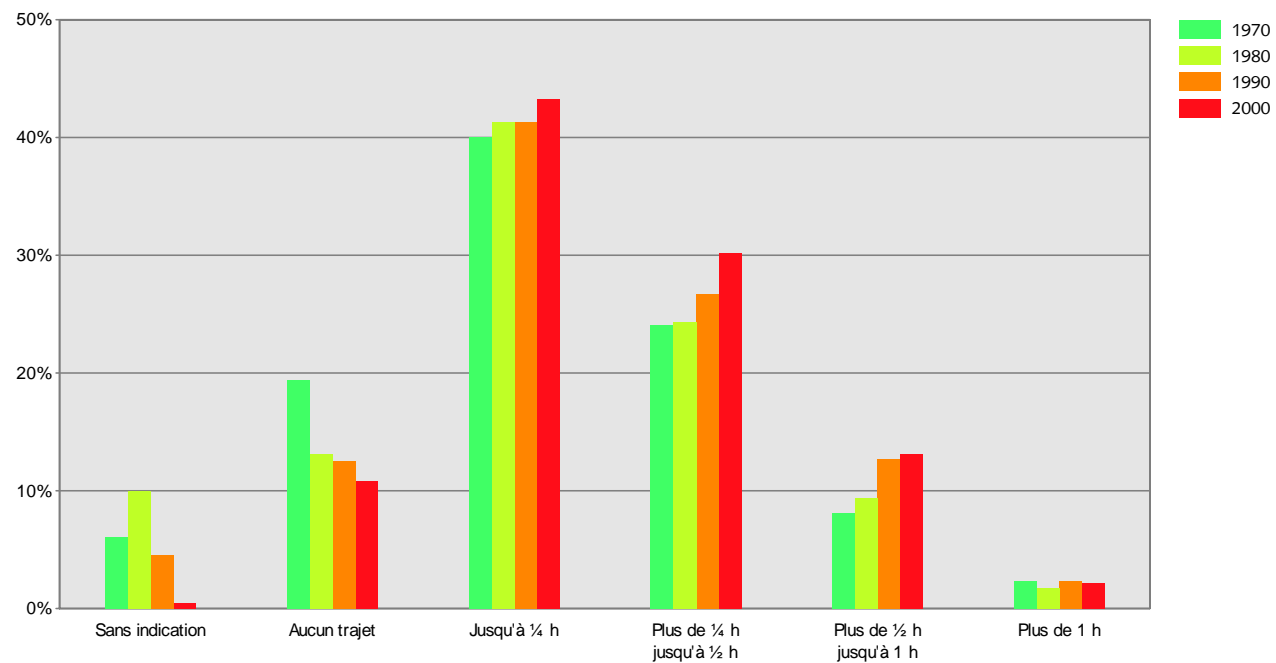
- 1) La personne de référence est toujours un chef de ménage
- 2) une personne de plus de 20 ans est choisie de préférence à une personne de moins de 20 ans.
- 3) une personne active occupée à plein temps est choisie de préférence à une personne active occupée à temps partiel, à une personne active non occupée, à une personne rentière ou retraitée, ou à une personne en formation ou à une personne non active.
- 4) une personne occupant une fonction dirigeante est choisie de préférence à une personne exerçant à titre indépendant, à un cadre moyen, à un collaborateur dans sa propre société de capitaux (critère supplémentaire qui n'existait pas avant le recensement de 2000), à un(e) employé(e), à un(e) ouvrier(ère), à un membre de la famille travaillant dans l'entreprise familiale, à un(e) apprenti(e).
- 5) une personne plus âgée est choisie de préférence à une personne plus jeune.

Pour les recensements de 1970, 1980 et 1990, le sexe constituait également un critère (l'homme ayant priorité sur la femme). Ce critère, abandonné lors du recensement de 2000, se trouvait entre les critères 3 et 4 mentionnés ci-dessus.

¹⁷ "Recensement fédéral de la population 1980: Suisse, Navetteurs. Fascicule 711. Pp. 7. Berne: Office fédéral de la statistique, 1984.

Population selon la durée du trajet du domicile au lieu de travail ou d'études de la personne de référence

RWEGZ



Recensements de la population, échantillon de 5%.

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Population selon la fréquence du trajet aller-retour du domicile au lieu de travail ou d'études de la personne de référence

Rappel: Pour chaque ménage privé, une personne de référence a été désignée. Depuis le recensement de 1990, celle-ci est déterminée selon un algorithme complexe (voir ci-dessous la rubrique REMARQUE), ce qui a pour conséquence que la personne de référence ne coïncide pas forcément avec celle qui s'est auto-déclarée chef de ménage. Par définition, une personne de référence est au minimum âgée de 15 ans. Il n'y a pas de personne de référence dans un ménage collectif ou administratif.

La fréquence du trajet aller-retour du domicile au lieu de travail ou d'études permet de distinguer les personnes qui font une fois par jour seulement le trajet aller-retour du domicile au lieu de travail ou d'études de celles qui le font plusieurs fois.

ATTENTION: Le tirage a été effectué sur les individus et non sur les ménages ou les logements (cf. § 2.3.2).

Population de référence: population résidante dans les ménages privés dont la personne de référence est étudiante ou active occupée avec au minimum six heures de travail par semaine.

Code	Description	1970		1980		1990		2000	
		Fréquence	%valide	Fréquence	%valide	Fréquence	%valide	Fréquence	%valide
-1	INAP	51761	—	62610	—	70865	—	142425	—
0	Sans indication ou aucun trajet	70072	26,8	64988	25,4	64821	23,8	1090	0,5
1	Une fois par jour	61670	23,6	76055	29,7	89704	32,9	132713	59,8
2	Deux fois et plus par jour	129970	49,7	114637	44,8	118282	43,4	88173	39,7
	Total de référence	261712	100,0	255680	100,0	272807	100,0	221976	100,0
	Total	313473	—	318290	—	343672	—	364401	—

Source: Recensements de la population, échantillon de 5%.

INAP: se sont vues attribuer ce code les personnes de référence actives occupées qui, lors des recensements de 1990 et 2000, travaillaient moins de six heures par semaine, les personnes de référence au chômage, toutes les personnes de référence non actives autres que les étudiants, ainsi que toutes les personnes qui vivent dans un ménage collectif.

Spécificités:

Dans les données originales, la fréquence du trajet aller-retour du domicile au lieu de travail et la fréquence du trajet aller-retour du domicile au lieu d'études sont codées dans deux variables distinctes.

Dans la catégorie « aucun trajet » sont classées les personnes ayant répondu comme travaillant à la maison ou n'ayant pas de lieu de travail fixe.

REMARQUE

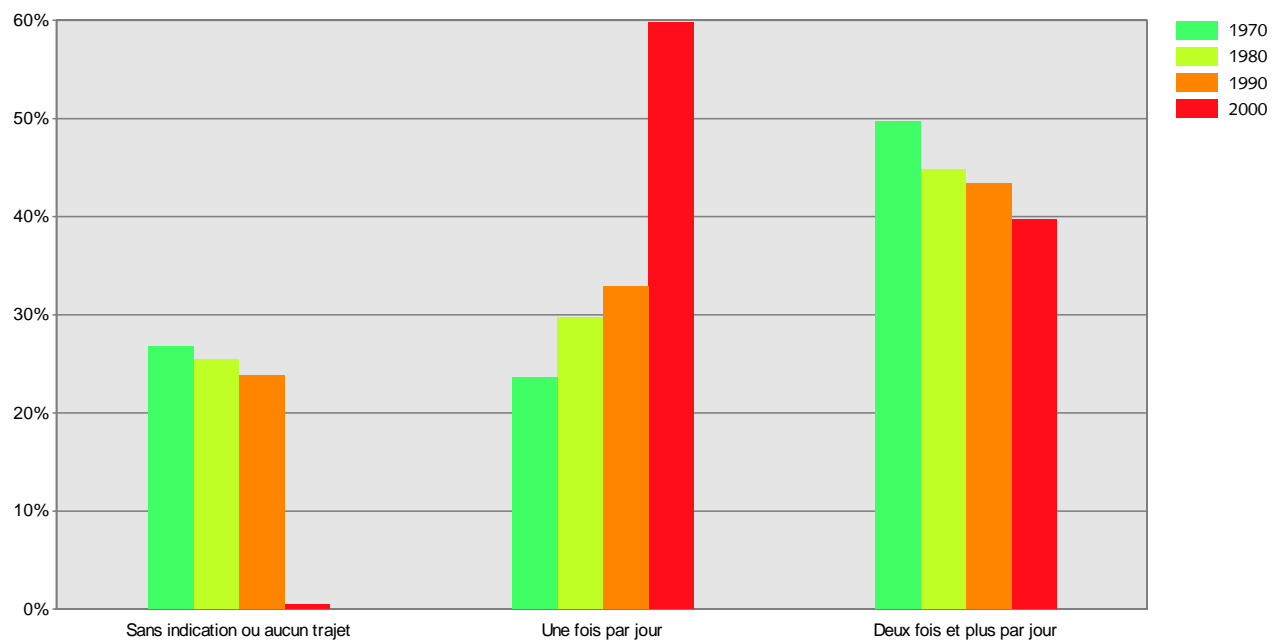
La personne de référence d'un ménage est définie d'après les critères de priorité suivants:

- 1) La personne de référence est toujours un chef de ménage
- 2) une personne de plus de 20 ans est choisie de préférence à une personne de moins de 20 ans.
- 3) une personne active occupée à plein temps est choisie de préférence à une personne active occupée à temps partiel, à une personne active non occupée, à une personne rentière ou retraitée, ou à une personne en formation ou à une personne non active.
- 4) une personne occupant une fonction dirigeante est choisie de préférence à une personne exerçant à titre indépendant, à un cadre moyen, à un collaborateur dans sa propre société de capitaux (critère supplémentaire qui n'existait pas avant le recensement de 2000), à un(e) employé(e), à un(e) ouvrier(ère), à un membre de la famille travaillant dans l'entreprise familiale, à un(e) apprenti(e).
- 5) une personne plus âgée est choisie de préférence à une personne plus jeune.

Pour les recensements de 1970, 1980 et 1990, le sexe constituait également un critère (l'homme ayant priorité sur la femme). Ce critère, abandonné lors du recensement de 2000, se trouvait entre les critères 3 et 4 mentionnés ci-dessus.

Population selon la fréquence du trajet aller-retour du domicile au lieu de travail ou d'études de la personne de référence

RWEGH



Recensements de la population, échantillon de 5%.

© Office fédéral de la statistique (OFS)

RVEMI

Population selon le moyen de transport principal de la personne de référence

Rappel: Pour chaque ménage privé, une personne de référence a été désignée. Depuis le recensement de 1990, celle-ci est déterminée selon un algorithme complexe (voir ci-dessous la rubrique REMARQUE), ce qui a pour conséquence que la personne de référence ne coïncide pas forcément avec celle qui s'est auto-déclarée chef de ménage. Par définition, une personne de référence est au minimum âgée de 15 ans. Il n'y a pas de personne de référence dans un ménage collectif ou administratif.

Les personnes professionnellement actives ou scolarisées / aux études devaient indiquer tous les moyens de transport utilisés pour se rendre jusqu'à leur lieu de travail ou d'études. Un algorithme a ensuite déterminé le moyen de transport principal..

ATTENTION: Le tirage a été effectué sur les individus et non sur les ménages ou les logements (cf. § 2.3.2).

Population de référence: population résidante dans les ménages privés dont la personne de référence est étudiante ou active occupée avec au minimum six heures de travail par semaine.

Code	Description	1970		1980		1990		2000	
		Fréquence	%valide	Fréquence	%valide	Fréquence	%valide	Fréquence	%valide
-1	INAP	51761	—	62610	—	70865	—	109498	—
0	Sans indication	8383	3,2	16658	6,5	8822	3,2	1018	0,4
1	Aucun trajet	50854	19,4	33554	13,1	34167	12,5	25267	9,9
2	Uniquement à pied	41553	15,9	29492	11,5	20033	7,3	17479	6,9
10	Train	12596	4,8	12648	4,9	20591	7,5	22884	9,0
30	Tram, autobus urbain, trolleybus	29773	11,4	26025	10,2	33483	12,3	27856	10,9
60	Voiture	79850	30,5	111996	43,8	131104	48,1	137997	54,1
70	Deux-roues	38703	14,8	25307	9,9	24607	9,0	22402	8,8
	Total de référence	261712	100,0	255680	100,0	272807	100,0	254903	100,0
	Total	313473	—	318290	—	343672	—	364401	—

Source: Recensements de la population, échantillon de 5%.

INAP: se sont vues attribuer ce code les personnes de référence actives occupées qui, lors des recensements de 1990 et 2000, travaillaient moins de six heures par semaine, les personnes de référence au chômage, toutes les personnes de référence non actives autres que les étudiants, ainsi que toutes les personnes qui vivent dans un ménage collectif.

Spécificités:

Dans la catégorie « aucun trajet » sont classées les personnes ayant répondu comme travaillant à la maison ou n'ayant pas de lieu de travail fixe.

Les regroupements effectués ici sont basés sur le moyen de transport principalement utilisé. Les données originales informent sur tous les moyens de transports utilisés et sont réparties dans les 14 catégories suivantes:

- 01 Aucun trajet
- 02 Aucun moyen de transport, tout le trajet à pied
- 10 Train
- 13 Train + tram, bus, car postal
- 15 Train + voiture (conducteur, passager)
- 18 Train + vélo, vélomoteur
- 30 Tram, bus, car postal
- 35 Tram, bus, car postal + voiture (conducteur, passager)
- 38 Tram, bus, car postal + vélo, vélomoteur
- 40 Autre moyen de transport public
- 50 Car de l'entreprise, bus scolaire
- 60 Voiture (conducteur ou passager)
- 70 Moto
- 90 Vélo, vélomoteur

Dans les données originales, les moyens de transport utilisés pour aller du domicile au lieu de travail et les moyens de transport utilisés pour aller du domicile au lieu d'études sont codés dans deux variables distinctes.

REMARQUE

La personne de référence d'un ménage est définie d'après les critères de priorité suivants:

- 1) La personne de référence est toujours un chef de ménage
- 2) une personne de plus de 20 ans est choisie de préférence à une personne de moins de 20 ans.
- 3) une personne active occupée à plein temps est choisie de préférence à une personne active occupée à temps partiel, à une personne active non occupée, à une personne rentière ou retraitée, ou à une personne en formation ou à une personne non active.

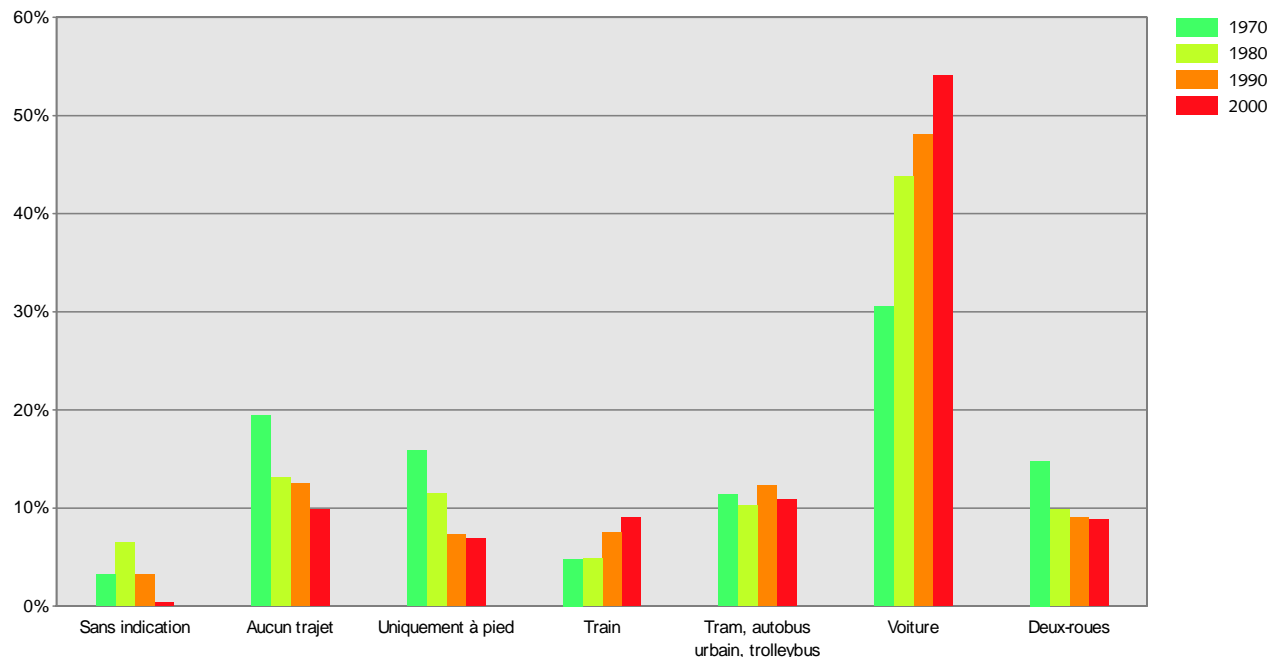
4) une personne occupant une fonction dirigeante est choisie de préférence à une personne exerçant à titre indépendant, à un cadre moyen, à un collaborateur dans sa propre société de capitaux (critère supplémentaire qui n'existait pas avant le recensement de 2000), à un(e) employé(e), à un(e) ouvrier(ère), à un membre de la famille travaillant dans l'entreprise familiale, à un(e) apprenti(e).

5) une personne plus âgée est choisie de préférence à une personne plus jeune.

Pour les recensements de 1970, 1980 et 1990, le sexe constituait également un critère (l'homme ayant priorité sur la femme). Ce critère, abandonné lors du recensement de 2000, se trouvait entre les critères 3 et 4 mentionnés ci-dessus.

Population selon le moyen de transport principal de la personne de référence

RVEMI



Recensements de la population, échantillon de 5%.

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Population selon la catégorie socio-professionnelle de la personne de référence

Rappel: Pour chaque ménage privé, une personne de référence a été désignée. Depuis le recensement de 1990, celle-ci est déterminée selon un algorithme complexe (voir ci-dessous la rubrique REMARQUE), ce qui a pour conséquence que la personne de référence ne coïncide pas forcément avec celle qui s'est auto-déclarée chef de ménage. Par définition, une personne de référence est au minimum âgée de 15 ans. Il n'y a pas de personne de référence dans un ménage collectif ou administratif.

La nécessité de diviser la population en groupes relativement cohérents, se distinguant les uns des autres par leur comportement économique, social et culturel, a conduit au classement de la totalité de la population résidante en catégories socio-professionnelles. Ces catégories ont été constituées à partir de l'activité professionnelle, de la situation dans la profession, du niveau le plus élevé de la formation achevée et de la profession apprise.¹⁸

ATTENTION: Le tirage a été effectué sur les individus et non sur les ménages ou les logements (cf. § 2.3.2).

Population de référence: population résidante dans les ménages privés.

Code	Description	1970		1980		1990		2000	
		Fréquence	%valide	Fréquence	%valide	Fréquence	%valide	Fréquence	%valide
-1	INAP	313473	—	11244	—	13224	—	16356	—
1	Dirigeants et professions libérales			9066	3,0	10357	3,1	13607	3,9
3	Autres indépendants			40765	13,3	40021	12,1	36159	10,4
4	Professions intellectuelles et d'encadrement			27073	8,8	35069	10,6	31636	9,1
5	Professions intermédiaires			25427	8,3	63558	19,2	54365	15,6
6	Non-manuels qualifiés: employés			43413	16,1	36764	11,1	35226	10,1
7	Manuels qualifiés: ouvriers			42907	14,0	37355	11,3	25115	7,2
8	Travailleurs non qualifiés			53017	17,3	39624	12,0	25434	7,3
9	Personnes actives occupées non attribuables			5104	1,7	7666	2,3	57690	16,6
10	Chômeurs			784	0,3	1951	0,6	4981	1,4
20	Personnes non actives			53490	17,4	58083	17,6	63832	18,3
	Total de référence			307046	100,0	330448	100,0	348045	100,0
	Total	313473	—	318290	—	343672	—	364401	—

Source: Recensements de la population, échantillon de 5%.

INAP: se sont vues attribuer ce code toutes les personnes pour lesquelles l'information sur la catégorie socio-professionnelle de la personne de référence demeurerait un élément trop sensible, ainsi que les personnes qui vivent dans un ménage collectif.

Spécificités:

Les personnes non actives ont été regroupées dans la catégorie 20; si on désire les distinguer il faut utiliser la variable RESCH.

Les catégories socio-professionnelles n'existent pas pour le 1970, car lors de ce recensement les données nécessaires à la construction de ces catégories ont été constituées sur la base de principes considérablement différents.

REMARQUE

La personne de référence d'un ménage est définie d'après les critères de priorité suivants:

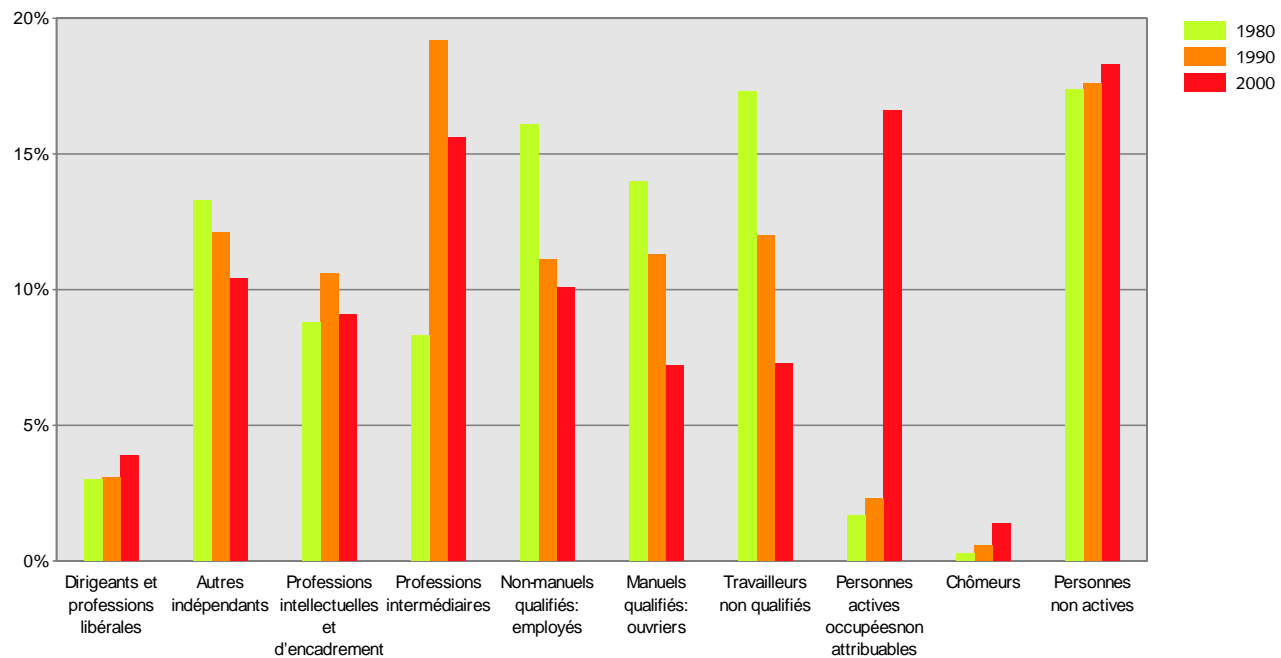
- 1) La personne de référence est toujours un chef de ménage
- 2) une personne de plus de 20 ans est choisie de préférence à une personne de moins de 20 ans.
- 3) une personne active occupée à plein temps est choisie de préférence à une personne active occupée à temps partiel, à une personne active non occupée, à une personne rentière ou retraitée, ou à une personne en formation ou à une personne non active.
- 4) une personne occupant une fonction dirigeante est choisie de préférence à une personne exerçant à titre indépendant, à un cadre moyen, à un collaborateur dans sa propre société de capitaux (critère supplémentaire qui n'existait pas avant le recensement de 2000), à un(e) employé(e), à un(e) ouvrier(ère), à un membre de la famille travaillant dans l'entreprise familiale, à un(e) apprenti(e).
- 5) une personne plus âgée est choisie de préférence à une personne plus jeune.

Pour les recensements de 1970, 1980 et 1990, le sexe constituait également un critère (l'homme ayant priorité sur la femme). Ce critère, abandonné lors du recensement de 2000, se trouvait entre les critères 3 et 4 mentionnés ci-dessus.

¹⁸ Joye, D.: La structure sociale de la Suisse. Catégories socio-professionnelles, Berne, Office fédéral de la statistique, N° 001-9015, 1996.

Population selon la catégorie socio-professionnelle de la personne de référence

RSOPK



Recensements de la population, échantillon de 5%.

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Population selon l'âge du partenaire de la personne de référence - Catégories

Rappel: lors du recensement de 1970, ne peut être partenaire de la personne de référence que l'époux ou l'épouse de la personne de référence. Lors des recensements de 1980, 1990 et 2000, ont été comptées parmi les partenaires, du point de vue de leur situation dans le ménage, les personnes qui avaient coché la case correspondante – "époux", "épouse" ou "vivant en union libre" – de leur bulletin de recensement. Les ménages collectifs ou administratifs n'ayant pas de personne de référence, il n'y a pas non plus de partenaire.

L'âge est une variable de base du recensement. Grâce à elle, on sait comment la population se répartit entre jeunes et personnes âgées. La pyramide des âges qui en résulte est importante, car bien des décisions, notamment au niveau de la politique sociale, sont prises sur sa base.

Dans le cadre du recensement, le calcul de l'âge se fonde habituellement non sur la date de naissance exacte, auquel cas ce serait l'âge au dernier anniversaire, appelé encore âge en années révolues ou âge révolu, qui serait retenu, mais uniquement sur l'année de naissance. Dans ce deuxième cas de figure on retient « pour âge la différence de millésime entre l'année d'observation, dans le cadre présent l'année du recensement, et l'années de naissance; on obtient alors l'âge atteint durant l'année civile de l'événement, appelé encore âge atteint ».¹⁹

ATTENTION: Le tirage a été effectué sur les individus et non sur les ménages ou les logements (cf. § 2.3.2).

Population de référence: population résidante dans les ménages privés avec un partenaire de la personne de référence.

Code	Description	1970		1980		1990		2000	
		Fréquence	%valide	Fréquence	%valide	Fréquence	%valide	Fréquence	%valide
-1	INAP	64290	—	75586	—	87795	—	101251	—
1	15 à 29 ans	47574	19,1	36042	14,9	38027	14,9	25641	9,7
2	30 à 44 ans	107038	43,0	107872	44,4	112066	43,8	119174	45,3
3	45 à 64 ans	78449	31,5	78839	32,5	81804	32,0	86433	32,8
4	65 ans et plus	16122	6,5	19951	8,2	23980	9,4	31902	12,1
	Total de référence	249183	100,0	242704	100,0	255877	100,0	263150	100,0
	Total	313473	—	318290	—	343672	—	364401	—

Source: Recensements de la population, échantillon de 5%.

INAP: se sont vues attribuer ce code les personnes pour lesquelles l'information sur l'âge du partenaire de la personne de référence demeurerait un élément trop sensible, ainsi que les personnes qui vivent soit dans un ménage d'une seule personne, soit dans un ménage où la personne de référence n'a pas de partenaire, soit dans un ménage collectif.

Spécificités:

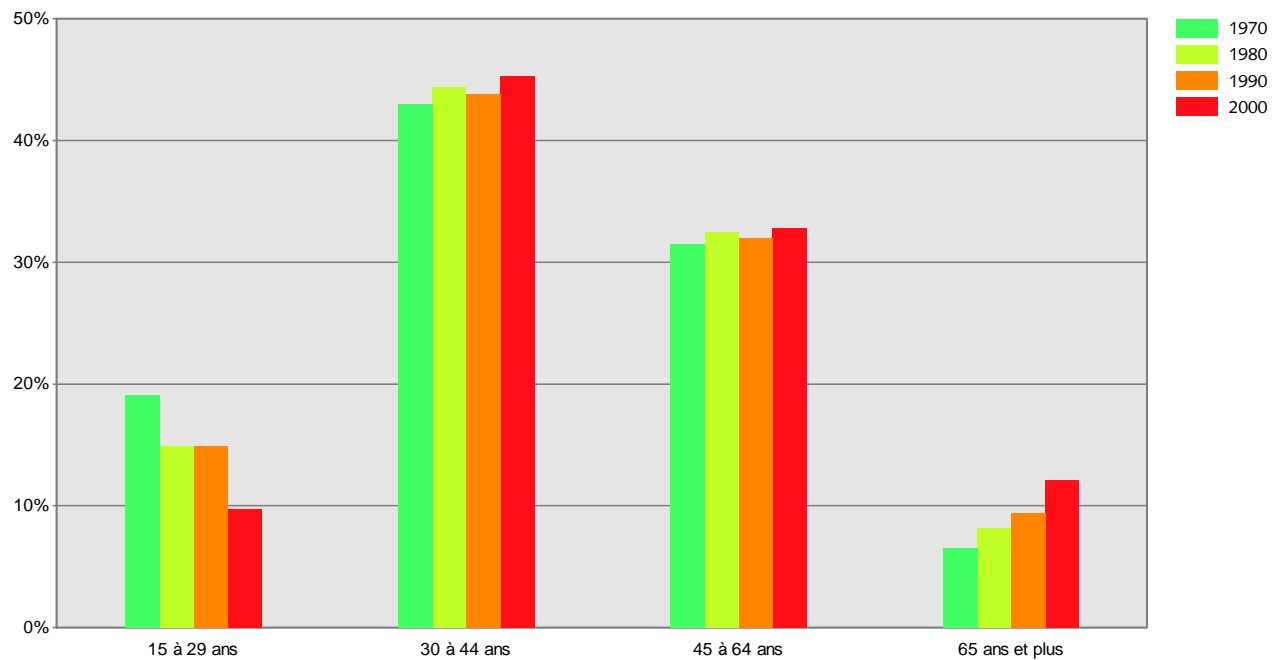
Les recensements de 1970, 1980, 1990 et 2000 ayant respectivement eu lieu le 1er décembre 1970, le 2 décembre 1980, le 4 décembre 1990 et le 5 décembre 2000, les individus nés le jour du recensement ou après n'apparaissent pas dans les chiffres dudit recensement. Pour les personnes nées en décembre après la date du recensement, il y a décalage puisqu'elles sont recensées avec celles qui sont nées plus tôt dans l'année: par exemple, une personne qui n'a ses 17 ans révolus que le 19 décembre de l'année du recensement est cependant classée avec les personnes qui ont 17 ans révolus le jour du recensement. Ce principe est aussi valable pour les groupes d'âges quinquennaux, tels qu'adoptés ici, et autres groupes d'âges.

Dans les données originales les données sont classées par année.

¹⁹ Calot, Gérard en coll. Avec Alain Confesson, Jean-Paul Sardon, Erminio Baranzini, Stéphane Cotter et Philippe Wanner. 1998. Deux siècles d'histoire démographique suisse: album graphique de la période 1860-2050. Pp. 209, Berne: Office fédéral de la statistique, Observatoire démographique européen.

Population selon l'âge du partenaire de la personne de référence - Catégories

ZALTJ



Recensements de la population, échantillon de 5%.

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Population selon le sexe du partenaire de la personne de référence

Rappel: lors du recensement de 1970, ne peut être partenaire de la personne de référence que l'époux ou l'épouse de la personne de référence. Lors des recensements de 1980, 1990 et 2000, n'ont été comptées parmi les partenaires, du point de vue de leur situation dans le ménage, que les personnes qui avaient coché la case correspondante – "époux", "épouse" ou "vivant en union libre" – de leur bulletin de recensement. Les ménages collectifs ou administratifs n'ayant pas de personne de référence, il n'y a pas non plus de partenaire.

Le sexe est une autre variable de base du recensement.

ATTENTION: Le tirage a été effectué sur les individus et non sur les ménages ou les logements (cf. § 2.3.2).

Population de référence: population résidante dans les ménages privés.

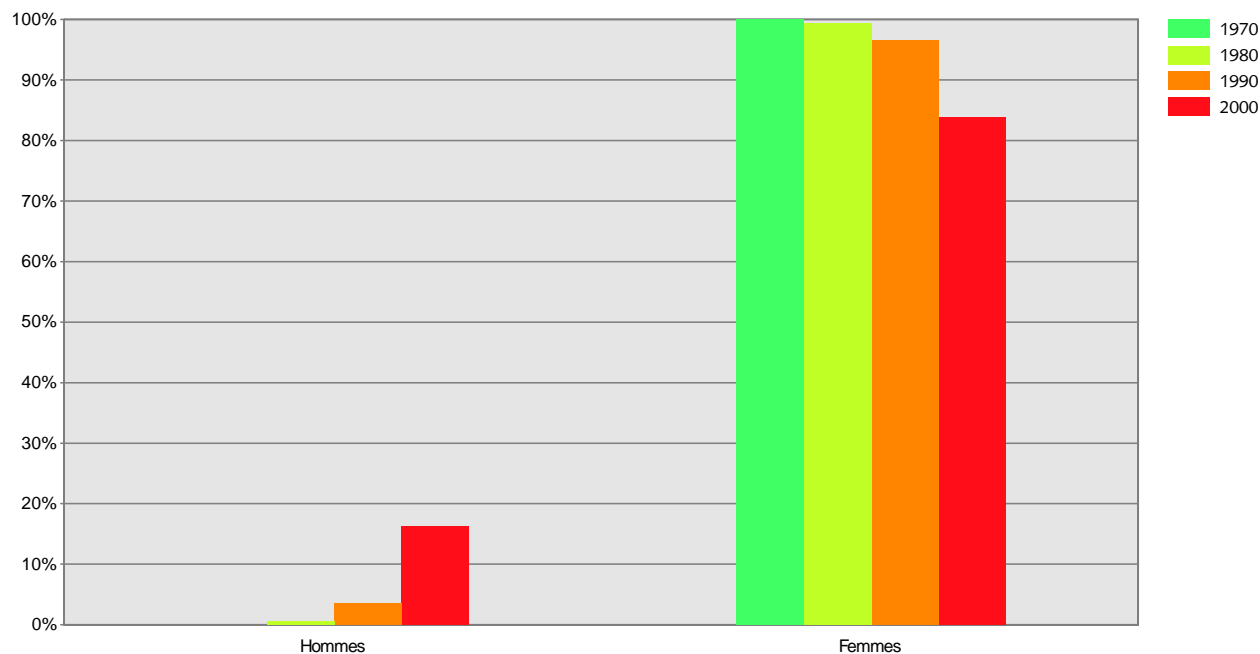
Code	Description	1970		1980		1990		2000	
		Fréquence	%valide	Fréquence	%valide	Fréquence	%valide	Fréquence	%valide
-1	INAP	64141	—	76112	—	88239	—	101469	—
1	Hommes	0	0,0	1502	0,6	9066	3,5	42552	16,2
2	Femmes	249332	100,0	240676	99,4	246367	96,5	220380	83,8
	Total de référence	249332	100,0	242178	100,0	255433	100,0	262932	100,0
	Total	313473	—	318290	—	343672	—	364401	—

Source: Recensements de la population, échantillon de 5%.

INAP: se sont vues attribuer ce code les personnes pour lesquelles l'information sur le sexe du partenaire de la personne de référence demeurait un élément trop sensible, ainsi que les personnes qui vivent soit dans un ménage d'une seule personne, soit dans un ménage où la personne de référence n'a pas de partenaire, soit dans un ménage collectif.

Population selon le sexe du partenaire de la personne de référence

ZGESL



Recensements de la population, échantillon de 5%.

© Office fédéral de la statistique (OFS)

ZNATI

Population selon la nationalité du partenaire de la personne de référence

Rappel: lors du recensement de 1970, ne peut être partenaire de la personne de référence que l'époux ou l'épouse de la personne de référence. Lors des recensements de 1980, 1990 et 2000, n'ont été comptées parmi les partenaires, du point de vue de leur situation dans le ménage, que les personnes qui avaient coché la case correspondante – "époux", "épouse" ou "vivant en union libre" – de leur bulletin de recensement. Les ménages collectifs ou administratifs n'ayant pas de personne de référence, il n'y a pas non plus de partenaire.

Par nationalité il faut entendre la nationalité que la personne possède au moment du recensement. Les personnes ayant un passeport suisse et un passeport d'un autre pays sont comptées comme Suisses.

ATTENTION: Le tirage a été effectué sur les individus et non sur les ménages ou les logements (cf. § 2.3.2).

Population de référence: population résidante dans les ménages privés.

Code	Description	1970		1980		1990		2000	
		Fréquence	%valide	Fréquence	%valide	Fréquence	%valide	Fréquence	%valide
-1	INAP	64507	—	75840	—	88081	—	101397	—
1	Suisse	216537	87,0	211444	87,2	214417	83,9	205636	78,2
2	Etranger	32429	13,0	31006	12,8	41174	16,1	57368	21,8
	Total de référence	248966	100,0	242450	100,0	255591	100,0	263004	100,0
	Total	313473	—	318290	—	343672	—	364401	—

Source: Recensements de la population, échantillon de 5%.

INAP: se sont vues attribuer ce code les personnes pour lesquelles l'information sur la nationalité du partenaire de la personne de référence demeurait un élément trop sensible, ainsi que les personnes qui vivent soit dans un ménage d'une seule personne, soit dans un ménage où la personne de référence n'a pas de partenaire, soit dans un ménage collectif.

Spécificités:

La nationalité d'une personne étant une information sensible, un regroupement des données s'imposait. Les deux catégories présentées dans le tableau ci-dessus ont donc été créées à partir des données originales.

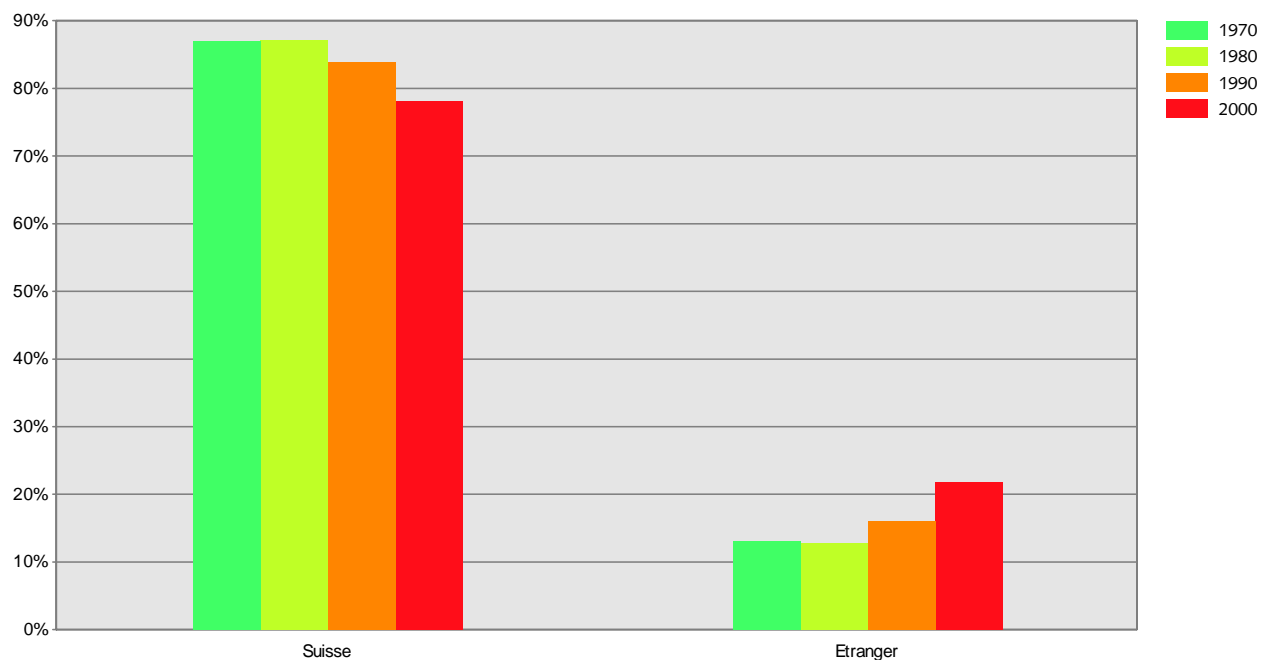
Lors des recensements de 1970 et 1980, les personnes apatrides se sont vues attribuer leur ancien pays d'origine. En 1990, les personnes apatrides et celles ayant donné le nom d'un Etat inconnu ou n'ayant donné aucune indication quant à leur nationalité ont été classées dans deux catégories distinctes qui ont été regroupées en 2 "Etranger". En 2000, les personnes apatrides constituaient une catégorie distincte qui a été classée en 2 "Etranger" lors du regroupement des données.

Pour la première fois lors d'un recensement, les Suisses ont dû indiquer en 2000 le mode d'acquisition de la nationalité suisse (par la naissance ou par naturalisation) et pour les personnes possédant un passeport suisse et un passeport d'un autre pays leur deuxième nationalité.

Les données originales harmonisées sur la nationalité sont ventilées en 40 catégories (voir la "Liste des nationalités").

Population selon la nationalité du partenaire de la personne de référence

ZNATI



Recensements de la population, échantillon de 5%.

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Population selon l'état civil du partenaire de la personne de référence

Rappel: lors du recensement de 1970, ne peut être partenaire de la personne de référence que l'époux ou l'épouse de la personne de référence. Lors des recensements de 1980, 1990 et 2000, n'ont été comptées parmi les partenaires, du point de vue de leur situation dans le ménage, que les personnes qui avaient coché la case correspondante – "époux", "épouse" ou "vivant en union libre" – de leur bulletin de recensement. Les ménages collectifs ou administratifs n'ayant pas de personne de référence, il n'y a pas non plus de partenaire.

La classification selon l'état civil est établie d'après la situation de droit et non d'après la situation de fait, ce qui signifie que les époux séparés ont été comptés avec les personnes mariées, que la séparation ait été prononcée ou non.

ATTENTION: Le tirage a été effectué sur les individus et non sur les ménages ou les logements (cf. § 2.3.2).

Population de référence: population résidante dans les ménages privés.

Code	Description	1970		1980		1990		2000	
		Fréquence	%valide	Fréquence	%valide	Fréquence	%valide	Fréquence	%valide
-1	INAP	64141	—	75580	—	87804	—	101200	—
1	Célibataire			4397	1,8	10723	4,2	14056	5,3
2	Marié(e) (y. c.séparé(e))	249332	100,0	236297	97,4	239696	93,7	242018	92,0
3	Veuf/veuve, divorcé(e)			2016	0,8	5449	2,1	7127	2,7
	Total de référence	249332	100,0	242710	100,0	255868	100,0	263201	100,0
	Total	313473	—	318290	—	343672	—	364401	—

Source: Recensements de la population, échantillon de 5%.

INAP: se sont vues attribuer ce code les personnes pour lesquelles l'information sur l'état civil du partenaire de la personne de référence demeurait un élément trop sensible, ainsi que les personnes qui vivent soit dans un ménage d'une seule personne, soit dans un ménage où la personne de référence n'a pas de partenaire, soit dans un ménage collectif.

Spécificités:

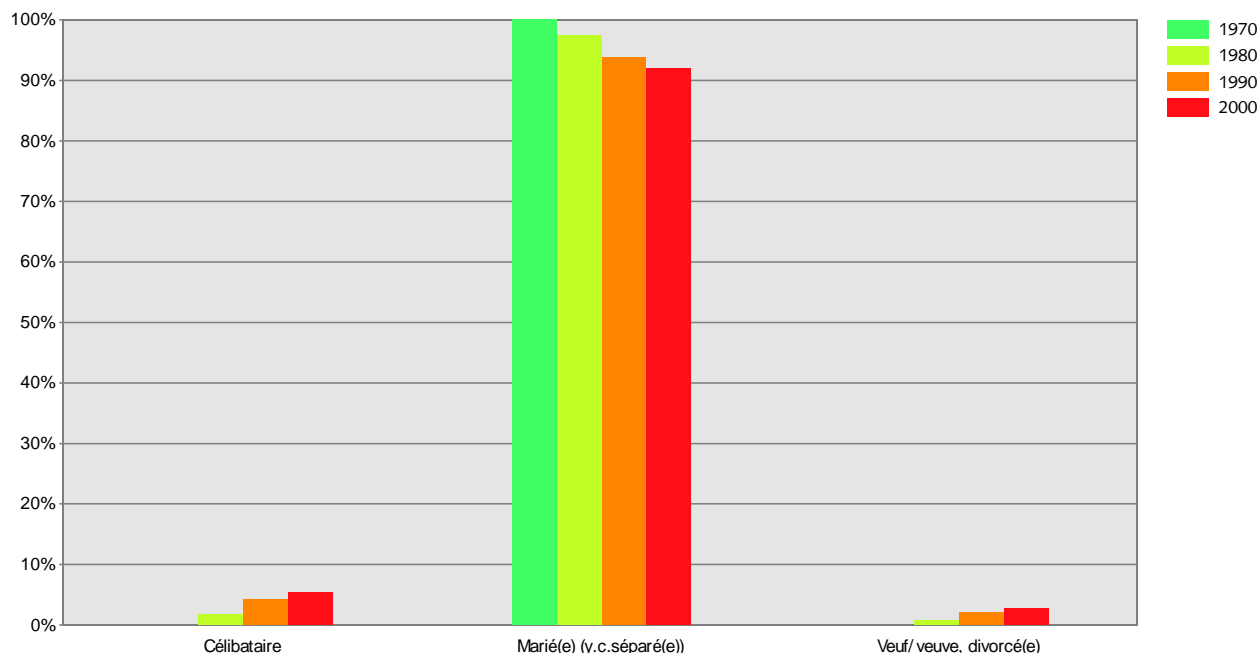
Les personnes vivant ensemble sans être mariées ont été recensées d'après leur état civil.

Pour des raisons de protection des personnes recensées, les catégories originales "Veuf/veuve" et "Divorcé/e" ont été regroupées en une seule catégorie dans le tableau ci-dessus.

Pour la première fois lors du recensement de 2000, il a été demandé aux personnes mariées, veuves ou divorcées d'indiquer l'année de leur dernier changement d'état civil.

Population selon l'état civil du partenaire de la personne de référence

ZZIVL



ZKONF

Population selon la religion du partenaire de la personne de référence

Rappel: lors du recensement de 1970, ne peut être partenaire de la personne de référence que l'époux ou l'épouse de la personne de référence. Lors des recensements de 1980, 1990 et 2000, n'ont été comptées parmi les partenaires, du point de vue de leur situation dans le ménage, que les personnes qui avaient coché la case correspondante – "époux", "épouse" ou "vivant en union libre" – de leur bulletin de recensement. Les ménages collectifs ou administratifs n'ayant pas de personne de référence, il n'y a pas non plus de partenaire.

La religion est l'une des questions traditionnelles du recensement suisse.

La question relative à la religion a été légèrement modifiée depuis le recensement de 1990 et porte depuis lors sur l'Eglise ou la communauté religieuse à laquelle les personnes appartiennent, alors que dans les recensements précédents elle portait sur l'appartenance religieuse.

ATTENTION: Le tirage a été effectué sur les individus et non sur les ménages ou les logements (cf. § 2.3.2).

Population de référence: population résidante dans les ménages privés.

Code	Description	1970		1980		1990		2000	
		Fréquence	%valide	Fréquence	%valide	Fréquence	%valide	Fréquence	%valide
-1	INAP	64280	—	75494	—	87725	—	101063	—
1	Protestants	119217	47,8	106896	44,0	102462	40,0	91058	34,6
2	Catholiques	122503	49,2	118992	49,0	123269	48,2	115573	43,9
3	Autres confessions	4817	1,9	7625	3,1	12853	5,0	25065	9,5
4	Sans confession	2656	1,1	9283	3,8	17363	6,8	31642	12,0
	Total de référence	249193	100,0	242796	100,0	255947	100,0	263338	100,0
	Total	313473	—	318290	—	343672	—	364401	—

Source: Recensements de la population, échantillon de 5%.

INAP: se sont vues attribuer ce code les personnes pour lesquelles l'information sur la religion du partenaire de la personne de référence demeurait un élément trop sensible, ainsi que les personnes qui vivent soit dans un ménage d'une seule personne, soit dans un ménage où la personne de référence n'a pas de partenaire, soit dans un ménage collectif.

Spécificités:

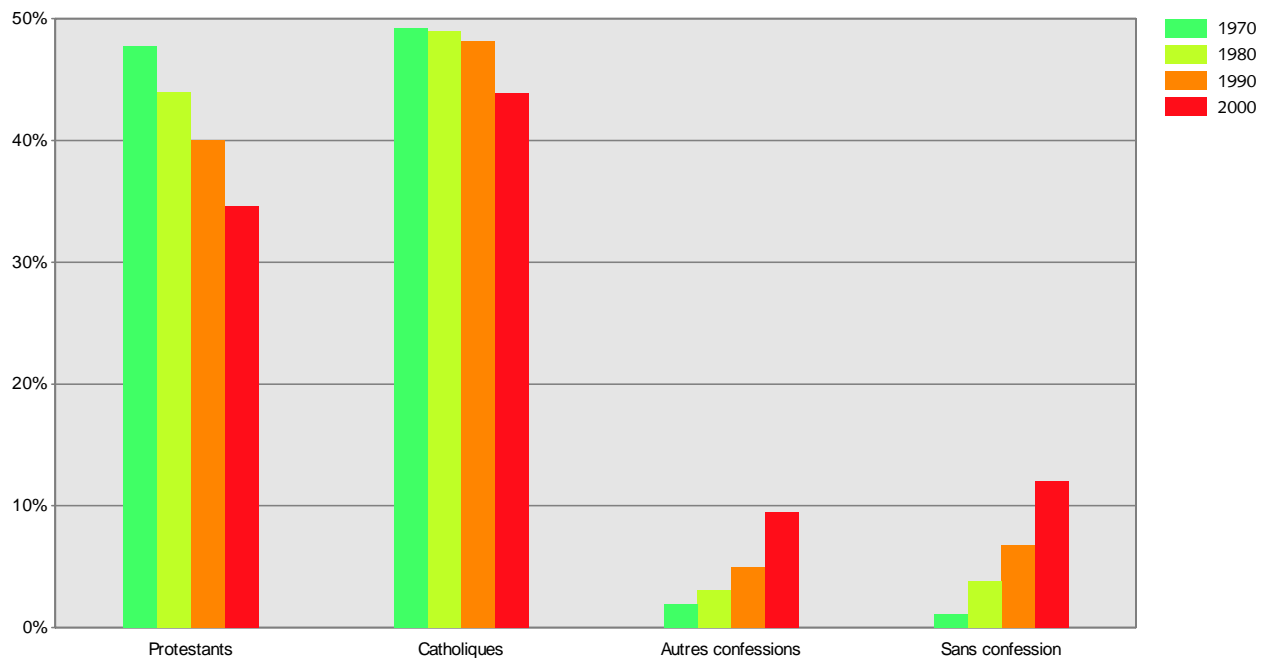
Dans le tableau ci-dessus, les « sans-indications » sont recodés dans la catégorie des « sans confession ».

Les données originales harmonisées sont classées dans les 14 catégories suivantes:

111	Eglise évangélique réformé
112	Eglise évangélique méthodiste
113	Communautés néo-apostoliques
114	Témoins de Jéhovah
115	Autres Eglises et communautés protestantes
120	Eglise catholique romaine
130	Eglise catholique-chrétienne
140	Eglises chrétiennes-orthodoxes
150	Autres communautés chrétiennes
200	Communauté de confession juive
300	Communautés islamiques
400	Autres Eglises et communautés religieuses
500	Aucune appartenance
000	Sans indication

Population selon la religion du partenaire de la personne de référence

ZKONF



Recensements de la population, échantillon de 5%.

© Office fédéral de la statistique (OFS)

ZSPRA1

Population selon la langue principale du partenaire de la personne de référence

Rappel: lors du recensement de 1970, ne peut être partenaire de la personne de référence que l'époux ou l'épouse de la personne de référence. Lors des recensements de 1980, 1990 et 2000, n'ont été comptées parmi les partenaires, du point de vue de leur situation dans le ménage, que les personnes qui avaient coché la case correspondante – "époux", "épouse" ou "vivant en union libre" – de leur bulletin de recensement. Les ménages collectifs ou administratifs n'ayant pas de personne de référence, il n'y a pas plus de partenaire.

La langue dans laquelle une personne pense et qu'elle maîtrise le mieux est considérée comme langue principale. Les personnes bilingues ont dû opérer un choix et n'indiquer qu'une seule langue principale. Lors des recensements de 1970 et de 1980, il était demandé quelle était la langue maternelle de la personne recensée, alors qu'en 1990 et 2000 on lui demandait quelle était sa langue principale (voir ci-dessus). Lorsque plusieurs langues ont été indiquées, la priorité a été donnée à la langue parlée habituellement dans la région considérée ou à la langue de la personne de référence du ménage. Pour les enfants qui ne parlent pas encore, c'est la langue de la mère qui a été considérée.

ATTENTION: Le tirage a été effectué sur les individus et non sur les ménages ou les logements (cf. § 2.3.2).

Population de référence: population résidante dans les ménages privés.

Code	Description	1970		1980		1990		2000	
		Fréquence	%valide	Fréquence	%valide	Fréquence	%valide	Fréquence	%valide
-1	INAP	64354	—	75610	—	87882	—	101306	—
1	Allemand	164816	66,2	156903	64,7	161840	63,3	161706	61,5
2	Français	43106	17,3	42871	17,7	45519	17,8	48935	18,6
3	Italien et romanche	31607	12,7	27415	11,3	22690	8,9	18749	7,1
4	Autres langues	9590	3,8	15491	6,4	25741	10,1	33705	12,8
	Total de référence	249119	100,0	242680	100,0	255790	100,0	263095	100,0
	Total	313473	—	318290	—	343672	—	364401	—

Source: Recensements de la population, échantillon de 5%.

INAP: se sont vues attribuer ce code les personnes pour lesquelles l'information sur la langue principale du partenaire de la personne de référence demeurait un élément trop sensible, ainsi que les personnes qui vivent soit dans un ménage d'une seule personne, soit dans un ménage où la personne de référence n'a pas de partenaire, soit dans un ménage collectif.

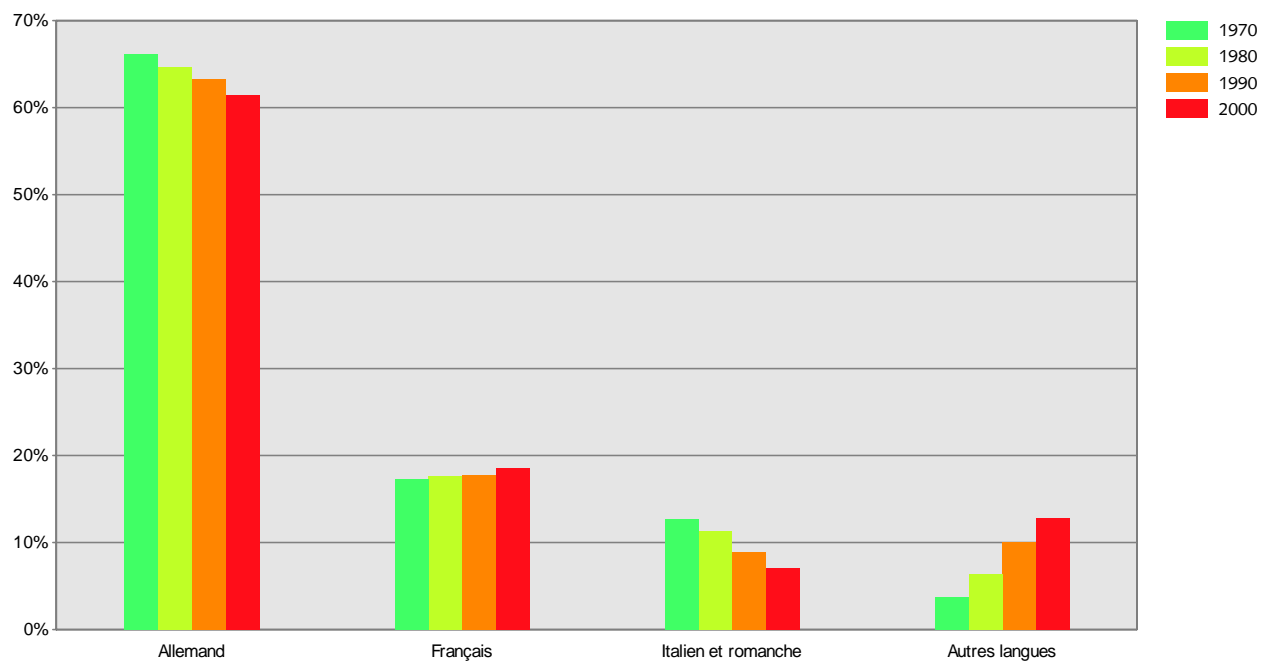
Spécificités:

Dans les publications officielles, italien et romanche sont considérés séparément. C'est pour une raison de protection des données que ces deux langues ont été réunies ici.

Les données originales harmonisées sont réparties en 13 catégories (voir la "Liste des langues").

Population selon la langue principale du partenaire de la personne de référence

ZSPRA1



Recensements de la population, échantillon de 5%.

© Office fédéral de la statistique (OFS)

ZHABGH

Population selon le niveau le plus élevé de formation achevée du partenaire de la personne de référence

Rappel: lors du recensement de 1970, ne peut être partenaire de la personne de référence que l'époux ou l'épouse de la personne de référence. Lors des recensements de 1980, 1990 et 2000, n'ont été comptées parmi les partenaires, du point de vue de leur situation dans le ménage, que les personnes qui avaient coché la case correspondante – "époux", "épouse" ou "vivant en union libre" – de leur bulletin de recensement. Les ménages collectifs ou administratifs n'ayant pas de personne de référence, il n'y a pas non plus de partenaire.

La formation est l'une des variables les plus intéressantes pour décrire une population. L'information sur le niveau le plus élevé de la formation achevée ne concerne que les personnes de 15 ans et plus qui, au moment du recensement, ne fréquentaient plus d'établissement d'enseignement.

ATTENTION: Le tirage a été effectué sur les individus et non sur les ménages ou les logements (cf. § 2.3.2).

Population de référence: population résidante dans les ménages privés dont le partenaire de la personne de référence est âgé de 15 ans et plus, à l'exception des partenaires encore en formation.

Code	Description	1970		1980		1990		2000	
		Fréquence	%valide	Fréquence	%valide	Fréquence	%valide	Fréquence	%valide
-1	INAP	64904	—	76667	—	89039	—	101795	—
0	Sans indication	50	0,0	425	0,2	2418	0,9	17165	6,5
1	Aucune formation scolaire ou professionnelle	535	0,2	9197	3,8	7790	3,1	8477	3,2
2	Ecole obligatoire	117283	47,2	117108	48,5	92238	36,2	68281	26,0
3	Autre formation	13382	5,4	4489	1,9	1977	0,8		
4	Apprentissage professionnel	77174	31,0	87105	36,0	118764	46,6	111427	42,4
5	Maturité	16471	6,6	12416	5,1	14068	5,5	23729	9,0
6	Haute école professionnelle	21583	8,7	6253	2,6	9992	3,9	17051	6,5
7	Haute école spécialisée, université, haute école	2091	0,8	4630	1,9	7386	2,9	16476	6,3
	Total de référence	248569	100,0	241623	100,0	254633	100,0	262606	100,0
	Total	313473	—	318290	—	343672	—	364401	—

Source: Recensements de la population, échantillon de 5%.

INAP: se sont vues attribuer ce code les partenaires encore en formation, ainsi que toutes les personnes qui vivent soit dans un ménage d'une seule personne, soit dans un ménage où la personne de référence n'a pas de partenaire, soit dans un ménage collectif.

Spécificités:

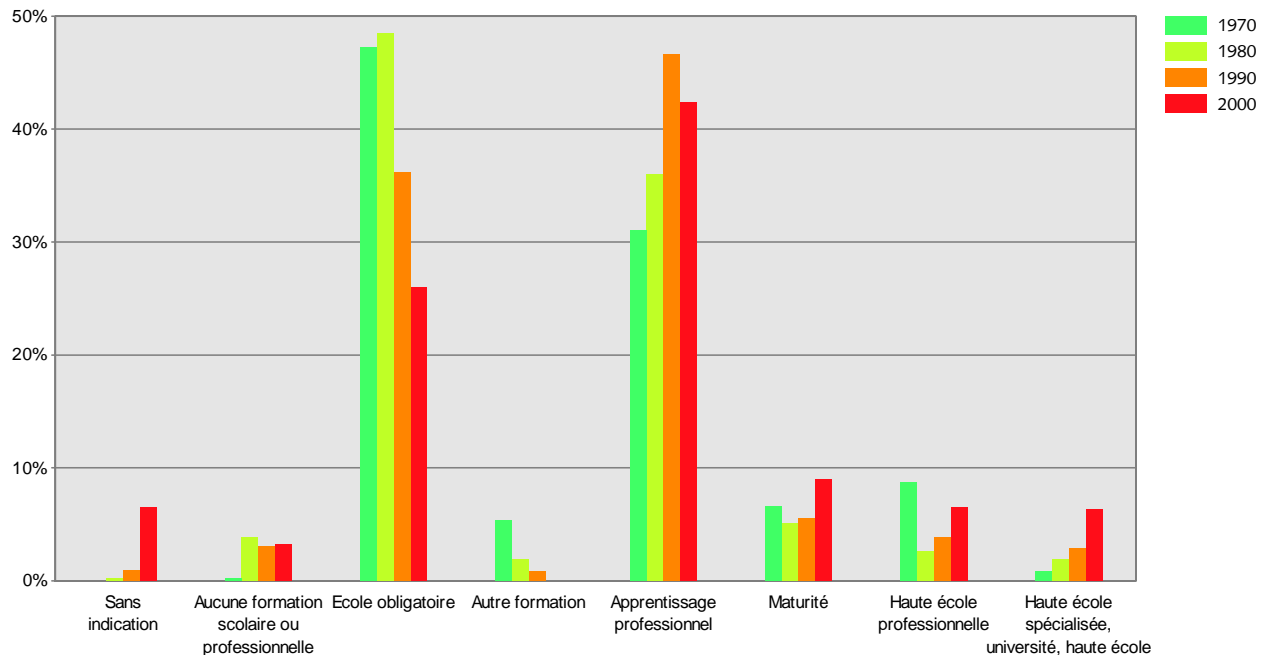
La catégorie "Autre formation" n'existe pas dans le cadre du recensement de 2000.

La réglementation de l'instruction publique et de la formation ayant partiellement changé au cours des dernières décennies, que ce soit au niveau de la Confédération, des cantons ou des organisations compétentes, la comparabilité des données des quatre recensements s'en trouve restreinte.

Dans les données originales, d'autres variables du recensement permettent de tenir compte du cursus des personnes en cours de formation.

Population selon le niveau le plus élevé de formation achevée du partenaire de la personne de référence

ZHABGH



Recensements de la population, échantillon de 5%.

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Population selon la situation professionnelle du partenaire de la personne de référence

Rappel: lors du recensement de 1970, ne peut être partenaire de la personne de référence que l'époux ou l'épouse de la personne de référence. Lors des recensements de 1980, 1990 et 2000, n'ont été comptées parmi les partenaires, du point de vue de leur situation dans le ménage, que les personnes qui avaient coché la case correspondante – "époux", "épouse" ou "vivant en union libre" – de leur bulletin de recensement. Les ménages collectifs ou administratifs n'ayant pas de personne de référence, il n'y a pas plus de partenaire.

Conformément à la terminologie internationale, on distingue entre population active et population non active. Par population active, on entend toutes les personnes âgées de quinze ans et plus travaillant au minimum six heures par semaine dans une branche d'activité et recevant en contrepartie une rémunération sous quelque forme que ce soit. Font également partie de la population active les membres d'une même famille travaillant dans l'entreprise du conjoint, du père ou d'un autre parent, de même que les apprenti(e)s et les personnes au chômage ou en quête d'un emploi. Font partie de la population non active les personnes qui n'exercent pas d'activité lucrative et qui ne sont pas au chômage. On distingue les catégories suivantes:

- les personnes en formation (fréquentant une école à plein temps ou une école à temps partiel, ou faisant des études), et qui n'exercent pas d'activité lucrative,
- les retraités (hommes âgés de 65 ans ou plus, femmes âgées de 62 ans ou plus) et les rentiers (p. ex. les bénéficiaires d'une rente AI),
- les personnes en âge de travailler (c'est-à-dire les hommes âgés de 15 à 64 ans et les femmes âgées de 15 à 61 ans) dont l'activité est centrée exclusivement sur leur foyer,
- les enfants en âge préscolaire,
- les « autres personnes non actives », soit les personnes en âge de travailler (c'est-à-dire les hommes âgés de 15 à 64 ans et les femmes âgées de 15 à 61 ans) qui ont déclaré être « ni occupées, ni en quête d'un emploi ».

La situation professionnelle est déduite de l'activité principale. En cas de réponse multiple, c'est l'ordre de priorité suivant qui fait foi: actif occupé – chômeur – écolier/étudiant – rentier/retraité – travaux ménagers dans son propre ménage – autre personne non active.

ATTENTION: Le tirage a été effectué sur les individus et non sur les ménages ou les logements (cf. § 2.3.2).

Population de référence: population résidante dans les ménages privés.

Code	Description	1970		1980		1990		2000	
		Fréquence	%valide	Fréquence	%valide	Fréquence	%valide	Fréquence	%valide
-1	INAP	64141	—	75375	—	87641	—	100984	—
	Personne active								
1110	Personne active occupée à plein temps	33494	13,4	37014	15,2	43336	16,9	42448	16,1
1121	Personne active occupée à temps partiel	38178	15,3	46222	19,0	66084	25,8	81879	31,1
1200	Sans emploi, au chômage			230	0,1	3549	1,4	10447	4,0
1300	Personne active sans autre indication							6785	2,6
	Personne non active								
2100	En formation à partir de 15 ans	183	0,1	716	0,3	1135	0,4	2646	1,0
2200	Rentier/ère, retraité/e	19908	8,0	24162	9,9	31499	12,3	26984	10,2
2300	Autre personne non active	157569	63,2	134571	55,4	110428	43,1	92228	35,0
	Total de référence	249332	100,0	242915	100,0	256031	100,0	263417	100,0
	Total	313473	—	318290	—	343672	—	364401	—

Source: Recensements de la population, échantillon de 5%.

INAP: se sont vues attribuer ce code toutes les personnes qui vivent soit dans un ménage d'une seule personne, soit dans un ménage où la personne de référence n'a pas de partenaire, soit dans un ménage collectif.

Spécificités:

Lors des recensements de 1970 et 1980, la valeur seuil de l'activité économique était de six heures hebdomadaires alors qu'elle a été ramenée à une heure pour les recensements de 1990 et 2000 pour être à l'unisson avec les normes internationales. Dans le tableau ci-dessus, les personnes qui lors des recensements de 1990 et 2000 ont déclaré travailler entre une et cinq heures ont été recodées dans la catégorie "Autre personne non active".

Lors du recensement de 2000, l'ordre de priorité pour déterminer la situation professionnelle a quelque peu changé par rapport aux trois recensements précédents et est le suivant: actif occupé – chômeur – écolier/étudiant – activité bénévole – travaux ménagers dans son propre ménage – rentier/retraité – autre personne non active. Ce nouvel ordre de priorité a pour conséquence une augmentation du nombre de personnes exerçant une activité bénévole ou effectuant des travaux ménagers dans son propre ménage et une diminution du nombre de rentiers/retraités.

Les personnes en quête d'un emploi sont, par définition, les individus âgés de 15 ans au minimum qui, lors du recensement, ont déclaré n'être ni écolier ni étudiant et n'exercer aucune activité rémunérée, mais être en quête d'un emploi stable ou avoir un emploi futur garanti.

La catégorie "Personne active sans autre précision" n'existe que pour le recensement de 2000.

Les retraités sont les individus qui ont déclaré être en retraite. Pour les recensements de 1970, 1980 et 1990, ont été assimilées aux retraités toutes les personnes ayant atteint l'âge de la retraite. Au vu de cette définition et pour des raisons de comparabilité des données de ces recensements, cette assimilation de toutes les personnes ayant atteint l'âge de la retraite a impliqué, pour les recensements de 1970 et de 1980, un reclassement des femmes mariées de 62 ans et plus dans la classe des retraité(e)s, ces personnes ayant été auparavant comptées dans la catégorie des ménagères quand elles ne touchaient pas une propre rente. En ce qui concerne les données du recensement de 2000, aucune recodification n'a été faite et des personnes âgées de plus de 65 ans se trouvent donc parmi les personnes actives.

La limite d'âge pour certains groupes de personnes ayant varié au cours des quatre recensements, voici un tableau récapitulatif de la situation:

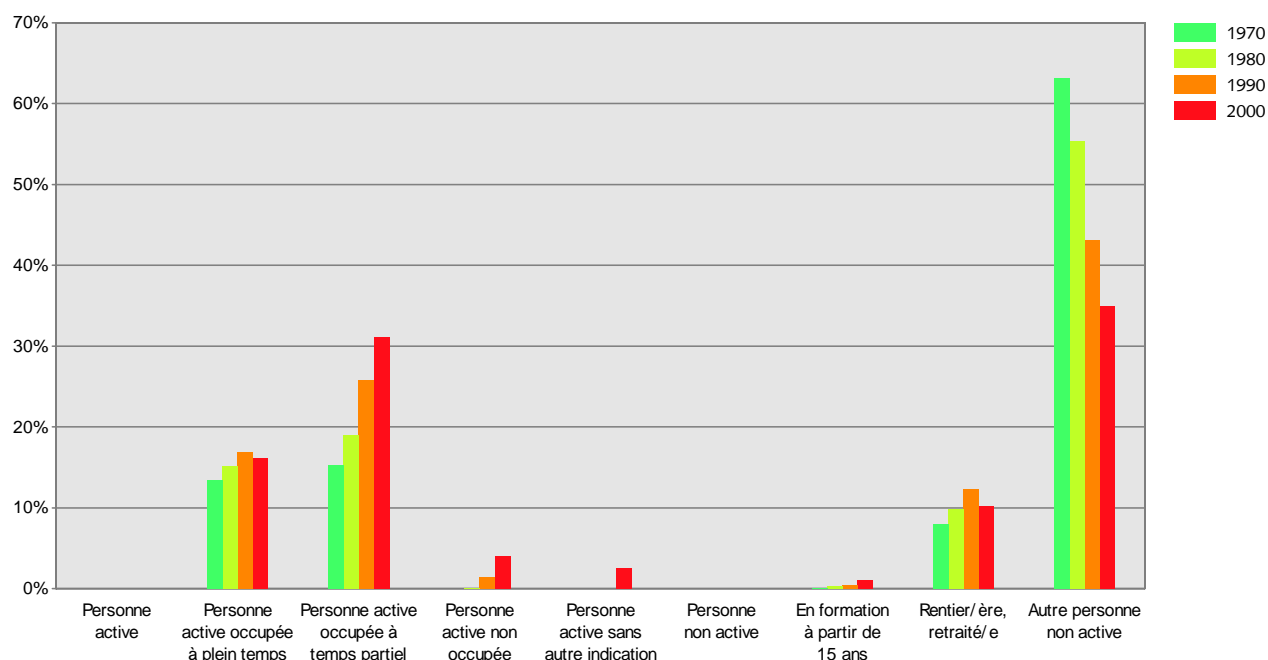
Code	Description	Recensement de 1970	Recensement de 1980	Recensement de 1990	Recensement de 2000
1210	Personne active non occupée, en quête d'un emploi	17	16	15	15
1220	Personne active non occupée, mais futur emploi garanti	—	16	15	—
2200	Rentier/ère, retraité/e	18	18	15	15
2311	Travaux ménagers dans son propre ménage	16	15	15	15
2321	Personne en âge préscolaire	Enfant de moins de 8 ans sans indication du lieu de l'école	Enfant de moins de 8 ans sans indication du lieu de l'école	Enfant de moins de 8 ans sans indication du lieu de l'école	Enfant de moins de 7 ans sans indication du lieu de l'école
2322	Personne en âge scolaire (moins de 15 ans)	Tous les enfants de 8-14 ans ainsi que ceux de 6-7 ans quand le lieu de l'école est donné. Les personnes actives de 13-14 ans ont été ajoutées à cette catégorie.	Tous les enfants de 8-14 ans ainsi que ceux de 5-7 ans quand le lieu de l'école est donné.	Tous les enfants de 8-14 ans ainsi que ceux de 5-7 ans quand le lieu de l'école est donné.	Tous les enfants de 7-14 ans ainsi que ceux de 5-6 ans quand le lieu de l'école est donné.

La comparaison des données des quatre recensements pour les catégories indiquées dans le tableau ci-dessus doit donc être faite avec une grande prudence: cela ne concerne toutefois que des catégories bien spécifiques.

A noter encore que cette variable est déterminante pour une série d'autres variables relatives à l'activité économique ou aux études telles que: ZAGDE "Lieu de travail ou d'études", ZPBER1 "Activité professionnelle", ZSTHB "Situation dans la profession principale", ZPENS "Durée hebdomadaire du travail", ZWART1 "Branche d'activité économique", ZREFO "Forme juridique de l'entreprise", ZWEGZ "Durée du trajet du domicile au lieu de travail ou d'études", ZWEGH "Fréquence du trajet aller-retour du domicile au lieu de travail ou d'études", ZVEMI "Moyen de transport principal".

Population selon la situation professionnelle du partenaire de la personne de référence

ZESCH



ZPENS

Population selon la durée hebdomadaire du travail du partenaire de la personne de référence

Rappel: lors du recensement de 1970, ne peut être partenaire de la personne de référence que l'époux ou l'épouse de la personne de référence. Lors des recensements de 1980, 1990 et 2000, n'ont été comptées parmi les partenaires, du point de vue de leur situation dans le ménage, que les personnes qui avaient coché la case correspondante – "époux", "épouse" ou "vivant en union libre" – de leur bulletin de recensement. Les ménages collectifs ou administratifs n'ayant pas de personne de référence, il n'y a pas non plus de partenaire.

Le temps consacré par une personne à une activité économique est donné par l'indication temps partiel ou plein temps.

ATTENTION: Le tirage a été effectué sur les individus et non sur les ménages ou les logements (cf. § 2.3.2).

Population de référence: population résidante dans les ménages privés dont le partenaire de la personne de référence est actif occupé, avec au minimum six heures de travail par semaine.

Code	Description	1970		1980		1990		2000	
		Fréquence	%valide	Fréquence	%valide	Fréquence	%valide	Fréquence	%valide
-1	INAP	241801	—	235054	—	234252	—	233289	—
0	Sans indication							6785	5,2
1	A temps partiel	38178	53,3	46222	55,5	66084	60,4	81879	62,4
2	A plein temps	33494	46,7	37014	44,5	43336	39,6	42448	32,4
	Total de référence	71672	100,0		100,0	109420	100,0	131112	100,0
	Total	313473	—	318290	—	343672	—	364401	—

Source: Recensements de la population, échantillon de 5%.

INAP: se sont vus attribuer ce code les partenaires actifs occupés qui, lors des recensements de 1990 et 2000, ont déclaré travailler moins de six heures par semaine, les partenaires non actifs ou au chômage, ainsi que les personnes qui vivent soit dans un ménage d'une seule personne, soit dans un ménage où la personne de référence n'a pas de partenaire, soit dans un ménage collectif.

Spécificités:

Lors des recensements de 1990 et 2000, les personnes ayant une activité économique dont la durée était de une à cinq heures par semaine ont aussi été prises en compte, ce qui n'avait pas été le cas en 1970 et 1980; afin de faciliter la comparabilité des données des quatre recensements, ces personnes ont été recodées en -1 = "INAP".

Les limites des différentes classes ayant varié au cours des recensements de 1970, 1980, 1990 et 2000, voici un tableau récapitulatif de ces limites à travers le temps:

Code	Description du PUS	Recensement de 1970	Recensement de 1980	Recensement de 1990	Recensement de 2000
1	Temps partiel, peu d'heures (6-24 heures)	6 à 19 heures hebdomadaires	6 à 24 heures hebdomadaires	6 à 24 heures hebdomadaires	6 à 24 heures hebdomadaires
2	Temps partiel, beaucoup d'heures (25 heures et plus)	20 heures hebdomadaires et plus	25 à 39 heures hebdomadaires	25 heures hebdomadaires et plus	25 heures hebdomadaires et plus

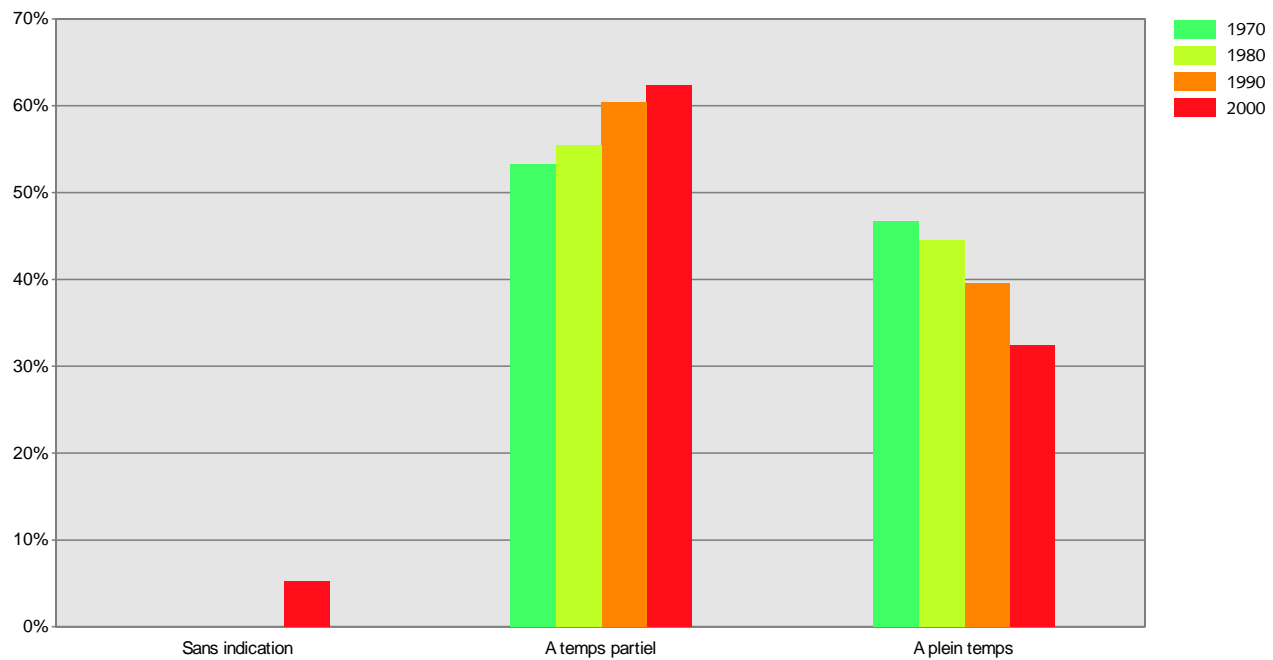
Au vu des différences de limites de ces deux classes, il convient d'être prudent dans l'analyse des données de cette variable.

Dans le cadre des recensements fédéraux sur la population, la définition du travail à plein temps est élastique, car elle peut correspondre tout aussi bien à un temps de travail de 40 heures hebdomadaires qu'à un temps de travail de 60 heures hebdomadaires; pour plus de détails sur cette question il faut se référer à l'ESPA.²⁰

²⁰ "L'enquête suisse sur la population active (ESPA): Concepts - Bases méthodologiques - Considérations pratiques, Neuchâtel, Office fédéral de la statistique, N° 180-0401, 2004". Cette publication peut être consultée en ligne à l'adresse suivante: http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/arbeits_und_loehne_erwerbseinkommen/blank/publikationen.Document.51472.html

Population selon la durée hebdomadaire du travail du partenaire de la personne de référence

ZPENS



Recensements de la population, échantillon de 5%.

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Population selon l'activité professionnelle du partenaire de la personne de référence

Rappel: lors du recensement de 1970, ne peut être partenaire de la personne de référence que l'époux ou l'épouse de la personne de référence. Lors des recensements de 1980, 1990 et 2000, n'ont été comptées parmi les partenaires, du point de vue de leur situation dans le ménage, que les personnes qui avaient coché la case correspondante – "époux", "épouse" ou "vivant en union libre" – de leur bulletin de recensement. Les ménages collectifs ou administratifs n'ayant pas de personne de référence, il n'y a pas non plus de partenaire.

Par activité professionnelle, on entend ici l'activité exercée par une personne active occupée ou la dernière activité exercée par une personne en quête d'un emploi. L'activité professionnelle est une variable importante, car elle diffère fréquemment de la profession apprise et sanctionnée comme telle par un diplôme.²¹

ATTENTION: Le tirage a été effectué sur les individus et non sur les ménages ou les logements (cf. § 2.3.2).

Population de référence: population résidante dans les ménages privés dont le partenaire de la personne de référence est actif.

Code	Description	1970		1980		1990		2000	
		Fréquence	%valide	Fréquence	%valide	Fréquence	%valide	Fréquence	%valide
-1	INAP	241801	—	234824	—	230703	—	233289	—
0	Sans indication							41523	31,7
1	Activités professionnelles en rapport avec la nature	8970	12,5	8785	10,5	6883	6,1	3043	2,3
2	Activités professionnelles dans le secteur de l'industrie et des arts et métiers	16029	22,4	12676	15,2	9115	8,1	7235	5,5
3	Professions du secteur tertiaire	42394	59,2	58926	70,6	80081	70,9	79311	60,5
4	Activités professionnelles non attribuables	4279	6,0	3079	3,7	16890	15,0		
	Total de référence	71672	100,0	83466	100,0	112969	100,0	131112	100,0
	Total	313473	—	318290	—	343672	—	364401	—

Source: Recensements de la population, échantillon de 5%.

INAP: se sont vus attribuer ce code les partenaires actifs occupés qui, lors des recensements de 1990 et 2000, travaillaient moins de six heures par semaine, les partenaires non actifs, ainsi que les personnes qui vivent soit dans un ménage d'une seule personne, soit dans un ménage où la personne de référence n'a pas de partenaire, soit dans un ménage collectif.

Spécificités:

La classification professionnelle se présente comme suit:

Division de profession: code à un chiffre
 Classe de profession: code à deux chiffres
 Groupe de profession: code à trois chiffres
 Genre de profession: code à cinq chiffres

Dans les données originales, la profession exercée est codée sur cinq chiffres; pour des raisons de protection des données et de comparaison avec la profession apprise, cette codification n'a pas pu être gardée, les données ont donc été regroupées sur le niveau de la "Division de profession" codée sur un chiffre.

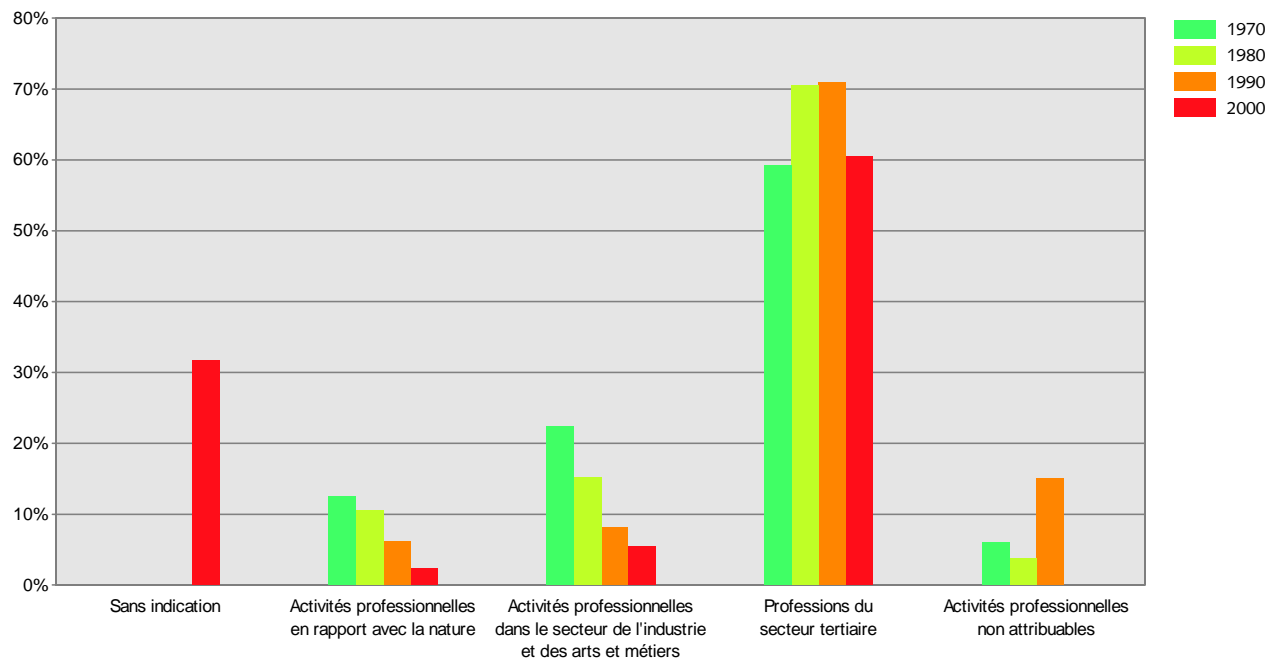
La classification professionnelle valable pour le recensement de 2000 ne correspond pas à celle des recensements de 1970, 1980 et 1990. Une liste établie par l'Office fédéral de la statistique permet de transcoder les groupes de professions à trois chiffres des recensements de 1970 et 1980 pour les adapter aux genres de profession recensés en 2000: c'est ce qui a été fait dans le cadre de l'harmonisation des données des recensements de 1970, 1980, 1990 et 2000. Entre les recensements de 1990 et 2000, la classification des professions a évolué pour devenir plus détaillée encore et prendre ainsi en compte les professions récemment apparues.

Les catégories de l'activité professionnelle présentées dans le tableau ci-dessus étant très grossières, elles ne sont pas adaptées à l'étude de la mobilité professionnelle; les données de l'activité professionnelle codées en ISCO étant plus détaillées elles constituent une bonne alternative. Cependant, pour ce type d'étude, les données originales sont sans doute plus satisfaisantes.

²¹ "Manuel de la Banque de données des professions, Neuchâtel, Office fédéral de la statistique, N° 001-0017, 2003" qui donne une liste des professions individuelles détaillée et complète. Ce manuel peut être consulté en ligne à l'adresse suivante: http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/infothek/nomenklaturen/blank/blank/sbn_2000/02.ContentPar.0001.DownloadFile.tmp/Manuel%20de%20la%20Banque%20de%20données%20des%20professions.pdf

Population selon l'activité professionnelle du partenaire de la personne de référence

ZPBER1



Recensements de la population, échantillon de 5%.

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Population selon la situation dans la profession du partenaire de la personne de référence

Rappel: lors du recensement de 1970, ne peut être partenaire de la personne de référence que l'époux ou l'épouse de la personne de référence. Lors des recensements de 1980, 1990 et 2000, n'ont été comptées parmi les partenaires, du point de vue de leur situation dans le ménage, que les personnes qui avaient coché la case correspondante – "époux", "épouse" ou "vivant en union libre" – de leur bulletin de recensement. Les ménages collectifs ou administratifs n'ayant pas de personne de référence, il n'y a pas plus de partenaire.

La situation dans la profession donne un aperçu de la place qu'une personne active occupe sur le marché du travail. Dans le cas d'une personne au chômage, c'est la situation dans le dernier emploi qui est prise en considération, sauf pour le recensement de 2000 où ces personnes sont classées avec les personnes non actives.

Les indépendants sont des personnes qui exercent une activité professionnelle à leur compte, que ce soit à titre individuel ou d'employeur ». ²² Entrent dans la catégories des « salariés et autres collaborateurs » les collaborateurs dans l'entreprise familiale, les apprenti(e)s, les directeurs et les employés dirigeants ainsi que tous les autres salariés.

ATTENTION: Le tirage a été effectué sur les individus et non sur les ménages ou les logements (cf. § 2.3.2).

Population de référence: population résidante dans les ménages privés dont le partenaire de la personne de référence est actif.

Code	Description	1970		1980		1990		2000	
		Fréquence	%valide	Fréquence	%valide	Fréquence	%valide	Fréquence	%valide
-1	INAP	242062	—	234867	—	230954	—	233699	—
0	Sans indication					5539	4,9	14986	11,5
1	Indépendants	2903	4,1	3377	4,0	8399	7,5	10969	8,4
2	Salariés et autres collaborateurs	68508	95,9	80046	96,0	98780	87,6	104747	80,1
	Total de référence	71411	100,0	83423	100,0	112718	100,0	130702	100,0
	Total	313473	—	318290	—	343672	—	364401	—

Source: Recensements de la population, échantillon de 5%.

INAP: se sont vus attribuer ce code les partenaires actifs occupés qui, lors des recensements de 1990 et 2000, travaillaient moins de six heures par semaine, les partenaires non actifs, ainsi que les personnes qui vivent soit dans un ménage d'une seule personne, soit dans un ménage où la personne de référence n'a pas de partenaire, soit dans un ménage collectif.

Spécificités:

La limite d'âge inférieure pour la classe des indépendants et celle des directeurs, employés dirigeants a varié au cours des quatre recensements. Pour les indépendants, cette limite inférieure était de 18 ans en 1970, de 16 ans en 1980, de 18 ans en 1990 et de 15 ans en 2000 et respectivement de 19 ans, 17 ans, 21 ans et 15 ans pour les directeurs, employés dirigeants.

La situation dans la profession étant auto-déclarée, cela pose des problèmes car les catégories ne sont pas toujours bien connues des personnes recensées.

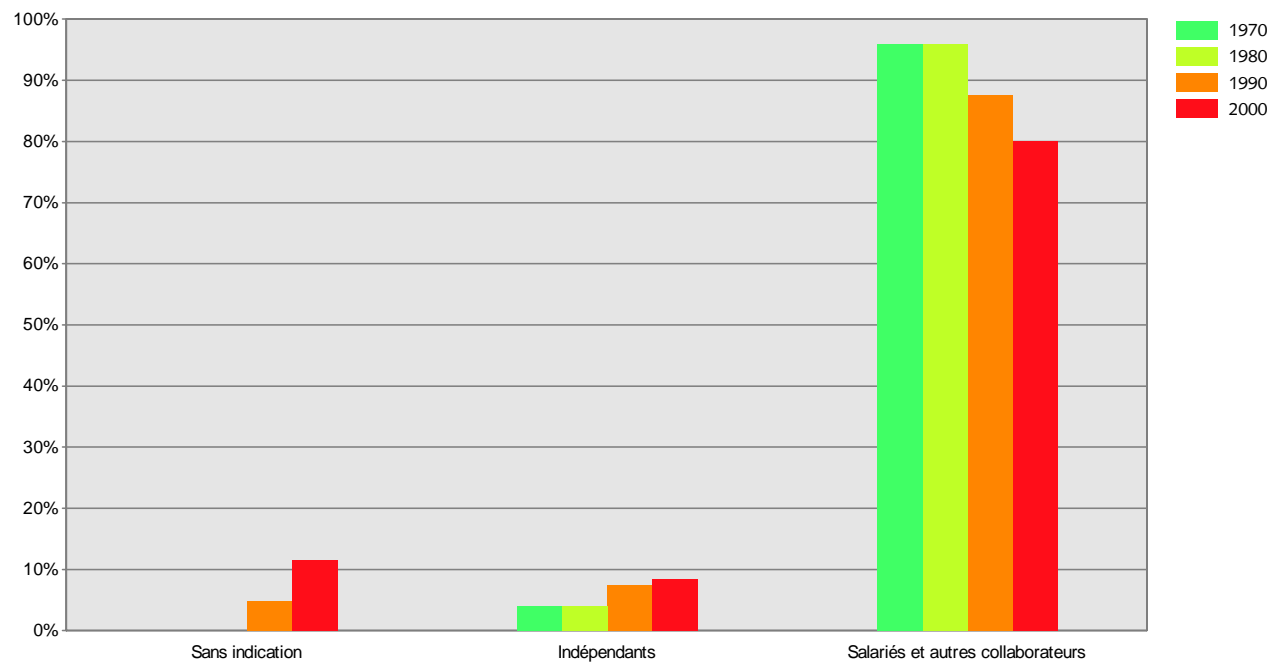
Le tableau ci-après donne la codification de la situation dans la profession selon les données harmonisées des recensements de 1970, 1980 et 1990 et selon le recensement de 2000 et indique de quelle manière ces différentes catégories ont été recodées dans le tableau ci-dessus:

Recensements de 1970, 1980 et 1990	Recensement de 2000	PUS 2000
1 Indépendants	1 Indépendants	1 Indépendants
N'EXISTE PAS	2 Salariés propriétaires de l'entreprise	4 Directeurs, employés dirigeants
2 Collaborateur dans l'entreprise familiale	3 Collaborateurs familiaux	2 Collaborateurs dans l'entreprise familiale
3 Apprenti	4 Apprentis	3 Apprenti(e)s
4 Cadre supérieur	5 Salariés avec fonction dirigeante	4 Directeurs, employés dirigeants
5 Employé avec d'autres fonctions	6 Salariés sans fonction dirigeante	5 Employés dans d'autres fonctions
0 Personnes non actives	9 Personnes sans emploi, non actives	-1 INAP
9 Situation professionnelle inconnue	0 Sans indication	0 Sans indication

²² Recensement fédéral de la population 1990. 1993. Structure de la population. Fascicule 9049. Pp. XVIII-XIX. Berne: Office fédéral de la statistique.

Population selon la situation dans la profession du partenaire de la personne de référence

ZSTHB



Recensements de la population, échantillon de 5%.

© Office fédéral de la statistique (OFS)

ZWART1

Population selon la branche d'activité économique du partenaire de la personne de référence

Rappel: lors du recensement de 1970, ne peut être partenaire de la personne de référence que l'époux ou l'épouse de la personne de référence. Lors des recensements de 1980, 1990 et 2000, n'ont été comptées parmi les partenaires, du point de vue de leur situation dans le ménage, que les personnes qui avaient coché la case correspondante – "époux", "épouse" ou "vivant en union libre" – de leur bulletin de recensement. Les ménages collectifs ou administratifs n'ayant pas de personne de référence, il n'y a pas plus de partenaire.

Point de départ numéro un de beaucoup d'analyses, la branche d'activité économique est très importante du point de vue de la statistique. Largement connus, les secteurs primaire, secondaire et tertiaire renferment encore de grandes disparités, que les niveaux inférieurs appréhendent mieux.

Dans le cadre des recensements, les activités économiques auxquelles se consacrent les personnes actives occupées sont déterminées en fonction du lieu de travail indiqué.

ATTENTION: Le tirage a été effectué sur les individus et non sur les ménages ou les logements (cf. § 2.3.2).

Population de référence: population résidante dans les ménages privés dont le partenaire de la personne de référence est actif occupé, avec au minimum six heures de travail par semaine.

Code	Description	1970		1980		1990		2000	
		Fréquence	%valide	Fréquence	%valide	Fréquence	%valide	Fréquence	%valide
-1	INAP	241801	—	235054	—	234252	—	233289	—
1	Secteur primaire	8989	12,5	8846	10,6	7538	6,9	5062	3,9
2	Secteur secondaire	29288	40,9	24865	29,9	22636	20,7	18591	14,2
3	Secteur tertiaire	33359	46,5	48418	58,2	76508	69,9	87183	66,5
4	Secteur inconnu	36	0,1	1107	1,3	2738	2,5	20276	15,5
	Total de référence	71672	100,0	83236	100,0	109420	100,0	131112	100,0
	Total	313473	—	318290	—	343672	—	364401	—

Source: Recensements de la population, échantillon de 5%.

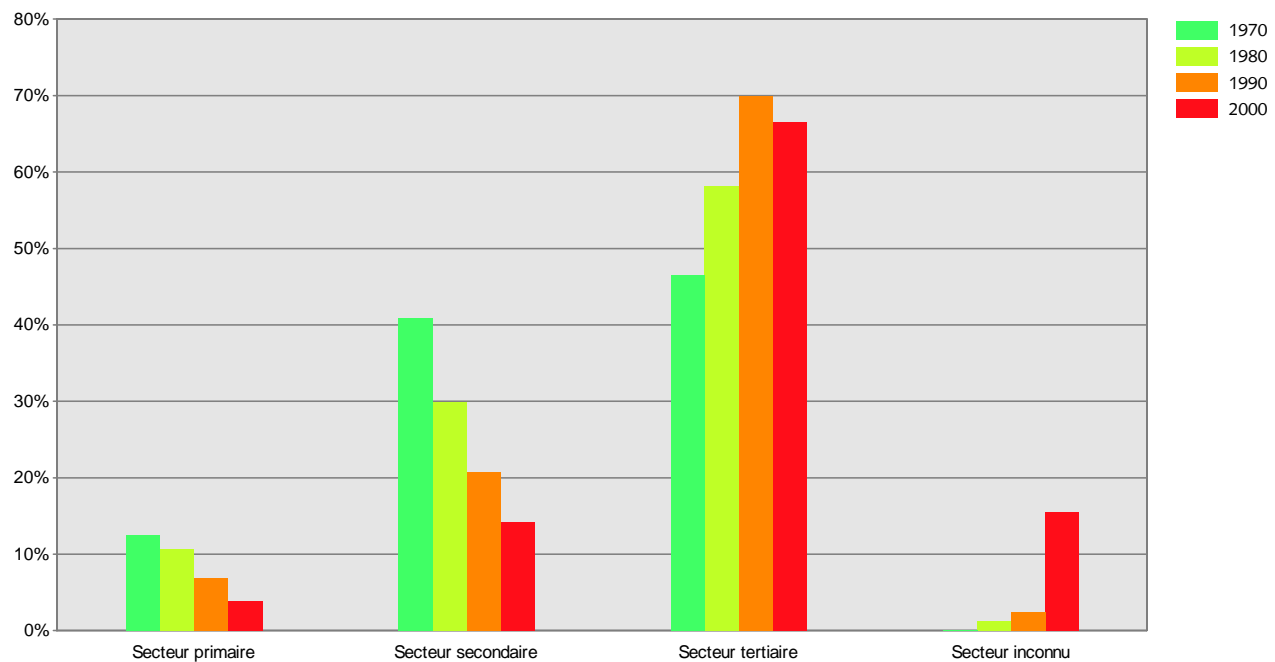
INAP: se sont vus attribuer ce code les partenaires actifs occupés qui, lors des recensements de 1990 et 2000, travaillaient moins de six heures par semaine, les partenaires non actifs ou au chômage, ainsi que les personnes qui vivent soit dans un ménage d'une seule personne, soit dans un ménage où la personne de référence n'a pas de partenaire, soit dans un ménage collectif.

Spécificités:

Pour une analyse sérieuse, il faut se reporter aux données originales qui comptent 90 catégories (voir la "Liste des branches d'activité économique").

Population selon la branche d'activité économique du partenaire de la personne de référence

ZWART1



Recensements de la population, échantillon de 5%.

© Office fédéral de la statistique (OFS)

ZREFO

Population selon la forme juridique de l'entreprise dans laquelle travaille le partenaire de la personne de référence

Rappel: lors du recensement de 1970, ne peut être partenaire de la personne de référence que l'époux ou l'épouse de la personne de référence. Lors des recensements de 1980, 1990 et 2000, n'ont été comptées parmi les partenaires, du point de vue de leur situation dans le ménage, que les personnes qui avaient coché la case correspondante – "époux", "épouse" ou "vivant en union libre" – de leur bulletin de recensement. Les ménages collectifs ou administratifs n'ayant pas de personne de référence, il n'y a pas plus de partenaire.

« Les formes juridiques des établissements dans lesquels les personnes actives occupées travaillent ont été déterminées selon les lieux de travail indiqués. La distinction entre secteur public et secteur privé se fonde sur les formes juridiques ». ²³

ATTENTION: Le tirage a été effectué sur les individus et non sur les ménages ou les logements (cf. § 2.3.2).

Population de référence: population résidante dans les ménages privés dont le partenaire de la personne de référence est actif occupé, avec au minimum six heures de travail par semaine.

Code	Description	1970		1980		1990		2000	
		Fréquence	%valide	Fréquence	%valide	Fréquence	%valide	Fréquence	%valide
-1	INAP	241801	—	235054	—	234252	—	254070	—
1	Entreprise privée	65319	91,1	71387	85,8	81316	74,3	87345	79,2
2	Confédération	1299	1,8	1878	2,3	3032	2,8	2693	2,4
3	Canton (district inclus)	2178	3,0	4579	5,5	7544	6,9	8069	7,3
4	Commune	2658	3,7	5025	6,0	8223	7,5	11684	10,6
5	Administrations et organisations internationales	218	0,3	367	0,4	9305	8,5	540	0,5
	Total de référence	71672	100,0	83236	100,0	109420	100,0	110331	100,0
	Total	313473	—	318290	—	343672	—	364401	—

Source: Recensements de la population, échantillon de 5%.

INAP: se sont vus attribuer ce code les partenaires actifs occupés qui, lors des recensements de 1990 et 2000, travaillaient moins de six heures par semaine, les partenaires actifs occupés dont la forme juridique de l'entreprise qui les emploie est inconnue lors du recensement de 2000, les partenaires non actifs ou au chômage, ainsi que les personnes qui vivent soit dans un ménage d'une seule personne, soit dans un ménage où la personne de référence n'a pas de partenaire, soit dans un ménage collectif.

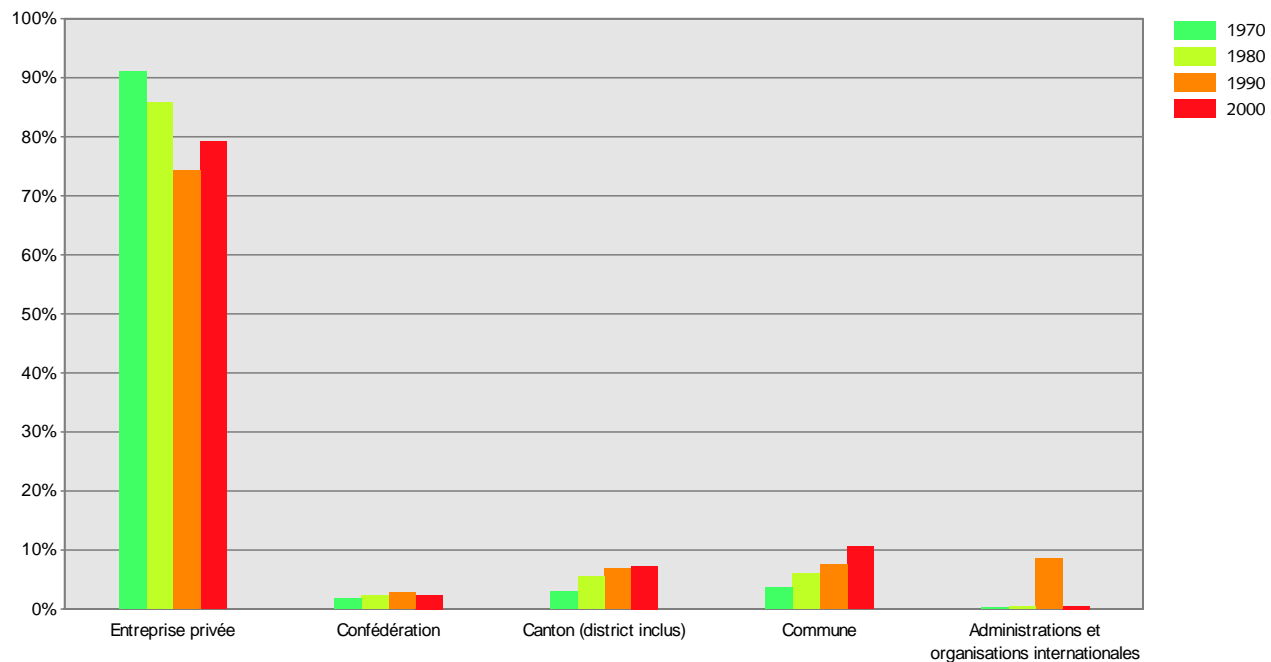
Spécificités:

Font partie des administrations et organisations internationales: les ambassades, les consulats et les entreprises étrangères telles que les compagnies ferroviaires et les compagnies aériennes.

²³ Recensement fédéral de la population 1990. 1993. Structure de la population. Fascicule 9049. Pp. XXI. Berne: Office fédéral de la statistique.

Population selon la forme juridique de l'entreprise dans laquelle travaille le partenaire de la personne de référence

ZREFO



Recensements de la population, échantillon de 5%.

© Office fédéral de la statistique (OFS)

ZAGDE

Population selon le lieu de travail ou d'études du partenaire de la personne de référence - Catégories

Rappel: lors du recensement de 1970, ne peut être partenaire de la personne de référence que l'époux ou l'épouse de la personne de référence. Lors des recensements de 1980, 1990 et 2000, n'ont été comptées parmi les partenaires, du point de vue de leur situation dans le ménage, que les personnes qui avaient coché la case correspondante – "époux", "épouse" ou "vivant en union libre" – de leur bulletin de recensement. Les ménages collectifs ou administratifs n'ayant pas de personne de référence, il n'y a pas plus de partenaire.

Par lieu de travail ou d'études, on entend la commune politique sur le territoire de laquelle s'exerce l'activité professionnelle ou se font les études. La catégorisation du lieu de travail ou d'études est le résultat de la comparaison du lieu de travail ou d'études avec le lieu de résidence. Grâce à cette catégorisation on peut appréhender la mobilité quotidienne des actifs et des étudiants.

ATTENTION: Le tirage a été effectué sur les individus et non sur les ménages ou les logements (cf. § 2.3.2).

Population de référence: population résidante dans les ménages privés dont le partenaire de la personne de référence est étudiant ou actif occupé avec au minimum six heures de travail par semaine.

Code	Description	1970		1980		1990		2000	
		Fréquence	%valide	Fréquence	%valide	Fréquence	%valide	Fréquence	%valide
-1	INAP	241617	—	234338	—	233117	—	230643	—
0	Sans indication					2885	2,6	12846	9,6
1	Même commune	57313	79,8	58612	69,8	60691	54,9	56516	42,3
2	Même canton	12441	17,3	21534	25,7	38914	35,2	51744	38,7
3	Autre canton ou à l'étranger	2102	2,9	3806	4,5	8065	7,3	12652	9,5
	Total de référence	71856	100,0	83952	100,0	110555	100,0	133758	100,0
	Total	313473	—	318290	—	343672	—	364401	—

Source: Recensements de la population, échantillon de 5%.

INAP: se sont vus attribuer ce code les partenaires qui ne sont ni actifs occupés, ni en formation, les partenaires dont la durée de l'activité hebdomadaire, lors des recensements de 1990 et 2000, est inférieure à six heures, ainsi que les personnes qui vivent soit dans un ménage d'une seule personne, soit dans un ménage où la personne de référence n'a pas de partenaire, soit dans un ménage collectif.

Spécificités:

L'harmonisation des réponses pour les recensements de 1970, 1980 et 1990 est basée sur l'état de la liste des communes au 4 décembre 1990, alors que pour le recensement de 2000, c'est l'état des communes au 5 décembre 2000 qui a été pris en compte. Ceci implique que des données existent pour le canton du Jura dès le recensement de 1970 et a pour résultat que, par exemple, un habitant de Delémont qui travaillait à Moutier en 1970 a été considéré comme travaillant dans un autre canton.

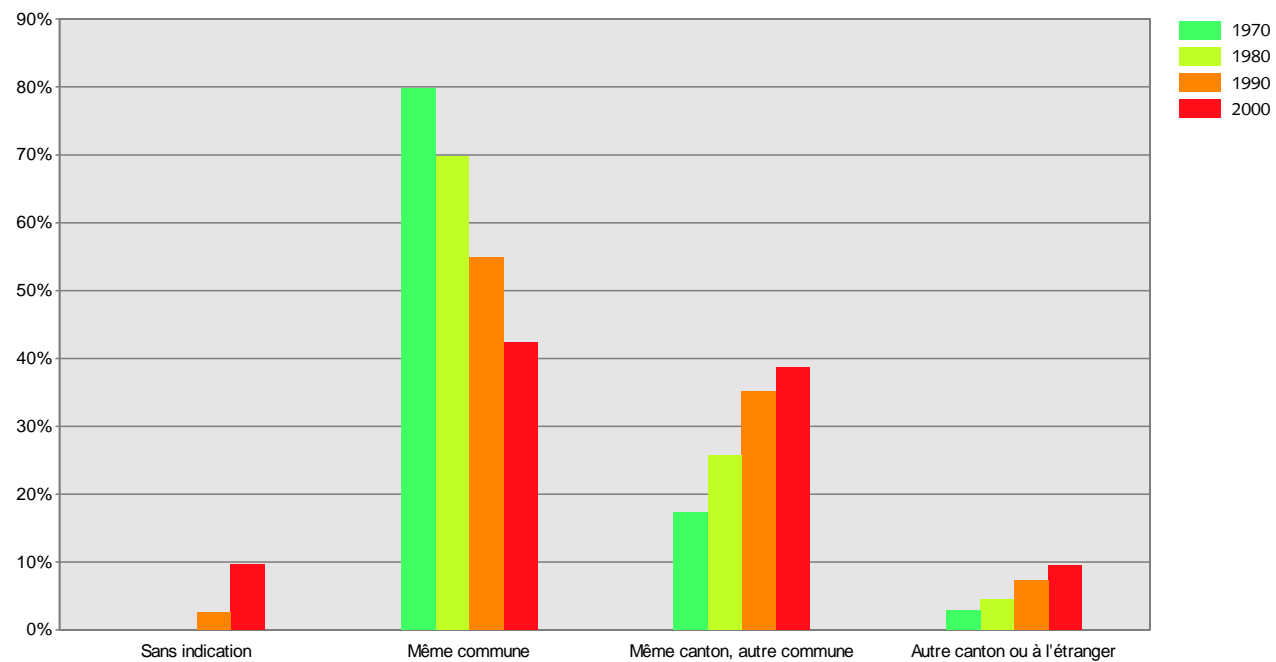
Si une personne a plusieurs emplois à temps partiel, c'est le lieu de travail de l'activité principale qui est pris en compte.

Lors des recensements de 1970, 1980 et 1990, les étudiants travaillant au moins six heures par semaine en plus de leurs études ont été assimilés à des personnes actives occupées; en principe, ces étudiants devaient alors indiquer leur lieu de travail et non leur lieu d'études. En ce qui concerne le recensement de 2000, c'est le lieu de travail qui a été retenu pour les personnes qui étaient à la fois actives occupées et en formation.

Dans les données originales, les communes de travail ou d'études elles-mêmes sont disponibles et sont codées dans deux variables distinctes.

Population selon le lieu de travail ou d'études du partenaire de la personne de référence - Catégories

ZAGDE



Recensements de la population, échantillon de 5%.

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Population selon la durée du trajet du domicile au lieu de travail ou d'études du partenaire de la personne de référence

Rappel: lors du recensement de 1970, ne peut être partenaire de la personne de référence que l'époux ou l'épouse de la personne de référence. Lors des recensements de 1980, 1990 et 2000, n'ont été comptées parmi les partenaires, du point de vue de leur situation dans le ménage, que les personnes qui avaient coché la case correspondante – "époux", "épouse" ou "vivant en union libre" – de leur bulletin de recensement. Les ménages collectifs ou administratifs n'ayant pas de personne de référence, il n'y a pas plus de partenaire.

L'accroissement considérable de la mobilité en Suisse donne un intérêt particulier à cette information.

La durée du trajet entre le domicile et le lieu de travail ou d'études est celle d'un aller simple. « Par lieu de travail ou d'études, on entend la commune politique sur le territoire de laquelle s'exerce l'activité professionnelle ou se font les études ».²⁴ Pour les personnes se rendant à leur lieu de travail ou d'études à l'intérieur même de leur commune de domicile, les indications relevées ici donnent aux villes d'une certaine importance des indications sur l'ampleur des navettes de travailleurs, d'écoliers et d'étudiants sur leur territoire.

ATTENTION: Le tirage a été effectué sur les individus et non sur les ménages ou les logements (cf. § 2.3.2).

Population de référence: population résidante dans les ménages privés dont le partenaire de la personne de référence est étudiant ou actif occupé avec au minimum six heures de travail par semaine.

Code	Description	1970		1980		1990		2000	
		Fréquence	%valide	Fréquence	%valide	Fréquence	%valide	Fréquence	%valide
-1	INAP	241617	—	234338	—	233117	—	254881	—
0	Sans indication	4518	6,3	13680	16,3	5810	5,3	1904	1,7
1	Aucun trajet	23623	32,9	16250	19,4	18731	16,9	14232	13,0
2	Jusqu'à ¼ h	25028	34,8	30328	36,1	46229	41,8	49517	45,2
3	Plus de ¼ h jusqu'à ½ h	13934	19,4	16772	20,0	26616	24,1	30518	27,9
4	Plus de ½ h jusqu'à 1 h	4108	5,7	6232	7,4	11717	10,6	11688	10,7
5	Plus de 1 h	645	0,9	690	0,8	1452	1,3	1661	1,5
	Total de référence	71856	100,0	83952	100,0	110555	100,0	109520	100,0
	Total	313473	—	318290	—	343672	—	364401	—

Source: Recensements de la population, échantillon de 5%.

INAP: se sont vus attribuer ce code les partenaires actifs occupés qui, lors des recensements de 1990 et 2000, travaillaient moins de six heures par semaine, les partenaires au chômage, tous les partenaires non actifs autres que les étudiants, ainsi que toutes les personnes qui vivent soit dans un ménage d'une seule personne, soit dans un ménage où la personne de référence n'a pas de partenaire, soit dans un ménage collectif.

Spécificités:

Si une personne a plusieurs emplois à temps partiel, c'est le lieu de travail de l'activité principale que le répondant devait indiquer.

Lors des recensements de 1970, 1980 et 1990, les étudiants travaillant au moins six heures par semaine en plus de leurs études ont été assimilés à des personnes actives occupées; en principe, ces étudiants devaient alors indiquer ont dû indiquer les deux lieux. En ce qui concerne le recensement de 2000, c'est le lieu de travail qui a été retenu pour les personnes qui étaient à la fois actives occupées et en formation.

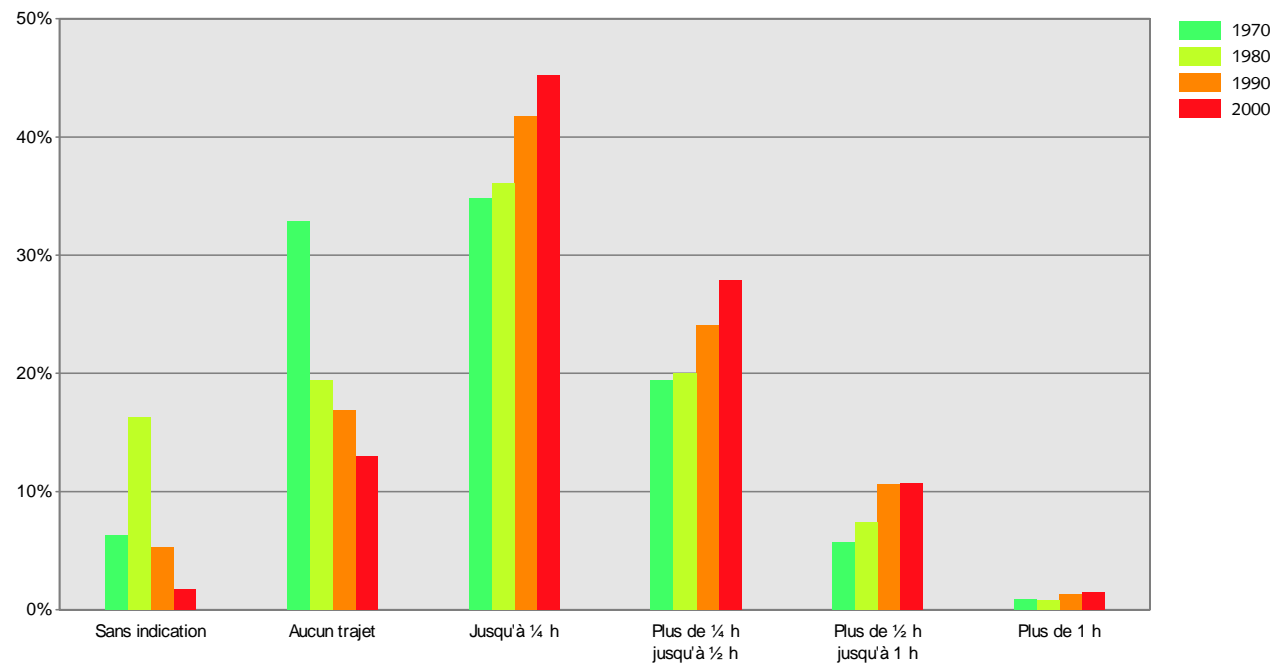
Dans les données originales, la durée du trajet du domicile au lieu de travail et la durée du trajet du domicile au lieu d'études sont codées dans deux variables distinctes.

Dans la catégorie « aucun trajet » sont classées les personnes ayant répondu comme travaillant à la maison ou n'ayant pas de lieu de travail fixe.

²⁴ "Recensement fédéral de la population 1980: Suisse, Navetteurs. Fascicule 711. Pp. 7. Berne: Office fédéral de la statistique, 1984.

Population selon la durée du trajet du domicile au lieu de travail ou d'études du partenaire de la personne de référence

ZWEGZ



Recensements de la population, échantillon de 5%.

© Office fédéral de la statistique (OFS)

ZWEGH

Population selon la fréquence du trajet aller-retour du domicile au lieu de travail ou d'études du partenaire de la personne de référence

Rappel: lors du recensement de 1970, ne peut être partenaire de la personne de référence que l'époux ou l'épouse de la personne de référence. Lors des recensements de 1980, 1990 et 2000, n'ont été comptées parmi les partenaires, du point de vue de leur situation dans le ménage, que les personnes qui avaient coché la case correspondante – "époux", "épouse" ou "vivant en union libre" – de leur bulletin de recensement. Les ménages collectifs ou administratifs n'ayant pas de personne de référence, il n'y a pas plus de partenaire.

La fréquence du trajet aller-retour du domicile au lieu de travail ou d'études permet de distinguer les personnes qui font une fois par jour seulement le trajet aller-retour du domicile au lieu de travail ou d'études de celles qui le font plusieurs fois.

ATTENTION: Le tirage a été effectué sur les individus et non sur les ménages ou les logements (cf. § 2.3.2).

Population de référence: population résidante dans les ménages privés dont le partenaire de la personne de référence est étudiant ou actif occupé avec au minimum six heures de travail par semaine.

Code	Description	1970		1980		1990		2000	
		Fréquence	%valide	Fréquence	%valide	Fréquence	%valide	Fréquence	%valide
-1	INAP	241617	—	234338	—	233117	—	265158	—
0	Sans indication ou aucun trajet	29906	41,6	34328	40,9	35669	32,3	1886	1,9
1	Une fois par jour	20529	28,6	28733	34,2	41926	37,9	69039	69,6
2	Deux fois et plus par jour	21421	29,8	20891	24,9	32960	29,8	28318	28,5
	Total de référence	71856	100,0	83952	100,0	110555	100,0	99243	100,0
	Total	313473	—	318290	—	343672	—	364401	—

Source: Recensements de la population, échantillon de 5%.

INAP: se sont vus attribuer ce code les partenaires actifs occupés qui, lors des recensements de 1990 et 2000, travaillaient moins de six heures par semaine, les partenaires au chômage, tous les partenaires non actifs autres que les étudiants, ainsi que toutes les personnes qui vivent soit dans un ménage d'une seule personne, soit dans un ménage où la personne de référence n'a pas de partenaire, soit dans un ménage collectif.

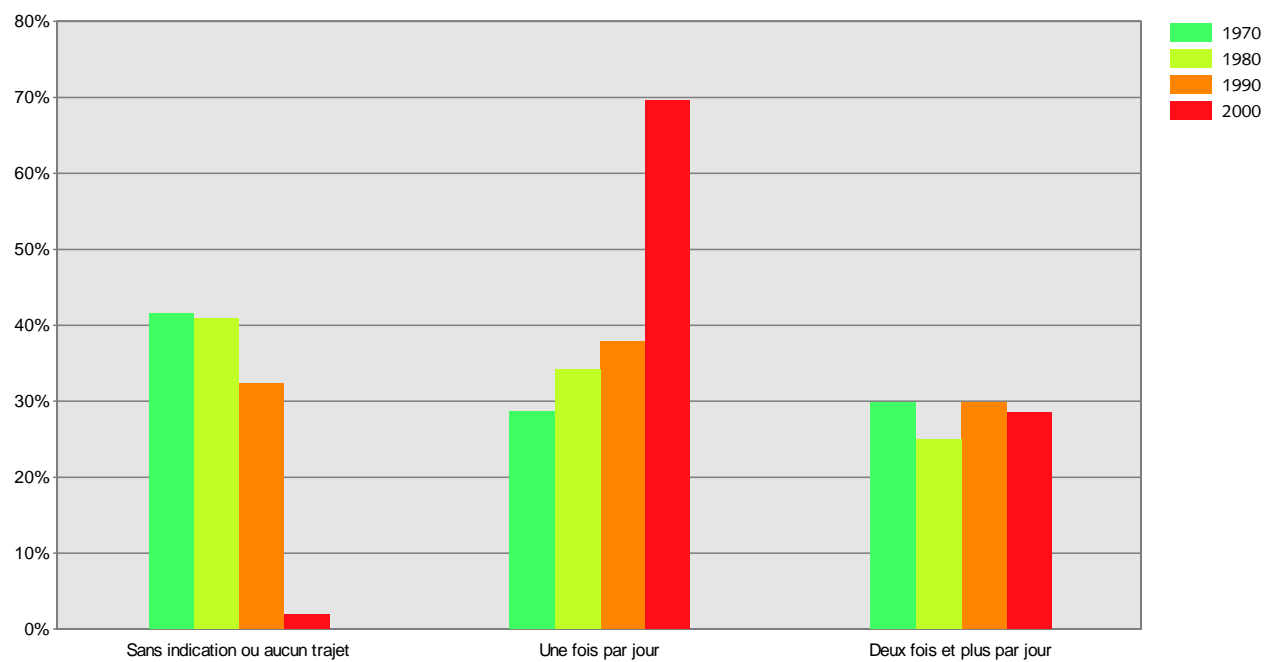
Spécificités:

Dans les données originales, la fréquence du trajet aller-retour du domicile au lieu de travail et la fréquence du trajet aller-retour du domicile au lieu d'études sont codées dans deux variables distinctes.

Dans la catégorie « aucun trajet » sont classées les personnes ayant répondu comme travaillant à la maison ou n'ayant pas de lieu de travail fixe.

Population selon la fréquence du trajet aller-retour du domicile au lieu de travail ou d'études du partenaire de la personne de référence

ZWEGH



Recensements de la population, échantillon de 5%.

© Office fédéral de la statistique (OFS)

ZVEMI

Population selon le moyen de transport principal du partenaire de la personne de référence

Rappel: lors du recensement de 1970, ne peut être partenaire de la personne de référence que l'époux ou l'épouse de la personne de référence. Lors des recensements de 1980, 1990 et 2000, n'ont été comptées parmi les partenaires, du point de vue de leur situation dans le ménage, que les personnes qui avaient coché la case correspondante – "époux", "épouse" ou "vivant en union libre" – de leur bulletin de recensement. Les ménages collectifs ou administratifs n'ayant pas de personne de référence, il n'y a pas non plus de partenaire.

Les personnes professionnellement actives ou scolarisées / aux études devaient indiquer tous les moyens de transport utilisés pour se rendre jusqu'à leur lieu de travail ou d'études. Un algorithme a ensuite déterminé le moyen de transport principal.

ATTENTION: Le tirage a été effectué sur les individus et non sur les ménages ou les logements (cf. § 2.3.2).

Population de référence: population résidante dans les ménages privés dont le partenaire de la personne de référence est étudiant ou actif occupé avec au minimum six heures de travail par semaine.

Code	Description	1970		1980		1990		2000	
		Fréquence	%valide	Fréquence	%valide	Fréquence	%valide	Fréquence	%valide
-1	INAP	241617	—	234338	—	233117	—	246643	—
0	Sans indication	3364	4,7	11588	13,8	4830	4,4	1794	1,5
1	Aucun trajet	23623	32,9	16250	19,4	18731	16,9	14232	12,1
2	Uniquement à pied	18555	25,8	15113	18,0	13483	12,2	11359	9,6
10	Train	3210	4,5	3659	4,4	8229	7,4	10210	8,7
30	Tram, autobus urbain, trolleybus	10317	14,4	12909	15,4	19754	17,9	16490	14,0
60	Voiture	8581	11,9	19767	23,5	37226	33,7	54450	46,2
70	Deux-roues	4206	5,9	4666	5,6	8302	7,5	9223	7,8
	Total de référence	71856	100,0	83952	100,0	110555	100,0	117758	100,0
	Total	313473	—	318290	—	343672	—	364401	—

Source: Recensements de la population, échantillon de 5%.

INAP: se sont vus attribuer ce code les partenaires actifs occupés qui, lors des recensements de 1990 et 2000, travaillaient moins de six heures par semaine, les partenaires au chômage, tous les partenaires non actifs autres que les étudiants, ainsi que toutes les personnes qui vivent soit dans un ménage d'une seule personne, soit dans un ménage où la personne de référence n'a pas de partenaire, soit dans un ménage collectif.

Spécificités:

Dans la catégorie « aucun trajet » sont classées les personnes ayant répondu comme travaillant à la maison ou n'ayant pas de lieu de travail fixe.

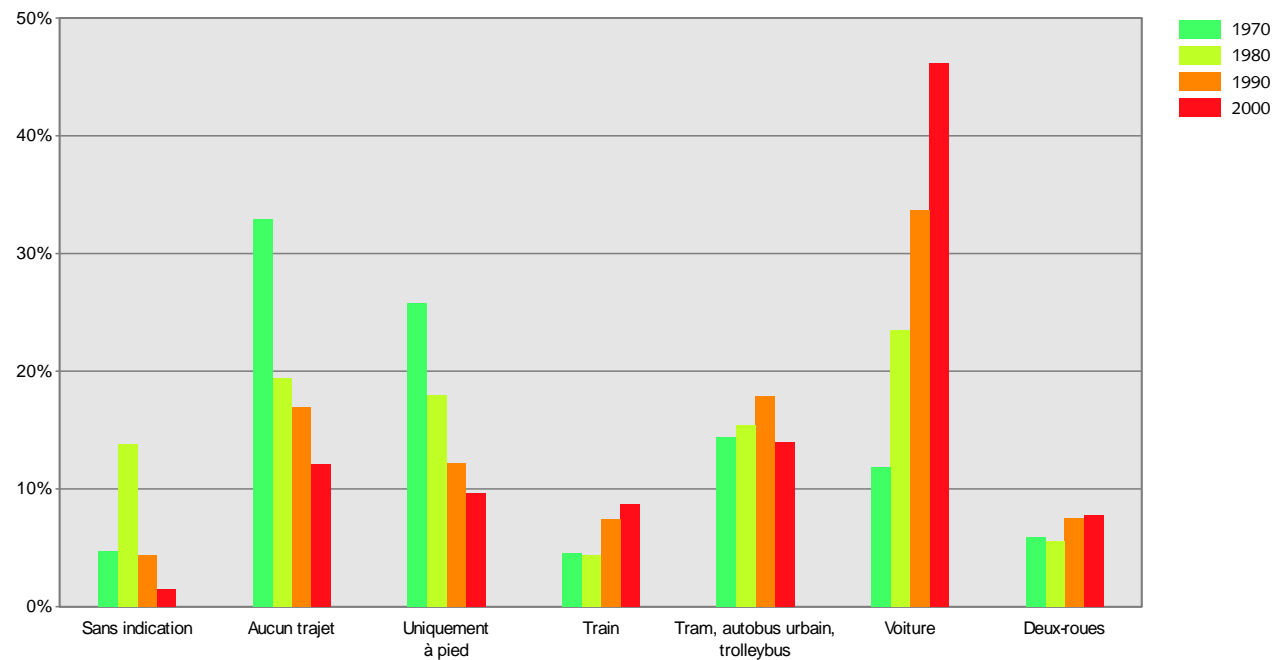
Les regroupements effectués ici sont basés sur le moyen de transport principalement utilisé. Les données originales informent sur tous les moyens de transports utilisés et sont réparties dans les 14 catégories suivantes:

- 01 Aucun trajet
- 02 Aucun moyen de transport, tout le trajet à pied
- 10 Train
- 13 Train + tram, bus, car postal
- 15 Train + voiture (conducteur, passager)
- 18 Train + vélo, vélomoteur
- 30 Tram, bus, car postal
- 35 Tram, bus, car postal + voiture (conducteur, passager)
- 38 Tram, bus, car postal + vélo, vélomoteur
- 40 Autre moyen de transport public
- 50 Car de l'entreprise, bus scolaire
- 60 Voiture (conducteur ou passager)
- 70 Moto
- 90 Vélo, vélomoteur

Dans les données originales, les moyens de transport utilisés pour aller du domicile au lieu de travail ou d'études sont codés dans deux variables distinctes.

Population selon le moyen de transport principal du partenaire de la personne de référence

ZVEM!



Recensements de la population, échantillon de 5%.

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Population selon la catégorie socio-professionnelle du partenaire de la personne de référence

Rappel: lors du recensement de 1970, ne peut être partenaire de la personne de référence que l'époux ou l'épouse de la personne de référence. Lors des recensements de 1980, 1990 et 2000, n'ont été comptées parmi les partenaires, du point de vue de leur situation dans le ménage, que les personnes qui avaient coché la case correspondante – "époux", "épouse" ou "vivant en union libre" – de leur bulletin de recensement. Les ménages collectifs ou administratifs n'ayant pas de personne de référence, il n'y a pas plus de partenaire.

La nécessité de diviser la population en groupes relativement cohérents, se distinguant les uns des autres par leur comportement économique, social et culturel, a conduit au classement de la totalité de la population résidante en catégories socio-professionnelles. Ces catégories ont été constituées à partir de l'activité professionnelle, de la situation dans la profession, du niveau le plus élevé de la formation achevée et de la profession apprise.²⁵

ATTENTION: Le tirage a été effectué sur les individus et non sur les ménages ou les logements (cf. § 2.3.2).

Population de référence: population résidante dans les ménages privés.

Code	Description	1970		1980		1990		2000	
		Fréquence	%valide	Fréquence	%valide	Fréquence	%valide	Fréquence	%valide
-1	INAP	313473	—	76925	—	89192	—	102787	—
1	Dirigeants et professions libérales			123	0,1	553	0,2	1880	0,7
3	Autres indépendants			3123	1,3	7302	2,9	8826	3,4
4	Professions intellectuelles et d'encadrement			2863	1,2	4326	1,7	6070	2,3
5	Professions intermédiaires			8015	3,3	16144	6,3	18694	7,1
6	Non-manuels qualifiés: employés			23213	9,6	40591	16,0	39475	15,1
7	Manuels qualifiés: ouvriers			5358	2,2	6656	2,6	4907	1,9
8	Travailleurs non qualifiés			36356	15,1	32668	12,8	18136	6,9
9	Personnes actives occupées non attribuables			2826	1,2	4498	1,8	41368	15,8
10	Chômeurs			49	0,0	3358	1,3	10275	3,9
20	Personnes non actives			159439	66,1	138384	54,4	111983	42,8
	Total de référence			241365	100,0	254480	100,0	261614	100,0
	Total	313473	—	318290	—	343672	—	364401	—

Source: Recensements de la population, échantillon de 5%.

INAP: se sont vues attribuer ce code toutes les personnes appartenant à l'échantillon tiré du recensement de 1970, les personnes pour lesquelles l'information sur la catégorie socio-professionnelle du partenaire de la personne de référence demeurait un élément trop sensible, ainsi que les personnes qui vivent soit dans un ménage d'une seule personne, soit dans un ménage où la personne de référence n'a pas de partenaire, soit dans un ménage collectif.

Spécificités:

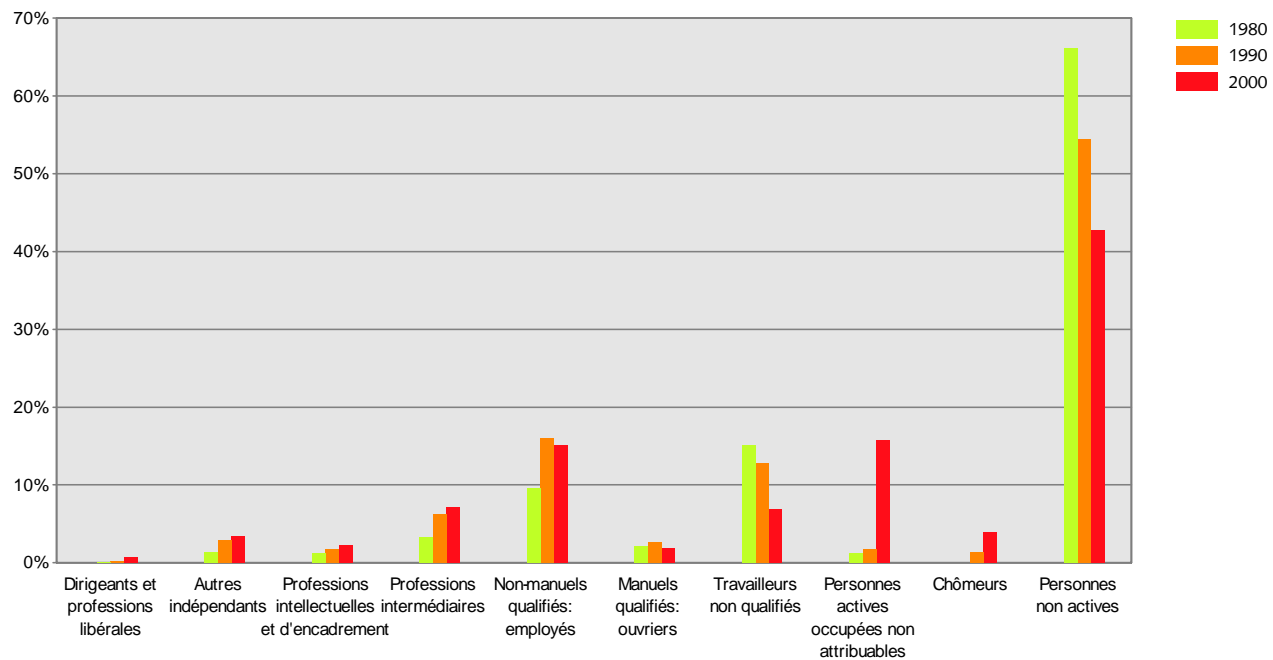
Les personnes non actives ont été regroupées dans la catégorie 20; si on désire les distinguer il faut utiliser la variable ZESCH.

Les catégories socio-professionnelles n'existent pas pour le recensement de 1970, car lors de ce recensement les données nécessaires à la construction de ces catégories ont été constituées sur la base de principes considérablement différents.

²⁵ Joye, D.: La structure sociale de la Suisse. Catégories socio-professionnelles, Berne, Office fédéral de la statistique, N° 001-9015, 1996.

Population selon la catégorie socio-professionnelle du partenaire de la personne de référence

ZSOPK



Recensements de la population, échantillon de 5%.

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Type de ménage

On distingue deux types de ménages principaux: les ménages privés et les ménages collectifs.

Un ménage privé est soit un ménage d'une seule personne, soit un ménage de plusieurs personnes vivant dans un même logement. Les ménages familiaux et les ménages non familiaux entrent dans une catégorie des ménages de plusieurs personnes.

- Un ménage familial comprend, selon le principe du noyau familial, au moins un couple, ou un chef de ménage (personne seule) avec enfant(s) ou avec un père et/ou une mère. Ainsi, font partie des ménages familiaux les couples (mariés ou non) sans enfant, les parents avec enfant(s), les père ou mère seul(e) avec enfant(s), les personnes seules avec père et/ou mère. En ce qui concerne les couples, on distingue ceux qui sont mariés de ceux qui ne le sont pas. Les couples non mariés sont des couples ayant déclaré, dans leurs bulletins individuels, vivre en union libre.
- En ce qui concerne les ménages non familiaux, on distingue ceux comprenant des membres de la parenté (par ex. frères et/ou sœurs) et ceux composés de personnes sans lien de parenté.

Par ménages collectifs, on entend les personnes ou groupes de personnes qui n'ont pas de ménage propre; c'est le cas des individus vivant à l'hôtel ou en pension, dans un foyer d'étudiants ou de travailleurs, dans les baraques des ouvriers du bâtiment, dans les foyers communautaires pour requérants d'asile, dans les homes pour personnes âgées, dans les homes médicalisés, dans les foyers pour handicapés, dans les orphelinats, les maisons d'éducation, les établissements pour l'exécution des peines, les internats, les établissements hospitaliers et cliniques, les cloîtres, les monastères, les couvents et autres communautés religieuses. Font encore partie des ménages collectifs les ménages administratifs, ménages qui englobent d'une part les sans-abri et, d'autre part, les personnes qui, lors de la détermination d'un deuxième domicile, ont pu être rattachées à une commune sans pouvoir l'être à un ménage physique. (Pour rappel, et selon la définition de la population résidente, un délai de six mois de présence dans la commune s'applique aux personnes en villégiature, aux enfants en vacances, aux pensionnaires d'hôpitaux, de cliniques psychiatriques, d'établissements pour handicapés, de homes d'enfants, ainsi qu'aux détenus).

Population de référence: population résidente.

Code	Description	1970		1980		1990		2000	
		Fréquence	%valide	Fréquence	%valide	Fréquence	%valide	Fréquence	%valide
	Ménages privés								
1	Ménages d'une seule personne	19833	6,3	35433	11,1	46068	13,4	56389	15,5
2	Ménages familiaux avec le père ou la mère comme personne de référence	264571	84,4	259598	81,6	274323	79,8	284030	77,9
3	Autres ménages familiaux et non familiaux	16182	5,2	13161	4,1	11400	3,3	9373	2,6
	Ménages collectifs								
4	Ménages collectifs	12887	4,1	10098	3,2	11881	3,5	14609	4,0
	Total de référence	313473	100,0	318290	100,0	343672	100,0	364401	100,0
	Total	313473	—	318290	—	343672	—	364401	—

Source: Recensements de la population, échantillon de 5%.

Spécificités:

Depuis le recensement de 1990 les ménages d'une seule personne constituent une catégorie distincte, alors que dans les recensements précédents ils faisaient partie des ménages non familiaux.

En ce qui concerne les couples, on distingue, depuis le recensement de 1980, ceux qui sont mariés de ceux qui ne le sont pas.

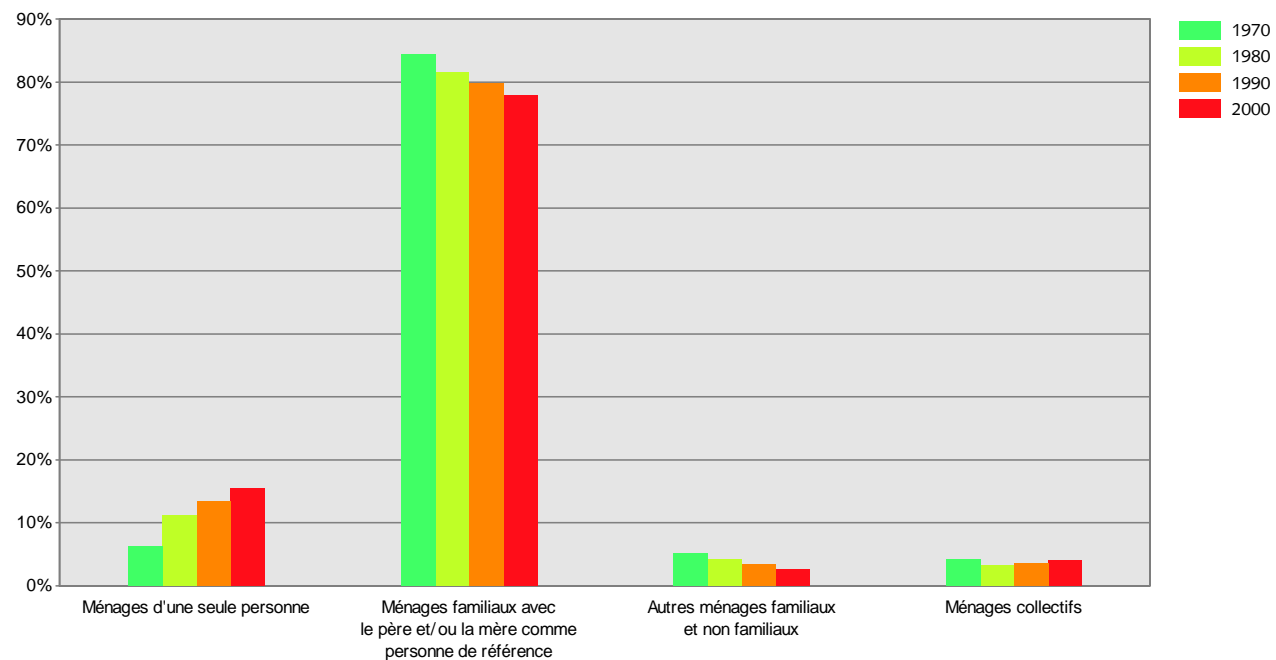
Les foyers de diplomates sont un cas à part. Par définition, les diplomates étrangers et leur famille ne sont pas concernés par le recensement; par contre leur personnel de maison l'est s'il ne bénéficie pas de l'immunité diplomatique. Pour des raisons d'ordre technique, il a été décidé qu'il formerait des ménages collectifs. Cependant lors du recensement de 2000, les diplomates ont été considérés comme des personnes privées bien que souvent ils vivent dans des ménages administratifs.

La forme des "ménages administratifs" dans la catégorie des ménages collectifs est apparue pour la première fois lors du recensement de 1990.

Les quatre classes présentées dans le tableau ci-dessus sont en fait une réduction des 21 catégories de ménages issues des données harmonisées (voir la "Liste des types de ménages").

Type de ménage

HHTP



Recensements de la population, échantillon de 5%.

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Personne de référence dans le ménage

Dans chaque ménage privé, une personne a été désignée comme personne de référence. Lors des recensements de 1970 et 1980, c'est le chef de ménage auto-déclaré qui a été repris et désigné comme personne de référence du ménage. Depuis le recensement de 1990, la personne de référence du ménage a été désignée selon un algorithme complexe (voir ci-dessous la rubrique REMARQUE); l'utilisation de cet algorithme a pour conséquence que la personne de référence ainsi désignée n'est pas forcément la même personne que celle qui s'est auto-déclarée chef de ménage. La personne de référence du ménage permet notamment de déterminer la catégorie socio-professionnelle du ménage.

Population de référence: population résidente.

Code	Description	1970		1980		1990		2000	
		Fréquence	%valide	Fréquence	%valide	Fréquence	%valide	Fréquence	%valide
-1	INAP					775	—		
1	Personne de référence sans partenaire	31800	10,1	47815	15,0	58346	17,0	68494	18,8
2	Personne de référence avec partenaire	70730	22,6	74784	23,5	83342	24,3	87529	24,0
3	Partenaire de la personne de référence	70749	22,6	74746	23,5	83917	24,5	87523	24,0
4	Autre personne du ménage (pas personne de référence)	140194	44,7	120945	38,0	117292	34,2	120855	33,2
	Total de référence	313473	100,0	318290	100,0	342897	100,0	364401	100,0
	Total	313473	—	318290	—	343672	—	364401	—

Source: Recensements de la population, échantillon de 5%.

INAP: lors du recensement de 1990, un certain nombre de personnes ont dû être classées en INAP en raison du mode de relevé.

Spécificités:

Les personnes de moins de 15 ans n'ont en aucun cas été considérées comme chefs de ménage.

REMARQUE

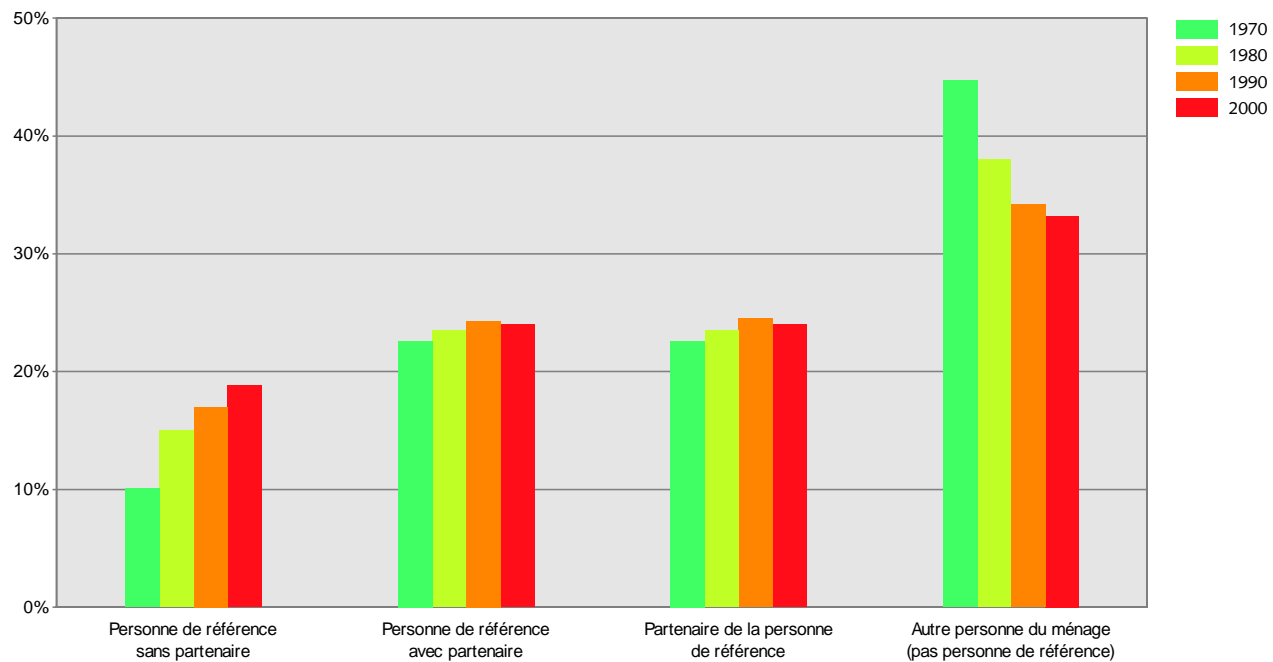
La personne de référence d'un ménage est définie d'après les critères de priorité suivants:

- 1) La personne de référence est toujours un chef de ménage
- 2) une personne de plus de 20 ans est choisie de préférence à une personne de moins de 20 ans.
- 3) une personne active occupée à plein temps est choisie de préférence à une personne active occupée à temps partiel, à une personne active non occupée, à une personne rentière ou retraitée, ou à une personne en formation ou à une personne non active.
- 4) une personne occupant une fonction dirigeante est choisie de préférence à une personne exerçant à titre indépendant, à un cadre moyen, à un collaborateur dans sa propre société de capitaux (critère supplémentaire qui n'existait pas avant le recensement de 2000), à un(e) employé(e), à un(e) ouvrier(ère), à un membre de la famille travaillant dans l'entreprise familiale, à un(e) apprenti(e).
- 5) une personne plus âgée est choisie de préférence à une personne plus jeune.

Pour les recensements de 1970, 1980 et 1990, le sexe constituait également un critère (l'homme ayant priorité sur la femme). Ce critère, abandonné lors du recensement de 2000, se trouvait entre les critères 3 et 4 mentionnés ci-dessus.

Personne de référence dans le ménage

RPHH



Recensements de la population, échantillon de 5%.

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Situation dans le ménage

On distingue les personnes composant un ménage selon la situation qu'elles y occupent par rapport au chef de ménage.

Population de référence: population résidente.

Code	Description	1970		1980		1990		2000	
		Fréquence	%valide	Fréquence	%valide	Fréquence	%valide	Fréquence	%valide
	Ménage privé								
1	Chef de ménage/Partenaire	173279	55,3	197345	62,0	227003	66,1	244415	67,1
2	Fils/Fille et Beau-fils/Belle-fille	102662	32,7	96938	30,5	94188	27,4	96272	26,4
3	(Beau-)Père/(Belle-)Mère, autres apparentés	9065	2,9	5590	1,8	4686	1,4	4853	1,3
4	Autre personne du ménage	15580	5,0	8319	2,6	5914	1,7	4252	1,2
	Ménage collectif								
5	Pensionnaires d'établissements collectifs	4662	1,5	5748	1,9	6406	1,9	7256	2,0
6	Personnel de service et autres personnes de ménages collectifs	8225	2,6	4350	1,4	5475	1,6	7353	2,0
	Total de référence	313473	100,0	318290	100,0	343672	100,0	364401	100,0
	Total	313473	—	318290	—	343672	—	364401	—

Source: Recensements de la population, échantillon de 5%.

Spécificités:

Lors des recensements de 1970 et 1980, on ne parlait pas de personne de référence du ménage, mais de chef de ménage, qui était unique et généralement de sexe masculin. En 1970, les femmes mariées n'ont été classées comme cheffes de ménage que si le mari n'était pas recensé dans le même ménage. Depuis le recensement de 1990, la conception traditionnelle du chef de ménage unique et généralement de sexe masculin a été abandonnée. Dans tout ménage constitué par un couple, chaque partenaire est chef de ménage. Lors du recensement de 2000, un ménage pouvait compter plusieurs chefs de ménage et l'algorithme a permis d'en sélectionner un.

Pour les recensements de 1970 et 1980 le chef de ménage auto-déclaré est la même personne que la personne de référence dans le ménage (variable RPHH).

Depuis le recensement de 1990, la personne de référence dans le ménage privé est déterminée selon un algorithme complexe ce qui a pour conséquence que celle-ci ne coïncide pas forcément avec celle qui s'est auto-déclarée chef de ménage.

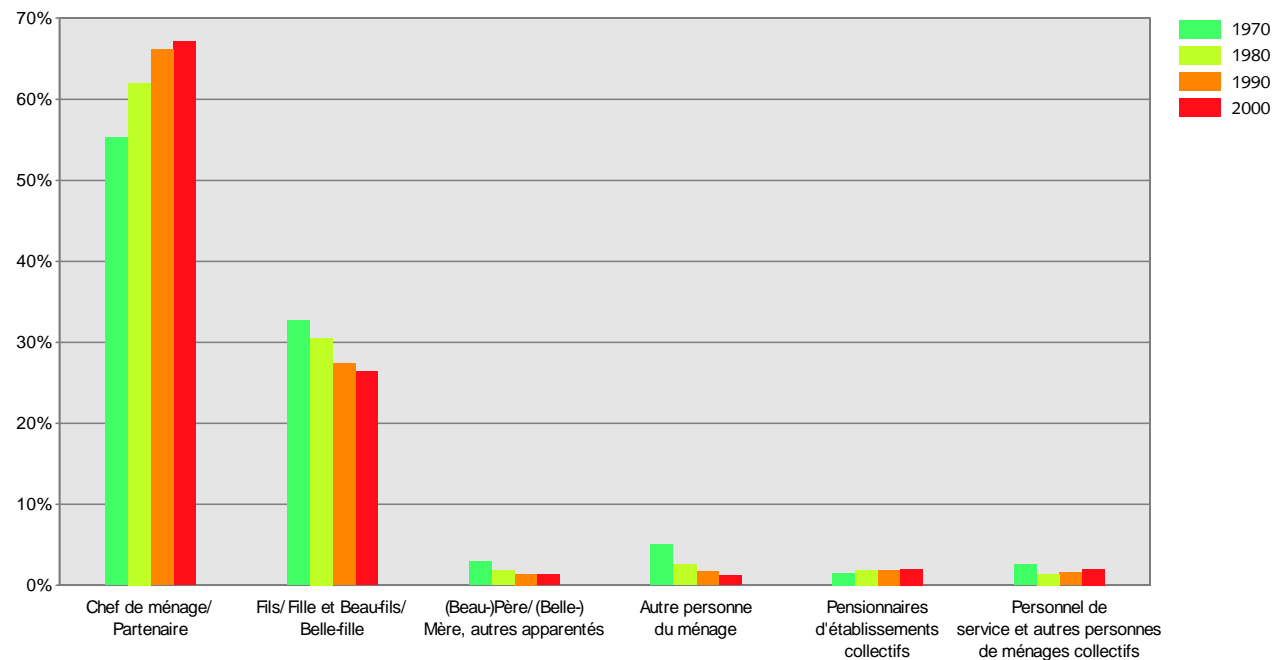
Lors des recensements de 1980, 1990 et 2000, les personnes vivant ensemble sans être mariées n'ont été comptées parmi les conjoint(e)s, du point de vue de leur situation dans le ménage, que si elles avaient coché la case correspondante ("vivant en union libre") de leur bulletin de recensement.

En 1970, les beaux-parents constituaient une catégorie distincte et les beaux-fils et belles-filles étaient classés avec les "autres apparentés". Depuis le recensement de 1980, les questions et certaines définitions de catégories de personnes ont été modifiées: les beaux-parents, beaux-fils et belles-filles sont traités sur un pied d'égalité avec les parents, fils et filles alors qu'auparavant, ils figuraient dans la catégorie "autre situation dans le ménage".²⁶

²⁶ Ménages et familles, Office fédéral de la statistique, Neuchâtel, février 2005

Situation dans le ménage

STHH



Recensements de la population, échantillon de 5%.

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Nombre de personnes dans le ménage

La taille des ménages est un indicateur classique du recensement.

Une hypothèse souvent avancée est que la taille des ménages privés a tendance à se réduire.

Une analyse appropriée des données de cette variable demande un croisement avec la variable type de ménage (variable HHTP).

Population de référence: population résidente.

Code	Description	1970		1980		1990		2000	
		Fréquence	%valide	Fréquence	%valide	Fréquence	%valide	Fréquence	%valide
-1	INAP	73	—	154	—	265	—	183	—
1	1 personne	19833	6,3	35435	11,1	46375	13,5	58533	16,1
2	2 personnes	58363	18,6	72762	22,9	89746	26,1	99661	27,4
3	3 personnes	59816	19,1	58241	18,3	63717	18,6	60773	16,7
4	4 personnes	69521	22,2	80845	25,4	82863	24,1	82182	22,6
5	5 personnes	45453	14,5	38073	12,0	34469	10,0	36163	9,9
6	6 personnes	23753	7,6	14067	4,4	10541	3,1	11561	3,2
7	De 7 à 25 personnes	27727	8,8	11577	3,6	7862	2,3	7852	2,2
8	26 personnes et plus	8934	2,9	7136	2,2	7833	2,3	7493	2,1
	Total de référence	313700	100,0	318136	100,0	343407	100,0	364218	100,0
	Total	313473	—	318290	—	343672	—	364401	—

Source: Recensements de la population, échantillon de 5%.

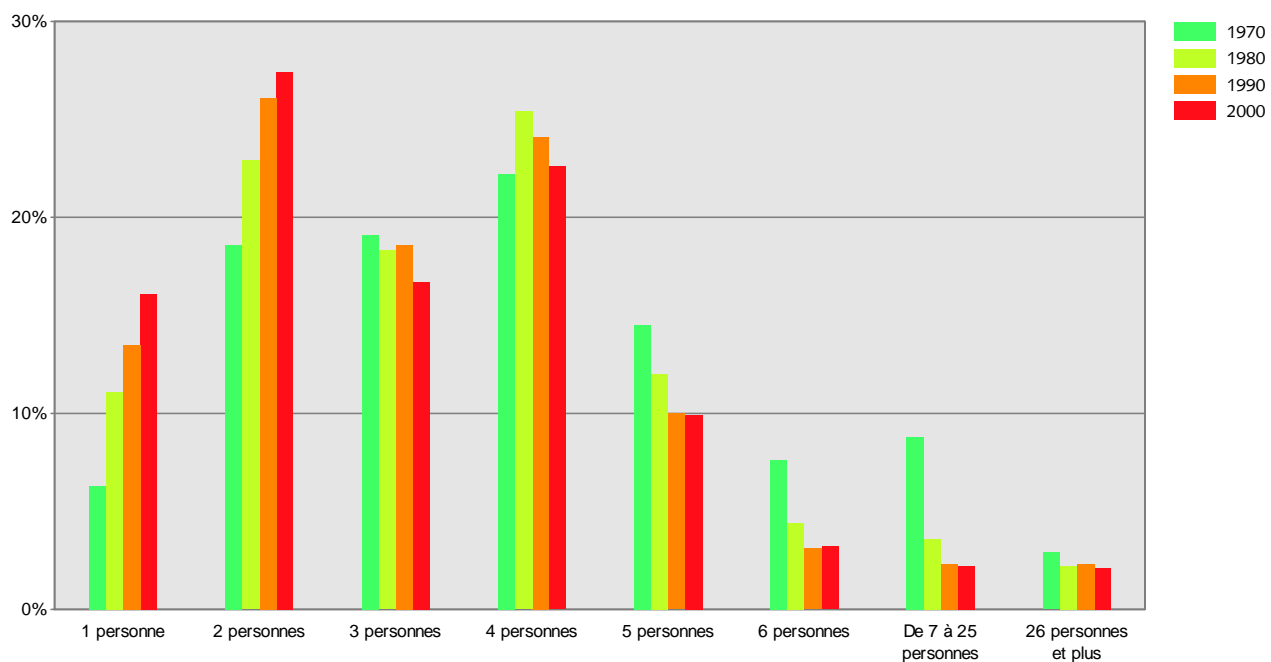
INAP: se sont vues attribuer ce code les personnes pour lesquelles l'information sur le nombre de personnes dans le ménage demeure un élément trop sensible.

Spécificités:

Dans les données originales, la catégorie 8 contient des ménages comprenant jusqu'à plusieurs centaines, voire plusieurs milliers de personnes. De tels ménages sont classés dans les ménages collectifs (cf. la variable HHTP "Type de ménage").

Nombre de personnes dans le ménage

APER



Recensements de la population, échantillon de 5%.

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Nombre d'enfants dans le ménage privé

Le recensement de la population fournit plusieurs indications sur la composition des ménages privés: le nombre d'enfants (et de beaux-enfants) dans le ménage privé est l'une de celles-ci. Ici sont pris en compte tous les enfants quel que soit leur âge en tenant compte de leur position dans le ménage.

ATTENTION: Le tirage a été effectué sur les individus et non sur les ménages ou les logements (cf. § 2.3.2).

Population de référence: ménages privés.

Code	Description	1970		1980		1990		2000	
		Fréquence	%valide	Fréquence	%valide	Fréquence	%valide	Fréquence	%valide
-1	INAP	12887	—	10098	—	11881	—	14609	—
0	Aucun (bel-)enfant	90005	29,9	108906	35,3	134422	40,5	152567	43,6
1	Un (bel-)enfant	61755	20,5	59760	19,4	66090	19,9	61009	17,4
2	Deux (beaux-)enfants	72238	24,0	84853	27,5	86814	26,2	87452	25,0
3	Trois (beaux-)enfants	42898	14,3	37287	12,1	33296	10,0	35691	10,2
4	Quatre (beaux-)enfants et plus	33690	11,2	17386	5,6	11169	3,4	13073	3,7
	Total de référence	300586	100,0	308192	100,0	331791	100,0	349792	100,0
	Total	313473	—	318290	—	343672	—	364401	—

Source: Recensements de la population, échantillon de 5%.

INAP: se sont vues attribuer ce code les personnes qui vivent dans un ménage collectif.

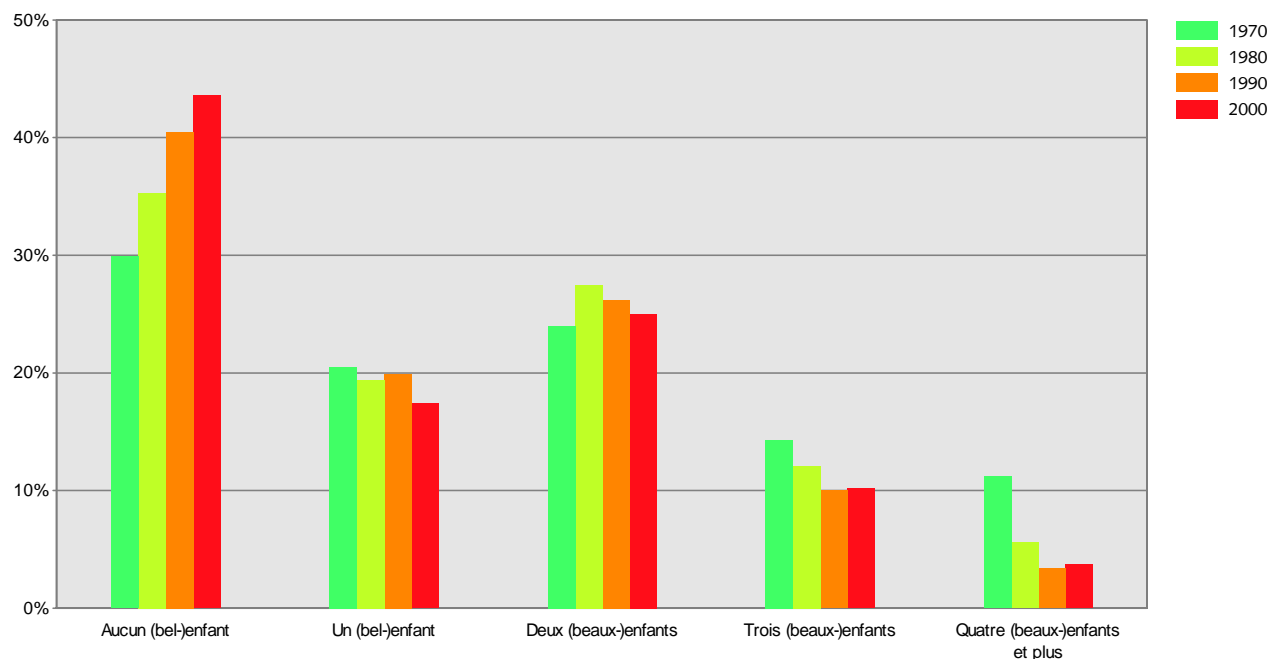
Spécificités:

Les enfants adoptés sont comptés comme propres enfants.

Les données originales fournissent le nombre exact d'enfants (et beaux-enfants) pour chaque ménage privé.

Nombre d'enfants dans le ménage privé

STH2



Recensements de la population, échantillon de 5%.

© Office fédéral de la statistique (OFS)

STH3_4

Présence de (beaux-) parents et autres apparentés dans le ménage privé

Le recensement de la population fournit plusieurs indications sur la composition des ménages privés: la présence de parents, de beaux-parents ou d'autres apparentés du chef de ménage dans le ménage privé est l'une de celle-ci.

ATTENTION: Le tirage a été effectué sur les individus et non sur les ménages ou les logements (cf. § 2.3.2).

Population de référence: ménages privés.

Code	Description	1970		1980		1990		2000	
		Fréquence	%valide	Fréquence	%valide	Fréquence	%valide	Fréquence	%valide
-1	INAP	12887	—	10098	—	11881	—	14609	—
0	Absence	270047	89,8	290408	94,2	317565	95,7	336345	96,2
1	Présence	30539	10,2	17784	5,8	14226	4,3	13447	3,8
	Total de référence	300586	100,0		100,0	331791	100,0	349792	100,0
	Total	313473	—	318290	—	343672	—	364401	—

Source: Recensements de la population, échantillon de 5%.

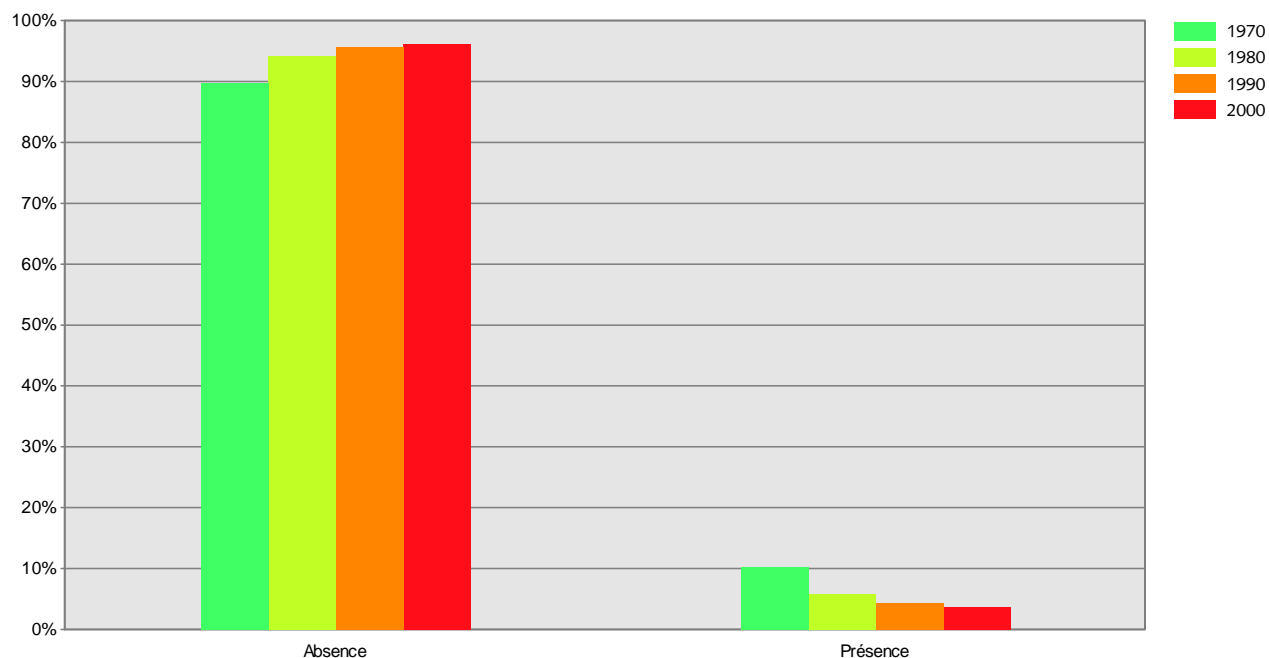
INAP: se sont vues attribuer ce code les personnes qui vivent dans un ménage collectif.

Spécificités:

Les données originales fournissent d'une part le nombre exact de parents et beaux-parents et d'autre part le nombre des autres apparentés pour chaque ménage privé. Ces deux informations distinctes dans les données originales ont été fusionnées ici pour des raisons de protection des personnes.

Présence de (beaux-)parents et autres apparentés dans le ménage privé

STH3_4



Recensements de la population, échantillon de 5%.

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Présence de non-apparentés dans le ménage privé

Le recensement de la population fournit plusieurs indications sur la composition des ménages privés: la présence de non-apparentés dans le ménage privé est l'une de celles-ci. Est considérée comme non-apparentée toute personne qui n'a pas de lien de parenté avec le chef de ménage ou son conjoint.

ATTENTION: Le tirage a été effectué sur les individus et non sur les ménages ou les logements (cf. § 2.3.2).

Population de référence: ménages privés.

Code	Description	1970		1980		1990		2000	
		Fréquence	%valide	Fréquence	%valide	Fréquence	%valide	Fréquence	%valide
-1	INAP	12887	—	10098	—	11881	—	14609	—
0	Absence	258649	86,0	286122	92,8	316360	95,3	338846	96,9
1	Présence	41937	14,0	22070	7,2	15431	4,7	10946	3,1
	Total de référence	300586	100,0	308192	100,0	331791	100,0	349792	100,0
	Total	313473	—	318290	—	343672	—	364401	—

Source: Recensements de la population, échantillon de 5%.

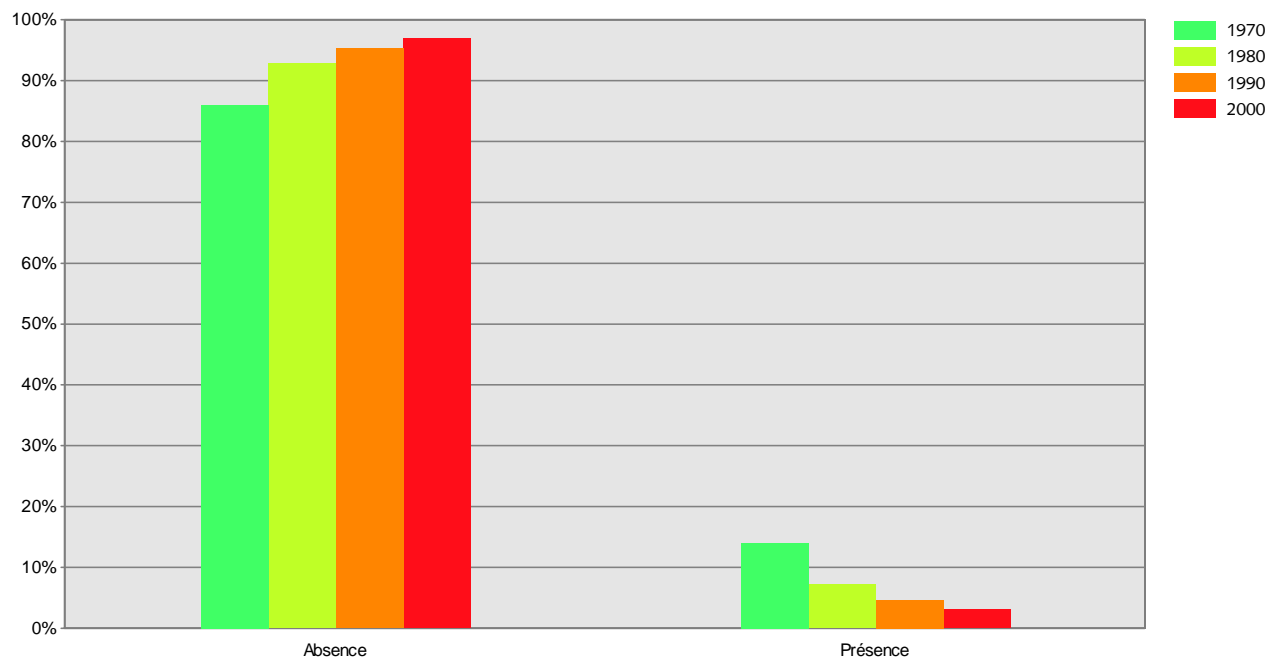
INAP: se sont vues attribuer ce code les personnes qui vivent dans un ménage collectif.

Spécificités:

Les données originales sont plus détaillées et donnent le nombre exact de non-apparentés pour chaque ménage privé.

Présence de non-apparentés dans le ménage privé

STH5



Recensements de la population, échantillon de 5%.

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Nombre d'enfants âgés de 0 à 4 ans dans le ménage privé

Le recensement de la population fournit plusieurs indications sur la composition des ménages privés: le nombre d'enfants âgés de 0 à 4 ans est l'une de celles-ci.

ATTENTION: Le tirage a été effectué sur les individus et non sur les ménages ou les logements (cf. § 2.3.2).

Population de référence: ménages privés.

Code	Description	1970		1980		1990		2000	
		Fréquence	%valide	Fréquence	%valide	Fréquence	%valide	Fréquence	%valide
-1	INAP	12887	—	10098	—	11881	—	14609	—
0	Aucun enfant	223840	74,5	254584	82,6	272908	82,3	291934	83,5
1	Un enfant	53077	17,1	38162	12,4	40294	12,1	41008	11,7
2	Deux enfants et plus	23669	7,9	15446	5,0	18589	5,6	16850	4,8
	Total de référence	300586	100,0	308192	100,0	331791	100,0	349792	100,0
	Total	313473	—	318290	—	343672	—	364401	—

Source: Recensements de la population, échantillon de 5%.

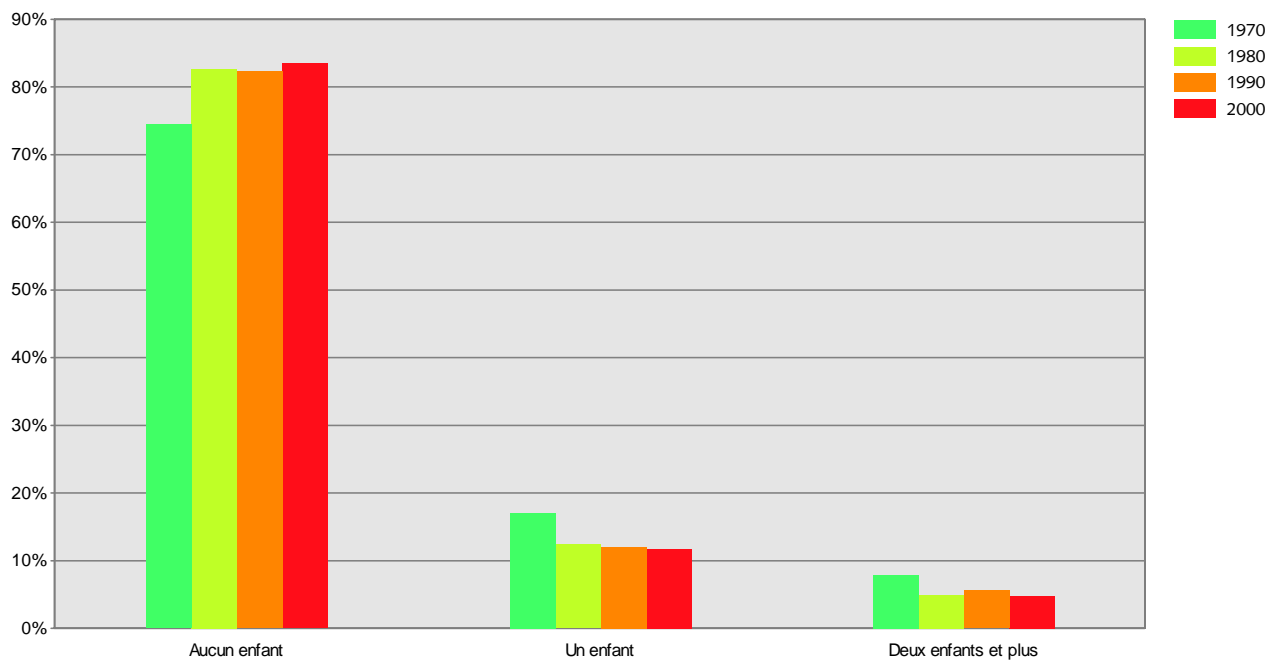
INAP: se sont vues attribuer ce code les personnes qui vivent dans un ménage collectif.

Spécificités:

Les données originales fournissent le nombre exact d'enfants de 0, 1, 2, 3 et 4 ans pour chaque ménage privé.

Nombre d'enfants âgés de 0 à 4 ans dans le ménage privé

AL00_04



Recensements de la population, échantillon de 5%.

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Nombre d'enfants âgés de 5 à 9 ans dans le ménage privé

Le recensement de la population fournit plusieurs indications sur la composition des ménages privés: le nombre d'enfants âgés de 5 à 9 ans est l'une de celles-ci.

ATTENTION: Le tirage a été effectué sur les individus et non sur les ménages ou les logements (cf. § 2.3.2).

Population de référence: ménages privés.

Code	Description	1970		1980		1990		2000	
		Fréquence	%valide	Fréquence	%valide	Fréquence	%valide	Fréquence	%valide
-1	INAP	12887	—	10098	—	11881	—	14609	—
0	Aucun enfant	215009	71,5	241545	78,4	269079	81,1	281645	80,5
1	Un enfant	53691	17,9	48980	15,9	43847	13,2	47129	13,5
2	Deux enfants et plus	31886	10,6	17667	5,7	18865	5,7	21018	6,0
	Total de référence	500586	100,0	308192	100,0	331791	100,0	349792	100,0
	Total	313473	—	318290	—	343672	—	364401	—

Source: Recensements de la population, échantillon de 5%.

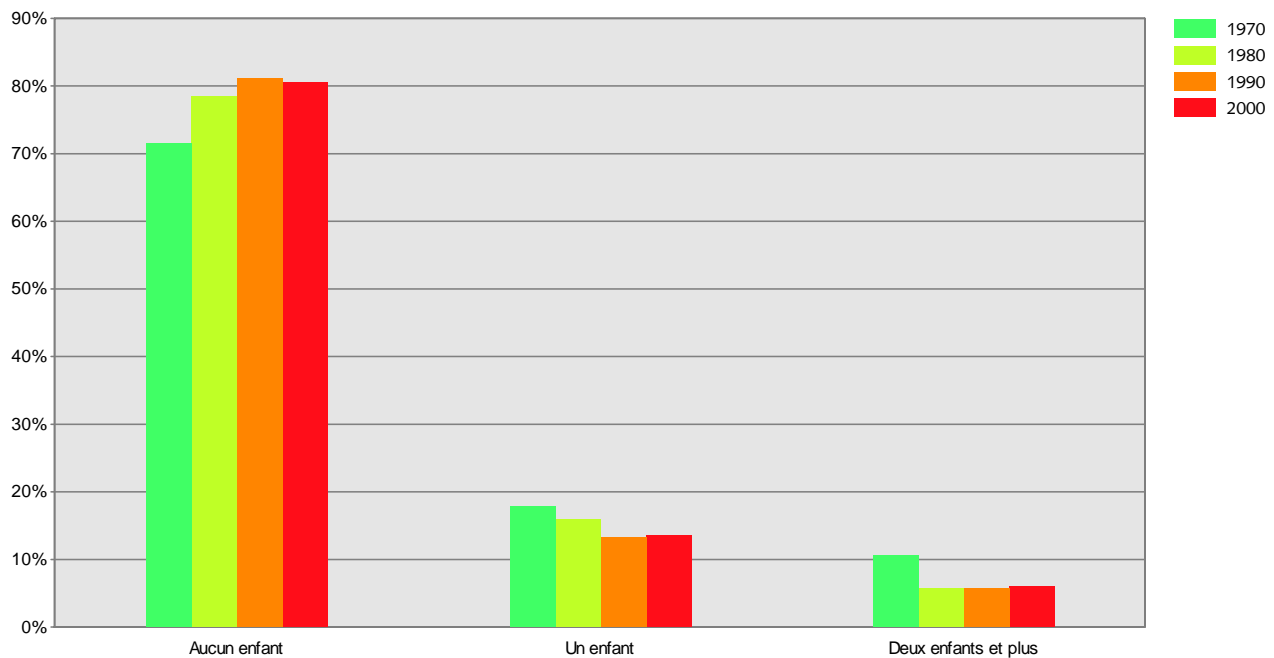
INAP: se sont vues attribuer ce code les personnes qui vivent dans un ménage collectif.

Spécificités:

Les données originales fournissent le nombre exact d'enfants de 5, 6, 7, 8 et 9 ans pour chaque ménage privé.

Nombre d'enfants âgés de 5 à 9 ans dans le ménage privé

AL05_09



Recensements de la population, échantillon de 5%.

© Office fédéral de la statistique (OFS)

AL10_14

Nombre d'enfants âgés de 10 à 14 ans dans le ménage privé

Le recensement de la population fournit plusieurs indications sur la composition des ménages privés: le nombre d'enfants âgés de 10 à 14 ans est l'une de celles-ci.

ATTENTION: Le tirage a été effectué sur les individus et non sur les ménages ou les logements (cf. § 2.3.2).

Population de référence: ménages privés.

Code	Description	1970		1980		1990		2000	
		Fréquence	%valide	Fréquence	%valide	Fréquence	%valide	Fréquence	%valide
-1	INAP	12887	—	10098	—	11881	—	14609	—
0	Aucun enfant	222463	74,0	231423	75,1	270757	81,6	282095	80,6
1	Un enfant	48221	16,0	52522	17,0	43492	13,1	46026	13,2
2	Deux enfants et plus	29902	9,9	24247	7,9	17542	5,3	21671	6,2
	Total de référence	300586	100,0	308192	100,0	331791	100,0	349792	100,0
	Total	313473	—	318290	—	343672	—	364401	—

Source: Recensements de la population, échantillon de 5%.

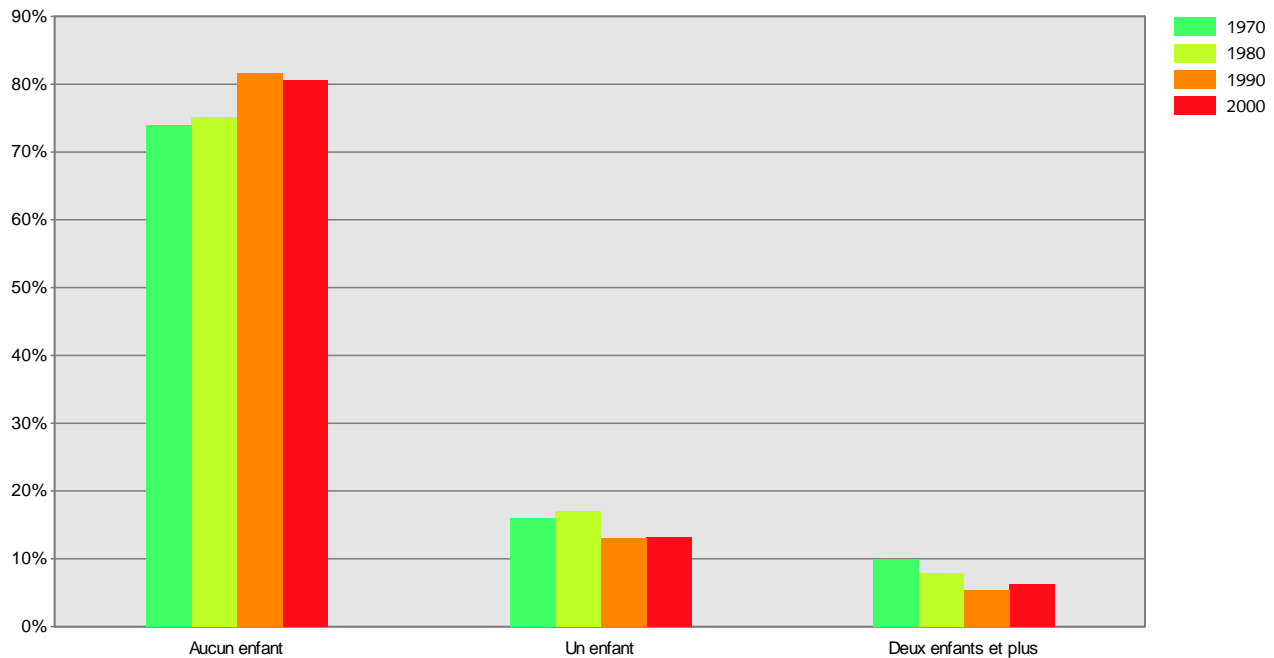
INAP: se sont vues attribuer ce code les personnes qui vivent dans un ménage collectif.

Spécificités:

Les données originales fournissent le nombre exact d'enfants de 10, 11, 12, 13 et 14 ans pour chaque ménage privé.

Nombre d'enfants âgés de 10 à 14 ans dans le ménage privé

AL10_14



Recensements de la population, échantillon de 5%.

© Office fédéral de la statistique (OFS)

AL15_19

Nombre d'enfants âgés de 15 à 19 ans dans le ménage privé

Le recensement de la population fournit plusieurs indications sur la composition des ménages privés: le nombre d'enfants âgés de 15 à 19 ans est l'une de celles-ci.

ATTENTION: Le tirage a été effectué sur les individus et non sur les ménages ou les logements (cf. § 2.3.2).

Population de référence: ménages privés.

Code	Description	1970		1980		1990		2000	
		Fréquence	%valide	Fréquence	%valide	Fréquence	%valide	Fréquence	%valide
-1	INAP	12887	—	10098	—	11881	—	14609	—
0	Aucun enfant	240674	80,1	240083	77,9	273050	82,3	291110	83,2
1	Un enfant	41193	13,7	45888	14,9	44026	13,3	41241	11,8
2	Deux enfants et plus	18719	6,2	22221	7,2	14715	4,4	17441	5,0
	Total de référence	300586	100,0	308192	100,0	331791	100,0	349792	100,0
	Total	313473	—	318290	—	343672	—	364401	—

Source: Recensements de la population, échantillon de 5%.

INAP: se sont vues attribuer ce code les personnes qui vivent dans un ménage collectif.

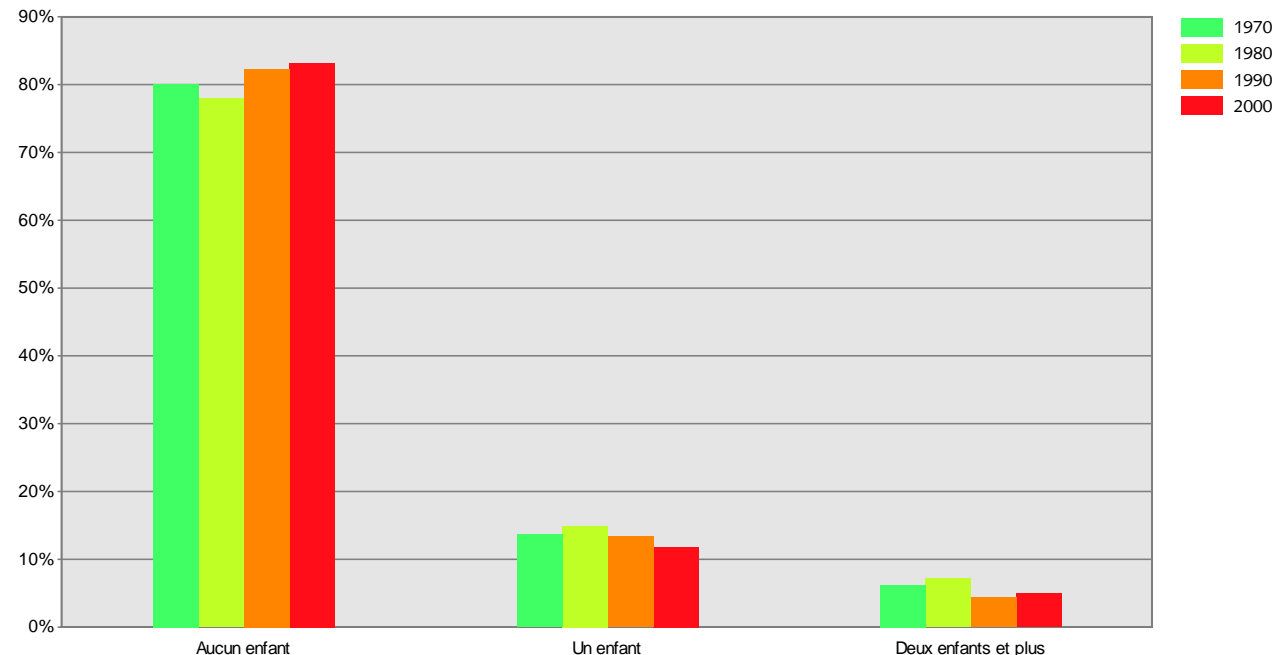
Spécificités:

Pour les recensements de 1970, 1980 et 1990, les données originales fournissent le nombre exact d'enfants de 15, 16, 17, 18 et 19 ans pour chaque ménage privé.

Les données originales du recensement de 2000 contiennent le nombre exact d'enfants de 15, 16, 17 et 18 ans pour chaque ménage privé. Les données originales ne contenant pas l'information sur le nombre d'enfants célibataires âgés de 19 ans dans le ménage privé, mais l'âge, l'état civil et la situation dans le ménage de chacune des personnes appartenant à un même ménage, cette information a donc été reconstituée en comptant tous les enfants célibataires du ménage âgés de 19 ans.

Nombre d'enfants âgés de 15 à 19 ans dans le ménage privé

AL15_19



Recensements de la population, échantillon de 5%.

© Office fédéral de la statistique (OFS)

AL20

Nombre d'enfants célibataires âgés de 20 à 24 ans dans le ménage privé

Le recensement de la population fournit plusieurs indications sur la composition des ménages privés: le nombre d'enfants célibataires (enfants vivant au même domicile que leur père et/ou mère) âgés de 20 à 24 ans est l'une de celles-ci.

ATTENTION: Le tirage a été effectué sur les individus et non sur les ménages ou les logements (cf. § 2.3.2).

Population de référence: ménages privés.

Code	Description	1970		1980		1990		2000	
		Fréquence	%valide	Fréquence	%valide	Fréquence	%valide	Fréquence	%valide
-1	INAP	12887	—	10098	—	11881	—	14609	—
0	Aucun enfant	267590	89,0	274561	89,1	294579	88,8	315893	90,3
1	Un enfant	26441	8,8	27194	8,8	30425	9,2	27555	7,9
2	Deux enfants et plus	6555	2,2	6437	2,1	6787	2,0	6344	1,8
	Total de référence	300586	100,0	308192	100,0	331791	100,0	349792	100,0
	Total	313473	—	318290	—	343672	—	364401	—

Source: Recensements de la population, échantillon de 5%.

INAP: se sont vues attribuer ce code les personnes qui vivent dans un ménage collectif.

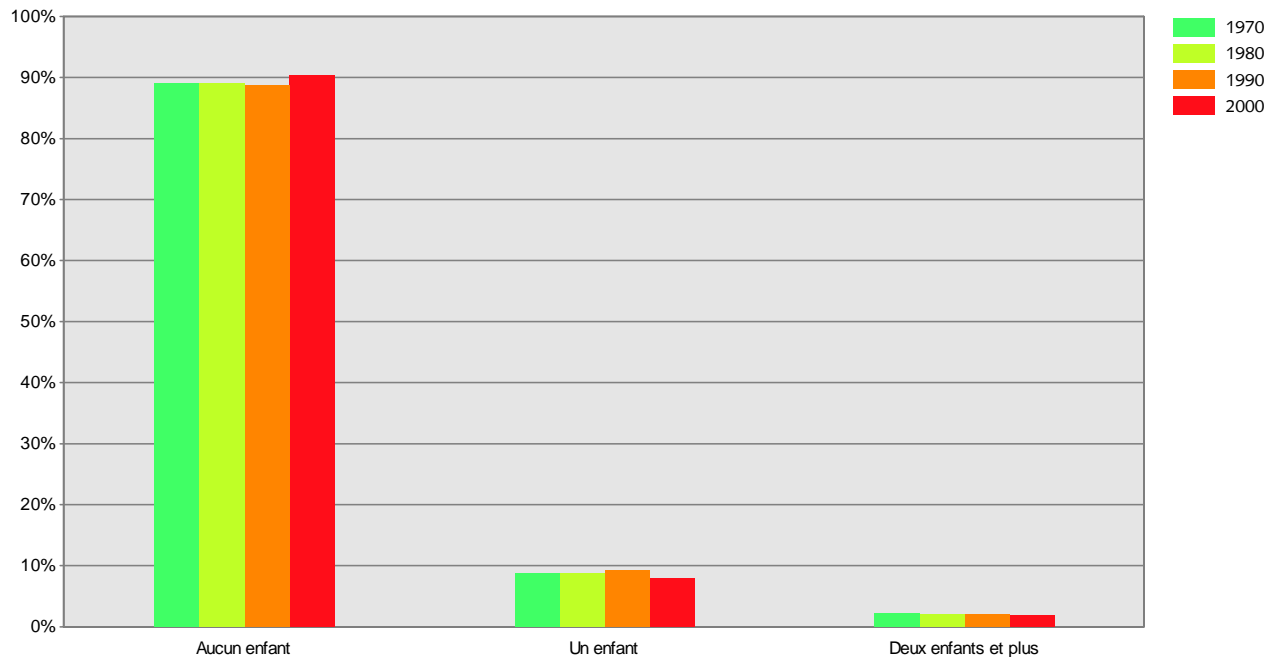
Spécificités:

Pour les recensements de 1970, 1980 et 1990, les données originales fournissent le nombre exact d'enfants de 20, 21, 22, 23 et 24 ans pour chaque ménage privé.

Les données originales du recensement de 2000 ne contenant pas l'information sur le nombre d'enfants célibataires âgés de 20 à 24 ans dans le ménage privé, mais l'âge, l'état civil et la situation dans le ménage de chacune des personnes appartenant à un même ménage, cette information a donc été reconstituée en comptant tous les enfants célibataires du ménage âgés de 20 à 24 ans.

Nombre d'enfants célibataires âgés de 20 à 24 ans dans le ménage privé

AL20



Recensements de la population, échantillon de 5%.

© Office fédéral de la statistique (OFS)

AL25

Présence d'enfants célibataires âgés de 25 à 29 ans dans le ménage privé

Le recensement de la population fournit plusieurs indications sur la composition des ménages privés: la présence d'enfants célibataires (enfants vivant dans le même ménage que leur père et/ou mère) âgés de 25 à 29 ans est l'une de celles-ci.

ATTENTION: Le tirage a été effectué sur les individus et non sur les ménages ou les logements (cf. § 2.3.2).

Population de référence: ménages privés.

Code	Description	1970		1980		1990		2000	
		Fréquence	%valide	Fréquence	%valide	Fréquence	%valide	Fréquence	%valide
-1	INAP	12887	—	10098	—	11881	—	14609	—
0	Absence	290166	96,5	298379	96,8	319240	96,2	337963	96,6
1	Présence	10420	3,5	9813	3,2	12551	3,8	11829	3,4
	Total de référence	300586	100,0	308192	100,0	331791	100,0	349792	100,0
	Total	313473	—	318290	—	343672	—	364401	—

Source: Recensements de la population, échantillon de 5%.

INAP: se sont vues attribuer ce code les personnes qui vivent dans un ménage collectif.

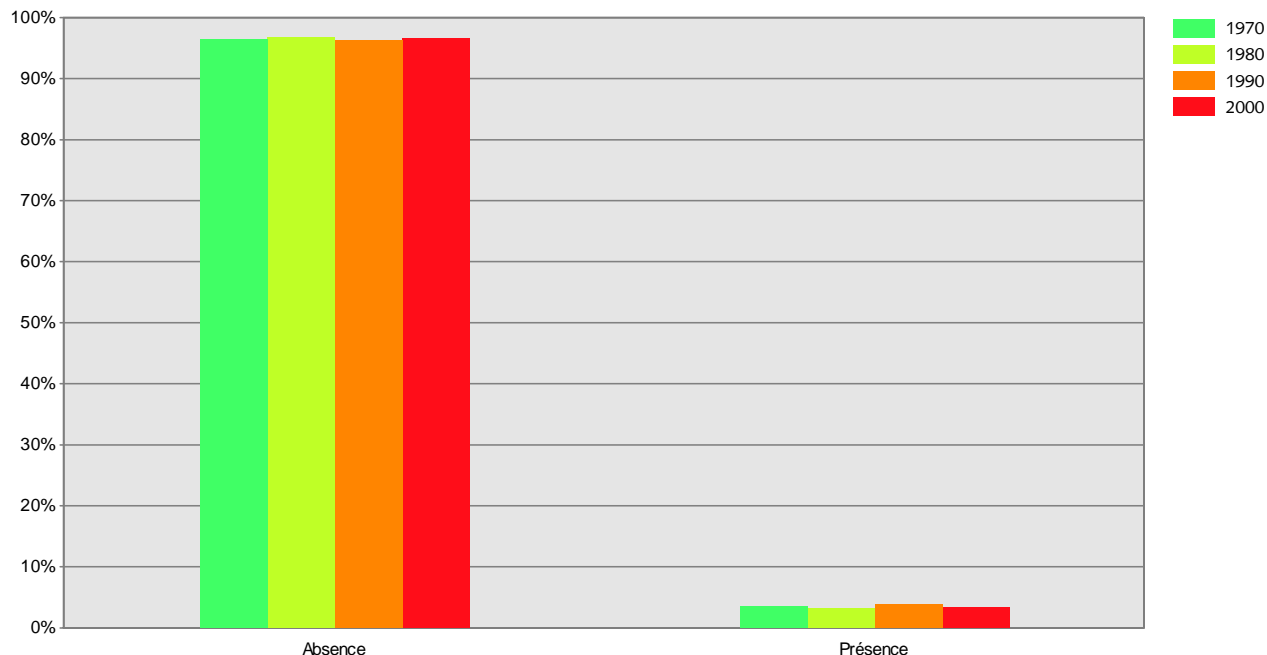
Spécificités:

Pour les recensements de 1970, 1980 et 1990, les données originales fournissent le nombre exact d'enfants de 25, 26, 27, 28 et 29 ans pour chaque ménage privé.

Les données originales du recensement de 2000 ne contenant pas l'information sur le nombre d'enfants célibataires âgés de 25 à 29 ans dans le ménage privé, mais l'âge, l'état civil et la situation dans le ménage de chacune des personnes appartenant à un même ménage, cette information a donc été reconstituée en comptant tous les enfants célibataires du ménage âgés de 25 à 29 ans.

Présence d'enfants célibataires âgés de 25 à 29 ans dans le ménage privé

AL25



Recensements de la population, échantillon de 5%.

© Office fédéral de la statistique (OFS)

AL30

Présence d'enfants célibataires âgés de 30 ans et plus dans le ménage privé

Le recensement de la population fournit plusieurs indications sur la composition des ménages privés: la présence d'enfants célibataires (enfants vivant au même domicile que leur père et/ou mère) âgés de 30 ans et plus est l'une de celles-ci.

ATTENTION: Le tirage a été effectué sur les individus et non sur les ménages ou les logements (cf. § 2.3.2).

Population de référence: ménages privés.

Code	Description	1970		1980		1990		2000	
		Fréquence	%valide	Fréquence	%valide	Fréquence	%valide	Fréquence	%valide
-1	INAP	12887	—	10098	—	11881	—	14609	—
0	Absence	292704	97,4	300453	97,5	324057	97,7	341684	97,7
1	Présence	7882	2,6	7739	2,5	7734	2,3	8108	2,3
	Total de référence	300586	100,0	308192	100,0	331791	100,0	349792	100,0
	Total	313473	—	318290	—	343672	—	364401	—

Source: Recensements de la population, échantillon de 5%.

INAP: se sont vues attribuer ce code les personnes qui vivent dans un ménage collectif.

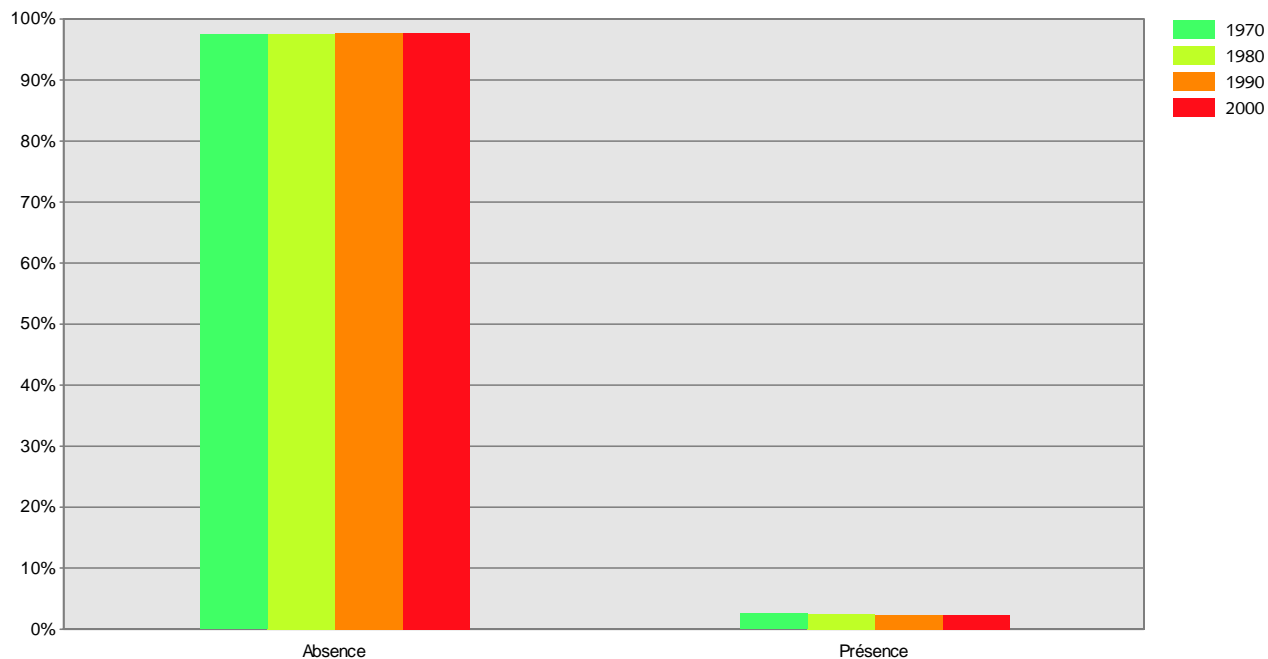
Spécificités:

Pour les recensements de 1970, 1980 et 1990, les données originales fournissent le nombre exact d'enfants de 30 ans et plus pour chaque ménage privé.

Les données originales du recensement de 2000 ne contenant pas l'information sur la présence d'enfants célibataires âgés de 30 et plus dans le ménage privé, mais l'âge, l'état civil et la situation dans le ménage de chacune des personnes appartenant à un même ménage, cette information a donc été reconstituée en comptant tous les enfants célibataires du ménage âgés de 30 ans et plus.

Présence d'enfants célibataires âgés de 30 ans et plus dans le ménage privé

AL30



Recensements de la population, échantillon de 5%.

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Nombre de personnes de 65 ans et plus dans le ménage

Le nombre de personnes de 65 ans et plus dans un ménage fournit une indication sur la composition des ménages en Suisse.

ATTENTION: Le tirage a été effectué sur les individus et non sur les ménages ou les logements (cf. § 2.3.2).

Population de référence: ménages privés et collectifs (à l'exception des ménages administratifs).

Code	Description	1970		1980		1990		2000	
		Fréquence	%valide	Fréquence	%valide	Fréquence	%valide	Fréquence	%valide
-1	INAP					775	—	6455	—
0	Aucune personne de 65 ans et plus	248717	79,3	254136	79,8	277213	80,8	287923	80,4
1	Une personne de 65 ans et plus	39922	12,7	37016	11,6	36902	10,8	37728	10,5
2	Deux personnes de 65 ans et plus	18464	5,9	21416	6,7	23091	6,7	27206	7,6
3	Trois personnes et plus de 65 ans et plus	6370	2,0	5722	1,8	5691	1,7	5089	1,4
	Total de référence	313473	100,0	318290	100,0	342897	100,0	357946	100,0
	Total	313473	—	318290	—	343672	—	364401	—

Source: Recensements de la population, échantillon de 5%.

INAP: se sont vues attribuer ce code les personnes qui font partie d'un ménage administratif, ménage qui appartient à la catégorie des ménages collectifs.

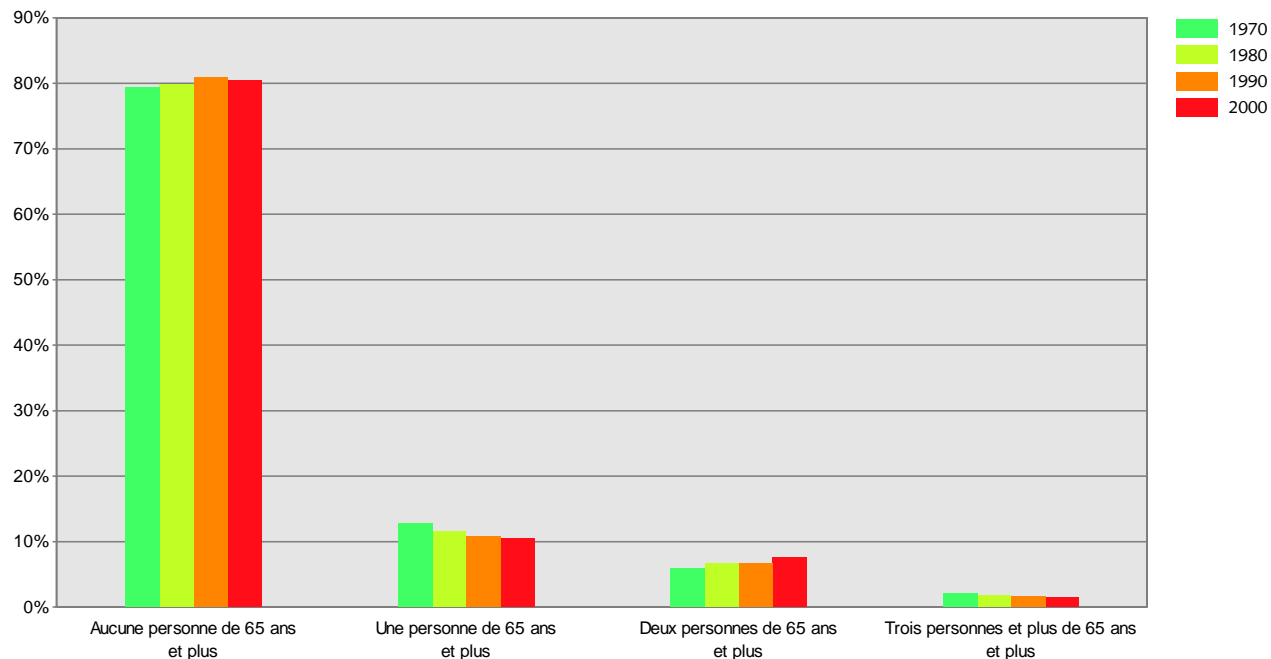
Spécificités:

Lors des recensements de 1970, 1980 et 1990, le nombre maximal de personnes de 65 ans et plus dans un ménage privé a été fixé à 25; pour le recensement de 2000, aucune limite n'a été déterminée.

Les données originales fournissent le nombre exact de personnes de 65 ans et plus pour chaque ménage, que celui-ci soit privé ou collectif.

Nombre de personnes de 65 ans et plus dans le ménage

AP65



Recensements de la population, échantillon de 5%.

© Office fédéral de la statistique (OFS)

AP80

Nombre de personnes de 80 ans et plus dans le ménage

Le nombre de personnes de 80 ans et plus dans un ménage fournit une indication sur la composition des ménages en Suisse.

ATTENTION: Le tirage a été effectué sur les individus et non sur les ménages ou les logements (cf. § 2.3.2).

Population de référence: ménages privés et collectifs (à l'exception des ménages administratifs).

Code	Description	1970		1980		1990		2000	
		Fréquence	%valide	Fréquence	%valide	Fréquence	%valide	Fréquence	%valide
-1	INAP					775	—	6455	—
0	Aucune personne de 80 ans et plus	298572	95,2	301980	94,9	323094	94,2	337446	94,3
1	Une personne de 80 ans et plus	10039	3,2	10704	3,4	13056	3,8	13452	3,8
2	Deux personnes et plus de 80 ans et plus	4862	1,6	5606	1,8	6747	2,0	7048	2,0
	Total de référence	313473	100,0	318290	100,0	342897	100,0	357946	100,0
	Total	313473	—	318290	—	343672	—	364401	—

Source: Recensements de la population, échantillon de 5%.

INAP: se sont vues attribuer ce code les personnes qui font partie d'un ménage administratif, ménage qui appartient à la catégorie des ménages collectifs.

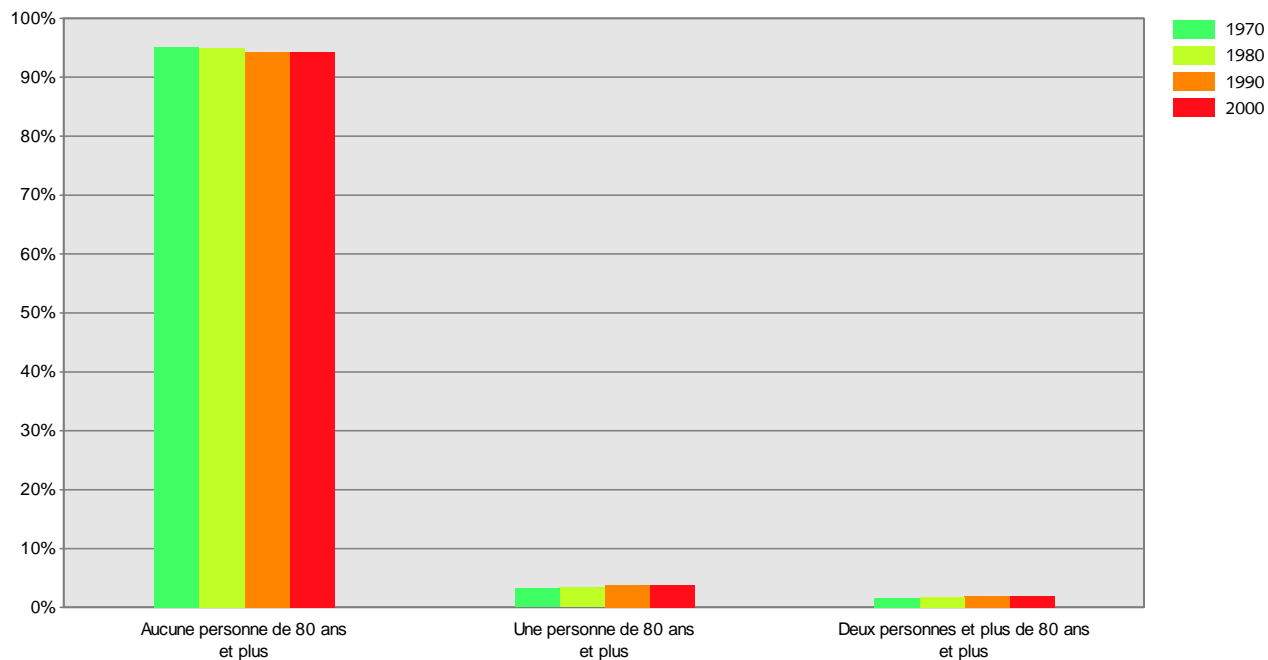
Spécificités:

Lors des recensements de 1970, 1980 et 1990, le nombre maximal de personnes de 80 ans et plus dans un ménage privé a été fixé à 25; pour le recensement de 2000, aucune limite n'a été déterminée.

Les données originales fournissent le nombre exact de personnes de 80 ans et plus pour chaque ménage, que celui-ci soit privé ou collectif.

Nombre de personnes de 80 ans et plus dans le ménage

AP80



Recensements de la population, échantillon de 5%.

© Office fédéral de la statistique (OFS)

IA14

Nombre d'enfants en âge scolaire dans le ménage privé

Le recensement de la population fournit plusieurs indications sur la composition des ménages privés: le nombre d'enfants en âge scolaire dans le ménage privé est l'une de celles-ci.

ATTENTION: Le tirage a été effectué sur les individus et non sur les ménages ou les logements (cf. § 2.3.2).

Population de référence: ménages privés.

Code	Description	1970		1980		1990		2000	
		Fréquence	%valide	Fréquence	%valide	Fréquence	%valide	Fréquence	%valide
-1	INAP	12887	—	10098	—	11881	—	14609	—
0	Aucun enfant	190034	63,2	204225	66,3	242075	73,0	249237	71,3
1	Un enfant	52980	17,6	56542	18,3	48970	14,8	49225	14,1
2	Deux enfants	36288	12,1	36429	11,8	32534	9,8	38599	11,0
3	Trois enfants et plus	21284	7,1	10996	3,6	8212	2,5	12731	3,6
	Total de référence	300586	100,0	308192	100,0	331791	100,0	349792	100,0
	Total	313473	—	318290	—	343672	—	364401	—

Source: Recensements de la population, échantillon de 5%.

INAP: se sont vues attribuer ce code les personnes qui vivent dans un ménage collectif.

Spécificités:

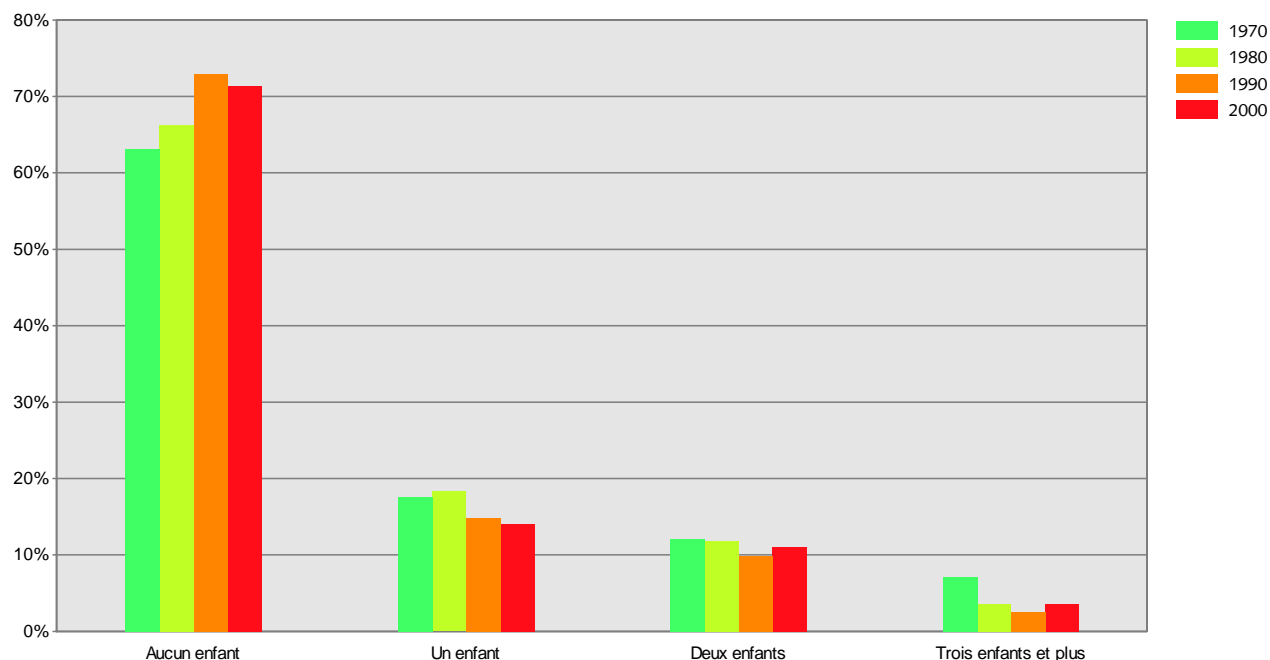
Les données originales fournissent le nombre exact d'enfants d'âge scolaire pour chaque ménage privé.

Les limites d'âge pour les enfants en âge scolaire ayant varié au cours des quatre recensements, voici un tableau récapitulatif de la situation:

Recensement de 1970	Recensement de 1980	Recensement de 1990	Recensement de 2000
Tous les enfants de 8 à 14 ans ainsi que ceux de 6 et 7 ans quand le lieu de l'école est connu	Tous les enfants de 8 à 14 ans ainsi que ceux de 5 à 7 ans quand le lieu de l'école est connu	Tous les enfants de 8 à 14 ans ainsi que ceux de 5 à 7 ans quand le lieu de l'école est connu	Tous les enfants de 7 à 14 ans ainsi que ceux de 5 et 6 ans quand le lieu de l'école est connu

Nombre d'enfants d'âge scolaire dans le ménage privé

IA14



Recensements de la population, échantillon de 5%.

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Nombre d'apprentis dans le ménage privé

Le recensement de la population fournit plusieurs indications sur la composition des ménages privés: le nombre de personnes en apprentissage qui vivent dans le ménage privé est l'une de celles-ci.

ATTENTION: Le tirage a été effectué sur les individus et non sur les ménages ou les logements (cf. § 2.3.2).

Population de référence: ménages privés.

Code	Description	1970		1980		1990		2000	
		Fréquence	%valide	Fréquence	%valide	Fréquence	%valide	Fréquence	%valide
-1	INAP	12887	—	10098	—	11881	—	14609	—
0	Aucun(e) apprenti(e)	272998	90,8	275459	89,4	299776	90,4	320748	91,7
1	Un(e) apprenti(e)	23495	7,8	27504	8,9	27764	8,4	24465	7,0
2	Deux apprenti(e)s et plus	4093	1,4	5229	1,7	4251	1,3	4579	1,3
	Total de référence	300586	100,0	308192	100,0	331791	100,0	349792	100,0
	Total	313473	—	318290	—	343672	—	364401	—

Source: Recensements de la population, échantillon de 5%.

INAP: se sont vues attribuer ce code les personnes qui vivent dans un ménage collectif.

Spécificités:

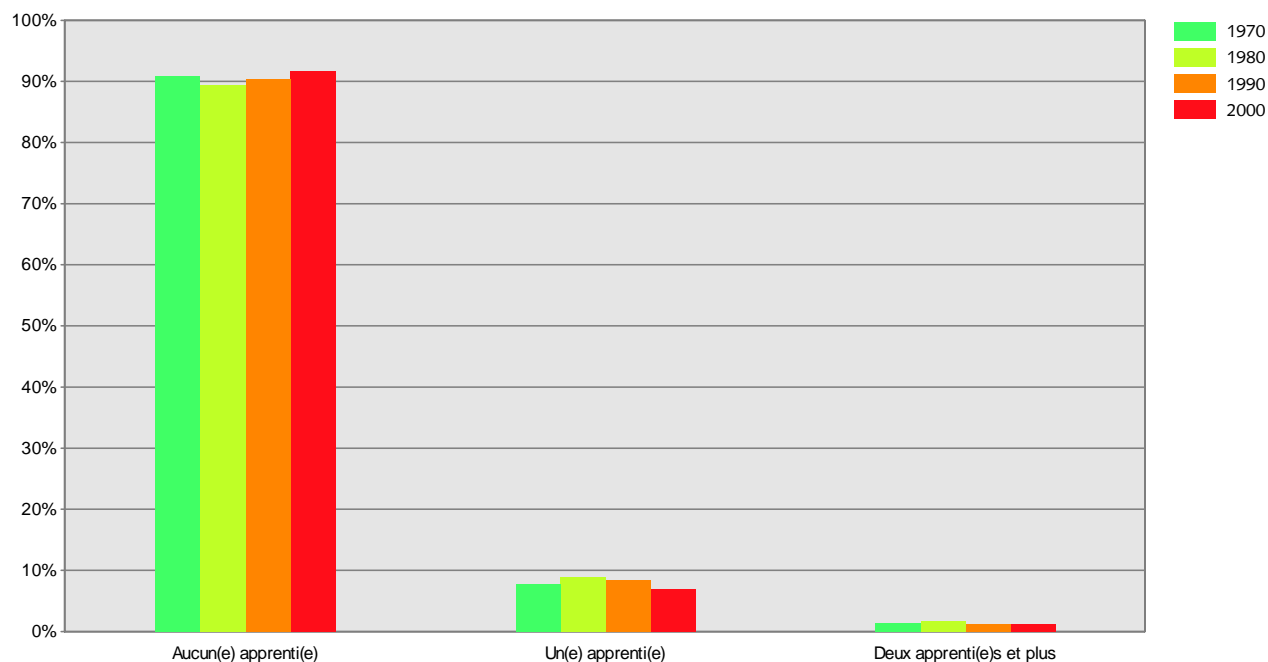
Les données originales fournissent le nombre exact d'apprentis pour chaque ménage privé.

REMARQUE

En Suisse, l'apprentissage est une formation pratique qu'une personne accomplit dans une entreprise. Cette formation est complétée par des cours théoriques suivis dans une école industrielle, artisanale, commerciale, une école d'agriculture, de soins infirmiers ou une école professionnelle d'un autre type.

Nombre d'apprentis dans le ménage privé

LEHR



Recensements de la population, échantillon de 5%.

© Office fédéral de la statistique (OFS)

IAUS

Nombre total de personnes en formation (même si actives occupées) dans le ménage privé

Le recensement de la population fournit plusieurs indications sur la composition des ménages privés: le nombre de personnes en formation dans le ménage privé est l'une de celles-ci.

ATTENTION: Le tirage a été effectué sur les individus et non sur les ménages ou les logements (cf. § 2.3.2).

Population de référence: ménages privés.

Code	Description	1970		1980		1990		2000	
		Fréquence	%valide	Fréquence	%valide	Fréquence	%valide	Fréquence	%valide
-1	INAP	12887	—	10098	—	11881	—	14609	—
0	Aucune personne en formation	162518	54,1	165799	53,8	196428	59,2	199068	56,9
1	Une personne en formation	56706	18,9	60085	19,5	62190	18,7	62893	18,0
2	Deux personnes en formation	45627	15,2	53854	17,5	53234	16,0	58973	16,9
3	Trois personnes en formation	22809	7,6	20695	6,7	15730	4,7	21763	6,2
4	Quatre personnes et plus en formation	12926	4,3	7759	2,5	4209	1,3	7095	2,0
	Total de référence	300586	100,0	308192	100,0	331791	100,0	349792	100,0
	Total	313473	—	318290	—	343672	—	364401	—

Source: Recensements de la population, échantillon de 5%.

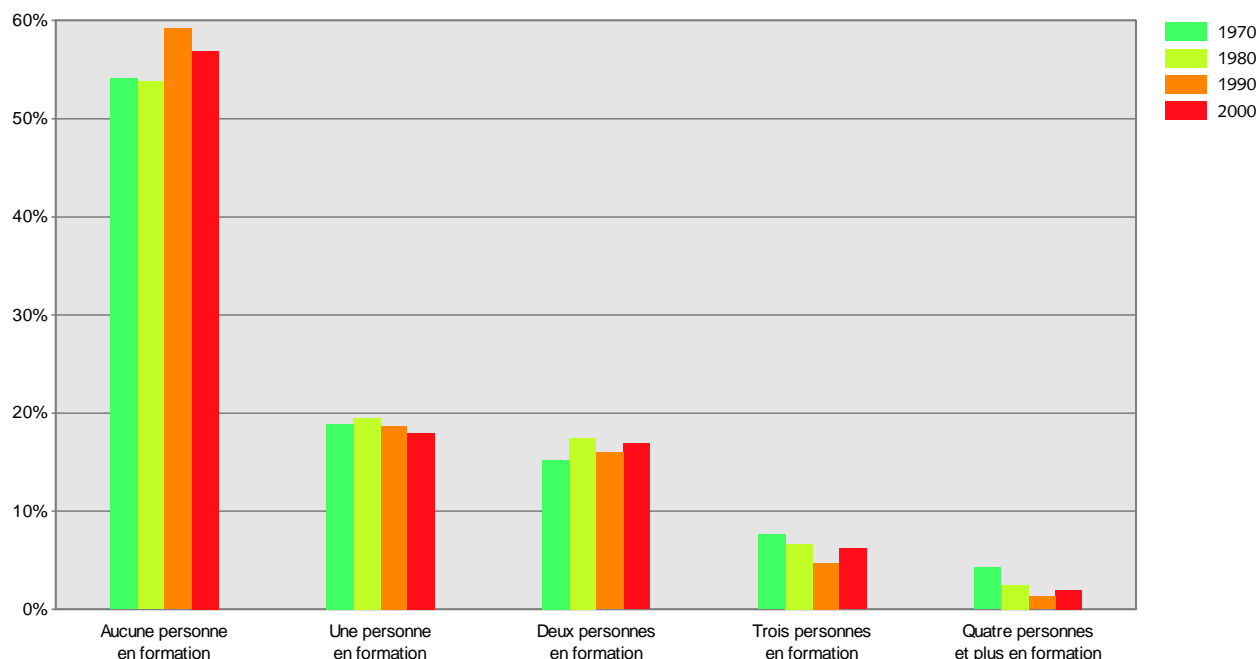
INAP: se sont vues attribuer ce code les personnes qui vivent dans un ménage collectif.

Spécificités:

Les données originales fournissent le nombre exact de personnes en formation pour chaque ménage privé.

Nombre total de personnes en formation (même si actives occupées) dans le ménage privé

IAUS



Recensements de la population, échantillon de 5%.

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Nombre de personnes actives occupées dans le ménage privé

Le recensement de la population fournit plusieurs indications sur la composition des ménages privés: le nombre de personnes actives occupées dans un ménage privé est l'une de celles-ci.

ATTENTION: Le tirage a été effectué sur les individus et non sur les ménages ou les logements (cf. § 2.3.2).

Population de référence: ménages privés.

Code	Description	1970		1980		1990		2000	
		Fréquence	%valide	Fréquence	%valide	Fréquence	%valide	Fréquence	%valide
-1	INAP	12887	—	10098	—	11881	—	14609	—
0	Aucune personne active occupée	23411	7,8	39742	12,9	47786	14,4	60486	17,3
1	Une personne active occupée	136109	45,3	134557	43,7	127658	38,5	116638	33,3
2	Deux personnes actives occupées	85158	28,3	89633	29,1	109888	33,1	128285	36,7
3	Trois personnes actives occupées	33608	11,2	28847	9,4	32360	9,8	30875	8,8
4	Quatre personnes actives occupées et plus	22300	7,4	15413	5,0	14099	4,2	13508	3,9
	Total de référence	300586	100,0	308192	100,0	331791	100,0	349792	100,0
	Total	313473	—	318290	—	343672	—	364401	—

Source: Recensements de la population, échantillon de 5%.

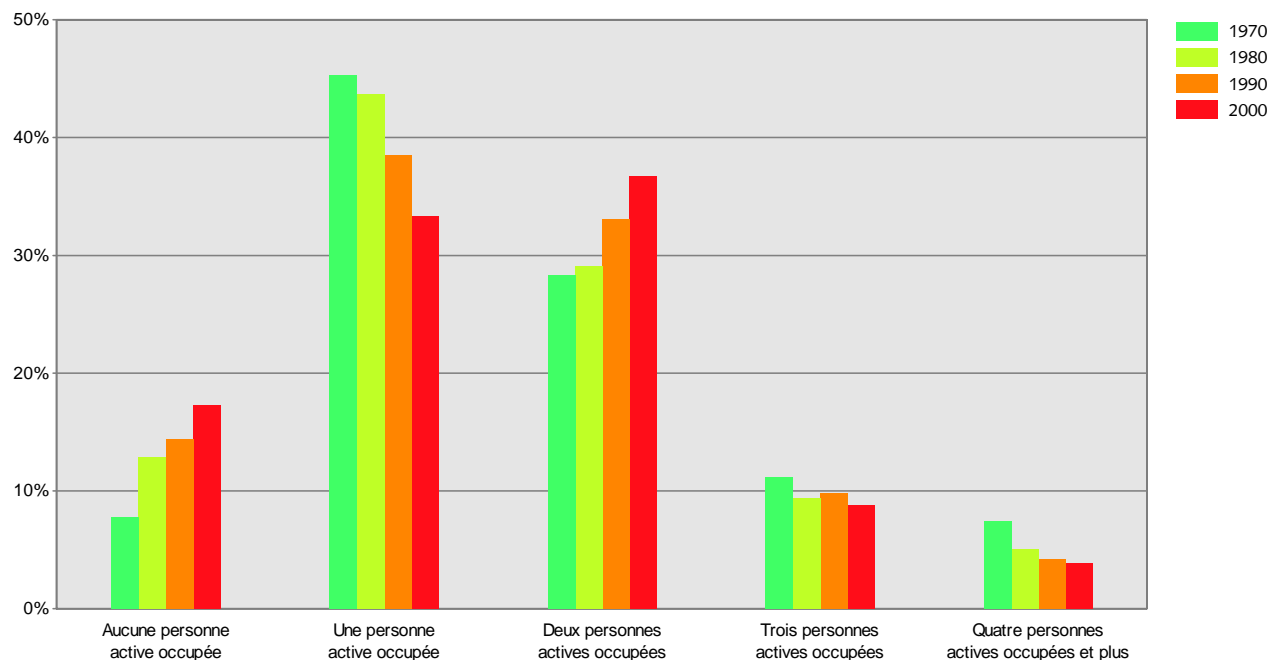
INAP: se sont vues attribuer ce code les personnes qui vivent dans un ménage collectif.

Spécificités:

Les données originales fournissent le nombre exact de personnes actives occupées pour chaque ménage privé.

Nombre de personnes actives occupées dans le ménage privé (en tout)

ETTO



Recensements de la population, échantillon de 5%.

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Présence de chômeurs dans le ménage privé

Le recensement de la population fournit plusieurs indications sur la composition des ménages privés: la présence de chômeurs dans un ménage privé est l'une de celles-ci.

ATTENTION: Le tirage a été effectué sur les individus et non sur les ménages ou les logements (cf. § 2.3.2).

Population de référence: ménages privés.

Code	Description	1970		1980		1990		2000	
		Fréquence	%valide	Fréquence	%valide	Fréquence	%valide	Fréquence	%valide
-1	INAP	12887	—	10098	—	11881	—	14609	—
0	Absence	299678	99,7	304733	98,9	322312	97,1	329963	94,3
1	Présence	908	0,3	3459	1,1	9479	2,9	19829	5,7
	Total de référence	300586	100,0	308192	100,0	331791	100,0	349792	100,0
	Total	313473	—	318290	—	343672	—	364401	—

Source: Recensements de la population, échantillon de 5%.

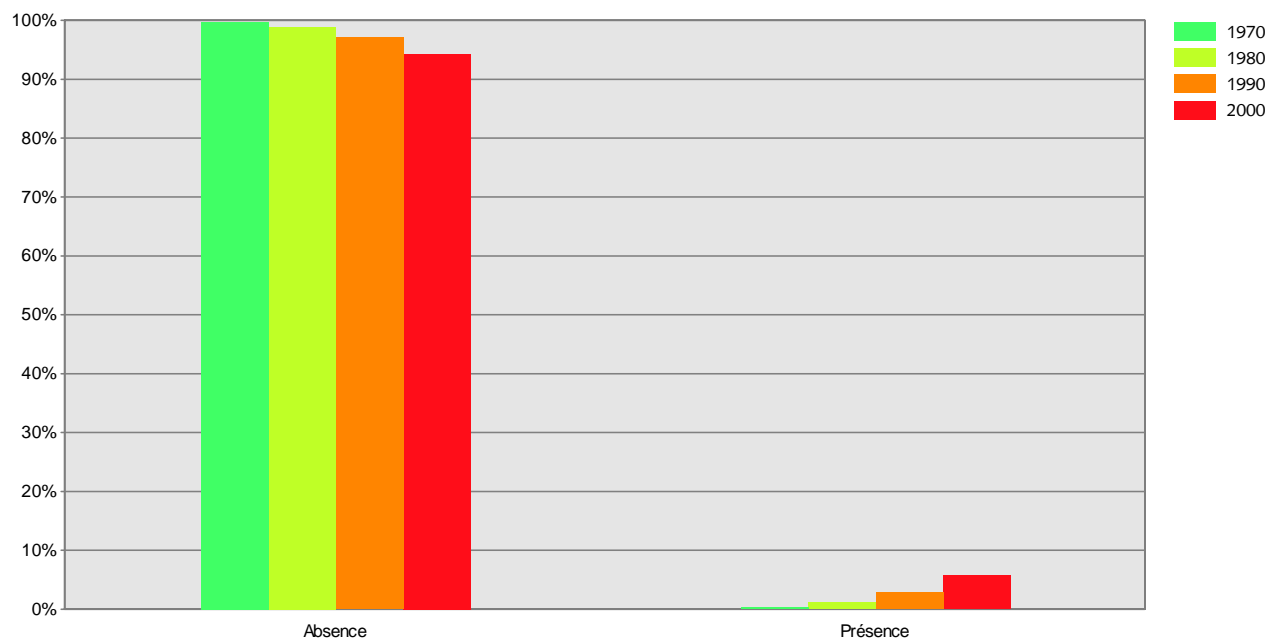
INAP: se sont vues attribuer ce code les personnes qui vivent dans un ménage collectif.

Spécificités:

Les données originales fournissent le nombre exact de chômeurs pour chaque ménage privé.

Présence de chômeurs dans le ménage privé

ELOS



Recensements de la population, échantillon de 5%.

© Office fédéral de la statistique (OFS)

RENT

Nombre de rentiers/ères, retraités/es (non actifs occupés) dans le ménage privé

Le recensement de la population fournit plusieurs indications sur la composition des ménages privés: le nombre de rentiers/ères, retraités/es dans le ménage privé est l'une de celles-ci.

ATTENTION: Le tirage a été effectué sur les individus et non sur les ménages ou les logements (cf. § 2.3.2).

Population de référence: ménages privés.

Code	Description	1970		1980		1990		2000	
		Fréquence	%valide	Fréquence	%valide	Fréquence	%valide	Fréquence	%valide
-1	INAP	12887	—	10098	—	11881	—	14609	—
0	Aucun(e) rentier(ère)/retraité(e)	246004	81,8	246600	80,0	265618	80,1	278978	79,8
1	Un(e) rentier(ère)/retraité(e)	50436	16,8	43201	14,0	38798	11,7	42529	12,2
2	Deux rentiers(ères)/retraité(e)s et plus	4146	1,4	18391	6,0	27375	8,3	28285	8,1
	Total de référence	300586	100,0	308192	100,0	331791	100,0	349792	100,0
	Total	313473	—	318290	—	343672	—	364401	—

Source: Recensements de la population, échantillon de 5%.

INAP: se sont vues attribuer ce code les personnes qui vivent dans un ménage collectif.

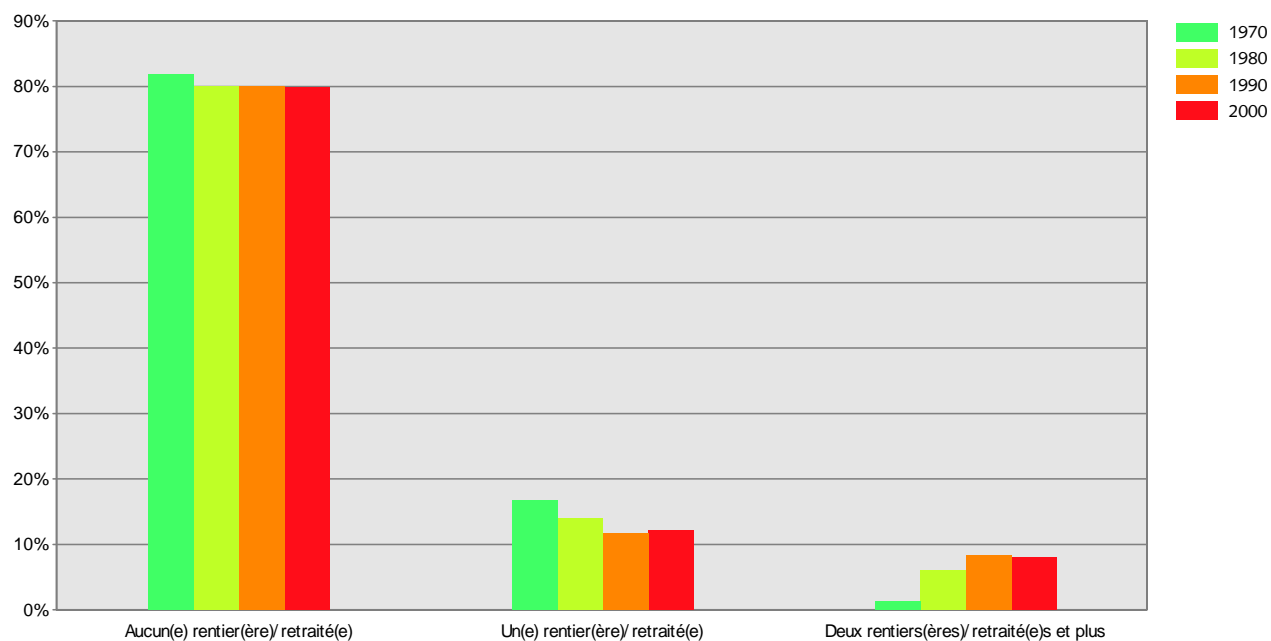
Spécificités:

Les données originales fournissent le nombre exact de rentiers/ères, retraités/es pour chaque ménage privé.

Parmi les rentiers/retraités figurent non seulement les personnes à la retraite qui touchent une rente AVS (Assurance Vieillesse et Survivants) mais aussi les personnes qui reçoivent une rente AI (Assurance Invalidité), une rente de veuve, etc...

Nombre de rentiers/ères, retraités/es (non actifs occupés) dans le ménage privé

RENT



Recensements de la population, échantillon de 5%.

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Nombre de personnes étrangères dans le ménage privé (en tout)

Le recensement de la population fournit plusieurs indications sur la composition des ménages privés: le nombre de personnes étrangères dans le ménage privé est l'une de celles-ci. Dans le cadre du recensement, toute personne qui n'a pas la nationalité suisse est considérée comme étrangère.

ATTENTION: Le tirage a été effectué sur les individus et non sur les ménages ou les logements (cf. § 2.3.2).

Population de référence: ménages privés.

Code	Description	1970		1980		1990		2000	
		Fréquence	%valide	Fréquence	%valide	Fréquence	%valide	Fréquence	%valide
-1	INAP	12887	—	10098	—	11881	—	14609	—
0	Aucune personne étrangère	239456	79,7	252895	82,1	260074	78,4	263194	75,2
1	Une personne étrangère	14744	4,9	18411	6,0	25313	7,6	31459	9,0
2	Deux personnes étrangères	11424	3,8	8859	2,9	11481	3,5	13692	3,9
3	Trois personnes étrangères	13300	4,4	9320	3,0	11849	3,5	12366	3,5
4	Quatre personnes étrangères	12115	4,0	11934	3,9	14291	4,3	16250	4,6
5	Cinq personnes étrangères et plus	9517	3,2	6773	2,2	8783	2,6	12831	3,7
	Total de référence	300586	100,0	308192	100,0	331791	100,0	349792	100,0
	Total	313473	—	318290	—	343672	—	364401	—

Source: Recensements de la population, échantillon de 5%.

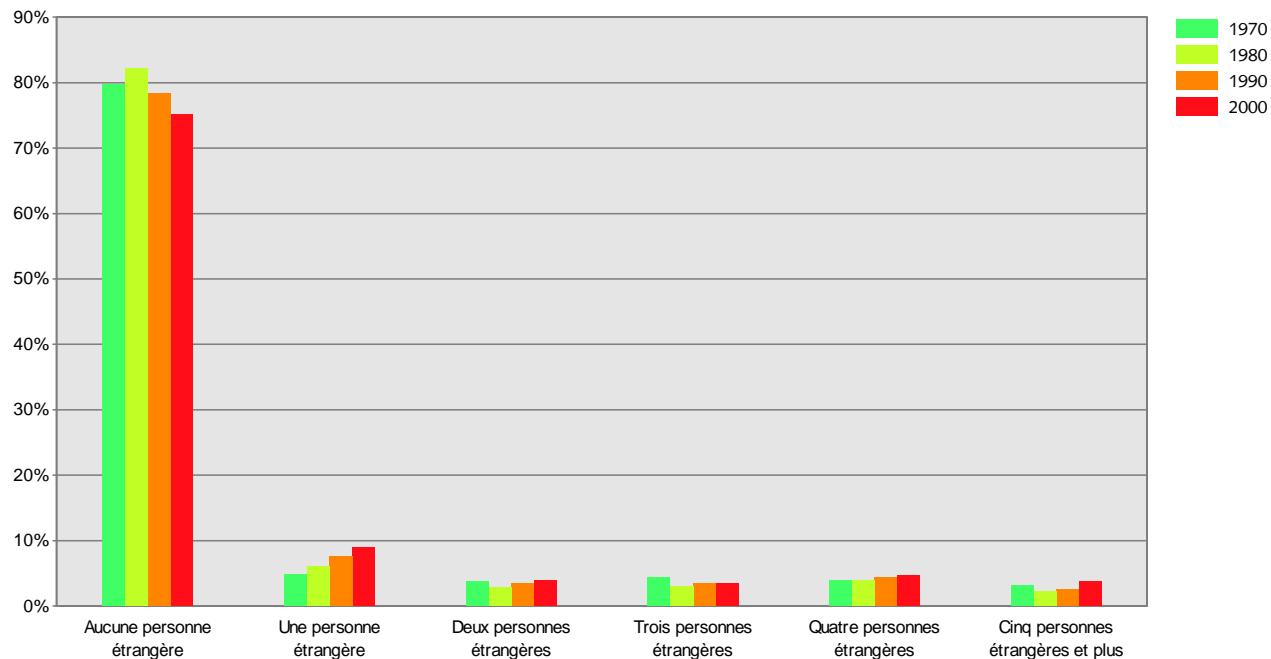
INAP: se sont vues attribuer ce code les personnes qui vivent dans un ménage collectif.

Spécificités:

Les données originales fournissent le nombre exact de personnes étrangères pour chaque ménage privé.

Nombre de personnes étrangères dans le ménage privé (en tout)

AUSL



Recensements de la population, échantillon de 5%.

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Statut d'occupation du logement

Le statut d'occupation « désigne les conditions auxquelles un ménage privé occupe son logement. Seuls les logements occupés sont exploités selon ce caractère.

Le terme de "propriété par étage" se rapporte uniquement aux logements achetés et habités par leur propriétaire, non aux logements en propriété par étage loués à d'autres personnes.

Le terme de "coopérateur" désigne les membres d'une société coopérative de construction et d'habitation qui habitent un logement de cette société.

Les logements de service sont des logements qu'employeur met à la disposition de ses employés et que ces derniers peuvent ou doivent habiter en vertu d'un contrat de travail. Les logements de concierge entrent dans cette catégorie.

Les logements gratuits sont des logements mis à disposition gratuitement par une personne autre que l'employeur (p. ex. un parent).

Quand nous parlons de copropriétaires, nous entendons les copropriétaires d'une maison qui habitent eux-mêmes un logement de cette maison ». ²⁷

ATTENTION: Le tirage a été effectué sur les individus et non sur les ménages ou les logements (cf. § 2.3.2).

Population de référence: population occupant des unités-logement.

Code	Description	1970		1980		1990		2000	
		Fréquence	%valide	Fréquence	%valide	Fréquence	%valide	Fréquence	%valide
-1	INAP	12887	—	10098	—	11881	—	21540	—
0	Sans indication	134	0,0	260	0,1	142	0,0		
1	Locataires et fermiers	180136	59,9	178642	58,0	191458	57,7	188321	54,9
2	Coopérateurs	11751	3,9	12202	4,0	11510	3,5	12086	3,5
3	Propriétaires par étage	2017	0,7	7850	2,5	14809	4,5	27684	8,1
4	Propriétaires de la maison	90129	30,0	91111	29,6	97773	29,5	95622	27,9
5	Copropriétaires de la maison	7004	2,3	10605	3,4	9919	3,0	14394	4,2
6	Détenteurs d'un logement de service ou gratuit	9415	3,1	7522	2,4	6180	1,9	4754	1,4
	Total de référence	300586	100,0	308192	100,0	331791	100,0	342861	100,0
	Total	313473	—	318290	—	343672	—	364401	—

Source: Recensements de la population, échantillon de 5%.

INAP: se sont vues attribuer ce code les personnes qui font partie d'un ménage collectif, les personnes vivant dans une habitation de fortune ainsi que les personnes vivant dans des ménages non attribués à un bâtiment réel.

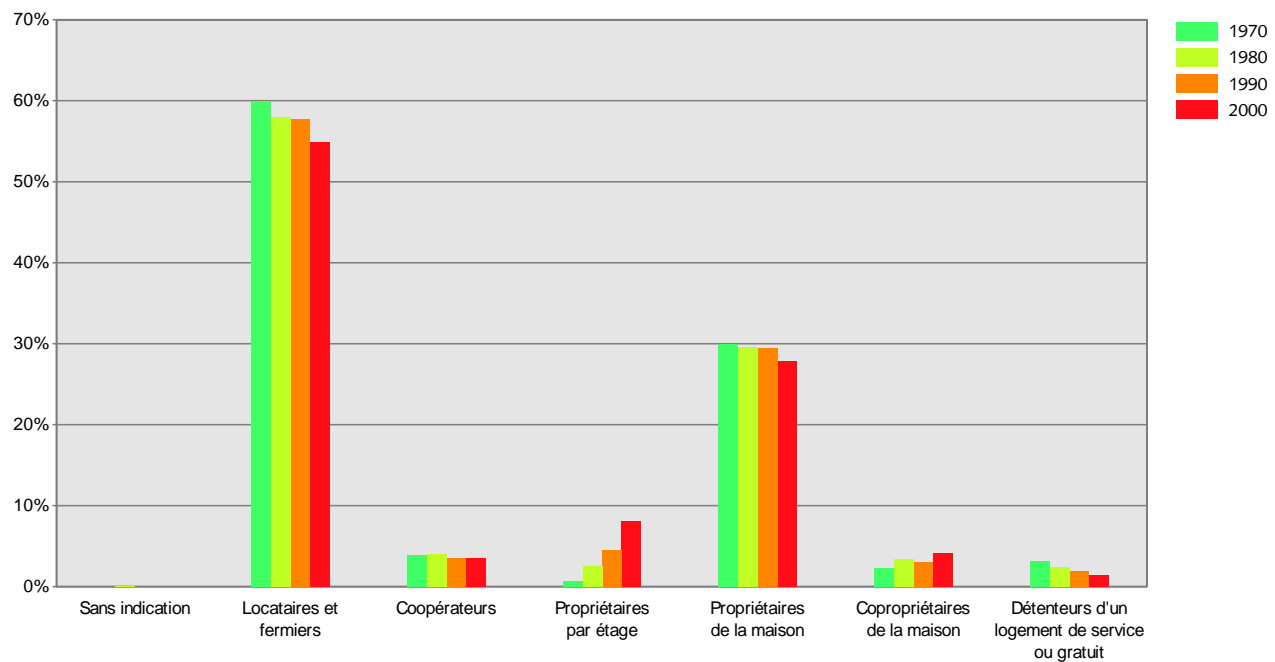
Spécificités:

Dans les données originales, les locataires et fermiers forment deux catégories distinctes, de même que les détenteurs d'un logement de service ou gratuit.

²⁷ Recensement fédéral de la population 2000. Bâtiments, logements et conditions d'habitation. No de commande: 001-0022. Neuchâtel: Office fédéral de la statistique, 2004, p.13.

Statut d'occupation du logement

WBYP



Recensements de la population, échantillon de 5%.

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Loyer mensuel

Le loyer n'a été relevé que pour les logements occupés par des locataires ou des coopérateurs à condition que le logement ou la maison individuelle soit loué non meublé et ne soit pas rattaché à une entreprise industrielle ou agricole. « Les valeurs indiquées sont des loyers mensuels nets, qui excluent par conséquent les charges pour le chauffage et l'eau chaude et le loyer versé pour un garage. Pour les logements de coopérateurs, aucun rabais ou ristourne n'a été déduit et les acomptes sur les parts sociales n'ont pas été intégré dans le loyer ». ²⁸

ATTENTION: Le tirage a été effectué sur les individus et non sur les ménages ou les logements (cf. § 2.3.2).

Population de référence: population de locataires ou de coopérateurs occupant des unités-logement.

Code	Description	1970		1980		1990		2000	
		Fréquence	%valide	Fréquence	%valide	Fréquence	%valide	Fréquence	%valide
-1	INAP	121452	—	127186	—	140562	—	163994	—
0	Sans information donnée ou non pertinente	93650	48,8	17252	9,0	20504	10,1	27613	13,8
1	1 à 100 CHF	11723	6,1	1583	0,8	272	0,1	163	0,1
2	101 à 200 CHF	32385	16,9	11089	5,8	1606	0,8	505	0,3
3	201 à 300 CHF	27220	14,2	28408	14,9	4751	2,3	1071	0,5
4	301 à 400 CHF	14831	7,7	42336	22,2	9960	4,9	2714	1,4
5	401 à 500 CHF	6541	3,4	35178	18,4	17000	8,4	5894	2,9
6	501 à 600 CHF	2660	1,4	21556	11,3	21545	10,6	9167	4,6
7	601 à 700 CHF	1145	0,6	12503	6,5	22819	11,2	12831	6,4
8	701 à 800 CHF	601	0,3	7765	4,1	21535	10,6	16462	8,2
9	801 à 900 CHF	373	0,2	4389	2,3	17599	8,7	16816	8,4
10	901 à 1000 CHF	261	0,1	2958	1,5	14457	7,1	17321	8,6
11	1001 à 1100 CHF	114	0,1	1488	0,8	10206	5,0	14368	7,2
12	1101 à 1200 CHF	116	0,1	1135	0,6	8274	4,1	13640	6,8
13	1201 à 1300 CHF	76	0,0	799	0,4	6502	3,2	11653	5,8
14	1301 à 1400 CHF	65	0,0	567	0,3	5118	2,5	9834	4,9
15	1401 à 1500 CHF	53	0,0	564	0,3	4834	2,4	8627	4,3
16	1501 à 1600 CHF	41	0,0	284	0,1	3106	1,5	6252	3,1
17	1601 à 1700 CHF	21	0,0	243	0,1	2496	1,2	4786	2,4
18	1701 à 1800 CHF	21	0,0	206	0,1	2073	1,0	4143	2,1
19	1801 à 1900 CHF	10	0,0	116	0,1	1440	0,7	2862	1,4
20	1901 à 2000 CHF	44	0,0	172	0,1	1508	0,7	2832	1,4
21	2001 à 2100 CHF	5	0,0	61	0,0	796	0,4	1523	0,8
22	2101 à 2200 CHF	7	0,0	80	0,0	775	0,4	1480	0,7
23	2201 à 2300 CHF	10	0,0	47	0,0	564	0,3	1136	0,6
24	2301 à 2400 CHF	6	0,0	45	0,0	482	0,2	902	0,5
25	2401 à 2500 CHF	16	0,0	61	0,0	520	0,3	1006	0,5
26	2501 CHF et plus	26	0,0	219	0,1	2368	1,2	4806	2,4
	Total de référence	192021	100,0	191104	100,0	203110	100,0	200407	100,0
	Total	313473	—	318290	—	343672	—	364401	—

Source: Recensements de la population, échantillon de 5%.

INAP: se sont vues attribuer ce code les personnes qui font partie d'un ménage collectif, les personnes vivant dans une habitation de fortune, les personnes vivant dans des ménages non attribués à un bâtiment réel, ainsi que les personnes qui ne sont ni locataires ni coopérateurs.

Spécificités:

Les données sur le loyer mensuel présentées dans le tableau ci-dessus ne sont pas indexées au coût de la vie entre 1970 et 2000.

Dans les données originales, les loyers sont détaillés au franc près.

²⁸ Recensement fédéral de la population 2000. Bâtiments, logements et conditions d'habitation. No de commande: 001-0022. Neuchâtel: Office fédéral de la statistique, 2004, p.13.

WAPTO

Nombre de personnes sur l'enregistrement-logement

Le nombre de personnes sur un enregistrement-logement indique, lorsqu'il s'agit d'un logement, combien de personnes vivent dans ce logement.

ATTENTION: Le tirage a été effectué sur les individus et non sur les ménages ou les logements (cf. § 2.3.2).

Population de référence: population occupant des unités-logement.

Code	Description	1970		1980		1990		2000	
		Fréquence	%valide	Fréquence	%valide	Fréquence	%valide	Fréquence	%valide
-1	INAP					775	—	13248	—
1	1 personne	19840	6,3	33407	10,5	44347	12,9	54324	15,5
2	2 personnes	58381	18,6	72512	22,8	89691	26,2	96916	2,76
3	3 personnes	59828	19,1	58748	18,5	64112	18,7	59336	16,9
4	4 personnes	69529	22,2	81076	25,5	83049	24,2	80915	23,0
5	5 personnes	45463	14,5	38656	12,1	34853	10,2	35538	10,1
6	6 personnes	23763	7,6	14502	4,6	10927	3,2	11352	3,2
7	7 à 25 personnes	27735	8,8	12247	3,8	8253	2,4	7105	2,0
8	26 personnes et plus	8934	2,9	7142	2,2	7665	2,2	5667	1,6
	Total de référence	313473	100,0	318290	100,0	342897	100,0	351153	100,0
	Total	313473	—	318290	—	343672	—	364401	—

Source: Recensements de la population, échantillon de 5%.

INAP: se sont vues attribuer ce code les personnes qui font partie d'un ménage administratif, ménage qui appartient à la catégorie des ménages collectifs, ainsi que les personnes vivant dans des ménages non attribués à un bâtiment réel.

Spécificités:

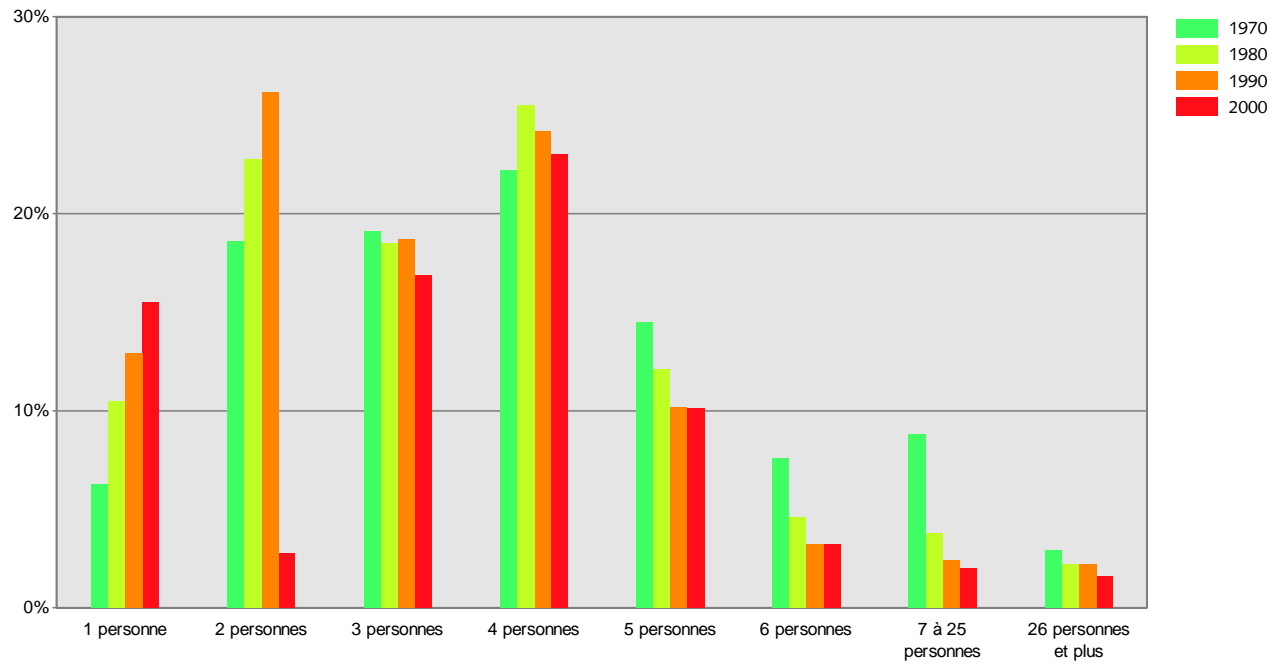
Les données originales fournissent le nombre exact de personnes par enregistrement-logement.

La quasi totalité des logements occupés n'abritant qu'un seul ménage, la différence de définition à propos de l'enregistrement-logement adoptée lors du recensement de 1970 par rapport aux recensements de 1980, 1990 et 2000 ne compromet en rien la comparabilité des données des quatre recensements.

En effet, pour le recensement de 1970, le nombre de personnes sur l'enregistrement-logement est égal au nombre de personnes faisant partie du ménage (variable APER), car lors du recensement de 1970, tout logement occupé par plusieurs ménages a été subdivisé en autant d'enregistrements-logement. Par contre, pour les recensements de 1980 et 1990, le nombre de personnes sur un enregistrement-logement peut différer du nombre de personnes faisant partie du ménage (variable APER), car deux ménages peuvent cohabiter sur un enregistrement-logement. Pour le recensement de 2000, toutes les personnes vivant dans un logement forment un seul ménage.

Nombre de personnes sur l'enregistrement-logement

WAPTO



Recensements de la population, échantillon de 5%.

© Office fédéral de la statistique (OFS)

WAPRA

Nombre de pièces d'habitation par personne sur l'enregistrement-logement

Cette variable fournit une indication sur la densité d'occupation des logements en Suisse.

ATTENTION: Le tirage a été effectué sur les individus et non sur les ménages ou les logements (cf. § 2.3.2).

Population de référence: population occupant des unités-logement.

Code	Description	1970		1980		1990		2000	
		Fréquence	%valide	Fréquence	%valide	Fréquence	%valide	Fréquence	%valide
-1	INAP	13021	—	10358	—	12023	—	14609	—
1	0.6 et moins	24976	8,3	11352	3,7	10603	3,2	18096	5,2
2	De 0.61 à 0.99	66438	22,1	43899	14,3	33416	10,1	29300	8,4
3	De 1 à 1.49	121763	40,5	135066	43,9	134021	40,4	124051	35,5
4	De 1.5 à 1.99	40971	13,6	50823	16,5	58538	17,7	58113	16,6
5	2 et plus	46304	15,4	66792	21,7	95071	28,7	120232	34,4
	Total de référence	300452	100,0	307932	100,0	331649	100,0	349792	100,0
	Total	313473	—	318290	—	343672	—	364401	—

Source: Recensements de la population, échantillon de 5%.

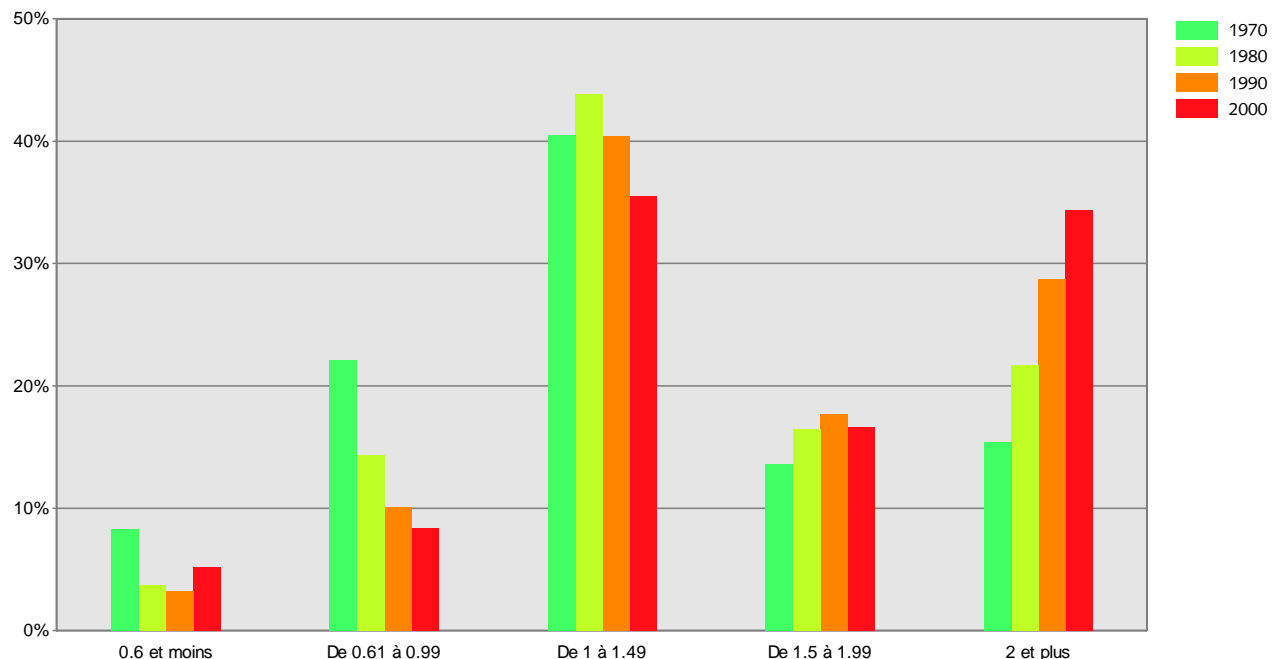
INAP: se sont vues attribuer ce code toutes les personnes qui vivent dans un ménage collectif, les personnes vivant dans une habitation de fortune, ainsi que les personnes pour lesquelles l'information était insuffisante pour pouvoir calculer le nombre de pièces d'habitation par personne sur l'enregistrement-logement.

Spécificités:

Dans les données originales, on dispose de chiffres détaillés sur le nombre de pièces d'habitation des logements recensés; pour le calcul de cette variable, les chiffres originaux ont été divisés par le nombre de personnes occupant l'enregistrement-logement, puis arrondis et classés dans les catégories présentées dans le tableau ci-dessus.

Nombre de pièces d'habitation par personne sur l'enregistrement-logement

WAPRA



Recensements de la population, échantillon de 5%.

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Surface du logement par personne sur l'enregistrement-logement

Cette variable fournit une indication sur la surface dont une personne dispose dans le logement qu'elle habite.

ATTENTION: Le tirage a été effectué sur les individus et non sur les ménages ou les logements (cf. § 2.3.2).

Population de référence: population occupant des unités-logement.

Code	Description	1970		1980		1990		2000	
		Fréquence	%valide	Fréquence	%valide	Fréquence	%valide	Fréquence	%valide
-1	INAP	313473	—	47693	—	52579	—	72215	—
1	Moins de 20 m ²			57151	21,1	38470	13,2	37194	12,7
2	20 à 29.9 m ²			85583	31,6	78858	27,1	64282	22,0
3	30 à 39.9 m ²			56108	20,7	65777	22,6	60943	20,9
4	40 à 49.9 m ²			28984	10,7	40039	13,8	43153	14,8
5	50 à 59.9 m ²			16234	6,0	23929	8,2	27551	9,4
6	Plus de 60 m ²			26537	9,8	44020	15,1	59063	20,2
	Total de référence			270597	100,0	291093	100,0	292186	100,0
	Total	313473	—	318290	—	343672	—	364401	—

Source: Recensements de la population, échantillon de 5%.

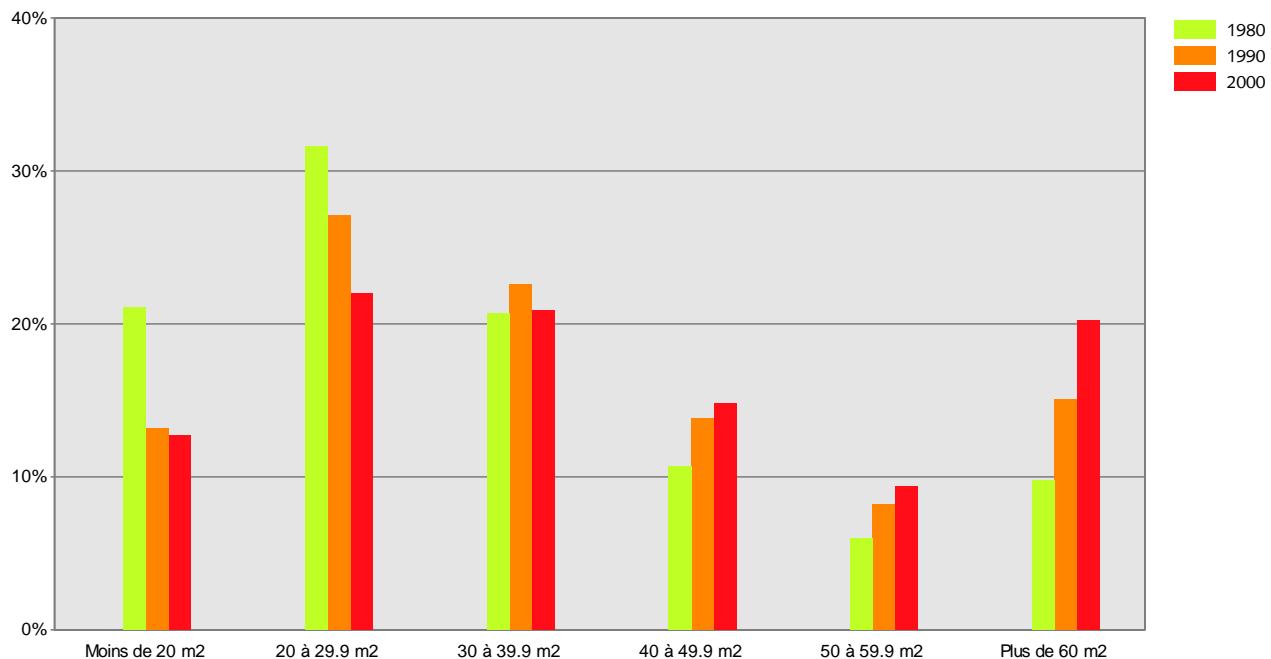
INAP: se sont vues attribuer ce code toutes les personnes qui vivent dans un ménage collectif, les personnes vivant dans une habitation de fortune, ainsi que les personnes pour lesquelles l'information était insuffisante pour pouvoir calculer le nombre de pièces d'habitation par personne sur l'enregistrement-logement.

Spécificités:

Dans les données originales, on dispose de chiffres détaillés sur la surface des logements recensés; pour le calcul de cette variable, la surface de l'enregistrement-logement a été divisée par le nombre de personnes l'occupant, puis classée dans les catégories présentées dans le tableau ci-dessus.

Surface du logement par personne sur l'enregistrement-logement

WAPFL



Recensements de la population, échantillon de 5%.

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Type de bâtiment

Dans le recensement, les bâtiments peuvent être répartis selon deux types principaux:

a) les bâtiments d'habitation, lesquels comptent, d'une part, des maisons ne comportant que des logements (bâtiments exclusivement à usage d'habitation) et, d'autre part, des bâtiments principalement à usage d'habitation (autres bâtiments d'habitation): ceux-ci sont répartis dans les catégories 1 à 3 dans le tableau ci-dessous;

b) les autres bâtiments se composent de bâtiments servant uniquement d'habitation à des ménages collectifs (hôtels, hôpitaux, couvents, etc.) et de bâtiments affectés principalement à d'autres usages que l'habitation, tels que fabriques, immeubles administratifs, écoles, à condition qu'ils soient habités ou comprennent au moins un logement habité temporairement, vacant ou vide ». ²⁹ Dans cette catégorie sont aussi comprises les habitations de fortune, telles que baraques, roulottes et bateaux habités.

ATTENTION: Le tirage a été effectué sur les individus et non sur les ménages ou les logements (cf. § 2.3.2).

Population de référence: bâtiments.

Code	Description	1970		1980		1990		2000	
		Fréquence	%valide	Fréquence	%valide	Fréquence	%valide	Fréquence	%valide
-1	INAP					775	—	13248	—
1	Maisons individuelles	53853	17,2	67522	21,2	85191	24,8	98370	28,0
2	Maisons à deux logements	24024	7,7	22446	7,1	25066	7,3	23624	6,7
3	Maisons à trois logements ou plus	122260	39,0	140078	44,0	147131	42,9	145626	41,5
4	Autres bâtiments	113336	36,2	88244	27,7	85509	24,9	83533	23,8
	Total de référence	313473	100,0	318290	100,0	342897	100,0	351153	100,0
	Total	313473	—	318290	—	343672	—	364401	—

Source: Recensements de la population, échantillon de 5%.

INAP: se sont vues attribuer ce code les personnes qui font partie d'un ménage administratif, ménage qui appartient à la catégorie des ménages collectifs, ainsi que les personnes vivant dans des ménages non attribués à un bâtiment réel.

Spécificités:

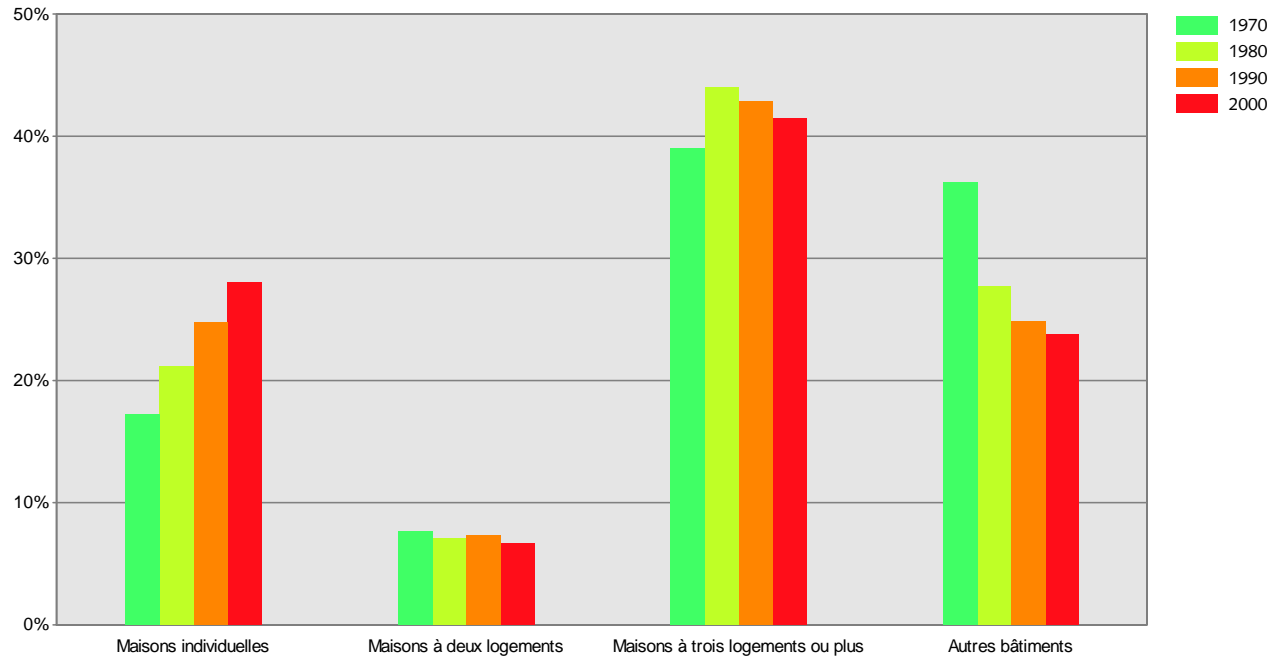
Sont compris dans la rubrique "Autres bâtiments" les bâtiments à usage mixte, qu'ils soient principalement ou non à usage d'habitation.

Dans les données originales les habitations de fortune forment une catégorie distincte; pour des raisons de protection des données, cette catégorie a été regroupée avec la rubrique des "Autres bâtiments" dans le tableau ci-dessus.

²⁹ Recensement fédéral de la population 1990. 1993. Conditions de logement. Fascicule 9020. Pp. XVII. Berne: Office fédéral de la statistique.

Type de bâtiment

GGART



Recensements de la population, échantillon de 5%.

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Epoque de construction

Par époque de construction, on entend l'année où le bâtiment a été édifié. Pour les bâtiments qui ont subi des transformations ou des agrandissements, c'est l'année de la construction primitive qui est prise en considération; en revanche, pour les bâtiments entièrement reconstruits, c'est l'année de la reconstruction.

ATTENTION: Le tirage a été effectué sur les individus et non sur les ménages ou les logements (cf. § 2.3.2).

Population de référence: bâtiments.

Code	Description	1970		1980		1990		2000	
		Fréquence	%valide	Fréquence	%valide	Fréquence	%valide	Fréquence	%valide
-1	INAP					775	—	13248	—
0	Habitations de fortune	779	0,2	593	0,2	399	0,1	234	0,1
1	Avant 1946	164510	52,5	125988	39,6	112779	32,9	99321	28,3
2	De 1946 à 1960	66091	21,1	52638	16,5	47956	14,0	46217	13,2
3	De 1961 à 1970	82093	26,2	73153	23,0	63339	18,5	53710	15,3
4	De 1971 à 1980			65918	20,7	62803	18,3	52220	14,9
5	De 1981 à 1990					55621	16,2	51173	14,6
6	De 1991 à 2000							48278	13,7
	Total de référence	313473	100,0	318290	100,0	342897	100,0	351153	100,0
	Total	313473	—	318290	—	343672	—	364401	—

Source: Recensements de la population, échantillon de 5%.

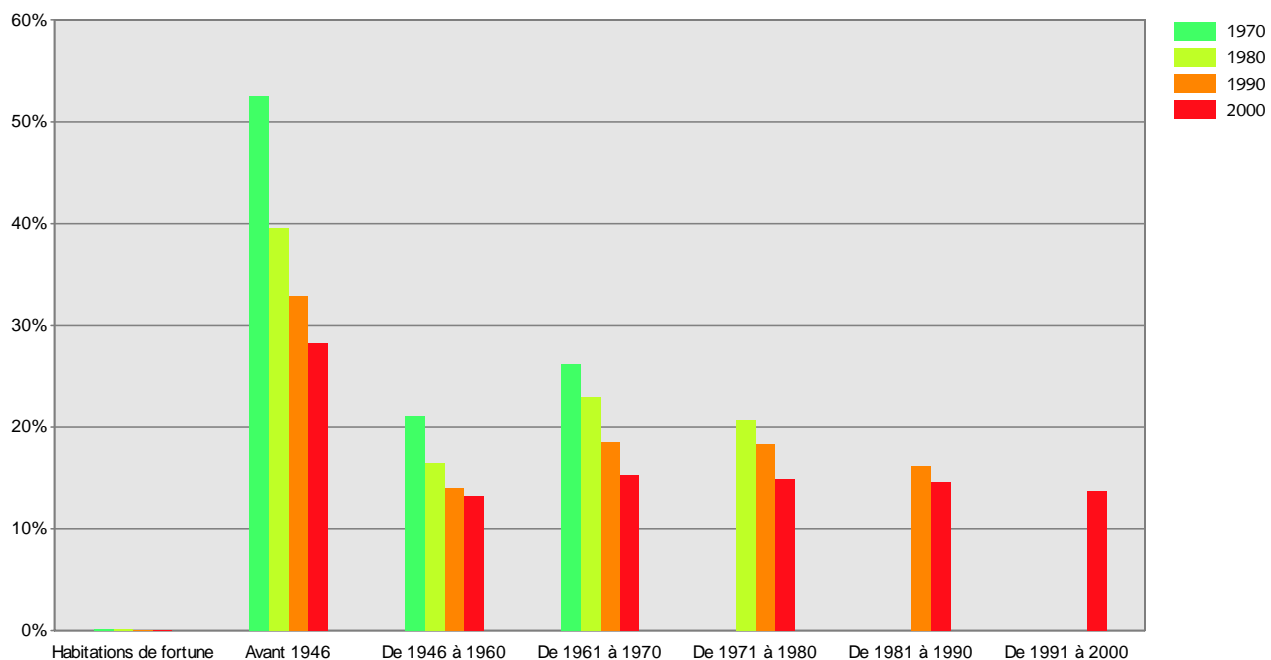
INAP: se sont vues attribuer ce code les personnes qui font partie d'un ménage administratif, ménage qui appartient à la catégorie des ménages collectifs, ainsi que les personnes vivant dans des ménages non attribués à un bâtiment réel.

Spécificités:

Si l'on désire connaître l'âge du parc des bâtiments en Suisse, il faut effectuer une recodification à partir de l'année du recensement.

Epoque de construction

GBAUP



Recensements de la population, échantillon de 5%.

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Nombre d'unités-logement dans le bâtiment

Par nombre d'unités-logement dans le bâtiment on entend le nombre de logements du bâtiment qui sont uniquement utilisés à des fins d'habitation; les logements utilisés comme bureaux, cabinets de médecins, études d'avocats, etc. ne sont donc pas pris en considération.

ATTENTION: Le tirage a été effectué sur les individus et non sur les ménages ou les logements (cf. § 2.3.2).

Population de référence: bâtiments.

Code	Description	1970		1980		1990		2000	
		Fréquence	%valide	Fréquence	%valide	Fréquence	%valide	Fréquence	%valide
-1	INAP					775	—	21402	—
0	Habitations de fortune	8883	2,8	6772	2,1	7870	2,3	138	0,0
1	1 unité-logement	95463	30,5	99130	31,1	107544	31,4	115410	33,6
2	2 unités-logement	43661	13,9	36817	11,6	37986	11,1	35005	10,2
3	3 à 4 unités-logement	38914	12,4	32852	10,3	33600	9,8	33270	9,7
4	5 à 6 unités-logement	30830	9,8	30091	9,5	34180	10,0	35521	10,4
5	7 à 12 unités-logement	52259	16,7	58112	18,3	66248	19,3	69168	20,2
6	13 à 20 unités-logement	21864	7,0	25891	8,1	27359	8,0	28091	8,2
7	21 à 30 unités-logement	11359	3,6	14725	4,6	14322	4,2	13617	4,0
8	31 unités-logement et plus	10240	3,3	13900	4,4	13788	4,0	12779	3,7
	Total de référence	313473	100,0	318290	100,0	342897	100,0	342999	100,0
	Total	313473	—	318290	—	343672	—	364401	—

Source: Recensements de la population, échantillon de 5%.

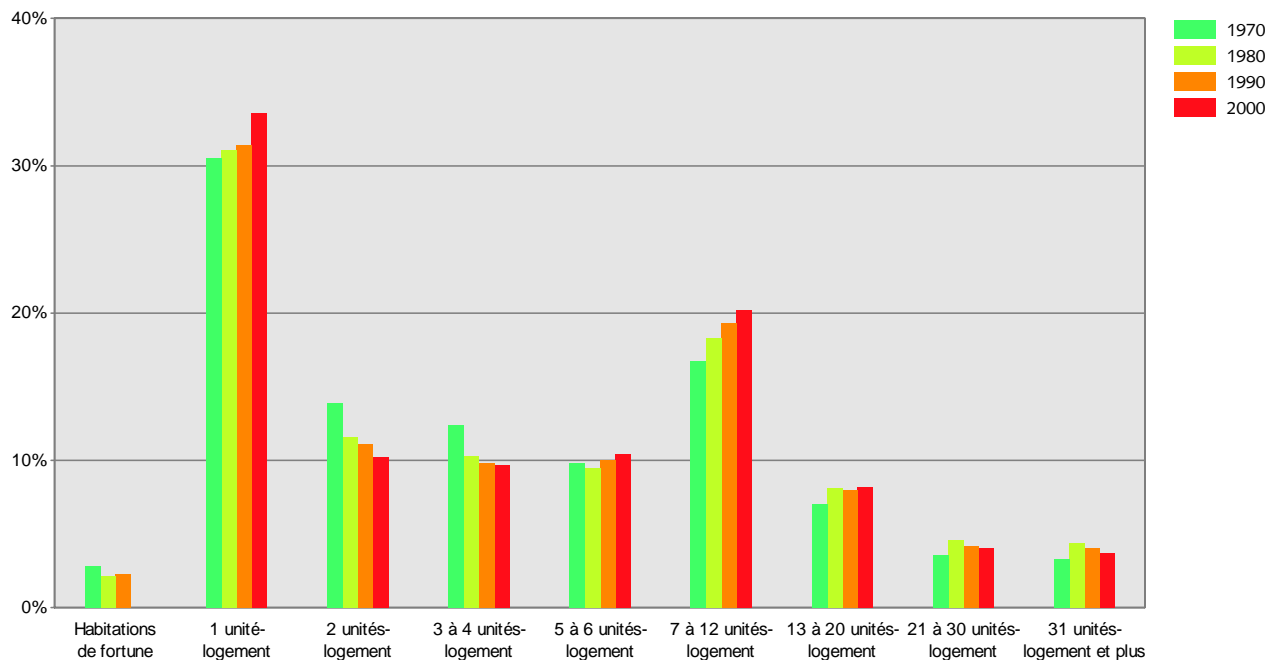
INAP: se sont vues attribuer ce code les personnes qui font partie d'un ménage administratif ou collectif, ainsi que les personnes vivant dans des ménages non attribués à un bâtiment réel.

Spécificités:

Lors du recensement de 1970, tous les logements (y compris bureaux, etc...) qui se trouvaient dans le bâtiment devaient être indiqués.

Nombre d'unités-logement dans le bâtiment

GAZWT



Recensements de la population, échantillon de 5%.

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Type de chauffage

Par type de chauffage on entend le moyen de chauffage principal du bâtiment, les installations de chauffage pouvant différer d'un logement à l'autre.

ATTENTION: Le tirage a été effectué sur les individus et non sur les ménages ou les logements (cf. § 2.3.2).

Population de référence: bâtiments.

Code	Description	1970		1980		1990		2000	
		Fréquence	%valide	Fréquence	%valide	Fréquence	%valide	Fréquence	%valide
-1	INAP					775	—	13248	—
0	Habitations de fortune et logements sans chauffage	13158	4,2	618	0,2	545	0,2	1281	0,4
1	Chauffage individuel	80809	25,8	40258	12,6	26816	7,8	34096	9,7
2	Chauffage par étage	8477	2,7	10311	3,2	9035	2,6		
3	Chauffage central	188085	60,0	229027	72,0	231292	67,5	238622	68,0
4	Chauffage central à distance	22944	7,3	38076	12,0	75209	21,9	77154	22,0
	Total de référence	313473	100,0	318290	100,0	342897	100,0	351153	100,0
	Total	313473	—	318290	—	343672	—	364401	—

Source: Recensements de la population, échantillon de 5%.

INAP: se sont vues attribuer ce code les personnes qui font partie d'un ménage administratif, ménage qui appartient à la catégorie des ménages collectifs, ainsi que les personnes vivant dans des ménages non attribués à un bâtiment réel.

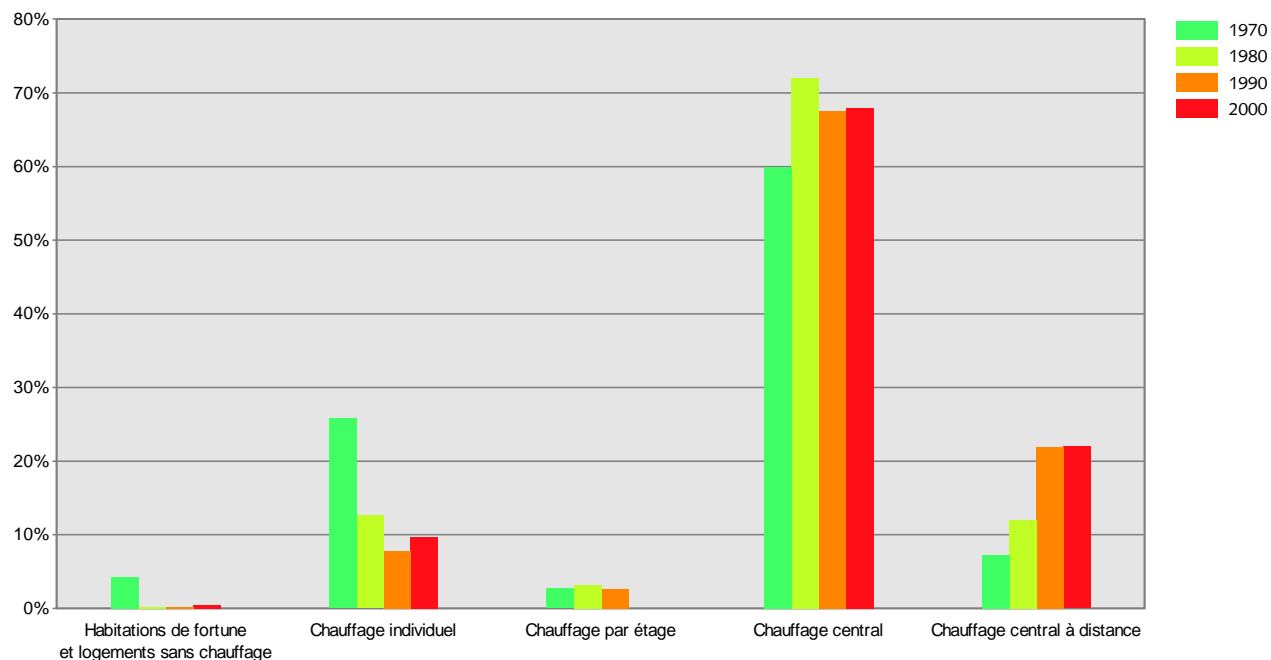
Spécificités:

Dans les données originales, les bâtiments sans chauffage sont classés dans une catégorie distincte. Pour des raisons de protection des données, cette catégorie a été regroupée dans le tableau ci-dessus avec celle des "Habitation de fortune".

Lors des recensements de 1970 et 1980, ne sont classés dans la catégorie "chauffage central à distance" que les bâtiments dont l'installation de chauffage à distance dessert deux bâtiments au moins.

Type de chauffage

GHEIZ



Recensements de la population, échantillon de 5%.

© Office fédéral de la statistique (OFS)

KANT

Cantons

Le découpage spatial de la Suisse le plus connu est celui des cantons. Ce découpage permet de faire non seulement une analyse des données des recensements au niveau cantonal mais aussi des comparaisons intercantionales. La répartition dans les cantons de la population recensée est un autre élément d'importance, puisque des variations de cette répartition ont des effets aux niveaux politique et économique.

L'état des cantons tel que présenté dans le tableau ci après est basé sur l'état des communes au 4 décembre 1990 pour les recensements de 1970, 1980 et 1990 et sur l'état des communes au 5 décembre 2000 pour le recensement de 2000.

Population de référence: population résidente.

Code	Description	1970		1980		1990		2000	
		Fréquence	%valide	Fréquence	%valide	Fréquence	%valide	Fréquence	%valide
-1	INAP	630	—	1271	—	1359	—	253	—
1	ZH	55521	17,7	56521	17,8	58585	17,1	62440	17,1
2	BE	45631	14,6	45712	14,4	47779	14,0	47628	13,1
3	LU	14419	4,6	14712	4,6	16277	4,8	17433	4,8
4	UR	1615	0,5	1573	0,5	1536	0,4	1688	0,5
5	SZ	4546	1,5	4799	1,5	5528	1,6	6425	1,8
6	OW	1134	0,4	1121	0,4	1251	0,4	1550	0,4
7	NW	1180	0,4	1347	0,4	1515	0,4	1776	0,5
8	GL	1824	0,6	1773	0,6	1892	0,6	1883	0,5
9	ZG	3460	1,1	3696	1,2	4347	1,3	5082	1,4
10	FR	9002	2,9	9421	3,0	10737	3,1	12171	3,3
11	SO	11332	3,6	10805	3,4	11716	3,4	12275	3,4
12	BS	11778	3,8	10111	3,2	10145	3,0	9411	2,6
13	BL	10250	3,3	10870	3,4	11699	3,4	12807	3,5
14	SH	3615	1,2	3399	1,1	3452	1,0	3643	1,0
15	AR et AI	3066	1,0	2908	0,9	3136	0,9	3387	0,9
17	SG	19333	6,2	19540	6,2	21257	6,2	22614	6,2
18	GR	8013	2,6	8140	2,6	8731	2,6	9434	2,6
19	AG	21587	6,9	22566	7,1	25053	7,3	27393	7,5
20	TG	9150	2,9	9115	2,9	10641	3,1	11247	3,1
21	TI	12063	3,9	13306	4,2	14309	4,2	15366	4,2
22	VD	25532	8,2	26296	8,3	29625	8,7	32342	8,9
23	VS	10337	3,3	10820	3,4	12737	3,7	13560	3,7
24	NE	8448	2,7	7826	2,5	8103	2,4	8328	2,3
25	GE	16631	5,3	17477	5,5	19052	5,6	20854	5,7
26	JU	3376	1,1	3165	1,0	3210	0,9	3411	0,9
	Total de référence	312843	100,0	317019	100,0	342313	100,0	364148	100,0
	Total	313473	—	318290	—	343672	—	364401	—

Source: Recensements de la population, échantillon de 5%.

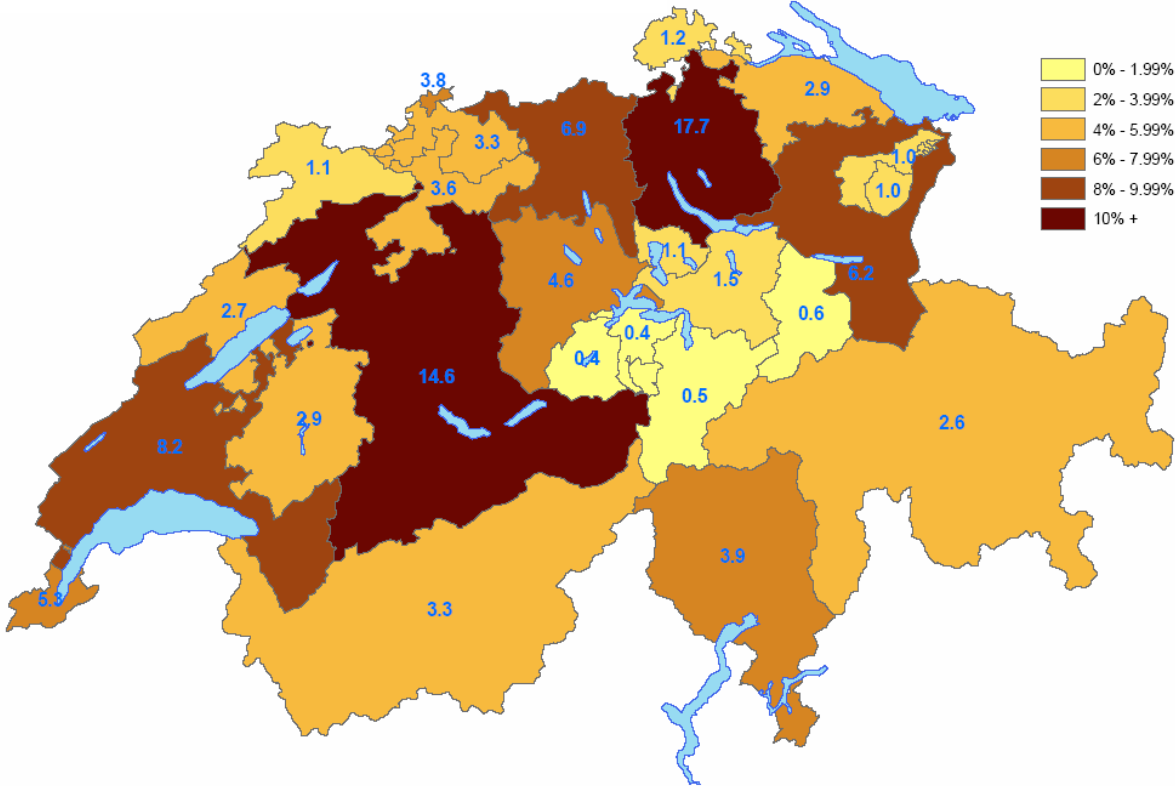
INAP: se sont vues attribuer ce code les personnes pour lesquelles l'information sur le canton demeurait une donnée sensible.

Spécificités:

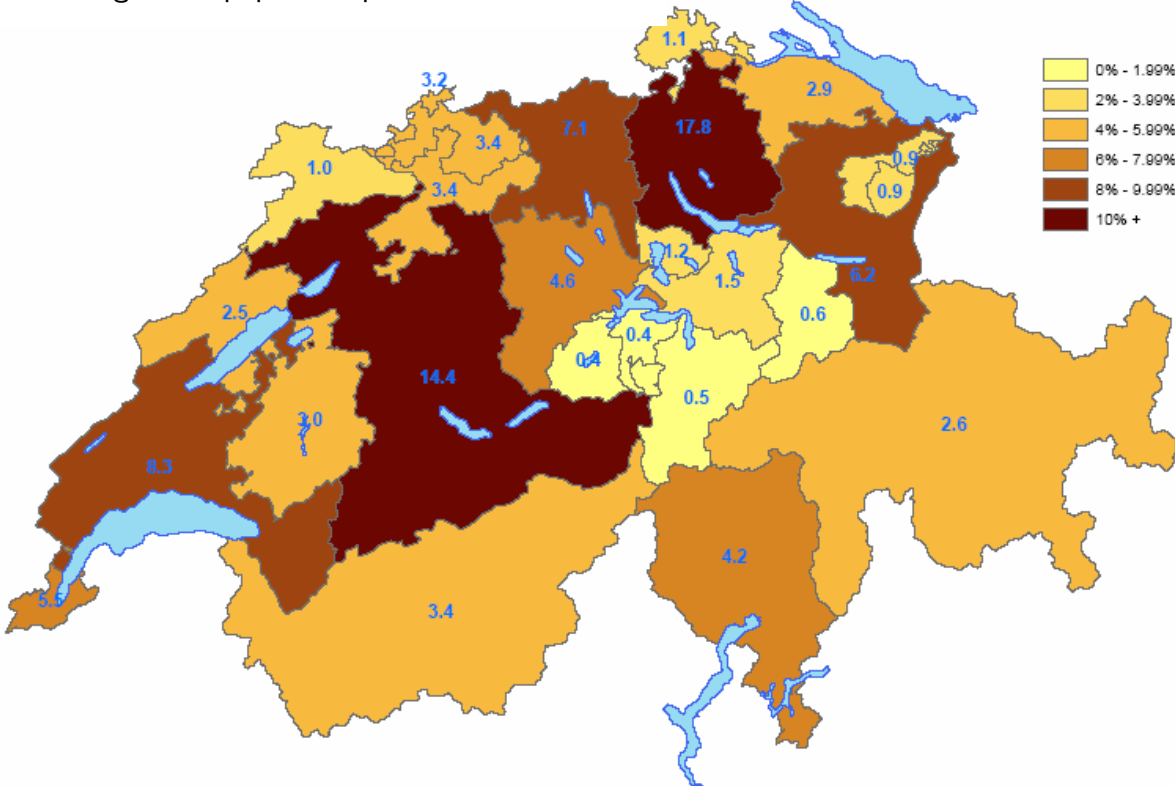
En raison de la protection des données et vu la petite taille de la population des demi-cantons d'Appenzel Rhodes-Intérieures et d'Appenzel Rhodes-Extérieures, ces deux demi-cantons ont été regroupés dans une seule catégorie dans le tableau ci-dessus.

Dans le tableau ci-dessus, le canton du Jura a été recodé pour le recensement de 1970 selon l'état territorial au 4 décembre 1990 même s'il n'existait pas encore à cette époque.

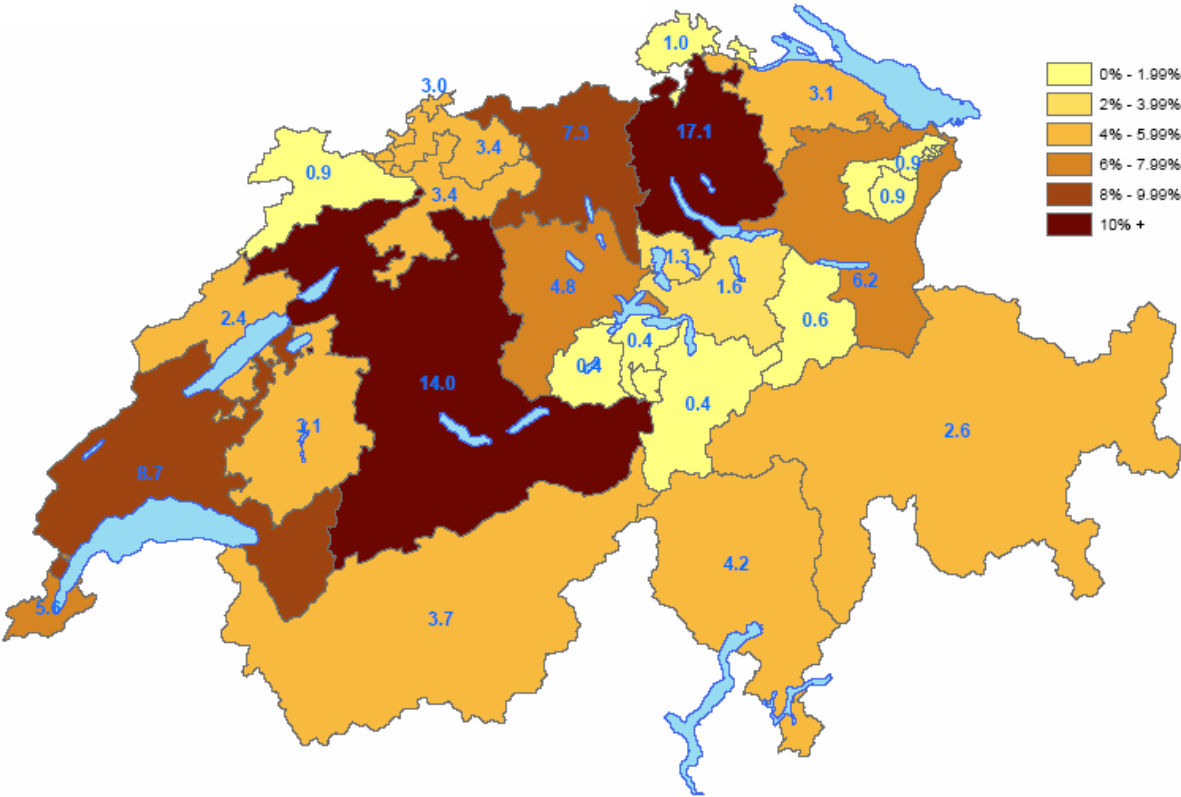
Pourcentage de la population par canton en 1970



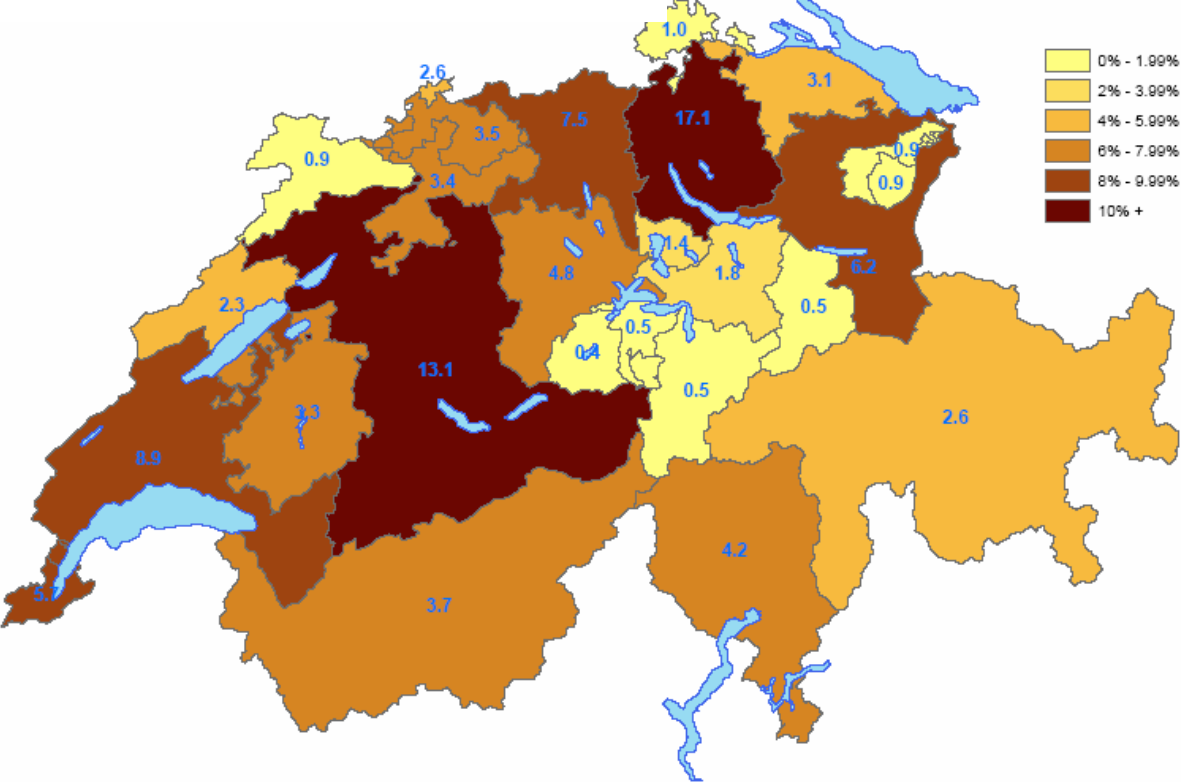
Pourcentage de la population par canton en 1980



Pourcentage de la population par canton 1990



Pourcentage de la population par canton en 2000



Les grandes régions de la Suisse

Le découpage du territoire suisse en sept grandes régions a été effectué à des fins statistiques. Afin que des comparaisons internationales soient possibles, ce découpage est basé, aux plans méthodologique et conceptuel, sur la régionalisation NUTS-2 (Nomenclature des unités territoriales statistiques) de l'Union européenne.

Cette volonté de s'inscrire dans le système des NUTS implique, au niveau 2, de disposer de régions assez grandes et, si possible, de taille homogène. Dans la régionalisation retenue ici, cette volonté d'un poids démographique homogène n'est que partiellement remplie en raison des divisions culturelles et géographiques spécifiques à la Suisse. Ainsi, en comparaison européenne, le Tessin ne compte, selon le recensement de 2000, que 306'846 habitants tandis que la moyenne des régions NUTS-2 est plus proche du million d'habitants.³⁰

Population de référence: population résidente.

Code	Description	1970		1980		1990		2000	
		Fréquence	%valide	Fréquence	%valide	Fréquence	%valide	Fréquence	%valide
1	Région lémanique	52540	16,8	54674	17,2	61470	17,9	66758	18,3
2	Espace Mittelland	77901	24,9	77202	24,3	81797	23,8	83847	23,0
3	Nordwestschweiz	43645	13,9	43627	13,7	46982	13,7	49611	13,6
4	Zürich	55521	17,7	56521	17,8	58585	17,0	62440	17,1
5	Ostschweiz	45187	14,4	45192	14,2	49528	14,4	52282	14,3
6	Zentralschweiz	26616	8,5	27768	8,7	31001	9,0	34097	9,4
7	Ticino	12063	3,8	13306	4,2	14309	4,2	15366	4,2
	Total de référence	313473	100,0	318290	100,0	343672	100,0	364401	100,0
	Total	313473	—	318290	—	343672	—	364401	—

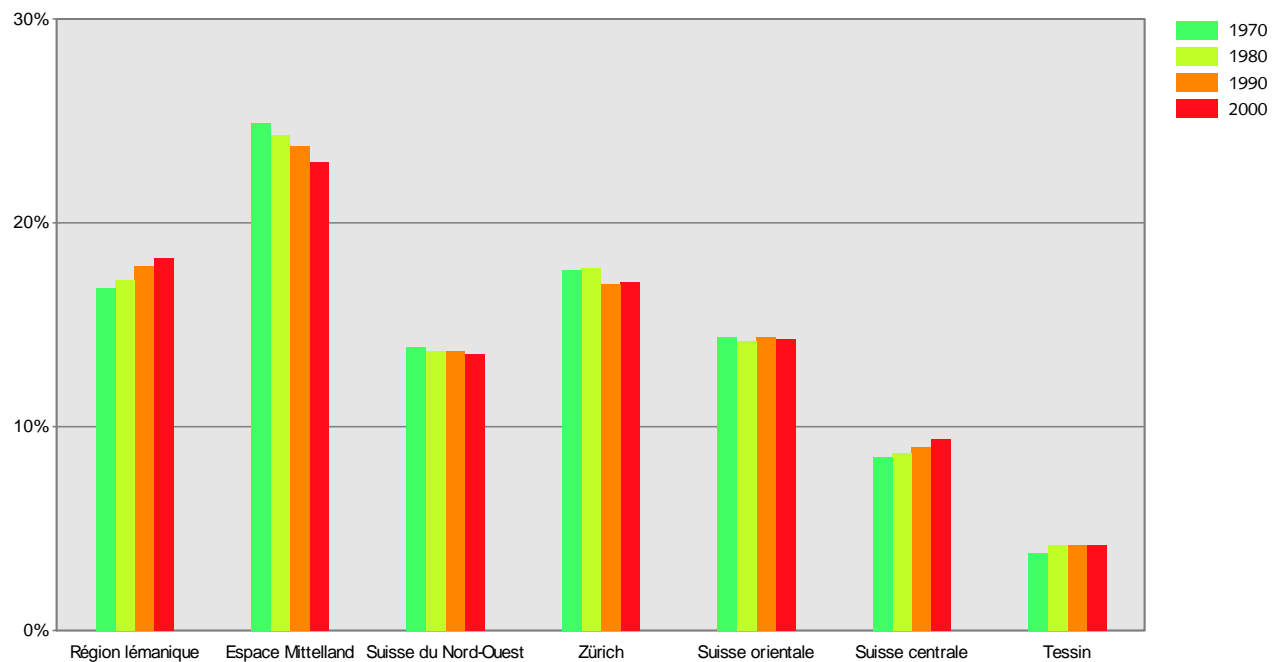
Source: Recensements de la population, échantillon de 5%.

REMARQUE

Le découpage décrit dans le tableau ci-dessus a été définitivement accepté, après consultation, en juillet 1998. Voici la liste des cantons qui composent chacune de ces régions:

Région lémanique	VD, VS, GE
Espace Mittelland	BE, FR, SO, NE, JU
Nordwestschweiz	BS, BL, AG
Zürich	ZH
Ostschweiz	GL, SH, AR, AI, SG, GR, TG
Zentralschweiz	LU, UR, SZ, OW, NW, ZG
Ticino	TI

³⁰ Schuler, Martin, Compagnon, Anne, Jemelin, Christophe avec la collaboration de Busset, Thomas: Les grandes régions de la Suisse. La Suisse dans le système des régions NUTS, Neuchâtel, Office fédéral de la statistique et Office fédéral de l'aménagement du territoire, N° 256-9800, 1999.



Recensements de la population, échantillon de 5%.

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Régions linguistiques

La répartition de la population dans les régions linguistiques est l'une des variables les plus importantes et les plus connues du recensement de la population, car elle permet de faire des comparaisons entre ces unités macrorégionales. Le rattachement d'une commune à l'une ou l'autre des régions linguistiques est déterminé par la langue principalement parlée par la majorité de la population d'une commune.

Population de référence: population résidente.

Code	Description	1970		1980		1990		2000	
		Fréquence	%valide	Fréquence	%valide	Fréquence	%valide	Fréquence	%valide
1	Germanophone	228311	72,8	230881	72,5	247288	72,0	260624	71,5
2	Francophone	71134	22,7	77214	22,7	80084	23,3	86318	23,7
3	Italophone et romanche	14028	4,5	15195	4,8	16300	4,7	17459	4,8
	Total de référence	313473	100,0	318290	100,0	343672	100,0	364401	100,0
	Total	313473	—	318290	—	343672	—	364401	—

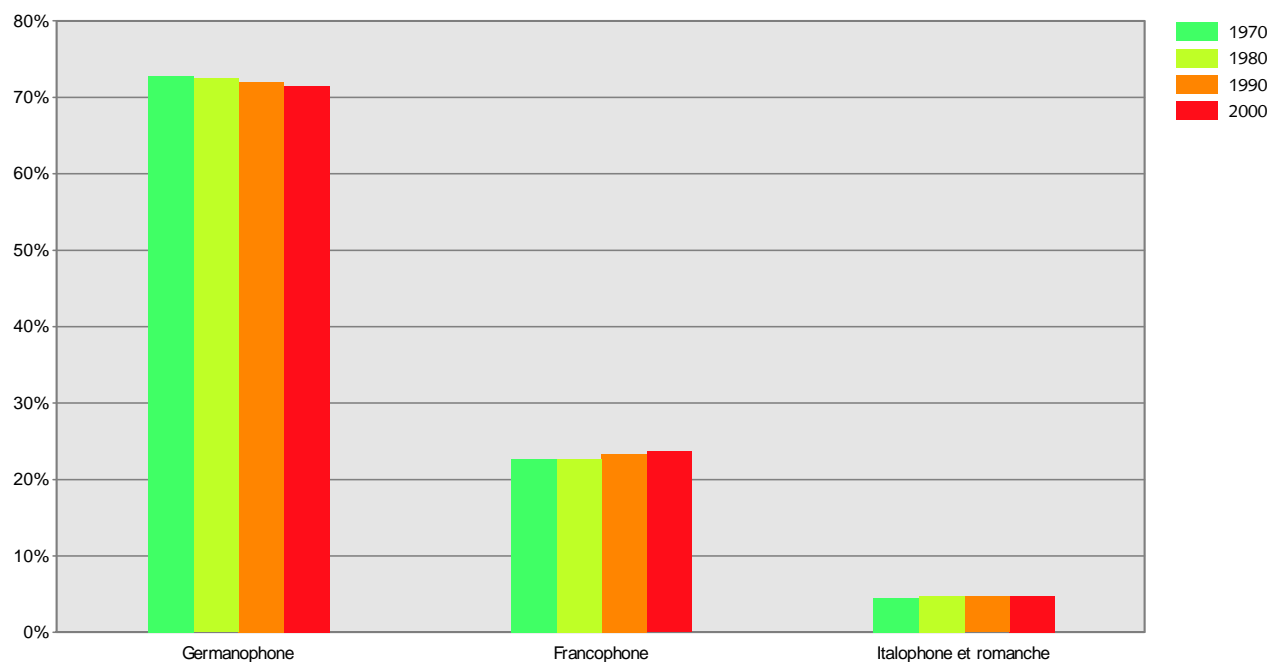
Source: Recensements de la population, échantillon de 5%.

Spécificités:

Dans le tableau ci-dessus, les régions où l'italien ou le romanche sont majoritairement parlés ont été regroupées pour des raisons de protection des données; dans les données originales on trouve donc deux catégories distinctes.

Régions linguistiques

SPR93



Recensements de la population, échantillon de 5%.

© Office fédéral de la statistique (OFS)

AGGLO

Agglomérations selon la définition de 2000

Par agglomération on entend « un ensemble d'au minimum 20'000 habitants formé par la réunion des territoires de communes adjacentes » avec « une zone centrale qui est formée d'une commune-noyau et, suivant le cas, d'autres communes qui remplissent les conditions suivantes: elles doivent compter 2000 emplois ou plus et leur quotient du nombre des personnes travaillant sur leur territoire par celui des personnes actives occupées y résidant doit être supérieur ou égal à 0,85. En outre, ces communes doivent soit former une zone bâtie continue avec la commune-noyau ou avoir une frontière commune avec elle, soit y envoyer travailler au minimum un sixième de leur population active occupée. Une commune n'appartenant pas à ladite zone centrale sera rattachée à l'agglomération si au minimum un sixième de sa population active occupée résidente travaille dans la zone centrale définie précédemment » et si elle remplit encore certaines conditions telles que: « au minimum un tiers de la population active occupée résidente doit travailler dans la zone centrale » ou « la population doit s'être accrue de plus de dix points par rapport à la moyenne nationale au cours des dix dernières années »³¹.

Par agglomérations métropolitaines, on entend une agglomération dont la population de la commune-noyau est d'au moins 100'000 habitants.

Cet indicateur permet d'abord de distinguer entre les zones urbaines (catégories 1 et 2) et les zones rurales (catégorie 3) en Suisse. La distinction entre les agglomérations métropolitaines et le reste du système urbain se justifie par les fonctions internationales des plus grandes villes en Suisse. L'évolution a vu une croissance des zones urbaines durant les trente années considérées. Aujourd'hui, près des trois quarts des habitants résident dans les zones urbaines.

Population de référence: population résidente.

Code	Description	1970		1980		1990		2000	
		Fréquence	%valide	Fréquence	%valide	Fréquence	%valide	Fréquence	%valide
-1	INAP	75	—	71	—	68	—	57	—
1	Agglomérations métropolitaines	111229	35,5	113983	35,8	119623	34,8	134492	36,9
2	Autres agglomérations et villes isolées	106601	34,0	108102	34,0	1175205	34,1	132574	36,4
3	Zones rurales	95568	30,5	96134	30,2	106776	31,1	97278	26,7
	Total de référence	313398	100,0	318219	100,0	343604	100,0	364344	100,0
	Total	313473	—	318290	—	343672	—	364401	—

Source: Recensements de la population, échantillon de 5%.

INAP: se sont vues attribuer ce code les personnes pour lesquelles l'information sur les agglomérations demeurait une donnée sensible.

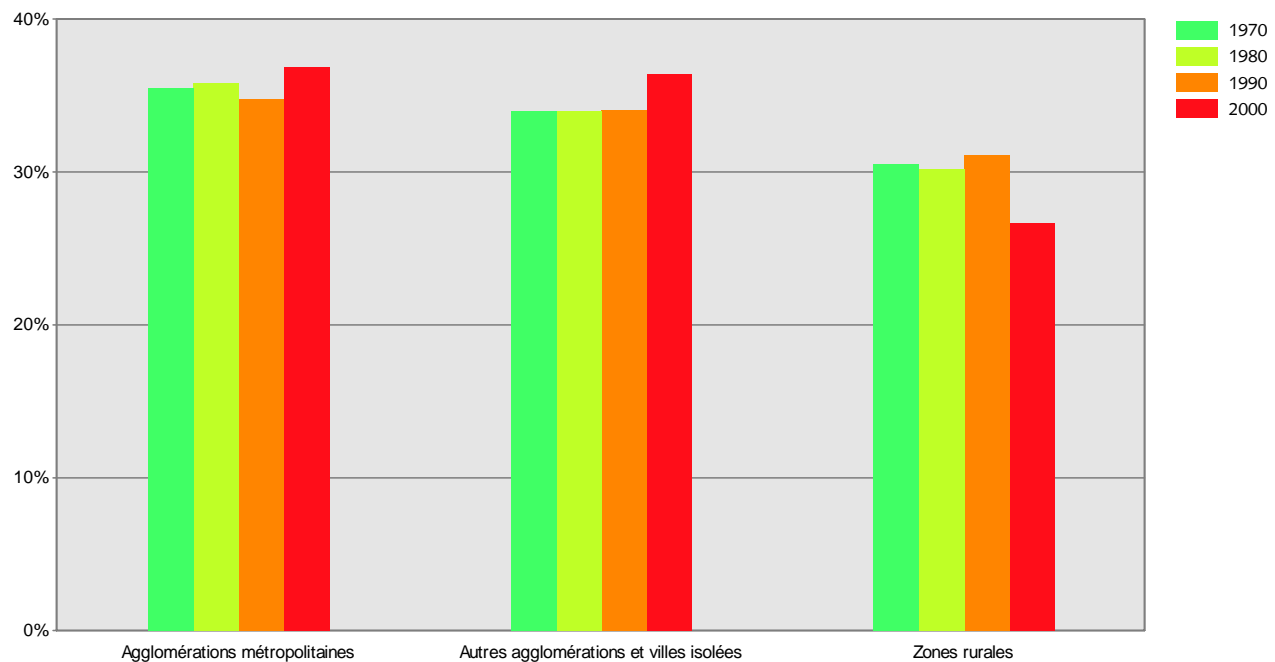
Spécificités:

La répartition des communes dans les trois catégories du tableau ci-dessus est basée sur la définition territoriale de 1990 pour les recensements de 1970, 1980 et 1990 et sur celle de 2000 pour le recensement de 2000.

³¹ Martin Schuler, Pierre Dessemontet et Dominique Joye avec la collaboration de Manfred Perlik: Recensement fédéral de la population 2000. Les niveaux géographiques de la Suisse. Neuchâtel, Office fédéral de la statistique, 2005.

Agglomérations selon la définition de 2000

AGGLO



Recensements de la population, échantillon de 5%.

© Office fédéral de la statistique (OFS)